



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172625 3



ADM  
MERCURE



ADM

MERCURE







# MERCURE DE FRANCE,

DEDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

*Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes Célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers , &c. &c.*

---

SAMEDI 1 AVRIL 1786



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou,  
rue des Poitevins, N<sup>o</sup>. 17.

---

*Avec Approbation & Brevet du Roi.*

# T A B L E

Du mois de Mars 1786.

<b>P</b>	
<b>PIÈCES FUGITIVES.</b>	<i>Le Mariage inattendu de Ché-</i>
<i>Vers à Madame la Comtesse</i>	<i>rabin, Comédie, 22</i>
<i>d'Arville, 3</i>	<i>Discours aux Enfans de Ngr.</i>
<i>Ariette traduite du Drame de</i>	<i>le Duc d'Orléans, 56</i>
<i>Vinceftas, 4</i>	<i>Erethés du Parnasse, 69</i>
<i>Vers sur le Discours de M. le</i>	<i>Caroline, 70</i>
<i>Comte de Guibert, 5</i>	<i>Histoire de France, 103</i>
<i>— Sur la Mort de Hervé,</i>	<i>Euphémie, Nouvelle, 112</i>
<i>Marquis de Thiéville, 49</i>	<i>Histoire Littéraire du Moyen</i>
<i>Réponses à la Question, 50</i>	<i>Age, 114</i>
<i>À M. le Marquis de Mon-</i>	<i>L'Art Musical ramené à ses</i>
<i>tesquieu, 97</i>	<i>vrais principes, 169</i>
<i>À M. Vernet, 99</i>	<i>Notice Raisonnée des Ouvra-</i>
<i>Vers à M. le Chevalier de</i>	<i>ges de Gaspard Schott, 174</i>
<i>C** , 145</i>	<b>S P E C T A C L E S.</b>
<i>Bouts-rimés, 147</i>	<i>Académie Roy. de Mufiq. 14,</i>
<i>Charâdes, Enigmes &amp; Logo-</i>	<i>1-9</i>
<i>gryphes, 3, 54, 101, 152</i>	<i>Comédie Française, 134, 181</i>
<b>NOUVELLES LITTÉR.</b>	<i>Comédie Italienne, 40, 87</i>
<i>Pièces intéressantes pour servir</i>	<i>Sciences &amp; Arts, 28</i>
<i>à l'Histoire &amp; à la Littéra-</i>	<i>Variétés, 30, 78, 115, 133</i>
<i>ture, 7</i>	<i>Annonces &amp; Notices, 41, 20,</i>
<i>Traduction nouvelle de Pro-</i>	<i>139, 186</i>
<i>peuse, 26</i>	

À Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT  
rue de la Harpe, près S. Con.

LIBRARY OF THE  
NEW-YORK  
MERCURE  
DE FRANCE.

SAMEDI 1 AVRIL 1786.

PIÈCES FUGITIVES  
EN VERS ET EN PROSE.

*Sur le Tableau représentant le Serment  
des Horaces.*

LES voilà !... ce sont eux... ces sublimes Horaces,  
Héros qui pouvoient seuls vaincre les Curiaces !...  
Cette mâle vigueur & ce hardi maintien,  
Tout en eux m'est garant du triomphe de Rome :  
A ton enthousiasme on te reconnoît bien,  
O père généreux, cœur au-dessus de l'homme !  
La Nature a parlé... tu n'entends que sa voix...  
Pour toi, pour les tiens que de gloire !  
Mais que de pleurs, hélas ! suivront cette victoire !  
Je gémis sur ton sort, & t'envie à la fois...  
Qui, maintenant, je puis comprendre  
Tout ce que le génie a sur nous de pouvoir :

A ij

Ces Héros que Corneille a su me faire entendre,  
Non moins grand dans son Art, David me les fait voir.

(*Par un Amateur des Arts.*)

*INSCRIPTION pour la Façade du nouveau  
Palais de Justice.*

**I**N ædem Justitiæ,  
Regnante ac jubente beneficentissimo Rege  
Ludovico XVI,  
Nobilius restauratam  
Anno Domini.....

Hic Themis alta sedens; gladioque ac lance tremenda,  
Vim legum ac mores stabilit, civisque salutem.

*Ou bien.*

Hic augusta Themis referans oracula legum,  
Moribus invigilat, vitamque ac jura tuetur.

(*Par M. Audet de la Mésanguère, Maître  
Es-Arts & de Pension à Picpus, Auteur de  
celle qui fut jugée la meilleure pour la Pompe  
à Feu de MM. Perrier.*)

*HISTOIRE de deux Jeunes Amies,*  
*par Madame RICCOBONI.*

CHARLES Adolphe de Linange, né en Normandie d'une famille noble, ancienne, mais peu opulente; privé de ses parens dès sa plus tendre enfance, maître de lui-même à vingt & un an, vendit son modique héritage, convertit en marchandises les deux tiers de sa fortune, & s'embarqua pour la Martinique, où depuis plus de trente ans un oncle de sa mère s'étoit établi. Sa traversée fut heureuse : son vieux parent le reçut avec joie; & comme il n'avoit point d'enfans, Monsieur de Linange devint en peu de temps l'objet de toute sa tendresse.

Une figure gracieuse, un naturel aimable, fixèrent bientôt sur lui l'attention des Créoles les plus distinguées. Huit mois après son arrivée, une jeune veuve, en l'épousant, le rendit maître de deux habitations très-vastes, dont une partie étoit assez mal cultivée. L'intelligence & l'activité de Monsieur de Linange en augmentèrent considérablement la valeur, & le mirent en état d'étendre son commerce & ses possessions.

Cinq ans après son mariage, la mort de son grand oncle tripla sa fortune. Heureux s'il eût su borner ses vœux, & suivre le plan raisonnable qu'il formoit en quittant la France! Il se proposoit seulement alors d'acquérir un fonds suffisant pour vivre avec aisance

dans sa patrie. Peu-à-peu une perspective trop brillante s'ouvrit devant lui : la possibilité d'amasser des richesses lui donna le desir d'en accumuler ; desir dangereux, souvent nuisible à son objet, propre à écarter du but que l'on envisage en s'y livrant. Monsieur de Linange en fit la triste expérience. L'avidité le conduisit à laisser échapper l'instant où il pouvoit assurer à jamais sa fortune & sa tranquillité.

Marié depuis dix ans, il perdit sa femme & la regretta sincèrement. Elle lui laissoit une fille, seul fruit de leur union. Pendant la vie de Madame de Linange, son mari n'avoit osé céder à l'envie de faire élever sa fille en France : il craignoit d'affliger une tendre mère, s'il la privoit du plaisir de voir croître cet enfant sous ses yeux. Rien ne gênant plus sa volonté, il saisit la première occasion favorable à son dessein. Zéphirine de Linange, âgée de neuf ans, fut amenée en Europe par une amie de son père, que des affaires y rappeloient. Cette amie la conduisit à Paris, & la remit entre les mains de Madame de Raré, Religieuse aux Dames Annonciades du Saint-Esprit, à Popincour, cousine germaine de la mère de Monsieur de Linange. A peine sortoit-il de l'enfance quand elle quitta sa province ; cependant elle se souvenoit de l'avoir vu, desiroit beaucoup son avantage & son retour en France. Monsieur Rémond, Banquier, autrefois compagnon d'étude du père de la jeune Amé-

ricaine, alors son Correspondant à Paris, fut chargé par lui de fournir à Madame de Rare, l'argent nécessaire à l'entretien & à l'éducation de cet enfant chéri. On le pria de ne point fixer sa dépense, Monsieur de Linange souhaitant procurer à sa fille tout ce qui pourroit contribuer à la rendre aimable & heureuse.

La grande fortune dont Zéphirine devoit jouir, unit toute la Communauté dans le desir de lui attacher une jeune personne, qui, en s'attirant sa bienveillance, lui devoit peut-être un jour son établissement. La maison s'en trouvoit chargée par un événement assez extraordinaire. Sa position la mettoit dans la nécessité de prendre le voile quand elle auroit atteint l'âge où l'on peut embrasser la vie monastique; & ces Dames craignoient de la voir contrainte à prononcer des vœux sans vocation & sans goût pour la retraite.

Elle étoit de l'âge de Mademoiselle de Linange, & se nommoit Clémence d'Artenay. Elle joignoit à une figure attrayante beaucoup d'esprit, un naturel doux, & cette docilité, cette attention à plaire où la dépendance accoutume, en inspirant la crainte de s'attirer un reproche. Madame de Rare consentit avec joie à cet arrangement des autres Religieuses; Clémence fut reçue dans l'appartement de Mademoiselle de Linange, partagea ses études & ses amusemens. Traitée par elle comme une sœur chérie, Mademoiselle d'Artenay en prit les sentimens, & rien

n'altéra dans la suite ces premières dispositions de leurs cœurs.

Soigneuse de remplir les intentions de Monsieur de Linange, Madame de Rare se fit un devoir de donner à sa fille une éducation distinguée. Zéphirine en profita. Intelligente, appliquée, elle acquit avec facilité des connoissances utiles & des talens agréables. Bien faite, jolie, gracieuse, sensible, libérale, elle devint chère à toutes les personnes dont elle se trouvoit environnée. Huit années s'écoulèrent dans ce calme heureux, partage de la jeunesse & de l'innocence, calme dont on jouit sans en apprécier l'ineestimable avantage, connu seulement quand il n'existe plus, quand on a perdu pour jamais l'espoir de le recouvrer.

La paix de mademoiselle de Linange fut troublée par le retard des lettres de la Martinique. Elle conservoit un souvenir bien viv de son père, se rappeloit avec attendrissement ses traits, ses caresses & ses bontés. Les expressions affectueuses dont il se servoit en lui écrivant, entretenoient dans son cœur un desir ardent de le revoir, de se sentir encore pressée contre le sein de ce parent chéri. Par ses dernières lettres il lui annonçoit son prochain retour en France, le dessein formé d'y rester, de lui procurer un grand établissement; d'employer le fruit de ses longs & pénibles travaux à faire la félicité de l'unique objet de ses soins & de sa tendresse.

Que ces flatteuses espérances répandoient de joie dans l'ame de Zéphirine ! à quelles vives douleurs la livrèrent-elles en se dissipant ! Une année se passa toute entière , & plusieurs vaisseaux arrivèrent sans lui apporter aucune lettre de la Martinique. Les visites de Monsieur Rémond , auparavant assez fréquentes , devenoient rares & courtes. Les questions sur le silence de Monsieur de Linange l'embarrassoient ; il y répondoit par des propos vagues , & laissoit toujours dans l'incertitude où lui même feignoit d'être , sur la cause de cet alarmant silence.

Le bon cœur de Monsieur Rémond l'engageoit seul à cacher de tristes événemens. Depuis un an Monsieur de Linange n'existoit plus ; sa mort , suite des chagrins violens que lui avoit donnés le désordre de ses affaires , réduisoit sa fille à l'indigence. Des depredations de toute espèce , une maladie épidémique répandue sur ses nègres , des pertes répétées le forcèrent à contracter des dettes immenses. Il lui restoit des moyens de rétablir sa fortune : il les employoit avec ardeur , quand la guerre , portant ses funestes ravages dans cette partie du Globe , arrêta ses travaux , anéantit ses espérances , lui montra sa ruine inévitable , & le sort qu'elle préparoit à l'enfant aimable & chéri , dont l'élevation & le bonheur formoient le plan de sa propre félicité. Cette cruelle idée se présentant sans cesse à son esprit , serra son cœur , l'accabla d'une mortelle affliction ,

détruisit en lui tous les principes de la vie , & lui fit terminer en peu de mois, des jours devenus si malheureux.

La vente de ses habitations , celle de ses effets , ses fonds rassemblés suffirent à remplir ses engagemens , mais il ne resta rien. Depuis quinze mois Zéphirine devoit à Monsieur Rémond l'aïssance dont elle jouissoit encore. Il eût pu soutenir sans se gêner la dépense nécessaire ; mais Madame de Rare sembloit se plaire à l'étendre , à l'augmenter chaque jour : elle remplissoit son appartement de meubles inutiles & chers , lui faisoit porter les plus riches étoffes , lui entretenoit plus de femmes que son service n'en exigeoit , & lui laissoit la liberté de donner beaucoup. Monsieur Rémond sentoit le besoin d'arrêter sa prodigalité , de l'avertir du changement arrivé dans la situation de son Élève : vingt fois il se rendit au Couvent avec le dessein de parler ; mais prêt à s'expliquer , l'idée de la douleur qu'il alloit exciter , le retenoit , l'engageoit à retarder encore ce fatal éclaircissement ; sa tendre compassion lui faisoit souhaiter d'attendre des circonstances plus favorables au desir qu'il avoit d'adoucir en partie une découverte si désespérante.

Séparé depuis long-temps de Monsieur de Linange , cet homme honnête conservoit le souvenir d'un léger service reçu de cet ami dans sa jeunesse. L'état présent de sa fille lui inspiroit l'envie de reconnoître ce service en

obligeant la jeune orpheline ; mais embarrassé alors par des pertes récentes , par des doutes sur deux maisons de commerce dont la solidité l'intéressoit ; dégoûté des affaires & s'arrangeant pour les quitter , il venoit d'acheter une terre dans la Province , avec le dessein de s'y retirer : cette acquisition le mettoit à l'étroit pour le moment , & ne lui permettoit pas de disposer de ses fonds au gré de ses desirs.

Pressé par les instances de Madame de Raré, il rêvoit un jour au moyen d'éluder encore cette triste explication, quand on lui remit ses lettres d'Espagne. Son Correspondant de Cadix l'informoit du retour d'un vaisseau dont on croyoit depuis deux ans la perte certaine. Il venoit d'arriver chargé d'une riche cargaison. Le bénéfice de Monsieur Rémond sur sa part des marchandises apportées , montoit à plus de cent mille livres : ce profit inattendu le surprit. Le retour de ce vaisseau lui parut un bienfait de la Providence ; & l'instant où elle le ramenoit , une marque de sa bonté pour Mademoiselle de Linange. Déterminé à partager ce profit avec elle , il se rendit au Couvent , fit prier Madame de Raré de venir seule au parloir ; & rompant enfin un silence gardé si long-temps , & par de si louables motifs , il lui apprit les désastres arrivés à la Martinique, la mort de son parent , & la situation cruelle où sa fille se trouvoit réduite.

Consternée d'un événement qu'elle avoit

craint sans en prévoir les suites, Madame de Rare, les yeux baignés de larmes, les mains jointes, élevées, sembloit en l'écoutant, implorer le secours céleste pour la malheureuse orpheline, dont toutes les espérances s'évanouissoient à jamais. Après un instant de silence, elle s'écria : ô ma chère Zéphirine ! que ferez-vous ? que deviendrez-vous ? & regardant Monsieur Remond : quoi, lui dit-elle, vous êtes sûr de son entière ruine ? quoi, l'héritière de tant de riches habitations, ne possède rien, n'attend rien ? quoi, Monsieur, elle n'a pas même la modique somme nécessaire pour consacrer ses jours dans cette maison ? elle est sans appui, sans asyle, sans ressources, abandonnée à toutes les horreurs de l'extrême pauvreté ?

Non, Madame, non, répondit Monsieur Remond ; sa position est fâcheuse, mais elle n'est pas si cruelle. Cessez de vous affliger à cet excès. Aidée de vos conseils & de la raison, si Mademoiselle de Linange peut, sans trop de regret, cesser d'envisager un brillant avenir, se contenter d'être à l'abri du besoin & de la dépendance, on la met en état de continuer à vivre sous vos yeux, avec un revenu très-borné, il est vrai, mais suffisant pour ne pas la contraindre à prendre le voile, ou à contracter d'humiliantes obligations. Tirant alors de son porte-feuille plusieurs billets : voici, Madame, continua-t-il, des effets appartenans à Mademoiselle de Linange. Un ami de son père m'a chargé de les lui re-

mettre, & d'en payer le montant. Il se trouvera heureux si vous daignez les accepter pour elle, sans chercher à le connoître. En parlant, il passoit les billets du côté de Madame de Rare, & l'interrompant à la première question sur cet ami, il la pria de lui laisser garder un secret confié à sa foi.

Peu de momens auparavant, Madame de Rare se seroit vivement affligée de voir la fortune de sa parente bornée à un fonds de cinquante mille livres. Ce qu'elle venoit d'apprendre lui fit paroître cette somme considérable; elle en marqua sa reconnoissance à Monsieur Rémond. En vain s'efforça-t-il de détourner ses idées: elles se fixèrent sur lui. Je n'insisterai point, Monsieur, lui dit-elle, sur un aveu de votre part; je ne vous priverai point de la satisfaction de vous montrer aussi modeste que généreux; je ne vous remercierai point d'assurer la subsistance d'une infortunée; mais puissent ses vœux & les miens attirer les bénédictions du ciel sur la noble créature dont vous taisez le nom! puisse ce bienfaisant ami de mon malheureux parent, n'éprouver jamais l'amertume de la douleur, ou, s'il en ressent un instant l'atteinte, que toutes les Puissances célestes répandent alors dans son ame la douceur consolante dont il vient de pénétrer la mienne!

Touché de cette effusion du cœur de la Religieuse attendrie, Monsieur Rémond la pria de moins exalter ce service. Après avoir pris avec elle des arrangemens sur l'emploi

dés cinquante mille livres, il la quitta, soulagé par l'aveu qu'il venoit de faire, & content de s'être trouvé le pouvoir de remplir les devoirs de l'amitié.

L'espèce de calme où il laissa Madame de Rare, dura peu. Dans le premier accablement où l'avoient jetée de si funestes nouvelles, le présent de Monsieur Rémond lui sembloit une ressource suffisante; mais la réflexion lui peignit bientôt Zéphirine réduite au simple nécessaire, privée de l'espoir d'une grande alliance, du rang, de l'éclat que donne la fortune; contrainte de passer ses jours dans la retraite, sans pouvoir à l'avenir s'y procurer les agrémens propres à en écarter le dégoût & l'ennui. Ces considérations faisoient couler ses larmes, pendant qu'elle marchoit lentement vers le jardin, où l'attendoit Mademoiselle de Linange. La voyant accourir à sa rencontre, elle baissa son voile, & sans répondre à ses inquiètes questions, elle la prit par la main, la conduisit au cœur, où personne n'étoit en ce moment: là, se prosternant avec elle au pied de la grille, ô, ma chère Zéphirine, lui dit-elle d'une voix étouffée par ses pleurs, soumettez-vous à la volonté du Ciel: il vous éprouve. Vous n'avez plus de père, plus de possessions, plus d'espérances! Abandonnée au soin de la Providence, bénissez sa vigilante bonté: elle vient de pourvoir à vos plus pressans besoins. Priez, ma fille, priez pour votre père, priez pour vous; demandez au

Tout-puissant l'oubli de votre bonheur passé, & la force de soutenir les traits de l'advertité,

Mademoiselle de Linange entendit à peine les dernières paroles de Madame de Rare; saisie d'une vive douleur, elle répéta foiblement : je n'ai plus de père ! ah, Dieu, je n'ai plus de père ! & perdit la connoissance & le sentiment.

Revenue d'un long évanouissement, retournée chez elle, des larmes abondantes soulagèrent un peu l'oppression de son cœur. Elle surprit Madame de Rare, par la modération de ses regrets sur la perte de ses héritages : plus touchée de la mort de son père que du renversement de sa fortune, elle ne pleuroit point des biens dont son éducation ne lui avoit point appris à connoître tous les avantages. Peu d'idée du monde, de ses usages, de ses préjugés, du prix qu'il attache aux grandeurs, à la richesse, la rendoit moins sensible au changement de sa position. Le bienfait du généreux ami de son père ne l'humilia point : aucun mouvement d'orgueil n'affoiblissant sa reconnoissance, elle ne devint point un sentiment pénible pour son cœur ; elle se prêta sans répugnance aux réformes indispensables qu'exigeoit sa situation présente, se vit ôter ses femmes, ses maîtres ; passa d'un très-bel appartement dans un fort petit ; abandonna un joli jardin où elle se plaisoit à faire cultiver des fleurs, & s'amusoit du soin d'une volière. Aucune de ces privations ne lui arracha la plus légère

plainte; mais sa fermeté cessa de se soutenir, quand Madame de Rare lui montra le dessein de chercher une autre protectrice à Mademoiselle d'Artenay, l'événement ne lui permettant plus de remplir à son égard ses premières intentions. La seule idée de se séparer d'une compagne si chère, fit jeter des cris de douleur à la sensible Zéphirine. Laissez-moi Mademoiselle d'Artenay, laissez-la moi, répétoit-elle toute en pleurs à Madame de Rare. Mon infortune n'a pas altéré son amitié; elle consent à partager mon sort : si mon revenu ne suffit pas pour toutes deux, nous l'augmenterons par un travail assidu; ces beaux ouvrages en broderie, que j'aimois tant à faire pour les donner, m'occuperont plus agréablement encore, quand leur produit me conservera la douceur de vivre avec Clemence. Mademoiselle d'Artenay, plus attachée à Zéphirine depuis qu'elle la voyoit malheureuse, mêla ses larmes au prières de la rendre amie, & Madame de Rare ne put refuser à ces aimables filles une satisfaction si ardemment souhaitée.

Comme au temps de sa prospérité Mademoiselle de Linange, généreuse & modeste, ne tiroit aucune vanité de sa fortune, elle n'avoit jamais blessé l'orgueil ni excité l'envie des compagnes de sa retraite. Prompte à les obliger, à prévenir leurs desirs, la perte de ses espérances ne lui fit point éprouver de leur part ces froideurs mortifiantes, cette espèce de dédain, que trop souvent la

disgrace entraîne à sa suite. On la plaint, on la rechercha, on s'occupa du soin de la consoler, de la distraire; & sa noble résignation, après un si grand revers, la rendit l'objet de l'estime & des égards de toute la maison.

Insensiblement Mademoiselle de Linange recouvra cette tranquillité d'esprit qu'un fâcheux événement interrompt & ne détruit pas, quand on ne peut s'accuser de s'être attiré son malheur. Si la perte de son père excitoit encore ses larmes, celle de sa fortune sembloit entièrement effacée de son souvenir. Madame de Rare s'en occupoit davantage: elle ne s'accoutumoit point à voir Zéphirine dans une situation si différente de l'état brillant où elle l'avoit long-temps envisagée. Les personnes qui ont volontairement renoncé aux pompes du siècle, ne sont pas toujours les moins frappées de la considération attachée à l'opulence, aux titres, à l'éclat des vanités mondaines; peut-être en les priant beaucoup, trouvent-elles un plaisir secret à s'exagérer le sacrifice qu'elles en ont fait.

Délicate, foible, attaquée de plusieurs infirmités, en s'abandonnant trop à de sombres réflexions, Madame de Rare tomba dans une noire mélancolie; de violens accès de vapeurs s'y joignirent, son esprit s'altéra comme la santé: peu de mois la réduisirent à cet état d'enfance & d'ineptie, où la Nature semble n'agir encore que pour dégrader l'être mal-

heureux & dépendant, soumis par elle à cette triste & humiliante condition..

Pénétrée de ce cruel accident, Mademoiselle de Linange, assidue près d'elle, lui rendit les soins les plus attentifs & les plus affectueux. Pendant dix mois elle ne la quitta pas un seul instant; & elle s'en vit privée pour jamais avec cette douleur, ce regret dévorant que fait sentir l'éternelle séparation d'une amie dont on se reproche d'avoir innocemment causé les chagrins, aigri les maux, en répandant l'amertume dans son cœur.

Clémence & elle pleurèrent long-temps Madame de Raré. Le souvenir de ses souffrances, la certitude du bonheur que ses vertus lui assuroient à jamais, les consola peu-à-peu. Zéphirine commençoit à recouvrer sa paix intérieure, quand un bien petit événement troubla ce calme renaissant, ouvrit son esprit à de nouvelles idées, son cœur à une sorte d'agitation & d'inquiétude, dont sa retraite sembloit devoir la garantir pour toujours.

Aglæ d'Alerac, entrée au Couvent peu de temps après Zéphirine, lui avoit montré beaucoup d'attachement. Ses préférences pour elle étoient même devenues plus marquées & plus obligeantes depuis la mort de Monsieur de Linange. Cette jeune Demoiselle fut retirée du Couvent & mariée avec le Comte de Nancé: six semaines après son mariage, elle se fit un plaisir de donner aux amies qu'elle venoit de quitter, une espèce de petite

fière , dont toute la Communauté pût partager l'amusement. C'étoit une magnifique collation , précédée & suivie d'un concert de voix & d'instrumens , exécuté par les plus habiles Musiciens. Clémence & Zéphirine , suivies de plusieurs jeunes personnes , sortirent pour être avec la Comtesse dans un parloir du dehors , pendant que les Religieuses & les Pensionnaires se succédoient tour à-tour dans le parloir intérieur.

Le Concert étoit fini, les Musiciens congédiés, lorsque le Comte de Nancé , revenant de la chasse avec le Marquis de Mussidan , son ami , lui proposa d'aller surprendre sa femme au milieu de la joie enfantine où elle devoit se livrer en ce moment. Le Marquis y consentit. A cent pas du Monastère, Monsieur de Nancé arrêta sa voiture , en descendit, entra dans la cour, défendit aux gens de la Comtesse de l'avertir, & s'avança sans bruit vers le parloir où elle étoit. Près d'y entrer, il se retint, craignant d'interrompre une personne qui chantoit en s'accompagnant sur la harpe.

La voix douce , sonore & légère de cette personne , fixoit les deux amis à leur place, & les faisoit souhaiter de l'entendre long-temps. L'air fini , Madame de Nancé voulant appeler une Tournière , jeta les yeux vers la porte, vit son mari, se leva, courut à lui, le prit par la main, & le présenta d'un air riant & satisfait à toutes les Dames qui se trouvoient au parloir.

Pendant les complimens d'usage sur l'heureux assortiment des deux époux, le Marquis de Mussidan cherchoit des yeux la chanteuse dont les sons séduisans venoient de lui causer tant de plaisir. La place où il voyoit Mademoiselle de Linange, sa harpe encore devant elle, la distinguoient assez. Il s'avança vers elle dans le dessein de louer la beauté de sa voix; mais en l'approchant, son admiration changea d'objet. La contenance noble & modeste de Zéphirine, les graces répandues sur toute sa personne; cet air imposant que donnent la candeur & l'innocence, quand elles se peignent sur un visage aimable; étonna le Marquis; il oublia ce qu'il vouloit lui dire, & ses expressions lui prouvèrent seulement la surprise ou le jetoit l'assemblage de tant de charmes réunis en elle.

Accoutumée à ce langage flatteur, une femme élevée dans le monde y eût sans doute fait peu d'attention. Mademoiselle de Linange l'entendoit pour la première fois: elle ne l'écouta point avec indifférence. Une sorte de plaisir qu'elle n'avoit jamais senti, se mêloit à l'embarras d'y répondre: frappée de la figure attrayante de Monsieur de Mussidan, elle ne put se défendre de lui donner intérieurement une partie des louanges qu'il venoit de lui prodiguer.

Monsieur de Nancé s'empressa d'adresser des complimens polis à l'amie de la Comtesse. La conversation devint vive & enjouée. Mademoiselle de Linange parla peu; mais son

air attentif & satisfait, montrait combien elle s'en amusoit. Le moment vint où il falloit se séparer. Madame de Nancé ne pouvoit se résoudre à quitter Zéphirine. Toutes deux s'attendrirent en se disant adieu. La Comtesse partoit dans quinze jours pour Nancé ; elle avoit déjà montré à ses deux amies le plus grand desir de les y mener : elle pria son mari de l'aider à obtenir d'elles cette faveur. Clémence parut très-disposée à faire ce voyage ; Mademoiselle de Linange n'ayant aucune raison de se refuser à de pressantes, à d'affectueuses invitations, s'y rendit. Non-seulement elle promit d'aller à Nancé avec la Comtesse, mais elle consentit à y passer tout le temps qu'elle-même comptoit y rester. Le Comte, sa femme & le jeune Marquis s'éloignèrent à regret. Les deux solitaires rentrèrent dans la maison ; Mademoiselle d'Artenay fort occupée de la petite fête & du voyage projeté ; Zéphirine rêveuse, se rappelant avec une sorte d'émotion tout ce que l'on avoit dit, s'étonnant encore des expressions de Monsieur de Musfidan, prenant un plaisir secret à se les répéter, à les graver dans sa mémoire ; à se retracer ses traits, l'air doux & animé de sa physionomie, & le son touchant de sa voix pendant qu'il lui parloit.

Au temps prescrit, la Comtesse alla chercher au Couvent ses deux amies, & prit avec elles la route de Normandie. Tout sur cette route attiroit & charmoit leurs regards ;

la vue des terres cultivées, des troupeaux éparés dans la campagne; les villages, leurs habitans; les bois, les eaux sembloient leur donner des idées & des sensations nouvelles. A leur arrivée, l'aspect riant & magnifique du château, la foule des villageois accourant de toutes parts pour voir la Comtesse, les acclamations dont ils firent retentir l'air en l'apercevant, mêlèrent le mouvement d'une joie douce & tendre, à l'émotion qu'éprouvoient deux cénobites accoutumées dès leur enfance à la triste uniformité du cloître, & goûtant, pour la première fois, le plaisir attaché à la variété des objets.

Le Maréchal du Plessis, père de Monsieur de Nancé, venoit en le mariant de lui donner cette superbe Terre. Peu de jours avant le départ de son fils, il s'y étoit rendu avec le Marquis de Mussidan, pour y préparer une fête champêtre dont il vouloit amuser la Comtesse à son arrivée. Cette fête commença au moment où elle entra dans l'avenue du château, fut très-agréable, dura le reste du jour, & même une partie de la nuit. Mais elle devint fatale à celui qui la donnoit, en réveillant dans le fond de son cœur une sensibilité dont il se flattoit d'avoir pour jamais amorti la dangereuse activité.

Le Maréchal du Plessis, né tendre, susceptible d'une passion vive & constante, n'avoit pas eu sujet de s'applaudir d'un lien formé par la plus sincère affection. Jeune encore quand il perdit sa femme, il s'atta-

cha plusieurs fois. Souvent favorisé, rarement heureux, toujours trompé, il résolut de se défendre contre l'amour, en adoptant tous les goûts, en s'appliquant à toutes les études propres à occuper assez l'esprit pour bannir du cœur ce besoin d'aimer que fait sentir le loisir & l'inaction. Il avoit quarante-six ans quand il unit son fils unique à Mademoiselle d'Alerac. Grand, bien fait, il joignoit à de beaux traits une physionomie ouverte, animée, & cet air qui plaît, inspire la confiance & fait naître l'amitié. Son humeur étoit égale, son esprit un peu porté vers la raillerie; mais un naturel doux, obligeant, modérait ce penchant; il badinoit, & n'offensoit pas. Possesseur d'une grande fortune, il se monroit magnifique dans sa dépense; mais une sage économie lui donnoit les moyens d'en employer une grande partie à de nobles usages. Estimé, chéri, recherché, il jouissoit d'une paix qu'il croyoit inaltérable, quand Madame de Nancé la troubla en offrant à ses yeux un objet également capable d'augmenter son bonheur ou de le détruire.

Charmée de devoir à l'attention du Maréchal un divertissement où elle ne s'attendoit pas, la Comtesse voulut en marquer sa reconnoissance en montrant tout le plaisir qu'il lui donnoit. Bientôt elle unit sa voix aux chants rustiques des jeunes villageoises. Zéphirine l'imita. Mademoiselle d'Artenay se mêla parmi les danseuses, & développa tant

de graces en se livrant à cet exercice, qu'elle fixa sur elle les regards du Maréchal & s'attira son admiration. En considérant ses traits, son air, l'aïssance de ses mouvemens, il se rappela une de ses nièces, qu'il avoit beaucoup aimée, & dont la mort prématurée excitoit encore les regrets : plus il considéroit Clémence, plus il se sentoit frappé de cette ressemblance. Il fit observer à son fils ce singulier effet du hasard, & s'en occupa tout le soir.

Les premiers jours se passèrent à parcourir les jardins, le parc ; à visiter les bosquets, les grottes ; à voir les cascades : on ne se laissoit point d'admirer les agrémens de cette charmante habitation ; & l'air parfumé par les lilas, les jacintes & les narcisses, augmentoit encore le plaisir de ces longues promenades.

On étoit alors au commencement du printemps, saison choisie exprès par le Comte de Nancé, pour éviter les importuns que l'automne l'eût forcé de recevoir. Vraiment touché des attraits de sa jeune compagne, il vouloit jouir sans contrainte de la douceur d'être avec elle, de lui prouver sa tendresse, de se montrer uniquement occupé du soin de l'amuser & de lui plaire. Un même sentiment remplissoit le cœur de la Comtesse ; l'assiduité de son mari près d'elle, lui faisoit aimer le séjour de Nancé, & redoubloit à ses yeux les beautés que la Nature renaissante offroit de toutes parts à sa contemplation.

De

De ces six perſonnes, convenues de paſſer enſemble pluſieurs mois à la campagne, deux y goûtoient une félicité parfaite. Mademoiſelle d'Artenay, n'éprouvant aucune altération dans ſa façon habituelle d'enviſager les objets, ſ'amuſoit de tout. Le reſte de la petite ſociété ſ'abandonnoit à des idées inquiètes, à de fâcheuſes réflexions; formoit des vœux, ſ'avoit qu'ils étoient indiscrets: la crainte, le deſir, d'inutiles regrets occupoient des cœurs ſenſibles; ils ſ'efforçoient de cacher leur trouble, & quelquefois en laiſſoient échapper des marques viſibles.

Depuis l'arrivée de la Comteſſe, le Maréchal ne ſe trouvoit plus dans cette diſpoſition d'eſprit qui, depuis pluſieurs années, le rendoit paſſible & heureux. En croyant chercher l'image d'une parente ſur le viſage aimable de Mademoiſelle d'Artenay, il ſ'étoit imprudemment livré au plaſir de la regarder. Chaque inſtant ce plaſir devenoit plus doux, plus attachant. Mille qualités ſolides, de l'eſprit, de l'enjouement, de la ſenſibilité, changèrent l'attention du Maréchal en un intérêt ſi viſ, qu'il ne put ſe méprendre aux mouvemens de ſon cœur; il rougit de ſa foibleſſe, ſ'en alarma, ſe promit de vaincre une paſſion ſi contraire à ſon repos, d'éviter le danger en modérant ſes empreſſemens pour Clémence, en la regardant moins, en ſe privant de ſon entretien; mais un attrait irréſiſtible le conduiſoit toujours ſur ſes pas, le forçoit à la chercher. Flattée du ſoin qu'il

prenoit de l'amuser, de l'instruire, Mademoiselle d'Artenay aimoit à se promener avec lui, à profiter de ses connoissances. Il lui faisoit remarquer une infinité de petites créatures qu'elle fouloit sous ses pieds, sans soupçonner leur existence; il lui apprenoit leurs habitudes & leur apparente destination dans la Nature. En l'écoutant, l'attentive écolière fixoit sur lui des yeux si beaux; une sensibilité si vraie, si animée, se peignoit sur tous ses traits, les rendoit si touchans, que le Maréchal, oubliant ses projets de résistance, s'abandonnoit tout entier au penchant de son cœur, & quelquefois se sentoient prêt à l'avouer.

L'impression que Mademoiselle de Linange avoit faite sur le Marquis de Mussidan, le jour de la petite fête du Couvent, devint à Nancé une passion très-vive. Sensible pour la première fois, sans espérance de rendre son amour heureux, il s'affligeoit d'être jeune, d'être riche, d'être le chef d'une illustre Maison. Dépendant des volontés de son tuteur, résisteroit-il pendant trois années aux projets formés par ce respectable parent? refuseroit-il une femme donnée & présentée de la main du Chevalier de Mussidan? Dans ces circonstances, oseroit-il avouer son penchant, montrer à Mademoiselle de Linange le desir de lui plaire? L'offre de son cœur offenseroit cette fille aimable & délicate, que l'inégalité de leur fortune séparoit à jamais de lui; elle le craindroit, elle le fueroit peut-

être. Pourquoi risquer de perdre la douceur de son entretien, de se voir traité par elle comme un ami? Sans cesse occupé de ces idées, toujours plus amoureux, plus chagrin, Monsieur de Mussidan soupiroit, se taisait; mais ses regards étoient si expressifs, ses soins si marqués, qu'il falloit toute l'expérience d'une jeune personne élevée loin du monde, pour attribuer à la simple politesse, ou aux égards de l'amitié, les plus tendres empressements de l'amour.

Mademoiselle de Linange avoit aussi des peines secrètes; elle ne se sentoit plus ni paisible ni satisfaite de son sort. En trouvant à Nancé Monsieur de Mussidan, sa présence lui avoit causé une douce émotion: l'habitude de le voir ne diminua pas les mouvemens involontaires dont elle se demandoit en vain la raison. Quand elle le rencontroit inopinément, une palpitation violente agitoit son cœur. Souvent on s'entretenoit devant elle du Chevalier de Mussidan: le Maréchal souhaitoit son retour, rioit des affaires qui le retenoient à Marseille, sans les particulariser, & plaignoit le Marquis d'attendre si long-temps un parent dont le premier soin en arrivant seroit de le marier. Il nommoit toutes les maisons, toutes les personnes où le choix de son oncle devoit s'arrêter. Ces discours rappeloient à Mademoiselle de Linange le temps où Madame de Rare envisageoit pour elle des titres, des grandeurs. Cette fortune perdue deux ans auparavant

avec tant de résignation, lui parut alors le bien le plus desirable; elle regretta ses brillantes espérances, se sentit humiliée de n'être plus au rang de ces riches héritières nommées par le Maréchal; elle se repentoit d'avoir quitté sa retraite. Tout à Nancé lui retraçoit sa première opulence, mettoit sans cesse sous ses yeux l'objet d'une mortifiante comparaison. La profonde tristesse du Marquis redoubloit ses chagrins, l'inquiétoit, la touchoit: elle n'osoit lui en demander la cause. Tous deux sensibles, tous deux timides, tous deux attentifs à leurs moindres mouvemens, se promenoient en silence pendant des heures entières; de longs soupirs vainement retenus, s'échappant à la fois, sembloient les avertir qu'un même sentiment oppressoit leurs cœurs; ils se regardoient, soupireroient encore, & souvent prêts à se parler, à s'interroger mutuellement, ils se quittoient, comme si une sorte de crainte les forçoit à se séparer.

Deux mois se passèrent sans changer la situation de ces six personnes. Le Maréchal réfléchissant sur sa lienne, sentit la nécessité de prendre un parti. Mademoiselle d'Artenay lui devenoit tous les jours plus chère. Sa candeur, son ingénuité relevoient ses charmes à ses yeux; elle montrait du plaisir à le voir, à l'entendre: peut-être l'aimoit-elle dans l'innocence de son cœur; quel attrait offroit cette idée à l'ame tendre du Maréchal! la flatteuse espérance d'être un époux heureux,

la perspective d'un bonheur long-temps souhaité! Mais combien de considérations s'opposoient au desir d'en jouir! Le monde, les convenances, son rang; tant de disproportion dans l'âge, dans l'état, exigeoient le sacrifice d'une passion qui l'exposeroit à la censure, peut-être même au ridicule. Il se le dit avec douleur, mais il s'imposa courageusement cet effort. Résolu d'immoler son amour à sa raison, il se permit la douceur consolante de prouver à Mademoiselle d'Artenay, sous les apparences de l'amitié, les sentimens qu'il lui cachoit; il voulut la rendre indépendante, & même lui donner le pouvoir de reconnoître la généreuse affection de son amie en l'obligeant à son tour.

Il venoit d'hériter d'une jolie Terre à six lieues de Paris; elle étoit affermée onze mille livres. Le château, bien situé, bien bâti, en rendoit le séjour commode & agréable. Le goût de Mademoiselle d'Artenay pour les amusemens champêtres, lui persuada qu'elle & sa compagne y vivroient heureuses. Il fit part à Monsieur & à Madame de Nancé de ses intentions: elles n'étoient pas de leur ôter la propriété de cette Terre, mais de la donner à vie à Mademoiselle d'Artenay, en assurant à son amie une moitié du revenu, si elle lui survivoit. Non-seulement le Comte & la Comtesse approuvèrent ce projet bien-faisant du Maréchal, mais ils en montrèrent beaucoup de joie. On se promit de garder le secret, de faire tout préparer pour leur ré-

ception chez elles, & de les conduire dans leur château quand elles croiroient retourner au Couvent. Comme ce don exigeoit des formalités, le Maréchal fit plusieurs questions à Madame de Nancé : elle ne put y satisfaire; entrée au Couvent plusieurs années après Clémence, elle se ressouvenoit très-confusément des particularités relatives à l'abandon où cette jeune personne se seroit trouvée, sans l'extrême bonté des Religieuses; mais elle se rappela que la Supérieure conservoit une espèce de procès-verbal fait dans le temps où cet abandon parut constaté, & tout de suite elle écrivit à cette Dame, pour la prier de lui en envoyer une copie.

Le Maréchal se dispoisoit à donner à ses gens d'affaires les ordres convenables à ses desseins, quand on lui remit un paquet assez gros : il reconnut la main du Chevalier de Mussidan, l'ouvrit, & trouva d'abord cette Lettre.

*A Marseille, Lundi 17 Juin 17\*\*.*

„ S'il étoit possible de se brouiller avec  
 „ un ami dont les sentimens, éprouvés de-  
 „ puis vingt années, ont mérité ma plus  
 „ sincère affection, je vous prierois de ne  
 „ jamais m'écrire. Votre obstination à me  
 „ croire *très-extraordinaire*, capable d'un  
 „ *attachement bizarre*, d'une constance *plus*  
 „ *bizarre* encore; vos continuelles railleries  
 „ sur l'objet attristant qui me retient ici,  
 „ me fâchent, m'impatientent, aigrissent mes

» chagrins. Je me flatte de vous faire chan-  
 » ger de style en vous dévoilant les motifs  
 » de cette conduite si *étonnante*, si propre à  
 » vous persuader de ma *surprenante singu-*  
 » *larité*.

» Pendant votre séjour à Marseille, mes  
 » assiduités auprès d'une fille privée de sa rai-  
 » son, tant de moyens essayés à grands frais  
 » pour rappeler cette raison égarée, vous  
 » ont prouvé dites-vous, *le vif intérêt qui me*  
 » *lie à elle* : ah, oui, un intérêt bien vif,  
 » un intérêt bien cher me lie à cette infor-  
 » tunée !

» L'aliénation de son esprit me cache un  
 » secret important ; le bonheur ou le mal-  
 » heur du reste de ma vie dépend de la dé-  
 » couverte de ce secret. Actuellement fort  
 » malade, près de terminer ses jours, un  
 » dernier effort de la nature peut, dit-on,  
 » lui rendre une lueur de raison ; l'espoir  
 » d'en être reconnu, de recevoir un éclair-  
 » cissement si long-temps désiré, me re-  
 » tient depuis huit mois auprès de cette fille  
 » agitée, souffrante, objet de vos plaisanteries,  
 » celui de ma tendre compassion, de mes  
 » cruelles inquiétudes.

« Sur combien de fausses opinions vous  
 » fondez un indiscret badinage ! Vous m'avez  
 » toujours vu, dites-vous, me *détourner du*  
 » *sentier que je devois suivre*. Indifférent  
 » dans ce temps de la vie où *les passions*  
 » *maîtrisent tous les hommes*, je m'obstinois  
 » à *faire les plaisirs*, à me livrer à de vaines

„ études , à vouloir *prononcer mes vœux* ,  
 „ quand, déjà riche par des héritages, la mort  
 „ de mon frère aîné, le foible tempérament  
 „ du second, sembloient devoir me rendre  
 „ le chef de ma maison. J'ai refusé de *resser-*  
 „ *rer les nœuds de notre amitié en m'unissant*  
 „ *à votre sœur*. En convenant de tous ces  
 „ faits, je vous demande où vous trouvez  
 „ la certitude d'un *attachement bizarre*. Est-  
 „ ce dans une indifférence qu'il est facile de  
 „ feindre? n'ai-je pu affecter de l'éloignement  
 „ pour des liens proposés, & quand vous me  
 „ présâtes d'en prendre, saviez-vous si je  
 „ n'en avois pas déjà formé?

„ Toutes vos suppositions vous autorisent-  
 „ elles à transformer en une espèce d'avan-  
 „ tutière, une fille dont vous connoissez à  
 „ peine le nom? Mademoiselle d'Arcy n'a-  
 „ t'elle pu vivre en Espagne; revenir en  
 „ France, sans que *l'amour* l'ait conduite  
 „ dans une contrée ou ramenée dans l'autre?  
 „ Avec tant d'humanité, une ame si com-  
 „ patissante, si généreuse, comment jugez-  
 „ vous avec cette légèreté, des mœurs &  
 „ du caractère d'une personne qui vous est  
 „ parfaitement étrangère, dont on ne vous  
 „ a jamais parlé? Son histoire est bien simple,  
 „ & n'exige pas un long récit. La reconnoi-  
 „ sance, l'amitié, la justice me forcent à  
 „ vous en instruire.

„ Née à Marseille de parens estimés;  
 „ orpheline à six ans, ruinée par la perte  
 „ d'un procès, elle trouva une généreuse

» amie Madame de Mauni , quittant Mar-  
» seille pour habiter Paris avec un Banquier  
» de cette Ville , qu'elle venoit d'épouser .  
» se chargea de la petite orpheline , lui donna  
» une excellente éducation , & la traita com-  
» me sa propre fille. Devenue veuve , ap-  
» pelée en Espagne par un riche parent de  
» sa mère établi à Carthagène , qui , vieux  
» & sans enfans, desiroit la mettre à la tête de  
» sa maison, elle se rendit auprès de lui avec  
» son élève, alors âgée de quinze ans. Elle  
» en passa trois chez ce parent, dont la mort  
» augmentant considérablement sa fortune ,  
» lui fit desirer de retourner à Marseille , &  
» d'y fixer son séjour. Elle y ramena sa jeune  
» amie. Des circonstances que vous connoi-  
» trez , engagèrent Madame de Mauni à se  
» priver d'elle pendant plus de cinq ans , à  
» lui permettre d'habiter près de Paris une  
» agréable campagne. Que j'étois heureux  
» quand elle y vivoit ! Temps à jamais cher  
» à ma mémoire , vous ne pouvez renaî-  
» tre, vous ne pouvez être oublié ! Un seul  
» objet étoit capable d'adoucir l'amertume  
» de ma perte , de mon irréparable perte !  
» il m'est ravi ; j'ignore s'il existe encore , &  
» chaque instant peut m'ôter la foible espé-  
» rance qui me retient ici.

» Voilà ces voyages que votre imagination  
» vous a peints comme très-amusans. Ni  
» moi, ni personne n'a enlevé de la France,  
» n'a enlevé de l'Espagne cette fille infor-  
» tunée. Ses mœurs, son esprit, ses senti-

mens , son malheur , doivent vous donner un regret véritable de l'avoir choisie pour l'objet des plaisanteries dont vous ne cessez de remplir vos lettres.

„ C'est en s'abandonnant à cette légèreté d'idées & de jugemens , que , sans être ni malin ni méchant , on se permet dans la société de répandre des faits absurdes , des aventures ridicules. Il faut soutenir , animer la conversation. Tout sujet paroît bon , s'il peut amener un conte plaisant. Que de sacrifices on fait à cette nécessité de parler & d'amuser ! Je ne vous soupçonne point d'avoir brillé dans un cercle par le récit de ma prétendue bizarrerie ; je vous connois trop pour le croire. C'est au fond de votre cœur que vous avez ri des travers d'un ami. Le mien est blessé de l'erreur où vous êtes. Lisez dans le petit cahier que je joins à ma lettre , une partie de mes secrets : l'autre vous sera remise avant peu. Adieu : soyez sûr de mon amitié , & rendez enfin justice à mes sentimens. »

Le Maréchal, vivement touché des expressions du Chevalier de Muffidan, ne pouvoit se pardonner d'avoir aigri les peines d'un ami. Il ne concevoit pas comment un simple badinage lui attiroit des reproches si sérieux. Il en chercha la cause dans les feuilles qui accompagnoient cette lettre , & trouva ce qui suit :

„ Vous savez que mes études finies , le Commandeur de Pienes , mon oncle maternel , me conduisit à Malte. Je fis mes

» caravanes , & après les avoir terminées ,  
 » je me préparois à revenir en France , quand  
 » le Commandeur m'arrêta par la propo-  
 » sition de partager avec lui la gloire & les dan-  
 » gers d'une expédition méditée depuis plu-  
 » sieurs mois , & confiée à son habileté recon-  
 » nue. J'acceptai avec joie cette invitation.  
 » L'entreprise étoit hardie , & même témé-  
 » raire. Elle réussit , & l'on en dut le succès  
 » au courage & à la prudence du Com-  
 » mandant. J'eus le bonheur de me dis-  
 » tinguer sous ses yeux ; mais au moment où  
 » le combat cessoit , je fus blessé. Pendant  
 » plusieurs jours on craignit pour ma vie.  
 » Notre Escadre reprit la route de Malte ;  
 » mais les vents contraires ne permettoient  
 » pas de la suivre. La mer m'incommodoit  
 » fort. Un gros temps sépara nos vaisseaux :  
 » après une longue tourmente , celui de mon  
 » oncle fut jeté sur les côtes d'Espagne , où  
 » nous abordâmes difficilement. Le Com-  
 » mandeur prit terre à Carthagène , & me fit  
 » porter chez Dom Ramire Herrera , hom-  
 » me distingué par sa naissance , par une ré-  
 » putation de bravoure & d'intrepidité dont  
 » il avoit donné des preuves dans la Marine  
 » de Sa Majesté Catholique. Mon oncle le  
 » connoissoit & l'estimoit depuis long-temps.  
 » Il me confia à ses soins. Forcé de remettre  
 » à la voile , il me donna un Chirurgien de  
 » son vaisseau , joignit à mon valet-de-cham-  
 » bre un des siens qui m'étoit très-attaché ,  
 » me recommanda fortement à Dom Ramire ,

» & me laissa au milieu de tous les secours  
 » nécessaires à mon état.

» Pendant près d'un mois, je vis seulement  
 » Dom Ramire & les personnes de sa maison  
 » qui pouvoient m'être utiles. Il étoit veuf,  
 » avoit trois filles, encore très-jeunes, &  
 » deux nièces un peu plus âgées. L'aînée,  
 » nommée Dona Louise, fille de son propre  
 » frère, dépendoit absolument de lui par le  
 » testament de son père & par la médiocrité  
 » de sa fortune. La seconde, née d'une sœur  
 » de Dom Ramire, avoit ses parens au Mexi-  
 » que, & pouvoit devenir un parti très-  
 » riche. Donna Louise, promise à un Comte  
 » Sicilien, alors à Naples, pour y termi-  
 » ner d'importantes affaires, devoit être  
 » mariée au retour de son anant. Moins  
 » rigide qu'on ne l'est ordinairement en  
 » Espagne, Dom Ramire accordoit assez de  
 » liberté à ces jeunes personnes; elles rece-  
 » voient leurs amies, leurs parens; donnoient  
 » souvent des concerts, & s'appliquoient  
 » toutes à l'étude de la Langue Française.

» Cette même Mademoiselle d'Arcy, dont  
 » l'aliénation d'esprit m'a causé & me cause  
 » encore des chagrins si réels, occupant avec  
 » Madame de Mauni une maison qui tou-  
 » choit à celle de Dom Ramire, passoit des  
 » jours entiers avec ses filles. Tendrement  
 » attachée à Dona Louise, elles se quit-  
 » toient rarement. Le caractère aimable de  
 » Mademoiselle d'Arcy, son esprit, ses talens  
 » la rendoient chère à toute cette famille;

» & c'étoit pour mieux goûter son entretien  
 » que l'on avoit appris la Langue, & que  
 » l'on vouloit s'y perfectionner.

» Cette jeune personne se faisoit tous les  
 » jours instruire de mon état. Quand je com-  
 » mençai à me lever, Madame de Mauni &  
 » elle demandèrent à me voir, & me firent  
 » plusieurs visites. Dans la suite Mademoi-  
 » selle d'Arcy vint familièrement m'entretre-  
 » nir, accompagnée d'une Duegne dont  
 » la présence ne génoit point la confiance  
 » qu'elle me monroit, cette femme n'en-  
 » tendant point le François.

» Mademoiselle d'Arcy me fit part, avec  
 » beaucoup de franchise, de sa situation, des  
 » bontés de Madame de Mauni pour elle,  
 » des motifs de leur séjour en Espagne, du  
 » dessein de sa protectrice de retourner en  
 » France, où elle faisoit passer les sommes  
 » provenantes de l'héritage de son vieux pa-  
 » rent. Elle me laissa voir un extrême regret  
 » d'être forcée de s'éloigner de Dona Louise,  
 » me dit avec attendrissement qu'elle la lais-  
 » seroit malheureuse, bien malheureuse !  
 » Elle blâma Dom Ramire, l'accusa d'abuser  
 » de son autorité sur sa nièce, de la contrain-  
 » dre à recevoir la main d'un homme haïf-  
 » sable, puissamment riche à la vérité, mais  
 » laid, mal-fait, vieux, avare, d'une hu-  
 » meur fâcheuse, d'un naturel soupçonneux :  
 » ce Comte la conduiroit en Sicile, la confi-  
 » neroit dans un antique Château ; elle y  
 » vivroit seule avec lui, & ne jouiroit d'au-

„ cun des avantages attachés à cette grande  
 „ fortune que vouloit lui procurer son oncle.  
 „ Les discours de Mademoiselle d'Arcy  
 „ me touchoient , m'inspiroient une tendre  
 „ compassion pour son amie. Dès les premiers  
 „ jours de ma convalescence je fus admis dans  
 „ l'appartement des Dames. Une parente  
 „ âgée , dont l'austère gravité n'invitoit  
 „ guère au plaisir , présidoit aux amusemens  
 „ de ces jeunes personnes. En me disposant  
 „ à les partager , je me fis une loi de ne  
 „ point manquer à la réserve que m'impo-  
 „ soient la reconnoissance & l'hospitalité.  
 „ Soigneux d'éviter le reproche d'indiscré-  
 „ tion trop souvent fait aux François , je  
 „ résolus de montrer les mêmes égards & le  
 „ même respect à toutes celles qui compo-  
 „ soient ce petit cercle , sans me permettre  
 „ la plus légère préférence , ou la moindre  
 „ attention particulière capable d'annoncer  
 „ un goût décidé pour une d'entre-elles.  
 „ Je vis Dona Louise. Elle me parut belle.  
 „ Sa profonde tristesse me fit éprouver un  
 „ sentiment pénible. Prévenu par les confi-  
 „ dences de Mademoiselle d'Arcy , je la plai-  
 „ gnois , elle m'inspiroit de l'estime , de l'a-  
 „ mitié ; mais un mouvement plus vif ne s'y  
 „ méloit point , ne m'engageoit point à desi-  
 „ rer sa présence , & c'étoit sans me con-  
 „ traindre que je ne montrais aucun empres-  
 „ sement à m'approcher d'elle ou à l'entre-  
 „ tenir ; je tenois ma partie dans les concerts  
 „ où Don Ramire assistoit toujours ; mais je

» m'en amusois peu, & si la politesse me l'eût  
» permis, je me serois souvent dispensé de  
» paroître au salon.

» Dans le temps où j'attendois le retour  
» de mes forces & les ordres de mon père  
» pour repasser à Malte ou retourner en  
» France, il se formoit chez Don Ramire  
» un projet imaginé par Dona Louise &  
» secondé par les deux Françoises dont elle  
» étoit si sincèrement aimée. On me le ca-  
» cha d'abord; mais mon secours paroissant  
» nécessaire aux suites de son exécution, on  
» jugea convenable de me le communiquer.  
» Je venois de recevoir une lettre de mon  
» père. Il me laissoit le choix de retourner  
» à Malte ou de revenir auprès de lui.  
» Une sorte d'engagement pris depuis ma  
» convalescence avec le Comte de Pienes,  
» qui souhaitoit mon retour à Malte, me  
» rendoit indécis. Je le disois à Mademoi-  
» selle d'Arci, & je fus surpris de l'entendre  
» me prier avec instance de me déterminer  
» pour la France, & m'assurer que j'oblige-  
» rois trois personnes en cédant à ses desirs.  
» Elle m'apprit alors les résolutions de Dona  
» Louise & la facilité qu'elle trouvoit à les  
» suivre.

» Peu de temps avant mon arrivée à Car-  
» thagène, une de ses cousines, nouvellement  
» revenue du Pérou avec une fortune im-  
» mense, avoit passé trois mois chez Don  
» Ramire pour terminer des affaires d'intérêt  
» qui leur étoient communes. Cette Dame

» prit beaucoup de part aux chagrins de  
 » Dona Louife, & le jour de fon départ  
 » elle lui donna en fecret une petite boîte  
 » remplie de perles & de diamans, de la  
 » valeur d'environ cent mille livres. Elle  
 » lui recommanda de cacher ce préfent,  
 » propre à exciter la jalousie de fes autres  
 » parentes, & de s'en fervir feulement  
 » dans une occafion preffante. Des lettres  
 » de Naples annonçant le prochain retour  
 » du Comte, renouvelèrent l'effroi de  
 » Dona Louife, & la firent penfer à ce don.  
 » Il lui parut un moyen de fe foustraire à  
 » l'autorité de fon oncle, & d'éviter le ma-  
 » riage odieux dont elle fe voyoit menacée.  
 » Madame de Mauni alloit partir; l'idée  
 » d'être à jamais feparée de Mademoifelle  
 » d'Arcy, rendoit fes peines plus infupporta-  
 » bles. Elle prit enfin le parti de quitter fa  
 » patrie, de paffer en France avec fes amies,  
 » de borner toutes fes efpérances de fortune  
 » au petit fonds qu'elle poffédoit. Le defsein  
 » de vivre dans un Monafière, le rendoit fuf-  
 » fifant à fes befoins; tous fes defirs fe bor-  
 » nant alors à fe conferver libre.

» Madame de Mauni, bonne & complai-  
 » fante, applaudiffoit à ce plan; tout étoit  
 » arrangé pour l'exécuter. Huit jours avant  
 » fon embarquement, la nièce de Dom Ramire  
 » s'échapperoit furtivement de fa maifon,  
 » fe tiendroit cachée dans celle d'une femme  
 » dont la fidélité lui étoit connue; Ses effets les  
 » plus précieux y feroient fécètement transf-

» portés, & cette même femme la condui-  
 » roit au vaisseau la nuit du jour où l'on  
 » mettroit à la voile.

» Surpris en écoutant Mademoiselle d'Arcy,  
 » je ne concevois pas le motif de sa con-  
 » fiance. Pourquoi me faire part de ce projet?  
 » Elle m'en découvrit la raison.

» Après leur départ de Carthagène, Don  
 » Ramire pourroit, en se rappelant leur inti-  
 » mité avec sa nièce, les soupçonner d'avoir  
 » favorisé sa fuite; faire d'exactes recherches  
 » pour découvrir son asyle. Dona Louise,  
 » présentée dans une maison Religieuse par  
 » Madame de Mauni, arrivant d'Espagne,  
 » son âge, le temps de son évasion, un ac-  
 » cent étranger la feroient connoître. L'au-  
 » torité pourroit l'arracher de cette retraite,  
 » la remettre entre les mains de son parent  
 » irrité. Je dissiperois sa crainte à cet égard,  
 » si préférant l'invitation de mon père à celle  
 » du Commandeur de Pienes, je consentois  
 » à retourner en France. Dona Louise m'au-  
 » roit une éternelle obligation, si je voulois  
 » la conduire de Marseille à Paris, lui pro-  
 » curer la connoissance de quelque Dame de  
 » ma famille. La protection d'une personne  
 » distinguée lui ouvreroit l'entrée d'un Cou-  
 » vent, & la mettroit à l'abri des recherches  
 » curieuses dont une étrangère jeune & sans  
 » appui, devient naturellement l'objet.

» Cette confiance me fit éprouver une  
 » peine sensible. J'aurois souhaité n'être pas  
 » instruit de l'étrange démarche de Dona

» Louise. Les égards de Don Ramire pour  
 » moi, méritoient ma reconnoissance. La  
 » nécessité de me taire me sembloit une es-  
 » pèce de trahison. On s'apprêtoit à lui causer  
 » un extrême chagrin : je le favois , & me  
 » sentoïis gêné de le favoir. Je ne le reverrois  
 » plus sans émotion , sans ressentir à son as-  
 » pect un mouvement semblable au repro-  
 » che que doit exciter la feinte dans un  
 » cœur honnête.

» Rien ne me donnant le droit de m'ériger  
 » en censeur , ou de combattre des résolu-  
 » tions irrévocablement prises , je me serois  
 » accusé de dureté en refusant à Dona  
 » Louise un service aussi léger. Ainsi je m'en-  
 » gageai à partir pour la France trois semai-  
 » nes après elle , à la prendre à Marseille ,  
 » à la conduire à Paris , où je la remettrois  
 » entre les mains d'une de mes tantes , qui  
 » se feroit un devoir de l'obliger..... Mais  
 » ce paquet est déjà gros pour la poste. Cette  
 » partie de mon récit doit vous prouver que  
 » je n'ai point enlevé Mademoiselle d'Arcy ,  
 » qu'elle ne m'a point inspiré en Espagne  
 » cette passion dont vous m'avez tant parlé  
 » dans vos lettres. Un de mes gens , qui  
 » part après demain pour Paris , vous re-  
 » mettra la suite d'une aventure où je me  
 » croyois peu intéressé. Mais prévoit-on les  
 » suites des démarches les plus indifférentes  
 » en apparence ? Notre cœur se connoît-il ,  
 » & peut-il s'assurer sur ses dispositions ? »

( *La fin au prochain Mercure.* )

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Migraine*.

*Réponse à l'Énigme.*

La livre de tabac, c'est seize onces, je crois :  
Or donc, lorsque je l'eus tout-à-fait consumée ;  
Dans ses cendres je trouve une once ; alors je vois  
Qu'il en étoit sorti quinze onces de fumée.

celui du Logogryphe est *Sorcier*, où l'on  
trouve *or*, *cor*, *soie*, *cri*, *si*, *Roi*, *Sire*,  
*sire*, *roster*, *rose*, *ce soir*.

## CHARADE

*A Mme la Marquise DE LA FAYETTE.*

**L**ES grands Hommes, les Rois, les Héros magna-  
nimes,

Sont tous de mon premier les superbes victimes ;

Un pronom personnel désigne mon dernier ;

Dans votre cœur, Madame, habite mon entier.

( Par M. Brissat, Peintre, & Professeur de  
Dessin & d'Écriture à Roanne, )

## É N I G M E.

**A**L'HOMME avec le temps j'apprends ce que je  
voux ;

Je dirige & soutiens le fou comme le sage.

Redouté du faquin , désiré du Héros ,

Celui-ci , je l'illustre , & l'autre je l'outrage.

De néant , de grandeur quel bizarre assemblage !

En partageant la gloire où j'éleve un grand cœur ,

On me donne le nom d'un grossier personnage ;

Et l'on met dans sa main , pour marque de valeur ,

Ce qui du lâche seul doit être l'apanage.

Qu'est-ce donc qui devient tour-à-tour , par l'usage

Qu'en font assez souvent la haine & la faveur ,

L'instrument de la honte ou le prix de l'honneur ?

( Par M. le Baron de Thomassin de Juilly. )

## L O G O G R Y P H E.

**L**ECTEUR , je suis le Roi du monde ;

Avec fureur par-tout on me poursuit.

Je rends la Nature féconde ,

C'est par moi que tout s'embellit.

Je hais l'éclat & le grand bruit ,

J'aime à voltiger sur l'herbette ;

Mais rarement on me saisit

Dans le boudoir d'une coquette.

Je suis connu : j'en ai trop dit.  
 Me désunir paroît bien inutile.  
 Si de moi cependant tu veux mieux t'assurer,  
 Dans mes sept pieds cherche une ville  
 Où l'on fait tout pour me trouver ;  
 Je t'offre encor deux notes de musique,  
 Un titre rare , un fluide léger ;  
 Une production commune en Amérique ;  
 Ce qu'on fait très-souvent en regardant jouer ;  
 Un terme de blason ; une fleur qui t'est chère,  
 Et ce qu'on est sûr d'éprouver  
 Auprès d'une Beauté sincère  
 Qu'on chérit & qui sait aimer.  
 Enfin , puisqu'il faut tout te dire,  
 Si tu prends plaisir à me lire,  
 Tu sauras bien me deviner.

( Par M. Saint-G\*\* , Officier au  
 Régiment de Picardie. )

---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

*POÉSIES Diverses de M. Hoffman*, in-16.  
 de 164 pages. A Nancy, & se trouve à  
 Paris, chez L. F. Prault, Imprimeur du  
 Roi, quai des Augustins.

**M.** HOFFMAN s'étoit fait connoître avan-  
 tageusement par diverses Pièces imprimées

féparément dans les Recueils du jour. Il vient de rassembler ses Poésies, qui forment le petit volume que nous annonçons. Nous avons été souvent à portée d'observer que le projet de se *recueillir* a été l'écueil contre lequel est venu se briser la réputation de plusieurs Poètes. Plus d'un jeune Auteur, après s'être fait applaudir par des Poésies imprimées dans les Recueils, quand il vient à publier le sien, trouve le Lecteur froid, dédaigneux, & voit flétrir ses lauriers ou ses roses éphémères. Soit que dans ce cas l'amour paternel l'ait empêché d'être sur le choix aussi sévère que le seroit un Éditeur impartial; soit que peu de talens ayent l'art de se varier assez pour faire entreprendre à des Lecteurs François une lecture suivie d'Ouvrages en vers; quoi qu'il en soit, cette épreuve a été mortelle à plusieurs réputations ébauchées.

Celle de M. Hoffman nous paroît propre à en sortir saine & sauve. Il y a dans sa poésie un mélange d'esprit & de naïveté, une facilité gracieuse, un enjouement doux qui plaît & qui intéresse. Ce volume est composé de Fables, de Contes, d'Épîtres & autres genres de poésie. Mais il nous a semblé qu'en général les Fables de M. Hoffman étoient plutôt des allégories; & cette dénomination leur conviendroit d'autant plus, qu'elles sont presque toujours dénuées de sens moral. En général ce Poète paroît avoir beaucoup de penchant pour le style allégorique. Ce genre-là se prête

à l'esprit & à l'imagination; mais l'abus en est fatigant.

Quelques-unes des Fables manquent de justesse. Telle est la septième, intitulée: *Le Myrte & le Laurier.*

Le Laurier disoit un jour  
 Au Myrte du voisinage:  
 Va, fuis loin de ce rivage,  
 Vil arbrisseau de l'Amour!  
 Foible ennemi de la gloire,  
 Tu fouilles par tes rameaux  
 La couronne des Héros,  
 Et l'arbre de la Victoire.  
 Ne fais-tu pas qui je suis,  
 Dit le Myrte débonnaire?  
 C'est moi qui rends à la terre  
 Le bonheur que tu détruis.  
 Est-ce bien moi que tu braves,  
 Moi qui compte tant d'heureux,  
 Et qui fais autant d'esclaves  
 De tous tes Héros fameux?

Ces vers-là sont agréables; mais la conclusion n'est pas juste. Le myrte ne fait pas d'esclaves, comme le laurier ne fait pas de Héros; mais seulement le myrte couronne les esclaves de l'Amour, comme le laurier couronne les Héros.

La Fable intitulée: *La Vie & la Mort de l'Amour*, est très-juste; & quoiqu'elle soit un peu longue, on la lit avec grand plaisir.

Il n'y a pas de longueur dans *Thémis*, l'*Amour & la Raison*; & il y a autant de grâces que d'esprit.

La Pièce intitulée: *Défauts d'Annette*, est ingénieuse, mais grimacée. Le Poète, en parlant d'Anette, prétend que

Chez elle tout est emprunté,

Tout est artifice chez elle,

Dans son esprit & sa beauté.

Sa blancheur, elle l'a volée au lys; ses yeux, elle les a pris à l'Amour, qui s'est aveuglé pour elle, &c. Tout cela peut être galant, mais tout cela n'est pas naturel; & ce défaut est ici d'autant plus sensible, qu'il est fort rare dans les Poésies de M. Hoffman.

Nous aurions voulu aussi qu'il eût supprimé un couplet, dans lequel, en rendant hommage à Mlle C\*\*\*, le Poète finit par dire :

Le goût *bat des mains*; mais je gage

Que le cœur *bat* bien davantage

En vous voyant.

*Le goût qui bat des mains*, & un cœur qui *bat*, n'ont aucun rapport ensemble: c'est un mauvais jeu de mots; & M. Hoffman n'a pas besoin de ces tristes ressources.

Nous aurions moins insisté sur ces observations critiques, si le talent de M. Hoffman n'étoit assez vrai, assez marqué pour en faire désirer la perfection. Il a les grâces du style, le piquant de la pensée; & il s'est garanti de  
l'emphase

l'emphase & de la manière. Il y a presque dans toutes ses Pièces des détails heureux. Quelques-unes par leur genre ne sont pas susceptibles d'être citées dans ce Journal, Nous allons rapporter une Romance sur l'air : *Lison guettoit.*

J'y songerai toute ma vie,

Voilà le lieu

Où, ma tante belle & douce amie

Me dit adieu.

Chaque jour au même bocage

Je viens exprès,

Et ne trouve sous le feuillage

Que des regrets.

**P**OURTANT, moi qui suis tant à plaindre,

Ja fus heureux

Trop heureux, j'étois loin de craindre

Ce coup affreux.

Sur cette herbe alors si jolie,

A chaque jour,

J'étois sûr de trouver Zélie

Et puis l'Amour.

En vain, gentille souvenance,

Vous me flattez;

Au lieu d'adoucir ma souffrance,

Vous l'augmentez.

Quand on est loin de ce qu'on aime;

Plus de plaisir!

50                    MÉR C U R E  
Le souvenir du plaisir même  
                  Coûte un soupir.

Il y a certainement dans ce Recueil bien d'autres Pièces aussi agréables que celle-là; nous l'avons choisie sur-tout parce qu'elle est courte, & assez étendue pourtant pour pouvoir donner une idée de la manière de l'Auteur. Ces deux vers naïfs:

Pourtant, moi qui suis tant à plaindre,  
Je fus heureux,

sont dans ce genre d'une tournure délicate; & plusieurs autres traits pareils, répandus dans ce volume, doivent faire inscrire leur Auteur sur notre Parnasse Érotique.

---

## S P E C T A C L E S.

---

### COMÉDIE FRANÇOISE.

**D**ES Philosophes ont avancé que l'intérêt personnel est le premier mobile de toutes les actions des hommes; ils auroient dû remarquer aussi que le caractère de l'Égoïsme n'offre pas la même physionomie dans tous les temps & chez tous les peuples, qu'il peut être le principe, l'appui des vertus, \* & leur

---

\* C'est l'avis d'Helvétius: mais ce Philosophe a érigé l'Égoïsme en système, & dans les esprits foibles ce système ne peut que faire naître des idées fausses & dangereuses.

donner une fin utile. Avec cette restriction, ils n'en auroient pas moins dit une vérité sensible; mais l'humanité n'auroit point à leur reprocher de l'avoir très-légerement calomniée. Quand une Nation est portée vers la manie des conquêtes, ou, si on l'aime mieux, vers le fantôme de la gloire, le sentiment qui enflamme les Chefs & les Soldats de l'amour des grandes actions, du desir de la célébrité, peut être un sentiment personnel; mais il devient louable par l'effet même qu'il produit ou qu'il veut produire, puisqu'il tourne à l'avantage général, puisqu'il peut concourir au bien de l'État. Dans des temps de calamité, lorsque les peuples gémissent accablés sous les suites d'une guerre ruineuse & sanglante, quand ils sont devenus les victimes ou de l'intempérie des saisons, ou bien encore d'une de ces révolutions effrayantes dont le monde est quelquefois frappé, c'est peut-être l'Égoïsme qui donne des consolateurs aux misérables, qui fait braver les dangers, les épidémies; qui fait immoler une partie des fortunes à l'espoir d'acquérir un grand renom de générosité. Cet égoïsme, si on peut appliquer ici le mot, est certainement bien respectable; car il produit la pitié & la bienfaisance. L'intérêt personnel naît avec l'homme; il croît, il se développe avec lui, il le suit dans ses passions, il les échauffe, il les soutient. L'ambitieux, l'avare, l'envieux, le tartufe, le jaloux sont des égoïstes; mais le Protecteur qui aime à s'entourer des heureux

qu'il a faits, le Philosophe, le Poëte, le Peintre qui courent après la réputation; l'Homme d'État, le Juge, qui sacrifient leur repos & leurs plaisirs à la tranquillité générale, sont aussi des hommes personnels: ainsi l'amour de soi-même est une passion qui, bien dirigée, peut produire des talens & des vertus, & dont l'abus fait des scélérats, des monstres. Cet abus se fait plus sentir chez les Nations riches & puissantes que chez les autres; & c'est quand l'oubli des principes devient général, quand les mœurs sont absolument relâchées, quand un luxe dévorant consume toutes les fortunes & confond tous les rangs, que l'égoïsme est le plus dangereux, qu'il est le fléau de la société, & qu'il étouffe dans tous les cœurs le germe des sentimens qui font des pères, des enfans & des citoyens. Alors il subordonne toutes les passions, il les absorbe toutes en lui, il cesse d'être leur ressort, pour faire tour à tour de chacune d'elles le ressort de sa propre satisfaction. Quand il est parvenu à ce degré, il est susceptible des grands effets de la Scène, il devient un caractère très-dramatique; mais pour le bien peindre, il faut tout-à-la-fois les talens d'un Écrivain familier avec les finesses de l'art, le tact d'un homme de goût, & le coup-d'œil d'un Observateur philosophe.

On doit savoir gré à M. de Cailhava d'avoir apperçu l'égoïsme sous les couleurs qui lui conviennent, sous celles qu'il a réellement à l'instant où nous vivons; mais on doit aussi

lui reprocher d'avoir chargé le tableau dans les deux derniers Actes de sa Comédie. Dans les trois premiers, le caractère de Philémon s'expose & se développe heureusement; tantôt il se montre, tantôt il se cache suivant que les circonstances l'exigent: il est fidèle à ses principes, & ne laisse voir de lui que ce qui peut lui devenir utile en le rendant intéressant aux yeux de ceux qu'il veut séduire. Après, il devient audaceux & fripon; il calcule avec un mercenaire les moyens de voler les bienfaits de son oncle; il lève le masque, il ne garde plus de mesures. Tout cela est-il dans l'ordre, tout cela rentre-t'il dans les convenances dramatiques? Écoutons Philémon lui-même: Quand, dit-il,

On n'a pas reçu pour son partage  
De l'aigle ou du lion la force & le courage,  
Serpent adroit & souple il faut se replier,  
Et savoir sous les fleurs se frayer un sentier.

Comment, d'après ce système, qui est bien celui d'un égoïste, Philémon, quand il est démasqué, brave-t'il l'oncle qui veut bien veiller encore sur lui; tout coupable qu'il est; comment ose-t'il effrontément avouer ses principes destructeurs devant l'homme qui s'est déclaré le plus irréconciliable ennemi de l'égoïsme? Comment Polidor l'entend-t'il dire sans en témoigner la moindre humeur; sans révoquer les bienfaits?

J'ai joué de malheur: je quitte la partie.

Peut-être revieudrai-je un jour dans ma patrie ;  
 Et, plus profond dans l'art d'attirer tout à soi,  
 Je n'aurai plus alors les rieurs contre moi.

Il faut avouer que tant d'audace est bien surprenante dans la bouche d'un homme qui a plus besoin que jamais des secours d'autrui ; & que s'il y a quelque chose de plus surprenant encore, c'est la bonhomie passive de ce Polidor que l'on séduit, que l'on trompe, que l'on brave impunément, & qui doit être bien étonné de s'entendre traiter de rieur au moment sans doute où il a le moins envie de rire. M. de Cailhava s'est dit (v. la Préf. de l'Egoïsme, page XII) *l'hypocrisie de société est digne d'être mariée à l'Egoïsme ; leur union doublera leur force comique & morale.* Pourquoi dans son dévouement a-t-il oublié ce principe vrai & bien apperçu ? De deux choses l'une : ou Philémon, auteur d'un ouvrage affreux, devoit être, pour la satisfaction du Spectateur, puni d'une manière exemplaire & plus vraisemblable que ne l'est la peine de l'exil ; ou bien il falloit faire jouer les ressorts de cette *hypocrisie séduisante* qui se marie à l'égoïsme, attaquer, surprendre la sensibilité de Polidor, celle de toute la famille présente ; enfin montrer le scélérat, fier de ce nouveau succès, formant pour l'avenir de nouvelles espérances, & se promettant d'immoler quelque jour à ses propres intérêts, ceux même dont il recevra dans son exil les secours dont il a besoin. Cette fin seroit atro-

ce , dira-t'on : oui , elle le seroit ; mais au moins seroit - elle raisonnable , le caractère seroit conservé , & le dénouement actuel est tout-à-la-fois atroce & déraisonnable. Non , nous ne concevrons jamais comment on peut conserver quelque intérêt pour un monstre qui plaïsante avec le crime , qui fait trophée de ses affreux principes , & qui persifle les bien-faiteurs.

La Fable de l'Egoïsme nous paroît aussi mériter des reproches. Au premier Acte , Polidor n'est pas encore arrivé ; il arrive au second Acte ; au troisième il associe Philémon à ses projets de bienfaisance , & lui remet en effets au porteur , la moitié de sa fortune. Une telle invraisemblance est choquante ; elle l'est d'autant plus qu'il étoit facile de la faire disparaître. Pourquoi Polidor n'est-il pas dans la maison depuis trois mois ? Il pouvoit y être , dissimuler sa nouvelle fortune , observer les caractères de ses parens ; & trouvant dans l'adroit Philémon le masque des vertus qui lui sont chères , lui confier le secret de sa richesse , en faire son ami , son associé. Est-ce en vingt-quatre heures qu'un Égoïste habile cherche à surprendre l'absolue confiance de celui dont il veut faire sa dupe ? Est-ce en vingt-quatre heures qu'un homme trompé par un imposteur peut l'être aussi légèrement par un autre ? Que M. de Cailhava y réfléchisse , & nous sommes persuadés qu'il conviendra de la justesse de nos réflexions.

Nous ne nous étendrons pas sur les autres

reproches qu'on a faits à l'intrigue de cette Comédie, lorsqu'elle fut représentée pour la première fois au mois de Juin 1777. Les uns étoient fondés, les autres étoient au moins équivoques; & c'est le sort de tous les Ouvrages, de faire naître beaucoup de fautes éloges, beaucoup de fausses critiques parmi quelques observations raisonnables. Nous observerons seulement que le caractère d'*Antonius Durand* nous paroît tenir plus à la farce qu'à la Comédie, qu'il est étranger au genre noble; & que loin de pouvoir éclairer les gens du monde sur l'importance qu'il faut mettre au choix d'un Instituteur, comme l'Auteur paroît le desirer, il jette au contraire sur les gens de cet état un vernis de ridicule & même de flétrissure.

La reprise qu'on vient de faire de l'*Egoïsme*, le Mercredi 22 Mars, a eu beaucoup de succès. Elle a fait concevoir toutes les difficultés du sujet choisi par M. de Cailhava. La Pièce n'a pas été, dans son ensemble, aussi bien jouée qu'elle pourroit l'être; mais le rôle de Philemon a été rendu par M. Molé avec une grande supériorité. Cet Acteur, toujours plus justement aimé du Public, a fait sentir par la finesse & l'intelligence de son jeu le mérite de plusieurs Scènes très-bien faites, qui tiennent à la bonne Comédie, & qui n'avoient pas été appréciées en 1777, ni même à la représentation qu'on en donna le 4 Janvier 1778. M. de Cailhava dit, dans sa Préface, qu'il a cherché à imiter

dans son style la facilité & la précision de celui de Molière. Cette intention est digne de beaucoup d'éloges sans doute, mais il y a loin d'elle au succès; & nous croyons pouvoir engager M. de Cailhava à revoir encore son style avec beaucoup de soin; car il fourmille de négligences, pour ne rien dire de plus. Nous avons remarqué avec plaisir les corrections heureuses qu'il a faites à quelques tirades, notamment à celle qui trace la peinture de l'égoïsme, & nous concluons de-là qu'avec un peu de constance & de courage, il pourroit faire disparaître les inversions forcées qui déparent la versification, & mériter les suffrages des Lecteurs difficiles: ils sont rares aujourd'hui; mais c'est encore eux qui font les réputations.

---

## ANNONCES ET NOTICES.

---

**L**es Leçons de l'Histoire, ou Lettres d'un père à son fils sur les Faits intéressans de l'Histoire Universelle, par l'Auteur de Valmont, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire de la Reine, &c. rue des Mathurins, hôtel de Clugny.

Les Editions multipliées du *Comte de Valmont* ou des *Egaremens de la Raison*, ont assez fait connoître ce qu'on pouvoit attendre de M. l'Abbé Gérard. Les Leçons de l'Histoire qu'il publie aujourd'hui, sont une continuation de ce premier Ouvrage. C'est le père de Valmont qui vient ajouter les leçons de

l'Histoire à toutes celles qu'il avoit déjà données à son fils. « Il vous manque l'expérience, lui dit ce tendre père dans sa première Lettre; il vous manque du moins celle qui peut convenir à votre âge, qui mûrit la jeunesse, qui supplée à une longue vie, & qui s'acquiert par une longue connoissance des faits, par la réflexion sur les actions d'autrui, par la connoissance des hommes tels qu'ils ont été, tels qu'ils seront dans tous les temps; & cette expérience, sans laquelle vous ne pouvez espérer de leur être véritablement utile, c'est, avant toute chose, l'étude de l'Histoire qui nous la donne. »

L'Auteur rend compte dans sa Préface du plan qu'il s'est tracé. Sa manière exige bien des travaux, bien des recherches: plus l'Auteur de celle-ci a voulu en épargner à ses Lecteurs, plus on sent qu'il a dû lui en coûter à lui-même; & ce n'est pas une légère obligation qu'on doit lui en avoir.

*TRADUCTION nouvelle des Éloges de Sextus-Aurelius-Propertius, Chevalier Romain, 1. Vol. in-12. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Tombert fils, Libraire, rue Dauphine; & chez les Marchands de Nouveautés.*

Nous avons parlé de cette Traduction avec une sévérité qui provenoit de l'estime que nous avoit inspirée l'Auteur. Quant au reproche que nous lui ayons fait d'avoir tronqué & omis quelquefois en traduisant, nous avons appris depuis, qu'il a traduit par choix, d'après l'Édition de Coutellier, in-4<sup>o</sup>.; & nous croyons, d'après un nouvel examen, devoir rendre justice sur ce point à la fidélité de sa version.

*L'HOMME Généreux, Drame en cinq Actes & en prose, par Mme de Gouge, Auteur du Mariage de Chérubin. A Paris, chez l'Auteur, rue de Condé,*

# D E F R A N C E.

n<sup>o</sup>. 5; Knapen & fils, Impr.-Libr., rue S. André des-Arcs, au bas du Pont S. Michel.

Tous les Amateurs du Théâtre applaudiront à l'éloge que Mme de Goussier a confié dans sa Préface du célèbre Acteur comique que va perdre la Scène Française. C'est toujours avec plaisir qu'on voit le talent rendre justice au talent.

LE SIEUR NOSEDA, Physicien & Marchand d'Estampes, au Palais Royal, n<sup>o</sup>. 93, vient de recevoir de Londres des *Principes du Dessin de Cipriani*, & gravés par Bartolozzi, in-4<sup>o</sup>, oblong. Prix, 36 liv.

Ces Principes sont dessinés avec un goût exquis, & sont faits pour avoir le plus grand succès.

*VOYAGES en Europe, en Asie & en Afrique, contenant la Description des Mœurs, Coutumes, Loix, Productions, Manufactures de ces contrées, & l'état actuel des Possessions Angloises dans l'Inde, commencés en 1777, & finis en 1781, par M. Makintosh, suivis des Voyages du Colonel Capper dans les Indes au travers de l'Égypte & du grand Désert, par Suez & par Bassora, en 1779, traduits de l'Anglois, & accompagnés de Notes sur l'original & de Cartes Géographiques, 2 Vol. in-8<sup>o</sup>. Prix, 4 liv. brochés. A Londres; & se trouve à Paris, chez Regnaud, Libraire, rue S. Jacques.*

Le même Libraire vient de mettre en vente l'ouvrage suivant, qui est encore important par son objet: *Lettres Philosophiques & Politiques sur l'Histoire de l'Angleterre depuis son origine jusqu'à nos jours*, traduit de l'Anglois, 2 Vol. in-8<sup>o</sup>. Prix, 7 liv. 4 sols brochés.

LES Pseaumes traduits en François, avec des Notes & des Réflexions, par le PÈRE G. P. Bernier;

18-12. A Paris, chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Les quatre derniers Volumes de cette Traduction, qui en a huit, paroissent-ils, confirment les éloges qu'avoient mérité les premiers. Les savantes Notes qui y sont jointes ajoutent au mérite & à l'utilité de cet Ouvrage.

QUATROU détaché de l'Œuvre XXXIII de M. Hayden, pour le Clavecin, Violon & Violoncelle ad libitum, par M. Wenck. Prix, 3 liv. 12 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Micho-dièrre, maison de M. Garnier; & Mme Bailion, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

NUMERO 3 du Journal de Violon, dédié aux Amateurs. Prix, 15 liv. & 18 liv. pour 12 Livraisons. Séparément 2 liv. A Paris, chez M. Bornet l'aîné, Professeur de Musique, rue Tiquetonne, n<sup>o</sup>. 10.

## T A B L E.

SUR le Tableau représentant le Serment des Horaces, 3	Charade, Enigme & Logogry- phe, 43
Inscription pour la façade du nouveau Palais de Justice, 4	Poésies diverses de M. Hoff- man, 45
Histoire de deux jeunes Amies, 4	Comédie Française, 50
	Annonces & Notices, 57

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 1 Avril 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 31 Mars 1786. GUIDI.

---

---

M E R C U R E

D E F R A N C E .

S A M E D I 8 A V R I L 1786.

---

---

P I È C E S F U G I T I V E S

E N V E R S E T E N P R O S E .

---

*I N S C R I P T I O N p o u r , l a P o s t r a t e*  
*d e M . M O R É .*

L E v o i l à , c e t A c t e u r c h a r m a n t ,

Q u i s e u l , s u r l ' u n e & l ' a u t r e S c è n e ,

A s u n o u s p l a i r e é g a l e m e n t ;

D e T h a l i e , e n u n m b r , l ' a m a n t

C o m m e l ' é p o u x d e M é l i p p m e .

*( P a r l u s A m a t e u r d u T h é à t r e F r a n ç a i s . )*

---

---

N<sup>o</sup>. 14, 8 Avril 1786.

D.

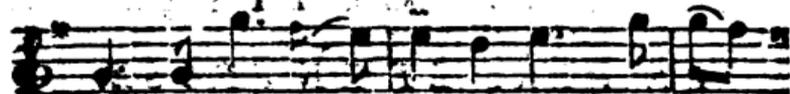
*COUPLETS à la plus belle & à la plus  
savante des Modernes.*



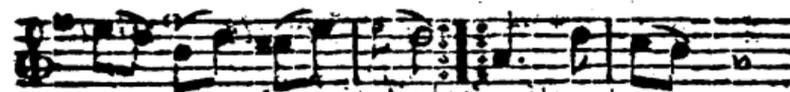
Tout vo - tre plai sir, Hor - ten - se, est



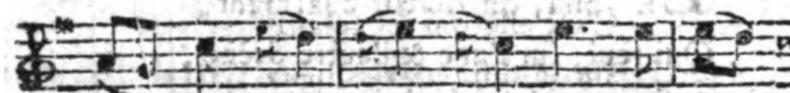
de li - re nuit & jour, & l'a -



mour de la Sci - en - ce vous tient lieu



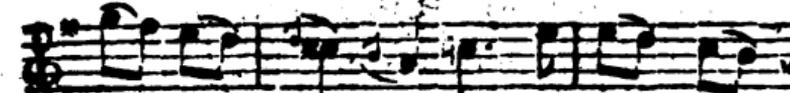
du ten - dre Amour; mais ap - pre -



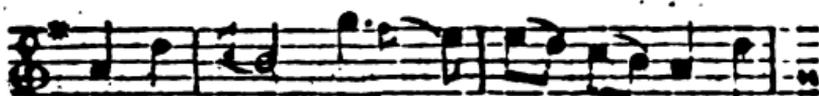
nez que les Gra - ces, qui s'é - ga -



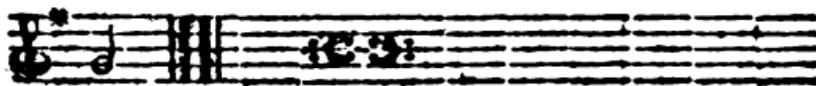
lent aux neuf Sœurs, ne doi - vent sui -



vre leurs tra - ces, que pour y cueil -



lir des fleurs, que pour y cueil-lir des



fleurs.

Si c'est en Astronomie  
 Que vous briguez des succès,  
 De la céleste Uranie  
 Ne cherchez point les secrets ;  
 Laissez errer les comètes  
 Dans des cercles peu connus,  
 Et ne fixez vos lunettes  
 Que sur l'orbe de Vénus.

La science de la sphère  
 Souvent occupe vos yeux ;  
 C'est elle qui les éclaire  
 Sur la distance des lieux.  
 Que cet infailible guide  
 Conduise vos jolis doigts  
 A trouver la place où Gnide  
 Fut située autrefois.

Dz la nature des plantes,  
 Par la botanique instruit,  
 A ses recherches savantes  
 Quand l'Univers applaudit,

D ij

N'en retenez autre chose  
 Qu'une grande vérité :  
 C'est que la plus belle rose  
 Moins que vous a de beauté.

POUR la-ténébreuse algèbre  
 Ne montrez aucun desir ;  
 Qui veut s'y rendre célèbre ,  
 Doit renoncer au plaisir.  
 Cette science traîtresse  
 Peut apprendre à supputer  
 Les baisers qu'une maîtresse  
 Donne toujours sans compter.

( Paroles de M. le Chevalier de Cubières, musique  
 de M. le Comte de Sainte-Aldégonde. )

*FIN de l'Histoire des deux Jeunes Amis ,  
 par Madame RICCOBONI.*

**E**N apprenant pour la première fois que le Chevalier de Mussidan éprouvoit des peines secrètes , le Maréchal se sentit encore plus touché des expressions de sa lettre. Il ne concevoit pas sa longue réserve , & se croyoit en droit de s'en plaindre. Il lui écrivit avec beaucoup de tendresse , sans lui marquer combien une confiance si tardive lui paroiffoit blesser l'amitié. Il attendoit , pour le lui dire, les éclaircissemens promis. Peu de jours

après, il les reçut, & s'enferma dans son cabinet, où il lut cette continuation écrite de la main du Chevalier.

« Tout fut parfaitement concerté entre la  
 » jeune Espagnole & ses deux amies. Le jour  
 » pris, Dona Louise sortit de grand matin  
 » sans être apperçue. A l'heure où l'on en-  
 » troit chez elle, sa femme-de-chambre éton-  
 » née la chercha vainement. Un billet adressé  
 » à son oncle étoit sur sa toilette. On y trouva  
 » aussi une lettre pour Mademoiselle Darcy,  
 » composée à dessein d'éloigner le soupçon  
 » de leur intelligence. On remit l'un & l'autre  
 » à Don Ramiré. Le billet de sa nièce  
 » contenoit ce peu de mots :

« Je crois être en droit, Monsieur, de  
 » me soustraire à votre autorité, quand vous  
 » vous obstinez à l'employer pour me rendre  
 » la plus malheureuse de toutes les femmes.  
 » Il m'est bien dur de vous paroître ingrate  
 » en cherchant de la protection contre vous.  
 » Je vais demander un asyle à mes parens  
 » maternels. Il me fera plus doux de passer  
 » mes jours dans un Cloître, que de me lier  
 » à l'objet odieux de votre choix. Je conser-  
 » verai toujours, Monsieur, le souvenir de  
 » vos premières bontés; & j'oublierai, s'il  
 » m'est possible de le faire, que ni mes priè-  
 » res ni mes larmes n'ont pu vous toucher  
 » en faveur d'une fille infortunée qui vous  
 » désobéit à regret, & souffre une peine vio-  
 » lente en s'éloignant d'un parent qu'elle gé-  
 » mit de fuir & d'offenser.

» Furieux après cette lecture, Don Ramire  
 » donna des ordres pour tout préparer, vou-  
 » lant partir à l'instant. Me sachant éveillé, il  
 » accourut chez moi, me montra le billet  
 » de sa nièce, en faisant mille imprécations  
 » contre elle & contre tout son sexe. Com-  
 » me elle avoit deux tantes Abbesses à Ma-  
 » drid, ses expressions lui persuadèrent  
 » qu'elle se rendoit à l'un ou l'autre Couvent.  
 » Il se flattoit de l'atteindre sur la route, de  
 » la ramener & de la punir sévèrement d'une  
 » démarche si hardie. Sa colère, son chagrin,  
 » la vaine espérance où il se livroit, me jere-  
 » rent dans un trouble, dans un embarras inex-  
 » primable. Il me sembloit qu'il pouvoit se  
 » plaindre de moi, m'accuser de lui en imposer  
 » par mon silence. Je rougissois, je perdois  
 » contenance, & n'osois parler. Trop agité  
 » lui-même pour faire attention à mes mou-  
 » vemens, il marchoit à grands pas, pres-  
 » soit les gens, s'impatientoit. On l'avertit  
 » enûn. Il m'embrassa, me pria de le plain-  
 » dre, d'attendre son retour, & partit.

» Il resta près d'un mois absent, revint  
 » fatigué d'une inutile recherche, persuadé  
 » du séjour de Dona Louise à Madrid, &  
 » désespéré de la voir échappée à son pou-  
 » voir & à sa vengeance. Je partis deux jours  
 » après. J'arrivai à Marseille sans accident, &  
 » trouvai mes jeunes amies habitant une jolie  
 » bastide que Madame de Mauni venoit d'a-  
 » cheter.

» Rien ne me parut changé dans l'air: ni

» dans l'accueil de Mademoiselle d'Arcy ;  
 » mais je ne pus me défendre d'une extrême  
 » surprise en examinant Dona Louise. Je  
 » l'avois vue triste , distraite chez son oncle,  
 » l'esprit toujours occupé de fâcheuses idées,  
 » se prêtant avec répugnance aux jeux , aux  
 » amusemens de ses compagnes ; parlant peu,  
 » inquiète , rêveuse , négligeant tout , & mêm  
 » me le soin de sa parure. Qu'elle étoit diffé  
 » rente alors ! Le plaisir de ne plus redouter  
 » un lien si long-temps l'objet de sa ter  
 » reur , de se voir libre , donnoit de l'éclat à  
 » son teint , animoit ses yeux , embellissoit  
 » ses traits doux & réguliers , répandoit sur  
 » toute sa personne ce charme inexprimable  
 » dont on se sent touché sans connoître par  
 » quel attrait il émeur. Dona Louise , aupa  
 » ravant sombre & silencieuse , se livroit à  
 » l'enjouement , montrait des connoissances  
 » acquises ; cette vivacité modérée par la  
 » modestie , qui amuse & qui plaît : ses idées  
 » toujours justes , prouvoient la droiture de  
 » son cœur , & je ne fais quoi de tendre , d'af  
 » fectueux dans ses expressions , rendoit in  
 » téressant tout ce qu'elle pensoit , tout ce  
 » qu'elle disoit.

» En la regardant , en l'écoutant , je crus ne  
 » l'avoir jamais vue , jamais entendue. Je me  
 » demandois comment j'avois passé tant  
 » d'heures avec elle sans m'appercevoir des  
 » graces de sa personne , des agrémens de  
 » son esprit. Chaque instant me la montrait  
 » plus aimable. Des mouvemens inquiets ,

& pourtant flatteurs, m'agitoient en sa pré-  
 sence; je la quittois avec peine, avec effort;  
 un desir ardent de la revoir me tourmen-  
 toit loin d'elle. Ses projets de retraite m'aff-  
 ligoient. Je me sentoiois oppressé quand je  
 songeois que j'allois la conduire à Paris, où  
 l'attiroit le dessein de se soustraire au  
 monde, de s'enfermer dans un Cloître;  
 contribuer moi-même à lui ouvrir ce triste  
 asyle, où peut-être elle confacteroit ses  
 jours. Mon cœur se ferroit à l'idée de  
 perdre à jamais la liberté de la voir, de  
 l'entretenir: liberté qui me rendoit alors si  
 heureux! Je ne me dissimulois point l'es-  
 pèce de mes sentimens, mais je craignois  
 de les avouer. Après ma longue froideur,  
 Dona Louise ne s'étonneroit-elle pas de  
 ce changement, pourroit-elle me croire  
 sensible, n'imagineroit-elle pas qu'enhardi  
 par sa position présente, j'osois m'écarter  
 du respect que je lui avois montré dans le  
 temps où tout devoit la rendre imposante  
 à mes yeux? Timide, indécis, je cherchois  
 des prétextes pour retarder notre départ  
 de Marseille. Mademoiselle d'Arcy les sai-  
 sissoit, & monroit une sorte de répu-  
 gnance à faire le voyage de Paris. Je la  
 voyois rêveuse, inquiète: toutes ses ex-  
 pressions devenoient mystérieuses. Sou-  
 vent elle sembloit vouloir me parler, s'in-  
 terrompoit, continuoit à se taire. Surpris  
 de cette nouveauté, je me plaignis d'a-  
 voir perdu sa confiance; je la pressai de

» m'ouvrir son cœur. Je ne le puis, me dit-  
 » elle, sans commettre une indiscretion; sans  
 » m'exposer aux reproches de Dona Louïse.  
 » Je me trompe peut-être, mes craintes sont  
 » peut-être vaines; mais les projets m'alar-  
 » ment. Je redoute pour elle le séjour de  
 » Paris; & vous m'obligeriez sensiblement,  
 » si vous la déterminiez à rester en Pro-  
 » vence.

» Mais; lui dis-je un peu surpris, vous  
 » approuviez en Espagne un dessein appuyé  
 » sur des motifs encore subsistans: d'où vient  
 » le condamnez-vous à présent? Je n'avois  
 » pas réfléchi, reprit-elle, sur mille circon-  
 » stances où je faisois alors peu d'attention.  
 » Avant de vous avoir vu, Dona Louïse  
 » vouloit fuir, se retirer dans un Couvent  
 » à Madrid; quand elle me montra un desir  
 » ardent de passer en France, son amitié  
 » pour moi me parut l'unique cause de ce  
 » changement. Sans cesse elle m'entretenoit  
 » de vous, de vos qualités aimables, des  
 » agrémens de votre personne; elles me  
 » frappaient comme elle, & je la croyois  
 » juste, sans la croire prevenue. Hélas! je  
 » me trompois. Je vois qu'un penchant irré-  
 » sistible l'attire dans votre patrie; lui fait  
 » imaginer de la douceur à vivre près de  
 » vous; à se lier avec les Dames de votre fa-  
 » mille, à conserver au fond de sa retraite  
 » le plaisir d'entendre parler de vous, de vous  
 » voir prendre une sorte d'intérêt à elle.  
 » J'ignore, continuait-elle, les effets d'une

» passion que j'ai toujours redoutée sans la  
 » connoître ; mais si cet attachement de  
 » Dona Louise pour vous étoit de l'amour &  
 » si l'innocence de ses pensées déguisoit à  
 » ses yeux les sentimens de son cœur ! si  
 » elle vous aimoit ! Mais puis-je en douter ,  
 » quand tout me dit , tout me prouve , tout  
 » m'affûre que vous êtes cher à Dona  
 » Louise ; que vous êtes aimé de Dona  
 » Louise ?

» Ah ; quel mouvement cette confiance  
 » excitera dans mon âme ! Ému , charmé , pé-  
 » nêtré d'une douce joie , je pris les mains  
 » de Mademoiselle d'Arcy , je les pressai entre  
 » les miennes avec une ardeur que rien en-  
 » core ne m'avoit fait sentir : est-il vrai , est-il  
 » bien vrai , lui demandois-je transporté de  
 » plaisir ? Ah , répétez-moi cent fois , mille  
 » fois vous êtes cher à Dona Louise ; vous  
 » êtes aimé de Dona Louise.

» Eh quoi , me dit-elle d'un air étonné ,  
 » quand je crois vous intéresser à la paix , à  
 » la tranquillité d'une fille digne à tant d'é-  
 » gards de votre estime , de votre amitié ;  
 » quand j'espère trouver en vous de l'appui  
 » contre la foiblesse , vous engager à m'ai-  
 » der dans le dessein de la retenir ici , vous  
 » osez vous montrer sensible à ses sentimens ,  
 » montrer de la joie d'être aimé ! Oubliez-  
 » vous votre état , les obligations qu'il vous  
 » impose ? Ne vous sépare-t-il pas à jamais  
 » de Dona Louise ? Rien , rien , m'écriai-je  
 » avec vivacité , ne me sépare d'elle , rien

» ne s'oppose à mes desirs , si Dona Louise  
 » les partage. Plus de retraite , plus de voile  
 » pour l'aimable fille dont vous venez de me  
 » faire espérer la tendresse. Si elle consent  
 » à me rendre heureux , je puis lui engager  
 » ma foi aux pieds des Autels , sans quitter  
 » la marque de cet état , que vous croyez  
 » contraire à d'autres vœux.

» J'appris alors à Mademoiselle d'Arcy ,  
 » qu'une suite de Chevaliers de mon nom  
 » s'étant distingués dans l'Ordre de Malte par  
 » leur zèle pour la gloire, par d'éclatantes vic-  
 » toires remportées sur les Infidèles, avoient  
 » acquis à ma Maison les privilèges honora-  
 » bles dont elle jouissoit depuis près de deux  
 » siècles. Rassurée par cette explication, Ma-  
 » demoiselle d'Arcy m'objecta mon âge, la  
 » dépendance où il m'assujettissoit, le tort  
 » que feroit à ma fortune un mariage con-  
 » tracté sans l'aveu de mon père, & l'impos-  
 » sibilité d'espérer son consentement pour  
 » me lier avec une étrangère. Cet obstacle  
 » est puissant, lui répondis-je; mais si votre  
 » amie m'aime, il n'est pas insurmontable.  
 » Aucun motif intéressé ne me porte à crain-  
 » dre de révolter mon père contre moi.  
 » Je puis me passer de ses bienfaits; mais  
 » je ne me pardonnerois jamais de l'a-  
 » trister, de répandre un instant d'amer-  
 » tume sur sa vie. Oserai-je proposer à Dona  
 » Louise le seul moyen que j'imagine pour  
 » assurer notre commun bonheur? L'offre  
 » d'un mariage secret n'offensera-t-elle point

» sa délicatesse ? Ne paroîtrai-je pas trop pré-  
 » sumer de ses bontés, si je lui demande une  
 » preuve si grande de sa tendresse ? En s'u-  
 » nissant à moi, voudra-t-elle attendre du  
 » temps & des événemens l'occasion favora-  
 » ble d'avouer nos liens ? Ou je connois mal  
 » ses sentimens, dit Mademoiselle d'Arcy,  
 » ou je puis vous assurer qu'elle mettra tout  
 » son bonheur à faire le vôtre. Cependant  
 » je sonderai ses dispositions, & vous en ferez  
 » instruit par moi même.

» La noble franchise de Dona Louise ne  
 » lui permit pas de dissimuler combien elle  
 » étoit sensible à l'ardente passion d'un hom-  
 » me dont la simple amitié lui avoit paru un  
 » bien desirable. Elle consentit à se donner  
 » à moi. Avignon nous présentoit les moyens  
 » de surmonter toutes les difficultés. Madame  
 » de Mauni & Mademoiselle d'Arcy y con-  
 » duisirent Dona Louise; je m'y rendis. Nous  
 » y fûmes pour jamais unis. Que le serment  
 » que nous nous aimons toujours fut sincère ! que  
 » nos cœurs le gardèrent avec fidélité ! Sou-  
 » venir trop cher, trop présent à ma mé-  
 » moire ! félicité si vivement sentie, heu-  
 » reux temps ! vous vous retracerez sans  
 » cesse à l'amé sensible dont le regret & la  
 » douleur n'ont pu vous effacer !

» Peu de jours après notre mariage, Ma-  
 » demoiselle d'Arcy, ma charmante compa-  
 » gne, & moi, nous prîmes la route de Paris.  
 » Mon père étoit alors dans une de ses terres.  
 » Son absence me donna le loisir de suivre

les projets formés en Provence. Je louai à  
 trois lieues de Paris une jolie maison où  
 se trouvoit tout ce qui peut rendre une  
 solitude agréable & sûre. J'y établis Dona  
 Louise & son amie. Après leur avoir pro-  
 curé toutes les commodités nécessaires ;  
 tous les objets d'amusement dont elles  
 pouvoient faire usage dans leur retraite ;  
 j'allai trouver mon père en Champagne  
 Vous y étiez. La maladie dont mon frère y  
 fut attaqué, nous ramena promptement à  
 Paris, où sa mort prématurée nous causa  
 de sensibles regrets que vous partageâtes.  
 Mon père se hâta de marier son second  
 fils: vous savez combien sa complexion  
 foible & délicate l'inquiétoit ; il commença  
 à fonder l'espoir de sa Maison sur moi  
 Ses moindres discours sur ce sujet me je-  
 toient dans de continuelles alarmes. Je me  
 vis contraint de feindre un extrême éloi-  
 gnement pour le mariage, un grand  
 desir de retourner à Malte, d'y faire mes  
 vœux: je fuyois les vains plaisirs qui vous  
 seduisoient alors. Que les miens étoient  
 doux, qu'ils étoient vrais ! Seul dans ma  
 confiance, le valet-de-chambre que j'avois  
 ramené d'Espagne me tenoit à toute-heure  
 des chevaux prêts. Je faisissois les occasions  
 de m'échapper, je courais, je volois chez  
 ma chère Louise, je lui donnois tous les  
 momens dont je pouvois disposer. Souvent  
 elle venoit à Paris, où un petit apparte-  
 ment meuble pour la recevoir nous offroit

» la commodité de passer un plus long-temps  
» ensemble.

» Mon frère eut un fils. La naissance de  
» cet enfant me combla de joie ; elle dissipa  
» les idées de mon père sur mon établisse-  
» ment. Cinq années s'écoulèrent rapide-  
» ment au gré de mes desirs satisfaits , &  
» toujours renaissans. Le secret augmentoit  
» les charmes de notre union. Dona Louise  
» devenue mère, me paroïssoit tenir à moi par  
» un nouveau lien. Combien je me plaisois à  
» voir la jolie petite créature qui me repré-  
» sentoit déjà les traits aimables , les graces  
» touchantes de Dona Louise ! Quelle douce  
» occupation pour cette tendre mère , de ca-  
» resser , de parer cet enfant chéri , de pré-  
» parer ses jeux ! combien elle-même s'en  
» amusoit ! Ah , si du moins l'objet de tant  
» de soins , de tant d'amour , m'étoit resté !  
» mais condamné à tout perdre , à n'éprou-  
» ver aucune consolation dans l'amertume  
» de mes regrets , livré depuis quinze ans à  
» la douleur , au toutment d'une dévorante  
» inquiétude ; je vois ma dernière espérance  
» près de s'évanouir , & je vais dans peu de  
» jours , peut-être , m'éloigner d'ici le plus  
» malheureux de tous les hommes. »

» Mon père me monroit tant de bonté que  
» souvent je me reprochois de ne pas lui avouer  
» mes engagemens. Dona Louise m'en dé-  
» tournoit. Elle craignoit de passer aux yeux  
» du Comte de Musidan pour une fille impre-  
» dente , capable de se laisser guider par une

» folle passion. Comment prouver à mon père,  
 » à toute ma famille, les motifs de sa fuite,  
 » l'innocence de ses desseins? Les apparences  
 » étoient contre elle & contre moi. On pen-  
 » seroit qu'abusant de la confiance de Don  
 » Ramire, j'avois séduit un cœur foible. Croi-  
 » roit-on qu'une personne si tendrement aimée  
 » à Marseille, me fût indifférente en Espagne?  
 » Eh, pourquoi risquer de lui faire éprouver  
 » des mortifications par cet aven, que rien  
 » n'exigeoit encore. Heureuse d'être à moi,  
 » contente de sa situation présente, elle ne  
 » souhaitoit point paroître dans le monde, où  
 » peut-être une partie de son bonheur se dissi-  
 » peroit au milieu des soins & des égards dont  
 » la société la contraindroit à s'occuper.

« Ces considérations ne m'auroient point  
 » arrêté; mais Dona Louise obtenoit tout de  
 » ma complaisance. Je jouissois avec délices du  
 » plaisir d'être mari, d'être père; quand Malte,  
 » alarmée d'un projet d'attaque contre elle, ap-  
 » pela ses Chevaliers à son secours. Il fallut  
 » me préparer à partir. Si je sentis une extrême  
 » douleur en me séparant de Dona Louise, si  
 » ses larmes déchirèrent mon cœur, il ne se  
 » joignit à nos tristes adieux aucun de ces noirs  
 » pressentimens qui semblent annoncer aux  
 » âmes sensibles des malheurs imprévus. Je me  
 » proposois de vaincre à mon retour la répug-  
 » nance de ma charmante compagne sur la  
 » publicité de notre mariage. Quelle riante  
 » perspective elle offroit à mes regards! passer  
 » les jours, les heures, tous les instans de ma

» vie, auprès de Dona Louïse ! Vain espoir de  
 » bonheur ! trompeuses illusions, qu'étes-vous  
 » devenues ! Combien cet avenir dont j'em-  
 » portois l'attente flatteuse, me préparoit de  
 » peines ! combien de fois j'ai souhaité qu'il  
 » n'eût jamais été pour moi !

« Je ne vous parlerai point des événemens  
 » dont vous fûtes instruit dans le temps. Le  
 » lendemain de mon arrivée à Malte, je m'em-  
 » barquai sur un vaisseau de la Religion. Notre  
 » Escadre, commandée par mon Oncle, fut trois  
 » mois en mer. A mon retour dans l'Isle, je  
 » demandai avec empressement mes lettres ;  
 » Peignez-vous ma surprise & mon effroi, en  
 » ne reconnoissant la main de Dona Louïse  
 » sur aucune, en appercevant celle de Made-  
 » moiselle d'Arcy sur un paquet cacheté de noir !  
 » Un saisissement affreux glaça mon cœur. Je  
 » déchirai l'enveloppe en tremblant. Hélas !  
 » Louïse, ma chère Louïse n'étoit plus. Le soir  
 » même de mon départ elle avoit senti les pre-  
 » mières atteintes de la plus dangereuse des  
 » maladies. Le plaisir s'y mêla, des vains se-  
 » cours de l'art ne purent sauver mon amable,  
 » ma charmante femme ; elle fut à jamais ravie  
 » à l'époux malheureux, qui, fidèle à sa mé-  
 » moire, chérit encore ; chérira toujours le  
 » souvenir ineffaçable de ses traits, de son  
 » amour, de ses vertus.

« A la lecture de cette fatale lettre, mes sens  
 » m'abandonnèrent. Un long évanouissement  
 » laissa douter si je vivois encore. En revenant  
 » de cet état, je pouffai des cris douloureux. Une

» fièvre ardente me jeta dans une espèce de  
 » frénésie ; on désespéra long-temps de ma  
 » vie. Après six semaines de délire , d'accès  
 » furieux ; ma triste & foible convalescence ne  
 » calma point les agitations de mon ame.

» Beaucoup de Lettres de Mademoiselle  
 » d'Arcy étoient restées parmi celles que je  
 » n'avois point décachetées. Je les ouvris toutes.  
 » J'y cherchois de funestes détails sur le cruel  
 » événement dont je gémissois. J'appris que  
 » les soins de cette amie avoient préservé ma  
 » fille du mal affreux de son infortunée mère.  
 » Dans la dernière en date , elle m'annonçoit  
 » son prochain départ pour Marseille. Madame  
 » de Mauni la pressoit de s'y rendre. La recon-  
 » noissance & l'amitié ne lui permettoient pas  
 » de différer à satisfaire cette Dame. Ma fille  
 » l'embarrassoit. Son dessein de la laisser au  
 » soin de sa Gouvernante , femme honnête ,  
 » intelligente , très-attachée à l'enfant , deve-  
 » venoit impossible , cette femme étant rete-  
 » nue au lit par une sciatique très-douloureuse.  
 » Cette circonstance la déterminoit à emmener  
 » la petite. Je crois vous obliger , me disoit-  
 » elle , en vous procurant la satisfaction de  
 » voir plus tôt votre fille , de jouir du plaisir de  
 » l'embrasser à Marseille , & de la douceur de  
 » la reconduire vous-même à Paris. Je ne dé-  
 » s'approuvai point cet arrangement de Ma-  
 » demoiselle d'Arcy. Qui m'eût dit alors com-  
 » bien il répareroit d'amertume sur le reste de  
 » ma vie !

» Tout sembloit s'unir pour redoubler mes

» chagrins. Je reçus la nouvelle de la mort de  
 » mon frère , & des ordres précis du Comte  
 » de Musidan de hâter mon retour en France.  
 » Dès que mes forces me permirent d'obéir , je  
 » m'embarquai. A la vue des côtes de Mar-  
 » seille , des lieux où j'avois senti les premières  
 » émotions de l'amour , le plaisir enchanteur  
 » d'en inspirer , le bonheur de m'unir à l'objet  
 » le plus digne de ma tendresse , toutes mes  
 » douleurs se ranimèrent. Je brûlois du desir  
 » de ferrer contre mon cœur affligé le gage de  
 » l'affection de ma chère Louise , de l'inon-  
 » der de mes pleurs. J'arrive , je cours chez  
 » Madame de Mauni : de nouveaux malheurs  
 » m'y attendent. Ma fille n'y est point , elle  
 » n'est point venue à Marseille ; & Mademoi-  
 » selle d'Arcy est hors d'état de dire comment  
 » elle s'en est séparée , & dans quelles mains elle  
 » l'a laissée.

» Cette Dame me montre plusieurs lettres  
 » de Mademoiselle d'Arcy , écrites avant son  
 » départ de Paris. Elle lui assure qu'elle part en  
 » poste avec ma fille. A son arrivée à Lyon , elle  
 » lui écrit de cette Ville , où se trouvant un peu  
 » malade & très-fatiguée , elle se reposera deux  
 » jours. Elle ajoute que son naturel timide lui  
 » a fait préférer la voiture publique à la poste ,  
 » n'osant s'exposer au danger de courir seule.  
 » Elle vient , dit-elle , de trouver une occa-  
 » sion de continuer sa route, bien accompagnée,  
 » & la prie d'envoyer au-devant d'elle.

» J'y allai moi-même , continua Madame de  
 » Mauni. J'étois bien éloignée de prévoir l'é-

» tat affreux où je devois revoir ma pauvre  
 » amie. A deux lieues de Marseille, des bri-  
 » gands ayant arrêté le postillon, ses compa-  
 » gnons de voyage, courageux & bien armés,  
 » descendirent : aidés de leurs gens, ils blef-  
 » sèrent à mort deux des voleurs, & forcèrent  
 » les autres de fuir. Le péril où se trouvoit  
 » Mademoiselle d'Arcy, le bruit des armes à  
 » feu, son laquais tué, la vue du sang d'un  
 » des voyageurs blessé, firent une si terrible  
 » impression sur ses sens, qu'elle perdit con-  
 » noissance. On la porta chez un Paysan. L'im-  
 » possibilité de la tirer de son évanouissement,  
 » obligea de l'abandonner dans ce lieu, pour  
 » arriver à Marseille, d'où on lui enverroit  
 » du secours. La rencontre de la voiture m'in-  
 » truint de cette aventure, & de l'accident  
 » de mon amie. J'allai la chercher. Je l'a-  
 » menai chez moi fort malade, attaquée de  
 » violentes convulsions, donnant de continuel-  
 » les marques de terreur, & retombant à tout  
 » moment en foiblesse. Elle ne me reconnois-  
 » soit point, pouvoit à peine parler, & le peu  
 » de mots qu'elle prononçoit, montroient de  
 » l'égarément. Je l'attribuais à son mal, à son  
 » effroi ; j'espérois lui voir recouvrer sa raison  
 » avec sa santé. Vaine attente ! Elle est sans  
 » fièvre, les accidens ont cessé, la nature a  
 » repris son cours ordinaire, sans lui rendre ni  
 » son jugement ni sa mémoire. Elle respire ;  
 » elle vit ; elle ne pense plus. Son existence est  
 » celle d'un enfant qui ne connoît rien, & s'i-  
 » gnore lui-même.

« Dans quel trouble , dans quelle inquiétude  
 » me jeta ce triste récit ! Où étoit ma fille ?  
 » où la chercher ? Il me sembla perdre une se-  
 » conde fois ma chère Louise , en perdant l'ob-  
 » jet de ses tendres affections. Je vis Mademoi-  
 » selle d'Arcy. Je fis d'inutiles efforts pour me  
 » rappeler à l'idée de cette malheureuse fille ;  
 » elle me regardoit en silence , m'écoutoit sans  
 » paroître me comprendre ; & si je prenois sa  
 » main , elle pouffoit des cris perçans , pâlissoit ;  
 » & monstroit la plus grande frayeur. Je partis  
 » pénétré de son état , désolé de l'ignorance où  
 » il me laissoit sur le sort de ma fille. Mes recher-  
 » ches à Lyon , sur ma route , furent infructueu-  
 » ses. En arrivant à Paris , je vis sa gouvernante.  
 » Elle m'assura que son Elève étoit partie avec  
 » Mademoiselle d'Arcy. Les gens de Dona Louise ,  
 » restés à la campagne en attendant mon retour ,  
 » me le confirmèrent. Le Jardinier avoit con-  
 » duit & fait plomber ses malles à la Douane ;  
 » & le coffre où étoit renfermé ce qui appar-  
 » tenoit à ma fille. Une peine bien amère vint  
 » aiguir mes chagrins. Mon père , accablé de  
 » langueur , déjà foible , abattu , me fut enlevé  
 » trois mois après mon retour à Paris. Vous  
 » le pleurâtes avec moi ; & je me rappellerai  
 » toujours les preuves d'attachement que vous  
 » me donâtes dans cette triste occasion. «  
 » Il ne me reste rien à vous apprendre. Le  
 » temps que m'a laissé le service & des devoirs  
 » indispensables , je l'ai employé à ces voyages  
 » en Provence dont vous m'avez fait tant de  
 » reproches. Je conservois toujours l'espérance

» de tirer Mademoiselle d'Arcy de cet état de  
 » stupeur & d'entance qui me laïtoit dans une  
 » si cruelle incertitude. Les hommes les plus  
 » habiles ont tout tenté sans succès. Les recher-  
 » ches les plus exactes, les plus minutieuses mê-  
 » me, faites cent fois de Paris à Lyon, dans la  
 » Ville, dans ses environs, ne m'ont rien ap-  
 » pris. Ma fille est à jamais perdue pour moi !  
 » L'idée des malheurs qu'elle peut éprouver,  
 » si elle respire encore, me livre à cette mé-  
 » lancolie dont vous avez cru l'objet si *bizarre*.  
 » Je voudrois ne plus paroître à la Cour, fuir  
 » le monde, vivre dans une de mes terres ;  
 » mais le bonheur & l'élevation du Marquis  
 » de Mussidan suspendent mes projets de re-  
 » traite. Je l'aimai dès son enfance. Ses heureu-  
 » ses qualités ont toujours augmenté ma ten-  
 » dresse. Attrayant par la noblesse & les grâces  
 » de sa personne, aimable par son caractère,  
 » estimable par ses sentimens, il mérite que je  
 » lui sacrifie mes dégoûts. Ne l'affligez pas en lui  
 » communiquant mes peines. Je me reproche-  
 » rois d'altérer un seul instant la douce tran-  
 » quillité de son âme.

» J'accepte votre tendre invitation. J'irai  
 » vous trouver dès que le triste événement  
 » prévu me permettra de quitter pour jamais  
 » Marseille..... On m'interrompt.....  
 » Mademoiselle d'Arcy se meurt. Ma dernière  
 » espérance va s'anéantir, & vous me verrez  
 » peut-être à Nancé aussitôt que mon cou-  
 » rrier. »

Pendant la lecture de ce cahier, mille mou-

venemens avoient agité le Maréchal. Des idées vagues, adoptées, rejetées, se mêloient à l'intérêt que lui inspiroient les chagrins de son ami. Il relisoit plusieurs endroits de ce manuscrit, le quittoit, le reprenoit encore, vouloit y trouver la confirmation de ces idées confuses, enfantées par ses propres desirs, quand Madame de Nancé lui envoya la copie des détails demandés qu'elle venoit de recevoir du Couvent des Dames Annonciades. Il la prit avec émotion, se hâta de la parcourir, & trouva ce qui suit :

« Le 24 Septembre 17\*\*\*, Madame de Saint-Ange, alors première Maîtresse des Pensionnaires, étant l'après-midi à son parloir, occupée à régler les mémoires de plusieurs Ouvriers, y vit entrer une Dame jeune, bien faite, dont l'air & la parure annonçoient une personne au-dessus du commun. Cette Dame lui presenta une très-jolie petite fille, âgée au plus de quatre ans & demi; elle étoit en détail, & venoit de perdre sa mère. Celle qui se disoit ne put retenir ses larmes en parlant de l'amie dont l'enfant lui étoit confié. Forcée de partir le soir même pour la Province, craignant d'exposer la petite à trop de fatigue, n'osant l'abandonner au soin d'aucun domestique, elle souhaitoit la mettre au Couvent pendant son absence & celle de son père, actuellement en mer pour le service de son Prince.

« Madame de St. Ange éleva des difficultés sur l'âge de la jeune Demoiselle, sur les atten-

tions qu'il exigeoit ; mais l'offre de payer une femme pour la servir , & les grâces touchantes de l'enfant , engagèrent à la recevoir avec le consentement de la Supérieure , qui fut demandé & obtenu. On inscrivit sur la liste des Pensionnaires , Clémence d'Artenay , fille du Comte d'Artenay , Chef d'Escadre de la Marine Royale. Toutes les conventions arrêtées, le Laquais de la Dame fit entrer des hommes qui apportèrent sur des brancards les meubles nécessaires, avec un grand coffre & plusieurs cassettes. Madame de Saint-Ange reçut des mains de la Dame un inventaire de ce qu'ils contenoient, les premiers six mois de la pension de Mademoiselle d'Artenay, des gages & de la nourriture de la Gouvernante que l'on se chargeoit de lui donner. Elle ajouta trente louis de plus pour des dépenses imprévues, & pour satisfaire les fantaisies de la petite, si elle souhaitoit quelques bagatelles.

„ Ces arrangemens finis, la Dame, qui paroïssoit se séparer de la jeune personne avec un extrême regret, la prit entre ses bras, l'inonda de ses pleurs, la recommanda fortement à Madame de St. Ange la conduisit à la porte de clôture, la caressa, essaya d'appaïser ses cris, lui dit, lui répéta de se souvenir de sa mère, de son aimable & tendre mère, de prier pour elle, & pour l'heureux retour de son père. A peine la vieille entrée & la porte se refermer sur elle, que poussant un cri douloureux, elle courut toute en larmes à

la voiture, s'y jeta promptement & partit. Tout s'étoit passé assez vite & avec beaucoup de distraction de la part de Madame de Saint-Ange, fâchée de faire perdre du temps aux ouvriers qui attendoient d'elle le montant de leurs mémoires. Après les avoir réglés & payés, l'esprit plus libre, elle se rappela qu'elle n'avoit demandé à cette Dame ni son nom ni le lieu où elle alloit. Elle s'étonna de cet oubli, plus encore de la négligence d'une personne qui paroissant si attachée à l'enfant, devoit bien songer à s'en procurer des nouvelles; mais elle fit alors peu d'attention sur leur commune faute.

On eut beaucoup de peine à calmer la jolie pensionnaire. Elle pleuroit amèrement, s'écrioit : *ma bonne amie ! ma bonne amie, où allez-vous ? On vous cachera dans la Chapelle avec maman, je ne vous verrai plus ; on me dira de prier pour vous !* On lui fit mille questions sur ses parens, sur sa demeure, sur la bonne amie qu'elle regrettoit. Ses réponses n'apprirent rien. Sa mémoire ne lui rappeloit que des noms caressans & des épithètes enfantines. Elle parloit de jardins, de vergers, de fleurs, d'oiseaux; on jugea qu'elle vivoit à la campagne.

En rangeant sa chambre, on s'étonna de la beauté de tout ce qui lui appartenoit. Les meubles consistoient en un petit lit de satin blanc, doublé de la même étoffe, & d'une forme très-agréable; deux sièges pareils; une petite toilette & plusieurs choses utiles & commodes.

cemmodes. Le coffre renfermoit quantité de très-beau linge ; des robes , des dentelles , des rubans ; une profusion de parures à son usage. Enouvrant les cassettes, la surprise augmenta. On vit dans la première un écrin. Il contenoit des brasselets de perles très-rondes & de la plus belle eau ; une chaîne des mêmes perles , d'où pendoit une miniature entourée de brillans ; elle représentoit une femme fort jeune & fort belle. L'enfant dit que c'étoit le portrait de sa mère. Il y avoit aussi des boucles d'oreilles , plusieurs poinçons de diamans & des bijoux , dont la petitessè monroit qu'ils étoient faits pour elle. Cette cassette, & deux autres remplies de jouets, d'un petit ménage de vermeil , & de milles jolies bagatelles, donnèrent une haute opinion de la fortune de Mademoiselle d'Artenay ; & quand le temps eut produit sur elle son effet ordinaire , elle se montra si douce , si docile , si aimable, qu'elle devint l'objet de l'affection de toute la Communauté.

» A l'extrême surprise des Dames Annonciades, dix-huit mois s'écoulèrent sans que personne se présentât pour voir cette Demoiselle. Un oubli si long , si étrange, causa de l'inquiétude , porta ces Dames à faire des recherches. On apprit à l'Amirauté qu'aucun Officier de la Marine ne portoit le nom d'Artenay ; aucun Chef-d'Escadre de ce nom n'y étoit connu. La Compagnie des Indes où l'on s'adressa , n'avoit aucun Marin qui le portât. Cette supposition de nom & de qua-

lité, éleva enfin des soupçons sur l'état de l'enfant, sur le dessein de celle dont la mauvaise-foi devenoit si apparente. Sans doute obligée de prendre soin de la petite-fille, cette femme s'en étoit débarrassée par le vil artifice qui en chargeoit la Maison. Mais avec cette basse intention, comment lui auroit-elle laissé ses perles, ses jouets, plusieurs bijoux de prix ? On se perdoit dans une foule de conjectures. Le récit d'une Tourière suspendoit encore l'opinion des Religieuses sur la conduite de cette inconnue. En causant avec le Laquais dont elle étoit suivie, cette Tourière avoit appris de lui qu'elle devoit partir trois jours auparavant dans une chaise de poste avec la jeune Demoiselle pour se rendre à Lyon & delà à Marseille ; mais qu'effrayée par des histoires de vols, d'assassinats, elle prenoit la Diligence, & n'osoit exposer l'enfant à la fatigue du voyage..... »

A peine le Maréchal avoit-il contenu la vivacité de ses mouvemens en lisant ces détails. A cet endroit il s'interrompt, & se levant brusquement : c'est elle ! oui, c'est elle ! s'écria-t'il transporté, hors de lui-même : il sonnoit, appeloit, demandoit Mademoiselle d'Artenay, répétoit : ah, mon Dieu, c'est-elle ! Il traversoit un péron pour aller la chercher, quand une chaise de poste, arrêtée au pied de l'escalier, lui fit voir le Chevalier de Mussidan qui en descendoit. Il poussa un cri de joie, court au-devant de lui, l'embrasse, le presse contre son sein,

lui dit : elle est ici , mon ami : elle est ici !

Le bruit qu'avoit fait le Maréchal en sonnant avec violence , en appelant , venoit d'attirer tout le monde auprès de lui. Le Chevalier de Muffidan , frappé de la répétition de ces mots , *elle est ici* , demandoit avec émotion : Eh ! qui donc est ici ? Le Marquis de Muffidan , charmé de voir son oncle , vouloit l'approcher ; le Maréchal le repoussoit , crioit à Mademoiselle d'Artenay : venez , aimable Clémence , venez , fille heureuse , dans les bras d'un père qui vous cherche , qui vous pleure depuis si long-temps. Clémence ! répéta le Chevalier , ah , Dieu , quel nom ! Serroit-il possible ? Des explications données avec une joie vive , reçues avec transport , ne laissèrent aucun doute au Chevalier de Muffidan. Les douces larmes de Clémence , les effusions du cœur de son père attendrirent les témoins de cette touchante reconnoissance. On vouloit parler , on ne pouvoit s'entendre. On s'embrassoit , on pleuroit ; mais quel plaisir se mêloit à ces larmes que l'amour , la nature & l'amitié forçoient de répandre !

Il seroit inutile de fatiguer l'attention d'un Lecteur intelligent , par des détails qu'il peut aisément se faire à lui-même. La généreuse , la constante amitié de Zéphirine pour Mademoiselle de Muffidan , la rendit si chère à l'oncle de son amant , qu'il l'unit avec plaisir à l'aimable Marquis. Clémence , déjà sensible au mérite du Maréchal , le devint à

son amour. Ces heureux mariages furent célébrés à Nancé, & suivis de fêtes brillantes. Le Chevalier de Mussidan avoua ses premiers engagements, & n'en contracta point d'autres. Instruit par la suite, de l'écrit des Dames Annonciades, de la pieuse compassion qui les avoit portées à élever sa fille, à la traiter avec bonté, à ne jamais lui faire sentir qu'elle étoit inconnue & sans appui, il acquitta magnifiquement ses obligations, & para leurs autels des marques de sa reconnoissance. Avant de quitter la Normandie, la jeune Marquise de Mussidan y fit une visite à Monsieur Rémond, qui vivoit alors dans sa terre; & son mari trouva un moyen honnête de lui faire accepter un présent considérable, en l'offrant à une nièce qu'il marioit. Le Chevalier de Mussidan voyant dans sa charmante fille l'image d'une femme adorée & toujours regrettée, recouvra enfin cette paix du cœur si desirable, dont la possession répand tant de douceurs sur nos jours. Calme heureux! que tout être raisonnable semble ambitionner, & qu'il éloigne toujours de lui; en se trompant sur les moyens de l'acquérir & de le conserver.



*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**É mot de la Charade est *Vertu* ; celui de l'Énigme est *Bâton* ; celui du Logogryphe est *Plaisir*, où l'on trouve *Paris, si, la, pair, air, ris, pari, pal, lis.*

### CHARADE.

**M**ON premier est un animal  
Dont tu seras la nourriture ;  
Mon second un autre animal  
Qui trouve par-tout sa pâture ;  
Mon tout encore un animal ,  
Dont la grande progéniture  
Pour bien des gens est un régal.  
( Par M. Duruchanoy, de Saint-Quentin. )

### ÉNIGME.

**U**N pié de ma longueur  
Est la juste mesure ;  
Il l'est aussi de ma largeur :  
Cependant du carré je n'ai point la figure.  
( Par un Habitant de Paris. )

---

**LOGOGYPHE.**

**S**UR mes trois pieds j'établis ma grandeur ;  
 De m'approcher chacun brigue l'honneur ;  
 Sur deux je charme & la brune & la blonde,  
 Je fais courir jusques au bout du monde :

On brave pour moi le trépas ,

Tant on estime mes appas.

Enfin , Lecteur , si tu me décomposes ;

Tu me verras dans les métamorphoses.

( *Par M. B. de Saint-Quentin , Abonné.* )

---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*ESSAI sur l'Amour.* A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez les Libraires qui vendent les Nouveautés. in-12. 54 pages.

**S**ous ce titre modeste, c'est un petit Ouvrage plein d'esprit, de goût, de sentiment, de grâce & de philosophie, que nous annonçons. Présentons, autant qu'il sera possible, les idées de l'Auteur dans ses propres termes, pour leur conserver & toute leur justesse & tout leur agrément.

C'est un mélange de besoins physiques & de sentimens moraux qui produit l'amour.

Son premier effet est de soumettre le sexe le plus fort à l'empire du plus foible: l'amant ne peut vaincre qu'en persuadant qu'il est vaincu lui-même; l'amante trouve dans la nécessité de se défendre, une raison pour dominer; & sa pudeur fait sa supériorité: elle s'arme de rigueurs, d'abord pour écarter l'espoir, ensuite pour éprouver la constance, Elle fait à la fois tout ce qu'il faut pour exciter l'audace & pour imprimer le respect. Toujours attentive à reculer sa défaite lors même qu'elle la desire, toujours portée à la préparer lors même qu'elle la craint, déployant sur son amant tout l'ascendant de la raison & tout le charme des caprices, l'arrêtant par des refus, l'encourageant par des bontés, cherchant enfin à prolonger le combat plutôt qu'à sortir de danger, elle parvient à lui devenir plus chère & plus précieuse par les obstacles même qu'elle apporte à son bonheur.

L'amour communique à l'ame un mélange de force & de foiblesse. Les plus grands obstacles ne sauroient rebuter un amant qui veut voir sa maîtresse, & la moindre rigueur suffit pour le désespérer. L'amour ne laisse voir qu'une chose au monde, l'objet aimé.

L'amour produit le respect en même tems que les desirs. S'il n'étoit fondé que sur les qualités de l'âme, il laisseroit les sens dans l'inertie; s'il n'étoit fondé que sur les charmes extérieurs, il laisseroit le cœur vuide & désoccupé. Le véritable amant est épris également des vertus & des traits; il est tendre

& passionné, respectueux & ardent, délicat & impétueux. Il soupire après la jouissance; mais il veut l'obtenir du sentiment. Il peut bien être téméraire, mais non pas ravisseur, parce que, pour qu'il soit heureux, il faut que son bonheur soit partagé.

Un amant est seul au milieu des hommes, ou, s'ils se font remarquer à lui, c'est par la gêne qu'ils lui causent. Un homme cesse d'être homme, pour ainsi dire: du moment qu'il aime, il est amant; s'il se promène, c'est pour penser à sa maîtresse; s'il s'arrête, c'est pour y rêver plus profondément: un amant n'a que de l'amour. Il a cependant des vertus; l'amour en suppose. Il n'y a qu'une ame noble & bien faite qui soit susceptible d'un sentiment si pur, si désintéressé, si sublime. Il faut avoir le goût du beau & de l'honnête, pour aimer une femme belle & vertueuse; & pour lui plaire, il faut lui ressembler. Un amant n'est pas courageux, sensible, humain, généreux, parce qu'il aime. Il aime, parce qu'il est né courageux, sensible, humain, généreux.

L'amour contribue cependant à développer ces belles qualités & à leur donner de l'énergie. Deux êtres qui se conviennent, parce qu'ils remplissent aux yeux l'un de l'autre les idées de perfection qu'ils s'étoient formées, ne peuvent que retirer de leur union un degré de perfection de plus. Ils se servent mutuellement d'exemple & d'encouragement.

Que l'amour soit heureux ou malheureux, il développe également les qualités qui tien-

nent à la sensibilité. Les plaisirs & les peines du cœur exercent le cœur également, & il est toujours sensible quand il est exercé.

J'ai, dit l'Auteur, une opinion qu'on pourra trouver singulière : je crois l'amour très-favorable à certaines idées aussi consolantes que sublimes, telles que l'existence d'un Être Suprême, la spiritualité de l'ame, son immortalité. Il adopte cette idée d'un Auteur Anglois, que, *dans un pays d'Athées, l'amour prouveroit l'existence d'un Dieu.*

Deux individus de sexe différent, ne peuvent se distinguer avantageusement aux yeux l'un de l'autre, que par des qualités qui n'appartiennent pas essentiellement & primitivement à leur sexe ; mais qui se fondant avec leurs attributs constitutifs, donnent à chacun d'eux un air qui le caractérise : telles sont, par exemple, les graces dans un homme & la noblesse dans une femme. Dans l'idée générale que nous nous formons des deux sexes, les graces ne sont point l'attribut du premier, ni la noblesse celui du second. Nous trouvons donc alors ces qualités où nous ne les cherchions pas, & elles nous causent une surprise agréable ; mais il n'y a que des qualités secondaires qui puissent ainsi se transporter & s'échanger avec succès d'un sexe à l'autre ; les qualités primitives & constitutives ne pourroient que perdre à cet échange, en dénaturant chaque sexe, & en lui ôtant ses moyens propres de plaire. Hommes, laissez la mollesse aux femmes ; femmes, laissez la

vigueur aux hommes. Femmes, empruntez des hommes la noblesse, la vivacité, la confiance. Hommes, empruntez des femmes les graces, la douceur & l'aménité; mais rapprochez-vous sans vous confondre. Deux êtres absolument semblables ne sauroient s'attirer. Que chercheroient-ils l'un dans l'autre? Un homme concevra de l'amour pour une femme, lorsqu'il verra sur ce fonds de foiblesse & d'indolence, qui est la base des qualités de son sexe, quelques traits adoucis de noblesse & de vivacité; & réciproquement il sera aimé d'elle, si elle voit sur ce fonds de force & de solidité qui distingue les hommes, quelques traits ennoblis de délicatesse & d'agrément; car il faut que deux êtres faits pour s'aimer, diffèrent encore par ce qu'ils ont de semblable, & que les qualités qu'ils se communiquent se naturalisent chez chacun d'eux, & se frappent au coin de son sexe.

Voyez les portraits des Héros de Roman, & souvenez-vous que les bonnes fictions ne sont que des imitations de la Nature: l'amant est représenté grand; bienfait, agile, excellent dans tous les exercices du corps; son regard est fier, quoique doux; vif, quoique tendre; il étincelle également de plaisir & de colère; son front est ouvert & assuré; sa voix est forte & sonore, son accent élevé, ses soupirs brûlans. L'amante est belle, d'un port gracieux; d'une taille finement arrondie; elle avance à pas légers, mais peu étendus; on diroit qu'elle ne marche que pour déployer

l'élégance de ses mouvemens. C'est dans les traits sur-tout que l'expression du plaisir est agréable; une douce gaieté brille dans ses yeux, & la rougeur est sur son front, quand le soupir est sur ses lèvres. Voulez-vous la voir plus intéressante encore? Voyez-la dans les douleurs de l'amour. Un nuage humide offusque sa vue incertaine, qu'elle n'ose fixer sur l'objet de son chagrin, quoiqu'un mouvement involontaire l'y ramène sans cesse; sa voix mélodieuse s'éteint dans les soupirs, & son sein agité semble s'avancer pour recevoir ses larmes. Son amant demande pardon à ses pieds d'une infidélité passagère, & que son cœur n'a point partagée; il jure de ne jamais revoir celle qui l'a rendu coupable. A ce mot, quel changement s'opère tout-à-coup dans le maintien de l'amante offensée! quelle majesté sur son front! quelle sérénité dans ses yeux! son ame généreuse s'élève au-dessus des petitesesses de la jalousie. Elle se plaint avec douceur, pardonne avec dignité, & son amour pour un ingrat qui se repent, s'accroît encore par les bontés qu'elle a pour lui.

Il y a de certaines classes d'hommes qui semblent plus faites que les autres pour l'amour. Tels sont les Guerriers. On fait la fable des amours de Vénus & du Dieu des combats; il semble que ce sexe si foible, & qui porte jusques dans ses plaisirs le sentiment de sa foiblesse, cherche une protection en même-temps que des hommages, & que le prix qu'il attache au courage, soit propor-

tionné à sa timidité. D'ailleurs, l'idée terrible qu'on se forme d'un Guerrier, ne contribue pas peu à faire concevoir à une femme une haute opinion de ses charmes, lorsqu'elle voit ce même Guerrier déposer auprès d'elle la fierté de son ame, & solliciter à ses genoux un bonheur dont elle est la suprême dispensatrice : elle est flattée par le contraste de la soumission de l'amant & de l'audace du guerrier ; plus elle le croit redoutable, plus elle jouit de sa victoire ; & sa disposition naturelle à la frayeur, tourne alors au profit de sa disposition non moins naturelle à la vanité.

Les femmes ressemblent sur cet article aux enfans, qui tremblent de peur lorsqu'on leur montre une épée nue, & qui aiment à jouer avec, lorsqu'elle est dans le fourreau. C'est ce que représentoit le tableau d'Alexandre désarmé par les Amours. L'un attachoit à son côté l'épée du Héros, & regardant à terre, sembloit s'étonner de sa longueur ; un second s'avançoit d'un air fier, un javelot dans les mains ; deux autres unissoient leurs efforts pour soulever un bouclier trop pesant pour eux ; le plus espiègle de la troupe se mettoit en embuscade derrière une large cuirasse, & la finesse de son sourire annonçoit quelque niche qu'il vouloit faire à ses compagnons ; c'est ce joli tableau que M. de Voltaire a imité dans la Henriade :

Les folâtres Plaisirs, dans le sein du repos,  
Les Amours enfans désarmoient ce Héros.

L'un tenoit sa cuirasse encor de sang remplée ;  
 L'autre avoit détaché la redoutable épée,  
 Et rioit, en tenant dans ses débiles mains,  
 Ce fer, l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Qu'on fasse, dit l'Auteur, déshabiller par les Amours un Solon ou un Hippocrate : on aura un tableau grotesque, au lieu de ce tableau gracieux. Ce sera encore pis, si l'on met en Scène un Médecin ou un homme de Robe de nos jours : la gravité déconcertée fait rire ; la fierté adoucie, plaît & console.

Aussi tous les Romains font leur Héros d'un Militaire ; & indépendamment de toutes les raisons qui viennent d'être dites, il y en a une autre que voici : c'est qu'il faut que l'amant ait une manière d'être qui le rende indépendant du cours ordinaire de la vie civile. Il faut qu'il n'ait en quelque sorte d'autre devoir à remplir que celui de plaire, d'autres intérêts à ménager que ceux de son amour. Imaginez qu'un Magistrat quitte son Tribunal, un Médecin ses malades, un Commerçant ses affaires, pour courir après une maîtresse : vous ne verrez-là qu'un désordre moral, qu'une extravagance ridicule, & vous ne sentirez point ce plaisir pur & sans mélange qui résulte de la parfaite convenance des choses.

La monarchie est de tous les Gouvernemens le plus favorable à l'amour. Dans les Républiques, les femmes ne sont qu'économes & mères ; les hommes seuls, à proprement parler, y sont citoyens & libres ; eux



## M E R C U R E

seuls composent l'État, & jouissent de sa prospérité. Dans les États despotiques, un seul est tout; le reste est esclave, les femmes comme les hommes. Dans les monarchies, les femmes sont des compagnes qu'on associe à son rang, à sa fortune, à ses affaires, à ses plaisirs; les hommes sont la partie solide de l'État, les femmes la partie agréable; les Loix & les Arts sont du département des hommes, les mœurs & le goût sont du département des femmes. Ce n'est que dans les monarchies qu'elles ont de la raison, de la sagesse & des graces, & qu'elles sont libres, aimables & respectées: c'est donc là qu'il faut chercher l'amour; ce sont-là ces belles contrées,

Où d'un peuple poli les femmes adorées

Reçoivent cet encens que l'on doit à leurs yeux,

Compagnes d'un époux & Reines en tous lieux,

Libres sans déshonneur, & sages sans contrainte,

Et ne devant jamais leurs vertus à la crainte.

L'Auteur déduit de ses divers principes une grande vérité: c'est que l'amour ne convient qu'à très-peu de personnes; il suppose dans son objet trop de qualités pour convenir au vulgaire; il suppose trop de constance pour convenir aux esprits légers, trop d'ardeur pour convenir aux esprits calmes, trop de retenue pour convenir aux esprits violens, trop de délicatesse pour convenir aux esprits simples; trop d'enthousiasme pour convenir aux esprits froids; trop d'activité pour con-

venir aux esprits indolens ; trop de desirs pour convenir aux esprits sages ; trop de privations pour convenir aux esprits libertins.

Il y a plus , dit l'Auteur ; il est bon que l'amour soit rare : il isole trop , il est trop exclusif , il absorbe l'ame toute entière , il s'identifie avec l'existence , *il est la vie*. L'amour seroit dangereux dans une République où le patriotisme doit dominer sur tous les autres sentimens. Il ne seroit pas moins dangereux dans un État despotique ; car il est incompatible avec la crainte , & il reconnoît une autorité supérieure à celle du maître ; il convient dans les monarchies à cette classe d'hommes préférés que leur naissance destine à ne rien faire. Fixé dans cette classe , il y serviroit de frein aux mauvaises mœurs ; il apprendroit aux hommes à respecter les femmes , aux femmes à se respecter elles-mêmes , & par-là , du moins , il seroit utile , pourvu qu'il ne fût pas trop commun ; car une société composée d'amans , seroit un assemblage de membres qui ne feroient point un corps : disons mieux , une pareille société ne peut exister.

« Mais si nous sommes privés de l'amour , que nous reste-t'il donc ? Ce qu'il vous reste ! la coquetterie , qui peut consoler bien des femmes de l'absence de l'amour ; la galanterie , qui en est le *mensonge perpétuel* de la part des hommes. Il reste aux honnêtes gens & aux cœurs sensibles la tendresse ; à tous , le plaisir , moins délicieux que la volupté des

amans, mais aussi mêlé de moins grandes peines. »

Quand tout cela est dit, il faut encore finir par dire avec M. de Voltaire :

La foule des *plaisirs*, dont je veux tour-à-tour

Remplir le vuide de moi-même,

N'est point encore assez pour remplacer l'amour.

Et si par la tendresse que l'Auteur laisse aux honnêtes gens & aux cœurs sensibles, il entend l'amitié, nous dirons encore avec le même Poète :

Je la suivis ; mais je pleurai

De ne pouvoir plus suivre qu'elle.

*ESSAI de Fables nouvelles, dédiées au Roi, suivies de Poésies diverses & d'une Épître sur les progrès de l'Imprimerie, par M. Didot, fils aîné. A Paris, chez Didot l'aîné, rue Pavée S. André ; Didot fils aîné, & Jombert jeune, rue Dauphine, près du Pont-neuf.*

CET Ouvrage, avec son titre modeste, n'en est pas moins un monument de famille : il offre un phénomène très-intéressant pour les Arts. Composé par M. Didot fils aîné, son père l'a imprimé avec des caractères fondus par son second fils ; & c'est un modèle de typographie.

La réunion de ces trois talens pourroit seule recommander cet Ouvrage au Public ; le mé-

rite des Poésies qu'il renferme, lui donne encore un prix nouveau. L'amour que l'Auteur témoigne pour La Fontaine dans sa Préface, paroît plutôt un sentiment qu'une opinion, & c'est en parlant de Poètes tels que La Fontaine, qu'on peut dire :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

La facilité de M. Didot tient plus souvent de la grâce que de la négligence ; & jamais dans ses Fables l'esprit ne brille aux dépens de la vérité. Le style n'en est pas toujours châtié ; il est toujours naturel. On trouvera du sens & un ton dramatique dans la Fable suivante, intitulée : *La vue courte & la vue longue.*

Distingues-tu là-bas ce chien

Qui garde ce troupeau dans ce gras pâturage ?

— Non, mon ami : je n'y vois rien.

Mais tu vois cet autre qui nage,

Difait un homme aux yeux vifs & perçans

A son camarade Myope ;

C'est-à-dire à l'un de ces gens

Dont les yeux ne sont pas un fort bon télescope.

— Où donc ? de quel côté ? — Tiens, regarde tout droit,

Là bas, au bout de mon doigt.

Le vois-tu ? — Non ; mais je me le figure.

— Je te plains, mon ami ; je vois que la Nature N'a pas sué beaucoup en façonnant tes yeux.

Moi ! je ne m'en plains pas, dit l'autre, je te jure ;

Je ne suis pas né curieux.

— Oui ; mais de bons tableaux , une belle statue ;

Tu ne peux en juger , s'ils ne sont sous ta vue ;

Et ces objets sont faits pour être vus de loin :

Tu le fais. Une armée en bataille rangée.....

Eh ! mon ami , de grâce , épargne-toi ce soin :

Ma vue à volonté peut-elle être changée ?

Daigne à ton tour m'écouter un moment :

Elle peut n'éprouver nul dépérissement ;

Aussi bien qu'en mon enfance

Je distingue à présent ; selon toute apparence ,

Les ans ne sauroient l'affoiblir ;

La tienne en pourroit bien souffrir ;

Même il te faut déjà des lunettes pour lire ;

Et peut-être qu'avant vingt ans

Tu n'y verras pas trop , l'ami , pour te conduire.

Ne te vante donc plus de tes regards perçans.

Les dons de la sage Nature

Sont partagés avec mesure :

Tu vois plus loin ; je verrai plus long-temps.

A la vérité , dans toutes les Fables de ce Recueil , la moralité n'est pas toujours aussi marquée ; quelquefois même elles en sont absolument dépourvues ; mais dans plusieurs des Fables qui ne justifient pas leur dénomination , le seul titre changé en feroit encore d'agréables Pièces fugitives.

Les Fables sont suivies de Poésies diverses , à la tête desquelles se trouve une Épithalame ,

où l'on remarquera de très-agréables détails. Le Poëte, après avoir chanté le bonheur des deux époux, retrace les vertus qu'il desireroit lui-même dans une compagne; & il ajoute :

J'aimerois qu'elle fût jolie :  
 Je fais bien que pour le bonheur,  
 La beauté n'est pas nécessaire ;  
 Mais de tout temps elle fut en honneur ;  
 Et tous les peuples de la terre  
 Semblent justifier le penchant de mon cœur ;  
 Quel que soit son pouvoir, on se plaît à l'étendre :  
 Tout charme en la beauté, tout devient précieux ;  
 Un regard est plus doux, le son de voix plus tendre ;  
 Un sourire est plus gracieux.

Vous, qu'aujourd'hui l'hymen engage sous la loi,  
 Les souhaits de mon cœur ne peuvent vous déplaire ;  
 Si je fais tous ces vœux pour moi,  
 C'est que pour vous je n'en ai point à faire.

La Pièce qui termine le volume, l'*Épître sur les Progrès de l'Imprimerie*, est une espèce de Poëme qui avoit déjà paru avec succès. En vain voudroit-on se persuader qu'un Poëme didactique peut enseigner l'art dont il traite. On n'apprend pas même à faire des vers dans l'Art Poétique de Despréaux. Mais il y a du mérite à rendre poétiquement les principes d'un art quelconque; & ce mérite augmente quand les termes en sont plus rebelles à la Poésie. Sous cet aspect, l'Histoire

de l'Imprimerie offroit beaucoup de difficultés ; & M. Didot les a souvent combattues avec succès. Les citations que nous avons déjà faites, nous ôtent le plaisir de citer encore quelques détails qui pourroient justifier cet éloge.

Dans cette Épître, M. Didot rend un juste hommage à un père qui s'est illustré dans l'Art de l'Imprimerie, & à qui cet Art se trouve aujourd'hui redevable d'une émulation généralement répandue, qui ne peut qu'être utile à ses progrès. Nous félicitons M. Didot de parler de son père avec une sorte d'orgueil : cet orgueil tient à la sensibilité ; & son principe le rend digne d'éloge.

*OBSERVATIONS sur les Obstacles qui s'opposent aux progrès de l'Anatomie, par M. Tenon, Professeur Royal au Collège Royal de Chirurgie, de l'Académie Royale des Sciences. Multa viderunt recentiores in corpore humano veteribus ignota ; at quàm relicta sunt posterorum industrie que nos adhuc fugiunt !* MANGET. A Paris, de l'Imprimerie de Ph. - D. Pierres, rue S. Jacques, 1785.

Voici un de ces Ouvrages dont l'utilité ne se borne point à une seule ville, à un seul royaume ; mais dont les avantages s'étendent à toutes les Nations policées. On y combat des préjugés, les uns admis par des Savans, les autres embrassés par le peuple, tous éga-

lement contraires à l'avancement de l'Anatomie, & par conséquent au bien de la Société.

L'Auteur s'y élève contre des Savans qui se persuadoient que l'Anatomie avoit atteint à la perfection dont elle est susceptible. Il appréhende, si leur manière de penser s'accrédiroit, que le petit nombre de personnes qui se destinent à l'étude de cette science, ne devienné encore moins considérable, & que, moins cultivée, le Public ne soit privé des secours qu'elle lui procure.

Il examine en même-temps le besoin que les Anatomistes ont de sujets humains pour apprendre l'Anatomie. Il en fait connoître l'utilité; il porte son attention sur le refus qui est fait chez tous les peuples, de ces sujets si nécessaires aux progrès de cette Science: il en expose les suites funestes. On ne peut disconvenir que ses remarques ne soient fondées; elles s'adressent aux Nations les plus policées, qui paroissent n'avoir point porté le flambeau de la raison sur cet intéressant objet. Il fait connoître d'autres obstacles qui arrêtent encore les Anatomistes dans leurs recherches. Nous ne pouvons le suivre dans tous ces détails; il faut lire l'Ouvrage même. Nous nous arrêtons seulement à ce qu'il oppose aux Savans qui prétendent que l'Anatomie est tellement perfectionnée, que l'on peut la négliger pour se livrer à d'autres études, selon eux, plus étendues & moins avancées.

« Oui , certes , dit M. Tenon , elle a fait  
 » de très-grands progrès , mais dans les objets  
 » les plus apparens , dans ceux qui se présen-  
 » tent les premiers sous la main ; & encore  
 » jusqu'à quel point ces premiers objets eux-  
 » mêmes sont-ils connus ? On sait quelle est  
 » la direction des muscles , par exemple ,  
 » pour l'homme fait , dans l'inaction , lorsqu'il  
 » est debout ou situé horizontalement ; mais  
 » qui les a étudiés dans les autres positions  
 » où ils peuvent se trouver quand il agit , &  
 » pour ne point pousser trop loin l'examen à  
 » ce sujet , dans le Gladiateur , dans le Porte-  
 » faix , lorsqu'il est chargé d'un pesant fardeau ?  
 » Qui s'est assuré des changemens qu'ils  
 » éprouvent dans les différens états où il faut  
 » qu'ils passent , pour que l'homme puisse se  
 » mettre dans ces diverses attitudes ? Qui a  
 » jamais déterminé l'analogie , ou saisi la dif-  
 » férence que présente un même muscle ,  
 » considéré dans l'homme , dans la femme ,  
 » dans l'enfant , dans le vieillard ? Quel Ana-  
 » tomiste connoît la structure de la fibre mus-  
 » culaire , celle de la fibre tendineuse , les  
 » moyens d'union de ces deux fibres , les  
 » différences qui se rencontrent entre les fais-  
 » ceaux dont les muscles sont composés ? Qui  
 » fait seulement quel est le poids du système  
 » musculaire , du système des os , du tissu  
 » cellulaire , &c. comparés avec celui total  
 » du corps de l'homme , de la femme , soit  
 » en santé , soit après la maladie , & con-  
 » sîérés à différens âges , &c. ? »

Il poursuit l'examen des recherches qu'il y auroit à faire en Anatomie ; & pour cela , il conçoit des Anatomistes à recherches naturelles , des Anatomistes à recherches pathologiques , & des Anatomistes consacrés tout entiers à l'enseignement. Il trace les occupations de chacun d'eux : elles sont immentes. Il voudroit que des Anatomistes dégagés de la pratique de l'art de guérir , dégagés de l'enseignement , se livraient uniquement à la recherche de la structure naturelle du corps humain & de celui des animaux.

« Quels avantages ne recueillerait-on pas , dit-il , des travaux de l'Anatomiste ainsi adonné à des recherches naturelles ? Il ne borneroit pas ses bienfaits , il seroit d'un grand secours aux Peintres , aux Sculpteurs , en ce qu'il leur feroit connoître des formes plus exactes & plus pures ; il offriroit aux Méchaniciens des modèles sans nombre de constructions ingénieuses encore inconnues , & peut-être préférables à quelques-unes de celles que l'Anatomie , moins approfondie , a déjà procurées à la méchanique.

» Il seroit utile aux Arts qui emploient les cheveux , les poils , les laines & les autres substances cornées , par les recherches très-étendues qu'il y auroit à faire sur ces productions ; par conséquent aux Arts fondés sur le feutrage & le tissage. » Il étendrait nos lumières sur l'optique , sur l'acoustique. Cet Anatomiste jeteroit encore un certain

jour sur ce qui regarde les poids & les mesures répandus chez la plupart des peuples, en remontant aux étalons dont ils dépendent, & dont le plus grand nombre est tiré du corps humain : objet d'une fécondité inattendue. Combien d'autres recherches enfin n'auroit-il point à faire !

« L'Anatomie, envisagée de la sorte, est une clé des autres Sciences Physiques; on l'a trop restreinte, sans doute, quand on ne l'a cultivée que relativement à l'art de guérir, quand on l'a laissée aux mains seules des Médecins & des Chirurgiens : elle demanderoit des hommes capables de l'embrasser dans toute son étendue, & qui, uniquement dévoués aux études & aux travaux infinis qu'elle présente, pussent la porter à la perfection dont elle est susceptible. »

Ce travail est accueilli de tous les Anatomistes de Paris. L'Académie des Sciences; après l'avoir honoré de son suffrage, a désiré que l'objet en fût mis sous les yeux de l'Administration. Puissent les autres états civilisés de l'Europe, le prendre en considération! puissent les Citoyens vertueux l'accueillir, & les avantages dont l'Auteur voudroit faire jouir le Public, avoir leur exécution !



SPECTACLES.

## S P E C T A C L E S.

## COMÉDIE FRANÇOISE.

ON a fait la clôture de ce Théâtre par une représentation d'*Horace*, Tragédie de Pierre Corneille, suivie de la *Partie de Chasse de Henri IV*, Comédie de Collé. Entre les deux Pièces, M. *Saint-Phal* a prononcé le Discours suivant.

M E S S I E U R S ,

Il n'a pas toujours été difficile d'obtenir des succès dans l'Art de la Comédie. Pendant long-temps cet Art n'a été qu'un objet de délassement pour la plus grande partie du Public ; les mystères n'étoient point, ou n'étoient que très-peu connus ; & les Comédiens ayant pour un petit nombre de juges à craindre, un grand nombre de suffrages à espérer, jouissoient tranquillement & presque sans peine du fruit de leurs travaux. Peu à peu les lumières se sont étendues, le goût s'est perfectionné, l'amour de l'observation est devenu général ; alors le Comédien, éclairé sur ses obligations, sur la nécessité d'un travail opiniâtre, fruit de l'étude & de la réflexion, a redouté, malgré son ardeur, son zèle & ses efforts, la sévérité des Spectateurs instruits qu'il avoit à satisfaire. Telle est depuis plus d'un demi-siècle la position de la Comédie Française. Animée par le desir de mériter les applaudissemens de ses juges, soutenue par la noble

N<sup>o</sup>. 14, 8 Avril 1786.

F

envie de conserver chez les peuples étrangers la gloire dont y jouit le Théâtre François, elle n'en a pas moins connu l'importance du dépôt qui lui étoit confié, la nécessité de répondre aux encouragemens publics, & la difficulté des succès. Mais si elle étoit justement effrayée par le tableau de ses devoirs, elle a été long-temps rassurée sur l'inquiétude de plaire, par la présence des Sujets célèbres qu'elle possédoit, par l'effec toujours entraînant du jeu de quelques Comédiens recommandables par la supériorité de leurs talens, & qui toujours attendus avec impatience, reçus avec transport, applaudis avec enthousiasme, sollicitoient pour des Acteurs, non pas moins zélés, mais d'un mérite moins éminent, l'indulgence des Spectateurs qu'ils enchaînoient, pour ainsi dire, à leurs volontés par l'ascendant de leur génie. Ces beaux jours du Théâtre François ont déjà disparu en partie: la mort & le temps ont déjà moissonné ou éloigné de la carrière un grand nombre de ceux à qui vos propres mains, Messieurs, ont accordé la palme des talens. Menacés, il y a deux ans, d'une nouvelle perte sur laquelle vous avez daigné partager nos alarmes, nous avons pressenti combien il nous seroit moins permis de compter sur vos suffrages. Le souvenir de vos bontés, la reconnoissance de vos bienfaits ont retardé le moment de notre malheur; mais il est enfin arrivé, ce moment fatal où cette perte est rendue plus amère qu'elle ne l'eût été alors, par les pertes qui doivent la suivre; & quelles pertes encore! Ce n'étoit donc pas assez pour nous de renoncer à nous instruire dans le jeu profond, savant & naturel de ce Comédien vraiment inimitable, qui a su prendre toutes les formes, parler à toutes les affections, exprimer tous les caractères, à qui la Nature prodigua tous les avantages qui conduisent à la perfection, ce tact exquis, ce goût sûr, cette flamme du génie qui sont les grands Ar-

tistes! (1) Il falloit encore perdre dans une épouse digne de lui, & qui a mérité d'être associée à sa gloire, un modèle de décence, de dignité, de noblesse, d'esprit & d'intelligence. (2) Il falloit voir disparaître une des plus dignes Élèves de Thalie, dont le jeu fin, piquant & spirituel, savoit se plier avec adresse à tous les rôles d'un emploi difficile, où le premier devoir est d'exciter le rire sans jamais heurter les principes de la délicatesse & du goût! (3) Il falloit enfin que Melpomène & Thalie eussent à s'affliger ensemble de la retraite d'un Acteur sublime, (4) dont le premier talent fut une ame brûlante & vraie, qui parcourut avec un égal succès tous les rôles de la Tragédie & de la Comédie; qui, par la mobilité de sa physionomie, par l'art de modifier ses accens, peignit tour-à-tour, avec une vérité frappante, la valeureuse férocité du vieil Horace, l'orgueilleuse sensibilité de Don Diègue, la noble fermeté de Zopire, & la douce générosité d'Alvarès; qui enfin, & ce dernier trait suffit à son éloge, vous a paru digne, pendant un long cours de représentations, de peindre le caractère & l'ame bienfaisante du meilleur des Rois, du grand, du bon, de l'adorable Henri IV. Mais que fais-je, Messieurs? Est ce à moi qu'il convient de louer ceux que vous avez appréciés, dont vous avez établi & fixé la réputation? Ont-ils encore besoin d'éloges; & les suffrages que vous leur avez accordés, n'ont-ils pas plus fait pour leur gloire, que ne pourroient faire toutes les ressources de l'éloquence?

Permettez-nous, Messieurs, de nous enorgueillir à vos yeux d'avoir possédé long-temps parmi nous

(1) M. Prévile.

(2) Mme Prévile.

(3) Mile Fannier.

(4) M. Brizard.

ceux qui vont cesser d'être les compagnons & les modèles de nos travaux, & de chercher dans leur perte même des sujets de consolation & des motifs d'indulgence. Ils ne nous font pas sans doute, en nous quittant, les héritiers de tous leurs moyens de plaire; mais ils nous en transmettent quelques-uns, puisqu'ils nous laissent des exemples à suivre. Ils nous ont appris que le talent seul ne suffit pas pour mériter votre estime & pour exciter votre intérêt. Ils nous ont prouvé que le zèle, le travail, les efforts & la modestie sont les ressorts les plus sûrs pour fixer votre bienveillance. Ne nous refusez donc pas l'espérance de mériter vos bontés en travaillant à vous consoler, autant qu'il sera possible, de vos pertes & des nôtres; & daignez, par vos encouragemens comme par vos lumières, nous applanir le chemin qui peut nous conduire à des succès dignes de la Nation la plus éclairée dans les connoissances de l'Art Dramatique.

Le ton modeste & intéressant avec lequel ce Discours a été prononcé par M. Saint-Phal, lui a fait obtenir des applaudissemens très-vifs & très-nombreux. Les quatre Sujets dont il annonce la retraite, ont été reçus, dans la petite Pièce, avec une ivresse proportionnée aux regrets qu'ils laissent après eux. On les a demandés à la fin du Spectacle; ils ont paru pour recevoir de nouveaux hommages, & les larmes qu'ils ont versées, ont donné au Public attendri des preuves de leur reconnoissance & de leur sensibilité.

Au N<sup>o</sup>. prochain, la clôture de la Comédie Italienne.

---

**ANNONCES ET NOTICES.**


---

**A**NECDOTES intéressantes de l'Amour Conjugal, revues & exposées avec précision : in-12. de 138 pages. A Londres, & se trouve à Paris, chez l'Éditeur, rue Jacob, vis-à-vis la rue S. Benoît, Fauxbourg S. Germain, & chez Hardoüin & Gattey, au Palais Royal, n°. 14.

Cette Brochure renferme deux Anecdotes, dont voici le sujet.

La première est intitulée : *l'Amour Conjugal vainqueur*. Le Vicomte de Gaiçon se marie par obéissance. Il avoit une maîtresse vénale, plus vile encore par ses sentimens, avec laquelle il renoue après son mariage. Quoique adoré de sa femme, il devient le mari le plus injuste & le plus criminel. La Vicomtesse ne pouvant plus vivre avec son époux, s'enfuit sans l'en avertir, avec sa Femme-de-Chambre, & se cache dans un Couvent sans se faire connoître. L'Abbesse, qui se trouve par hasard la tante du Vicomte, l'invite à venir assister à la cérémonie des Vœux d'une nouvelle Religieuse. Cette Religieuse (incident très-inattendu par le Mari & le Lecteur) se trouve justement la Comtesse, qui commence des Vœux, que le Mari très-surpris l'empêche d'achever. Alors le Vicomte se réunit à sa femme, qu'il ramène chez lui, & rompt avec sa maîtresse, qu'il traite fort mal.

La seconde Anecdote est intitulée : *l'Amour Conjugal trompé par les apparences*. C'est un mari qui, se trouvant près d'un confessionnal où se confesse la femme, conclut d'une phrase équivoque qu'il entend, qu'elle lui est infidelle, & qui pousse sa vengeance

jusqu'à la murer dans une chambre, où il la laisse presque manquer de tout. Il reconnoît enfin son innocence, & l'expie par ses remords & de bons procédés.

On lira cette seconde Anecdote avec plus de plaisir que la première. Il y a des traits de sensibilité. Au reste, on n'accusera pas l'Auteur de courir après une élégance de style trop recherchée. En parlant de la maîtresse du Vicomte de *Gatnon*, il dit que ces sortes de femmes là, quand elles ne peuvent *empaumer un nigaud* d'une façon, le gagnent d'une autre. Il faut remarquer que ces deux Anecdotes sont sérieuses, & que les Héros sont des gens de qualité. Ailleurs il dit que la Vicomtesse *lâcha la bonde* à ses farces; & plus loin, le Vicomte dit à sa maîtresse, en la renvoyant: que le diable & toute sa troupe te déchirent le cœur, comme les *remords déchirent le mien*.

*OBSERVATION sur une Maladie nerveuse avec complication d'un sommeil tantôt léthargique, tantôt convulsif*, par M. de Beauchêne, Médecin de MONSIEUR, Frère du Roi, Brochure de vingt-deux pages. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Méquignon l'ainé, Libraire, rue des Cordeliers.

Les Maladies nerveuses, réputées chimériques autrefois, sont reconnues très-réelles aujourd'hui; mais elles se reproduisent sous tant de formes, qu'elles échappent trop souvent à la sagacité des Médecins. Il seroit donc à désirer que chacun d'eux fit part de ses découvertes en ce genre, pour parvenir à en faire un jour un corps de doctrine. L'Observation que nous annonçons peut concourir à ce but. C'est la curation d'une Maladie nerveuse qui occasionnoit par intervalle à la Malade un sommeil de plusieurs heures. Les détails en sont curieux à lire.

*Le Défenseur de l'Usure, de rechef confondu; ou*

*Nouveaux éclaircissemens opposés à ceux de la seconde Edition de la Théorie de l'intérêt de l'argent ; par l'Auteur du Livre des Principes sur l'Usure , & de la réfutation de ladite Théorie , imprimée chez Morin , à Paris , in-12. Prix , 2 liv. br. A Paris , chez Morin , Libraire , rue S. Jacques.*

Cet Ouvrage , dont le plan offre quatre divisions , traite de la règle des mœurs , de la nature & des caractères du prêt & de l'usure , de l'opposition de l'usure au droit naturel , & de la condamnation qu'en ont faite les loix divines , ecclésiastiques & civiles.

*PROVERBES Dramatiques. Deuxième Edition. 6 vol. in-8°. A Versailles , chez Poinçot , Libraire , rue Dauphine ; & à Paris , chez Mérigot le jeune , Libraire , quai des Augustins ; Nyon le jeune , Libraire , quai des Quatre-Nations ; Laporte , Libraire , rue des Noyers ; Belin , Libraire , rue Saint Jacques , & Desenne , Libraire , au Palais Royal.*

On connoît la réputation que M. de C... s'est faite dans ce genre agréable. Ses Proverbes offrent des aperçus de Comédie. Les six Volumes que nous annonçons de lui , donneront du plaisir aux Sociétés qui s'amuseront à les jouer , & même aux Personnes qui se contenteront de les lire dans leur cabinet.

*ORAIISON Funèbre de très-haut , très-puissant & très-excellent Prince Louis-Philippe d'Orléans , Duc d'Orléans , premier Prince du Sang , prononcée au Service solennel que MM. les Maire & Echevins de la Ville d'Orléans ont fait célébrer en l'Eglise Cathédrale , le 8 Mars 1786 , par M. de la Fosse , Chanoine de ladite Eglise , & Bachelier en Théologie de la Faculté de Paris. A Orléans , de l'Imprimerie de Couret de Villeneuve , Imprimeur du Roi , rue Vieille-Poterie ; & se trouve à Paris , chez Nyon l'aîné , Libraire , rue du Jardinnet ,*

quartier Saint-André-des-Arcs; Cuchet, Libraire, rue & hôtel Serpente; Belin, Libraire, rue Saint Jacques, & chez les principaux Libraires du Palais.

Les Amateurs de l'Eloquence sacrée auront sans doute du plaisir à comparer les diverses Oraisons Funèbres d'un Prince cher à la Nation. Celle de M. l'Abbé de la Fosse a de la douceur & de la simplicité dans le style & dans les idées. L'impression de ce Discours mérite des éloges.

*SECONDE Suite de l'Aventurier François, contenant les Mémoires de Cataudin, Chevalier de Rosamène, fils de Grégoire Merveil, Tomes III & IV, in-12.* A Londres; & se trouve à Paris, chez l'Auteur, hôtel de Malte, rue Christine; Quillau l'aîné, Libraire, rue Christine; la Veuve Duchesne, Libraire rue Saint Jacques; Belin, Libraire, rue Saint Jacques; Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins, & Desenne, Libraire, au Palais Royal.

Nous avons parlé des premiers Volumes de cet Ouvrage, qui prouve au moins de l'imagination de la part de son Auteur.

*THÈSE comptant le Taureau de Marathon, gravé par F. A. David, d'après le Tableau peint par Carle-Vanloo, premier Peintre de Louis XV, dédié & présenté à MONSIEUR, Frère du Roi.* A Paris, chez l'Auteur M. David, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance; & chez Verrier, Négociant, au Palais Royal, n°. 9.

Cette Estampe a deux pieds six lignes de longueur, sur un pied quatre pouces de hauteur. Prix, 15 liv. Cette riche composition, où il se trouve près de quarante Figures, mérite d'être distinguée, tant par l'ensemble des proportions, la simplicité des contours, l'excellence des caractères, que par l'harmonie qui résulte de l'union des couleurs, des

effets de leurs ombres & de leurs reflets différens, ce qui a toujours fait regarder ce Tableau comme le chef-d'œuvre d'un des plus célèbres Peintres de l'Ecole Françoisé.

*Le Général Magnanime*, Estampe dessinée par Pernotin, gravée par Malbeste. Prix, 3 liv A Paris, chez Bergny, Marchand d'Estampes, rue Coquillière, & à l'hôtel de Penthièvre, vis-à-vis la Place des Victoires.

Cette Estampe, dédiée à M. le Duc de Montmorency, représente un trait héroïque rapporté par M. Désormeaux : « Henri II, Duc de Montmo-  
» rency, assiégeoit en 1621 la Ville de Valz en  
» Vivarais; un de ses Maréchaux de Camp, le Ba-  
» ron de Morèze, s'étant approché de trop près de  
» la Place pour la reconnoître, fut tout à-coup enve-  
» loppé par les ennemis, & percé de coups. Le Duc  
» de Montmorency se jette à corps perdu dans la  
» mêlée, écarte l'ennemi par des prodiges de va-  
» leur, charge l'Officier blessé sur ses épaules, &  
» le ramène au camp au milieu des acclamations de  
» son armée. »

Cette Gravure plaira aux Amateurs, par le soin des détails & l'effet de l'ensemble.

*Portrait de Louis Gillet, dit Ferdinand, Maréchal-de-Logis au Régiment d'Artois Cavalerie*, dessiné d'après nature par Borel, le 13 Février 1786, avec permission de M. le Comte de Guibert, Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides, gravé par E. Voylard, Graveur ordinaire de Mgr. Comte d'Artois. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, N<sup>o</sup>. 18. — *Le Maréchal-de-Logis*, par les mêmes.

Tout le monde connoît l'Hittoire intéressante de Louis Gillet; on assure que le Portrait que nous annonçons est très-ressemblant. Au bas se trouvent

gravés deux médaillons qui représentent, l'un, Louis Gillet délivrant la jeune fille, & l'autre, le moment où il la rend à ses parens. Quant à l'estampe, qui est d'un format un peu plus grand, & qui représente ce Maréchal de Logis aux prises avec les deux scélérats, elle nous a paru d'une composition intéressante, & gravée avec beaucoup de soin & d'effet.

*TRAITÉ d'Anatomie comparée par Alexandre Mouro, Docteur en Médecine, &c. publié par son fils, Alexandre Mouro, Docteur en Médecine, Professeur, &c. Nouvelle Édition, corrigée & considérablement augmentée, avec des notes traduites de l'Anglois par M. Sue fils, Membre du Collège & de l'Académie Royale de Chirurgie, &c. in-12. Prix, 2 liv. br. ; 2 liv. 10 s. relié. A Paris, rue & hôtel Serpent.*

On n'accusera point le Traducteur de cet Ouvrage, de ne pas entendre la matière dont il traite; ce qui arrive quelquefois. L'Ouvrage original, bon par lui même, a reçu un nouveau prix des augmentations qu'on vient d'y faire en le traduisant en François. Plusieurs Gens-de-Lettres y ont mis la main, comme l'annonce le Traducteur dans sa Préface.

Il est certain que l'Anatomie comparée doit répandre les plus grandes lumières sur l'art de guérir; & cet Ouvrage peut amuser encore ceux à qui il n'est pas utile, c'est-à-dire ceux qui ne font pas une étude de l'Anatomie.

*LES Promenades de Clarisse, ou Principes de la Langue Française à l'usage des Dames, par M. Tournon, dixième Cahier. A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande, n<sup>o</sup>. 64; Jombert jeune, Libraire, rue Dauphine; Mérigot, Libraire, vis-à-vis de l'Opéra & Bailly, Libraire, rue Saint Honoré, Barrière des Sergens.*

Cet Ouvrage , qui joint à l'avantage de présenter avec clarté les Elémens de notre Langue , l'intérêt d'une action morale, se continue avec succès. Il mérite d'être distingué de ceux du même genre qui ont paru depuis dix ans.

*NOUVELLES instructives Bibliographiques, Historiques & Critiques de Médecine, Chirurgie & Pharmacie ; ou Recueil raisonné de tout ce qu'il importe d'apprendre chaque année pour être au courant des connoissances & à l'abri des erreurs relatives à l'Art de guérir, année 1786, Tome II, in-16. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.*

C'est sans doute une idée heureuse que celle d'un Ouvrage destiné à nous faire part des heureuses découvertes qui se font journellement dans l'Art de guérir, & à nous prémunir contre les erreurs qui peuvent influer sur notre existence. Le plan nous en a paru bien tracé & bien exécuté. On voit que c'est l'Ouvrage d'un bon esprit, & d'un homme très-instruit de la matière qu'il traite. L'Auteur est quelquefois sévère dans ses jugemens, & par-là même bien des gens le trouveront injuste ; mais tout Lecteur sensé se souviendra que c'est sur-tout dans ce genre qu'une fade complaisance seroit aussi coupable que dangereuse.

*LA MUSE Lyrique, ou Journal de Guitare, dédié à la Reine, par M. Porro, année complete 1785. Prix, 12 liv., & 18 liv. franc de port. A Paris, chez Mme Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.*

Ce Journal, dont il paroît deux Numéros détachés tous les 15 jours, est à sa seizième année, & se continue toujours avec succès,

*Nouvelles Etrennes de Guittare, ou Choix des plus jolies Chançons nouvellement mises en Musique & mêlées de Pièces, terminées par une Sonate & des Observations sur la Guittare, par M. Porro; Œuvre cinquième de Guittare. Prix, 7 liv. 4 sols franc de port par la poste. A Paris, chez l'Auteur & Mme Baillon, Marchands de Musique, à l'adresse ci-dessus. Troisième année 1786. La Collection des trois années coûte 21 liv. franc de port.*

*NUMÉROS 14 à 20 des Feuilles de Terpsychore pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, 1 liv. 4 sols chaque. Abonnement, 30 liv. pour chaque Instrument, dont il paroît une Feuille tous les Lundis. On souscrit chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies.*

---

## T A B L E.

<i>INSCRIPTION pour le Portrait de M. Molié,</i>	61	<i>Essai sur l'Amour,</i>	90
<i>Couplets,</i>	62	<i>Essai de Fables nouvelles,</i>	100
<i>Fin de l'Histoire des deux Jeunes Amies,</i>	64	<i>Observations sur les Obstacles qui s'opposent aux progrès de l'Anatomie,</i>	104
<i>Charade, Enigme &amp; Logo gryphe,</i>	89	<i>Comédie Française,</i>	109
		<i>Annonces &amp; Nouvelles,</i>	113

---

## A P P R O B A T I O N.

**J'Mercuré de France, pour le Samedi 8 Avril 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 7 Avril 1786. GUIDÉ**

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 15 AVRIL 1786.

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

*FRAGMENT sur l'Influence du Physique  
de l'Homme sur ses facultés intellectuelles.*

**L**A vie avec le sang circule dans nos veines :  
Tel un ruisseau léger qui s'enfuit dans les plaines,  
Divisant ses trésors en différens canaux,  
Porte aux prés altérés le tribut de ses eaux,  
Des roseaux de ses bords nourrit l'ombre naissante,  
Et, secourant des fleurs la tige languissante,  
Court abreuver des champs l'ingrate aridité,  
Et répand la richesse & la fécondité.  
Telle du frêle corps la liqueur vagabonde  
Roule en mille canaux la pourpre de son onde ;  
Des membres languissans ranimant la vigueur,

N<sup>o</sup>. 15, 15 Avril 1785,

G

Nourrit leur embonpoint , colore leur fraîcheur ,  
 Dans le cerveau brûlant fait naître la pensée ,  
 S'enfuit , revient au cœur , & sans cesse chassée ,  
 Vers les extrémités coule rapidement ,  
 Et par-tout dans son cours porte le sentiment.

De mon pouls inégal que la marche incertaine  
 Introduise la fièvre en ma brûlante veine ,  
 Mes esprits en désordre , errans , tumultueux ,  
 Portent dans mon cerveau leur délire fougueux.  
 Que d'un sang épaissi la pourpre rembrunie ,  
 Des diverses humeurs détruisant l'harmonie ,  
 Dans les vaisseaux gonflés circule lentement ,  
 Le corps dans la langueur se traîne pesamment ;  
 De l'esprit affaîsé la tardive pensée  
 De nuages obscurs est toujours éclipée.  
 Pourquoi faut-il qu'au corps le génie asservi ,  
 De tous les maux du corps sans cesse poursuivi ,  
 Du temps & des saisons éprouve l'inconstance ,  
 D'un ciel sombre ou serein subisse l'influence ;  
 Qu'un air vif & piquant excite ma gaité ,  
 Anime mon esprit de sa vivacité ;  
 Que du vent du midi les vapeurs accablantes  
 Relâchant de mon corps les fibres languissantes ,  
 De mes pesans esprits amortissent les feux ?  
 O toi , Chantre divin des querelles des cieux !  
 Toi qui , dans les transports d'une héroïque audace ,  
 Du père des mortels as chanté la disgrâce ,  
 Et les combats livrés dans les plaines des airs ,

Les délices d'Éden & l'horreur des enfers,  
 Rarement t'agitoit le souffle d'Uranie ;  
 Les étés desséchoient la fleur de ton génie.  
 Tu n'avois plus en toi ce talent créateur  
 Qui des cieus & d'Homère atteignoit la hauteur ;  
 Le grand Homme rampoit ignoré sur la terre,  
 Tantôt homme divin, tantôt mortel vulgaire.

( Par M. de la Valette. )

### ACROSTICHE.

**N**ous engageons dorénavant les personnes qui s'occupent d'Acrostiches, à ne pas nommer dans les vers ce qui en fait le sujet. L'Acrostiche est une espèce d'Énigme, dont on doit trouver le mot en rassemblant les lettres qui commencent chaque vers. Le soin que nous desirons n'ajoute guère à la difficulté, & c'est une exactitude de plus.

#### I.

**L**a mort n'a point frappé d'aussi chère victime ;  
**M**t plutôt que nos pleurs l'Oder aura tari.  
**O**ffrant à ses vertus le tribut de l'estime,  
**J**énétré de respect pour ce Prince chéri,  
**O**n ne s'étonne point de l'ardeur qui l'anime :  
**L**e plus beau sang couloit dans son cœur magnanime,  
**D**eux Héros l'inspiroient, Frédéric & Henri.

( Par M. le Marquis de Fulvy. )

G ii

## I I,

LA terre, de sa gloire en tous lieux fut remplie,  
 Et seul, en le perdant, son pays abattu  
 O sa se plaindre au ciel de son trop de vertu.  
 Peuples infortunés! déplorable patrie!  
 O! combien votre sort auroit fait de jaloux!  
 Lorsque pour deux sujets il a donné sa vie,  
 Devenu Souverain, qu'auroit-il fait pour tous?

## I I I,

LES Princes, endurcis par la grandeur altière,  
 Ecoutent rarement la voix des malheureux.  
 O sublime Brunswick! quel effort généreux!  
 Pour sauver des mortels tu perdis la lumière,  
 Objet infortuné de la fureur des eaux!  
 L'indigent orphelin en toi pleure son père,  
 Dans toi l'Univers pleure & l'homme & le Héros.  
 (Par M. H.....)

## I V.

L'ODER est débordé; les peuples du rivage,  
 En butte à ses fureurs, sous les flots vont périr;  
 On frémit, le péril étonne le courage;  
 Personne en ce danger n'ose les secourir....  
 O d'un sublime cœur, noble mais triste usage!  
 Léopold.... il s'élançe.... il succombe à l'orage....  
 Dieux! combien de vertus l'onde vient d'engloutir!  
 (Par M. Traversier.)

## V.

M E trépas dans nos cœurs te fait vivre à jamais ;  
 M n mourant, tu fis taire & rougir l'Égoïsme.  
 O Léopold ! reçois nos larmes, nos regrets :  
 M our nous, quoique étranger, tout grand Homme  
 est François.

O n admire en pleurant ton funeste héraïsme :  
 M 'Oder de tes beaux jours éteignit le flambeau ;  
 U ans ses flots tu trouvas ta gloire & ton tombeau.  
 ( Par un François. )

## V I.

M ÉOPOLD à Francfort enseveli dans l'onde,  
 M n sauvant des humains qu'engloutissent les flots ;  
 Offre aux cœurs généreux l'exemple d'un Héros,  
 U rès du Trône placé pour le bonheur du monde.  
 O ublions que de Mars il suivit les drapeaux :  
 M a guerre dont il fit un noble apprentissage,  
 U evait moins que la paix illustrer son courage.  
 ( Par M. de C\*\*\*, Officier de Canoniers. )

*Acrostiche qu'on propose :*

L O U I S G I L L E T.

Presque tous les Arts ont célébré l'action  
 très-connue de ce brave Maréchal-des-Logis,  
 qui, ayant eu le courage de délivrer une jeune  
 fille de deux scélérats qui l'avoient attachée

nue à un arbre, eut encore la délicatesse de refuser sa main, tant parce qu'il s'estimeoit trop vieux pour elle, que pour ne pas abuser de son titre de bienfaiteur.

*Avis sur les derniers Bouts-rimés.*

Dans les derniers *Bouts-rimés* proposés, il s'est glissé une faute qu'il faut rectifier. A la septième rime, au lieu de *Pandour*, il faut substituer *Tour*. Les personnes qui ont déjà envoyé, sont priées de revenir sur leur septième vers, & d'y rétablir cette nouvelle rime.

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Verrat*; celui de l'Énigme est *Soulier*; celui du Logogryphe est *Roi*, où l'on trouve *or*, *Io*.



---

**C H A R A D E.**

**O**N se pique souvent faite de mon premier ;  
 Piqué, souvent on chante mon dernier ;  
 Mon tout souvent conscle un ingrât héritier.

( Par M. le M. de B... )

---

**É N I G M E.**

**P**OUR n'avoir pas connu ce dont je suis capable ,  
 Un Saint Homme commit un crime abominable ;  
 Un Général fameux , chez les Juifs renommé ,  
 Se vit sans tête un jour pour m'avoir trop aimé ;  
 Croiriez-vous cependant , chose très-véritable ,  
 Le premier innocent , & le dernière coupable ?

( Par un Paysan d'Argenou. )

---

**L O G O G R Y P H E.**

**J**E suis fils de l'Amour ; la jeunesse est ma mère ;  
 Mes parens m'ont permis le doux espoir de plaire ;  
 Le plaisir est mon but , & l'hymen mon tombeau ,  
 Si son frère en ses mains ne remet son flambeau.  
 Je n'ose me montrer aux jours de la sagesse ;  
 Le ridicule alors puniroit ma foiblesse :  
 Un sexe sans égards se plaît à m'afficher ;

G iv

L'autre met constamment ses soins à me cacher.

J'offre peu de rapports : cinq pieds forment mon être ;

En les décomposant, à vos yeux vont paroître

Ce qui sur quelques fronts remplace les cheveux ;

Un nom qu'on donne aux Rois ; ces enfans trop heu-

reux,

Esclaves empressés de la charmante Hélène ;

Ce qu'on voit à son doigt six jours de la semaine ;

Dans les brefs du Saint-Père un mot toujours placé,

Et qui dans nos discours n'est jamais prononcé ;

Ce jeu que devant Troye ia venta Palamède,

Contre lequel les loix n'offrent qu'un vain remède ;

Le synonyme ancien de cette passion

Qui roit au camp des Grecs tant de division ;

Deux notes de musique ; un grain qui dans l'Asie

Des peuples malheureux soutient la triste vie.

Voilà tous mes rapports. Ne vous offensez pas,

Beau sexe, si toujours je vole sur vos pas :

Ouvrage de vos yeux, de votre doux sourire,

Ma place est dans les cœurs soumis à votre empire ;

Malheur à tout mortel peu fait pour le plaisir,

Qui, forcé d'admirer, ne peut plus me sentir !

( Par M. D. R. M. A M. D. R. D. B.



---

**NOUVELLES LITTÉRAIRES.**


---

*VOYAGE de M. de Mayer en Suisse en 1784, ou Tableau Historique, Civil, Politique & Physique de la Suisse. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Leroy, Libraire, rue S. Jacques, 1786. 2 vol. in-8°.*

**I**L est des Ouvrages de Littérature très-innocens, sur lesquels la critique auroit tort de s'appesantir. Vous préférez Virgile à Homère, ou Shakespéare à Racine : à votre aise ; qu'importe ces opinions à la société ? Qu'après un siècle de jugemens, de phrases & de puerilités sur Racine & Corneille, sur Longin & Boileau, sur le goût & le sublime, on vous entretienne encore de ces nouveautés d'hier, afin que *l'univers* soit instruit de ce que pensent de ces lieux communs les gens d'esprit *qui raisonnent sur le génie*, personne n'a le droit de s'en plaindre ; autrement, le ridicule de ces graves discussions s'attacheroit à l'importance avec laquelle on les examineroit sévèrement ; mais cette tolérance devient outrée envers les Ouvrages où l'on juge les Nations. Elles ne peuvent rester indifférentes sur des Arrêts qui tendroient à leur enlever l'estime

G v

des autres peuples ; & quiconque se hafarde à les prononcer , doit prévoir que les gens instruits les vérifieront avant de leur attacher le sceau de l'opinion.

Peu de Voyageurs sont d'un âge & d'un caractère assez mûrs pour observer. Les Chardin , les Cook , les Pallas sont perdus au milieu d'une bibliothèque immense d'impostures débitées par des faiseurs d'Itinéraires. Autrefois , du moins , l'objet de ces relations étoit circonscrit ; on les mettoit en chansons , quelquefois très-gaies : aujourd'hui , chaque Voyage est une Encyclopédie : leurs Auteurs ne se promènent pas pour s'amuser , c'est pour imprimer à leur retour. Ont-ils traversé quelques villes , interrogé quelques postillons , visité quelques assemblées , ils deviennent les arbitres du sort de la contrée. Craignant de paroître fêcs , s'ils se bornoient à en décrire les productions , les sites , les édifices , dans leur chaise-de-poste , ils en caractérisent les mœurs & les Gouvernemens : d'un coup - d'œil ils pénètrent le bien ou le mal , apprécient les personnes , comme s'ils parloient de leurs condisciples ; les loix , les habitudes , le degré de génie , l'esprit général , rien ne leur échappe ; & des Lettrés si bien instruits , finissent toujours par donner des leçons au peuple qu'ils ont profondément étudié deux mois entiers. Tous les Journaux les louent , les Importans les citent , les Compilateurs les copient.

La plupart de ces Journaux de Voyage ont par conséquent dégénéré en satires impertinentes, ou en panégyriques enthousiastes, selon les préjugés, la patrie, les habitudes de l'Écrivain, qui ne devroit avoir ni préjugés, ni patrie, ni habitudes.

Les Lecteurs à qui le véritable état de la Suisse est familier, décideront si M. de Mayer a encouru ou non quelques-uns des précédens reproches. Plus facilement que d'autres, il a pu les prévenir, puisqu'il arrivoit à la suite de trente Voyageurs, éclairé de leurs lumières, averti de leurs erreurs, prêt à s'enrichir de leurs omissions. En Suisse même, on l'aura mis en garde contre ces relations précipitées, dont plus qu'un autre il seroit inexcusable d'avoir imité l'inconsidération.

C'est un contraste digne d'arrêter l'Observateur, que celui des Voyageurs Anglois & François dans leurs remarques sur la Suisse. Jamais la différence du Gouvernement, du caractère, des préventions des deux peuples, n'a été plus fortement exprimée. Entre les premiers, on a sur-tout distingué M. Coxe. Ses Lettres embrassent la Suisse sous tous ses rapports physiques & moraux; universalité qui, sans doute, a puissamment contribué au succès de cet Ouvrage. M. de Mayer réclame contre cette réputation, mais par des argumens peu concluans : M. Coxe, dit-il, étoit *inconnu*; certainement, le savant Auteur des *Découvertes des Russes*, &c.

n'étoit point inconnu en Suisse, où la Traduction de son Recueil avoit été réimprimée. *Il ignoreit l'Allemand & l'Italien.* M. Coxe, qui dans ce même Recueil a donné de très-longs extraits de Muller, ne l'a pas fait sans savoir l'Allemand ; mais il avoue le parler peu. Quant à l'Italien, il n'est d'usage en Suisse, que sur les frontières orientales. Enfin, M. de Mayer trouve M. Coxe trop passionné pour la liberté. Cependant, cet Écrivain ne se passionne guères ; & d'ailleurs, où se trouveroit cet enthousiasme, si ce n'est dans le cœur d'un Anglois, écrivant sur le berceau de Guillaume Tell ? A plus juste titre, M. de Mayer pouvoit reprocher à M. Coxe des erreurs essentielles sur la législation, sur l'économie politique, sur le droit public, sur la statistique, sur les mœurs de la Suisse ; beaucoup d'assertions hasardées sur parole ; une sécheresse quelquefois rebutante, & un ton toujours didactique, soit qu'il analyse un Gouvernement, soit qu'il décrive sans les peindre les objets physiques les plus propres à ébranler l'imagination. Ces défauts, il est vrai, sont rachetés par l'esprit juste de l'Auteur, exercé en Angleterre même à étudier les formes Républicaines ; & par son érudition : érudition indispensable, quoi qu'en dise M. de Mayer ; car où apprendre à connoître les Nations, si ce n'est dans leur Histoire ?

Cette imperfection du Voyage de Suisse le plus estimé, prouve de plus en plus que, pour

juger sainement cette contrée, il faut recourir aux Écrivains indigènes, & les méditer. M. de Mayer semble avoir négligé cette précaution, en donnant trop de confiance à des apperçus, en décidant au-lieu de douter, & en jetant sur le papier le Journal de ses courses avec autant de rapidité qu'elles paroissent avoir été faites: je dois à l'estime que mérite l'Auteur, & à la Suisse même, à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir, de justifier cette opinion, sans déguiser les parties recommandables de cet Ouvrage.

En mettant le pied en Suisse, l'Auteur s'annonce sujet d'une Monarchie & habitant de Paris: il tourne en dérision les loix somptuaires, & *trouve ridicule de bannir le luxe d'une ville commerçante*. Cette ville est Basle, qui, ainsi que Genève, ne subsistant en grande partie que du commerce d'économie, ne sauroit trop conserver à ses mœurs le caractère que prennent ses spéculations; mais nous verrons ensuite que M. de Mayer a absolument méconnu le motif de ces réglemens qu'il a l'imprudence de décrier.

— « La ville de Basle contient elle seule les » deux tiers de la population du canton; » Basle a 14 mille habitans, & le canton entier 38 mille. Celui-ci a 28 lieues carrées de 25 au degré, chacune desquelles, par conséquent, renferme environ 1400 habitans.

« Les seuls Citoyens de la ville ont part aux » charges, ce qui *défigure étrangement la* » *démocratie*. Dans celle-ci, il faut qu'il y ait

» plus de Citoyens Magistrats que de Citoyens  
 » simples particuliers. Saisissez certe nuance  
 » qui vicie à Basle la démocratie, & marquez  
 » sur vos tablettes : là , on n'est pas pleine-  
 » ment libre. »

On ne le feroit pas davantage à Basle, d'après les idées de M. de Mayer, si les payfans même étoient admis aux Charges. Les Tribus rustiques jouiroient seulement des droits réservés aux Tribus urbaines, en participant à former le Souverain par représentation. Ce seroit toujours une aristocratie élective, & la démocratie consiste dans la réunion des pouvoirs aux mains de toute la Communauté qui se trouve à-la-fois le Souverain & le Gouvernement.

« Les déclamations ne feront point descen-  
 » dre du ciel la liberté. En Suisse, le payfan  
 » paye une dîme au Chef de la Magistrature,  
 » des redevances au Bailli, un impôt pour  
 » les fortifications, un autre pour les frais  
 » de garde, un autre pour un fonds de dé-  
 » penfes permanentes ou extraordinaires.....  
 » Le payfan est obligé, avant de se marier,  
 » de présenter à l'Inspecteur des Milices,  
 » son équipage de guerre; savoir, son habit  
 » d'uniforme, un fusil, bayonnette, &c. &c.  
 » Cette avance est évaluée à 144 livres, qui  
 » seroient mieux employées à l'achat de deux  
 » vaches & d'un cheval. »

Des déclamations ne feront pas sortir la liberté des lieux où elle s'est réfugiée. Il seroit très-commode de rencontrer une société ci-

ville exempte de toute espèce de charges publiques ; comme la chose est impossible , même dans les démocraties les plus absolues , le Citoyen acquitte sa dette à la liberté , en se soumettant à des contributions nécessaires & très-limitées , dont personne n'a le privilège d'être dispensé. En lisant le paragraphe ci-dessus , on jugera la Suisse écrasée d'impôts ; ce tableau romanesque manque absolument de fidélité. On paye au Souverain une dîme qui sert à acquitter les gages de l'Église & plusieurs dépenses publiques. Dans la plupart des Cantons , il n'existe pas d'autres redevances au Baillif. Les trois quarts de la Suisse n'ont point de fortifications ; ainsi le foible tribut qu'on perçoit dans quelques villes de garnison , n'est nullement général , les campagnes en sont exemptes. Le paysan seroit très-fot d'échanger contre deux vaches & un cheval , le droit de se défendre lui-même , de ne jamais être écrasé par des Soldats , & d'avoir dans son arsenal domestique un sûr garant de la modération du Gouvernement.

« Voulez-vous quelques traits de plus au  
 » portrait de cette liberté prônée dans l'in-  
 » tention de faire une satire..... Il est difficile  
 » au paysan de s'assembler. Dans les villages ,  
 » il y a un Bailli ; à son défaut c'est un Subdé-  
 » légué. Celui-ci espionne , fait des saignées ,  
 » divise un sang trop vis. Et voilà cette liberté  
 » superbe ! »

Superbe en effet , telle qu'elle existe. Pas

un village n'a de Baillis ni de Subdélégués; pas une loi ne défend au payfan de s'assembler. Le premier qui s'aviserait de jouer le rôle d'espion, ne le joueroit sûrement pas deux fois. Quant aux *saignées* & au *sang trop vif*, je n'entends pas, je l'avoue, le sens de cette expression.

» Hormis Basle, Zurich & Schaffouse, il  
 » y a en Suisse très-peu de ressources pour  
 » les Négocians. »

Il y en a beaucoup davantage & même trop. Genève, Neufchâtel, Winterthour, Saint-Gall, Mulhouse, &c. &c. sont exclusivement des villes de commerce.

« Il faut des protecteurs aux petites Républiques; c'est une vérité aussi ancienne que le monde, & consacrée dans l'Histoire Générale des Nations. » (L'Auteur cite ensuite les protecteurs adoptés par les Suisses, ou plutôt les Puissances qui font aux Suisses l'honneur de les protéger.)

S'il est une vérité aussi ancienne que le monde, c'est qu'il ne faut de protecteurs ni aux grandes, ni aux petites Républiques. Les grandes se défendent par elles-mêmes, & les autres par leur petitesse. On n'a recours à la dangereuse ressource des protections que lorsqu'on peut craindre d'être envahi. Dix lignes plus bas, M. de Mayer nous rassure contre cette crainte. « Qu'est-ce qui tente les conquérans, dit-il? De l'or & des terres qui rendent de l'or. Il est impossible de pou-

« voir jamais établir des impôts un peu forts  
 « en Suisse , qui puissent rembourser les frais  
 « de conquête , & payer ceux de la garde des  
 « pays. conquis. Une monarchie a un autre  
 « régime que de petites Républiques. » M. de  
 Mayer a pris les alliances du Corps Helvétique  
 pour des protections.

De tous les districts de la Suisse , le Canton  
 d'Appenzell est le plus digne de fixer les re-  
 gards d'un vrai Philosophe. Là , se trouvent  
 encore les mœurs Helvétiques sans alliage ,  
 la rusticité des manières avec l'intelligence la  
 plus active & un jugement sain ; la force cor-  
 porelle avec l'industrie ; le génie des Arts mé-  
 caniques & celui de l'agriculture ; toutes les  
 vertus des peuples libres & pasteurs : simpli-  
 cité , franchise , amour de l'égalité , tempé-  
 rance. Là , sous une constitution à peu-près  
 démocratique , la liberté a fixé le tra-  
 vail & l'aisance , a réparti le sol entre tous  
 les Citoyens , écarté la richesse & l'indigence ,  
 sa compagne ; là , est rassemblée , au milieu  
 des rochers presque inabordables & des glaces  
 éternelles , une population qui surpasse celle  
 des contrées les plus fertiles. Par lieue carrée ,  
 l'Appenzell compte 1700 habitans. Ni les  
 riches plaines du Milanais ni le sol des Pro-  
 vinces-Unies ne présentent une pareille po-  
 pulation ; elle sera encore plus considérable  
 dans l'Appenzell , si l'on distrait de son éten-  
 due les montagnes réservées aux pâturages  
 d'été , & celles que les frimats ont rendues  
 inaccessibles.

Voici les observations de M. de Mayer sur cette contrée, à laquelle il donne la moitié plus de territoire qu'elle n'en renferme.

« Concevez-vous que l'Ouvrier qui fait  
 » sortir de sa navette un tissu précieux, puisse  
 » être grossièrement vêtu, mange du pain  
 » noir, & se refuse le suc de la viande.....  
 » Quel est le genre de luxe ou de dissipation  
 » qu'il se procure? Je n'en vois aucun. Il est  
 » heureux, dit-on. Quel bonheur! Eh! qu'il  
 » est nud! On a eu raison de dire qu'il n'y  
 » avoit dans l'Appenzell ni riches ni pau-  
 » vres. Hélas! ils sont tous au même degré  
 » de privation. »

Oui, l'on conçoit très-aisément que le Paysan & le Tisserand Appenzellois soient vêtus du bon drap de leur pays; qu'ils se passent de fleur de farine comme de poudre à cheveux, & qu'ils se nourrissent d'excellens fruits, de laitage toujours frais, de légumes qu'ils ont fait croître. S'il en étoit autrement, alors le Voyageur pourroit se permettre des interjections. Les privations qui nuisent au bonheur ne sont pas celles qu'on s'impose, ou qui naissent de l'ignorance des superfluités. Rien n'empêcheroit l'habitant de l'Appenzell de se les procurer: peu de paysans en Europe ont son aisance absolue; mais proprement logé, chaudement vêtu, bien alimenté, ami du travail, dont personne ne vient lui disputer le fruit, témoin chaque jour des succès de son économie, fortement attaché à son pays & à tous les liens domestiques, vivant

avec les égaux en fortune & en autorité, que lui reste-t'il à désirer ? Des Comédiens & des draps de Vanrobais ? Chez lui, la frugalité est vraiment une vertu, parce qu'elle n'est point le fruit de la nécessité ; sans elle tout seroit perdu ; car si quelques consommateurs polis & éclairés venoient à ambitionner *ce luxe & cette dissipation* si chères à M. de Mayer, il faudroit qu'ils dévorassent l'héritage de leurs voisins ; & plus de République. Il est au reste absolument faux que l'Appenzellois ne mange jamais de viande.

M. de Mayer juge superficiellement le Gouvernement & les mœurs du Canton de Zurich. Ce qu'il dit fort à la hâte de son agriculture, n'est pas plus exact. Selon lui, « c'est » ici que l'on voit combien les nouveaux sys- » tèmes d'agriculture ont influé sur les cul- » tivateurs. On a reçu de nos économistes les » pommes de terre, la tourbe, le blé de Tur- » quie..... Il n'a manqué à Zurich que des » Ecrivains pour lui procurer, quant à l'éco- » nomie rustique, la même réputation dont » la France jouissoit. »

Les habiles & riches paysans du Canton de Zurich n'ont rien appris des *systèmes* ni des économistes. Il n'étoit pas question de cette secte en France, que l'on cultivoit en Suisse la pomme de terre & le blé de Turquie. Les excellens Mémoires de la *Société Economique* de Berne, & ceux de la *Société Physique* de Zurich, ont été plutôt le résultat des pratiques agricoles des Cultivateurs Suisses, que

des enseignemens à ces mêmes Cultivateurs. Zurich a fourni un Livre célèbre d'économie rustique, où l'on ne trouve, il est vrai, ni dissertations dogmatiques ni logogryphes sur l'agriculture, ni théories abstruses rédigées dans des boudoirs. Ce Livre est le *Socrate Rustique*. Ce Socrate est le paysan Kliog, des environs de Zurich; un coup-d'œil sur les fermes de ce Philosophe n'eût pas été indigne de M. de Mayer, & lui eût appris des choses qui ne se trouvent pas dans les pamphlets des Visionnaires & des Sectes. Zurich n'a ni Re-doute ni Ambassadeur d'Hollande, comme l'avance le Voyageur.

« Pourquoi le commerce ne fleurit-il point  
 » à Berne? C'est qu'il n'y est ni honoré ni en-  
 » couragé; le régime aristocratique nuit à  
 » l'industrie. »

Le commerce du Canton de Berne est tel qu'il doit être dans un État agricole, celui des productions du sol, des vins, des chevaux, des toiles, des bestiaux, des fromages. Il ne faut pas des manufactures là où les bras sont à peine suffisans à l'exploitation des terres, là où les consommateurs sont déjà en plus grand nombre que les consommations. Le Gouvernement de Berne continue donc à repousser très-sagement toutes ces fabriques de luxe, qui peseroient sur les campagnes sans les enrichir, & qui élèveroient quelques fortunes pour faire des milliers de misérables. L'aristocratie, d'ailleurs, demande un État territorial, & s'allieroit mal avec les con-

séquences du commerce. Celui-ci, par ses richesses, élèveroit bientôt une Puissance rivale du Patriciat; il en résulteroit infailliblement des commotions; ainsi, tant que Berne voudra conserver son Gouvernement, bon ou mauvais en théorie, la politique lui ordonne ce que la raison lui a persuadé. Le commerce utile au Canton est honoré & encouragé. Le Conseil Souverain compte plusieurs familles qui appartiennent encore à cette classe de Citoyens.

« Comment colorer un fonds permanent de 400,000 liv. sterl. qu'on amasse dans le trésor de Berne, ou qu'on prête aux Hollandois? Est-ce donc pour être en état de soudoyer la Milice des Cantons pauvres, & pouvoir les subjuguier, &c. &c.»

Je n'ai pas fait l'inventaire du trésor de Berne, & je doute qu'on y ait admis l'Auteur. Il prend ici des fables populaires pour des vérités historiques. L'État n'a rien prêté aux Hollandois; mais il a une créance de 50 mille liv. sterl. dans les fonds d'Angleterre. Les Rois de Danemarck & de Sardaigne, l'Électeur de Saxe & le Duc de Wirtemberg sont aussi ses débiteurs de sommes peu considérables. A peu de chose près, les dépenses de ce Gouvernement égalent ses revenus, & cela doit être, puisqu'il fait se priver de la ressource des impositions. Par la même raison, il s'est ménagé très-sagement dans une longue suite d'économies, un fonds indépendant pour subvenir à des dépenses extraordinaires & imprévues.

Les conjectures de l'Auteur sur l'emploi futur de ce trésor, paroîtront excessivement indiscrettes; il n'est guères permis à un Écrivain sage d'en hasarder de pareilles, à plus forte raison sur des connoissances erronées.

« Les Baillis étoient autrefois électifs; »  
 » le Gouvernement de Berne *a jugé à propos*  
 » *de les nommer.* Il y a moins de brigues,  
 » dit-on; il y a plus de dépendance; & dans  
 » *la créature élevée par faveur*, on a un ins-  
 » trument de domination. »

Le ton de satire sur un Gouvernement qu'on connoît à peine, est toujours répréhensible. Qu'est-ce donc, lors qu'il porte sur des erreurs? Rien ne prouve mieux que ce passage la précipitation du Rédacteur. Si le Gouvernement de Berne nommoit les Baillis, ils seroient encore électifs: ils ne le sont plus, parce qu'on les tire au sort; or, le sort ne fait ni faveurs ni créatures.

« Dans le village d'Heimberg, les habitans »  
 » sont presque tous *de la secte des Quakers.* Jamais il n'y eut de Quakers en Suisse; l'Auteur veut parler des Anabaptistes, qui sont très-différens. »

A Basse, à Berne, à Fribourg, le Voyageur turlupine les élections par ballottage; il les compare aux Diètes Polonoises; *cette loterie*, selon lui, *est d'un siècle barbare & d'ignorance.* A cette décision je laisserai répondre l'Abbé de Mably. « Le sort, dit-il, est quel- »  
 » quefois juste; des intrigans ne le sont ja- »  
 » mais. »

La plus étrange Lettre de ce Voyage est celle sur Genève. La moitié en est consacrée au Panégyrique des Spectacles. Ce qui extasie M. de Mayer, ce n'est ni la position physique de cette ville, ni le charme de ses alentours, ni l'éducation des deux sexes, ni l'universalité des connoissances, ni les avantages qui peuvent rester à cette République; c'est la présence d'un célèbre Comédien. *J. J. Rousseau n'a fait qu'un Roman; il n'a fait sa cour ni aux femmes ni aux hommes. Les mœurs! les mœurs! quel mot! la patrie, quel cri! la Comédie n'est qu'une jouissance de plus. J. J. Rousseau s'étoit trompé dans les Epoques de Genève, il a pris les mœurs d'un âge pour celles d'un autre, &c. &c. Quelle morale! & quelles décisions!*

Il y a vingt-sept ans que parut cette Lettre patriotique de Rousseau, l'un des chef-d'œuvres de l'éloquence argumentative, & à laquelle on a tant répondu sans la réfuter. Alors les mœurs austères du Calvinisme & de l'État Republicain étoient encore dans toute leur vigueur. Alors les richesses s'acquéroient par des travaux & par une économie héréditaires; alors les bienfaisances étoient aussi respectées que les loix; les frivolités étrangères presque inconnues; la modestie chez les femmes, la modération chez les hommes, l'union dans les ménages; toutes les vertus domestiques étoient garantes des vertus publiques, & le Genevois n'avoit pas besoin de représentations théâtrales pour sentir son bonheur, &

pour le conferver. Et d'un coup de crayon un étranger anéantiffant cet intervalle de vingt-fept ans, nous peint *chaque famille* en 1758 *avec fon carrosse*, tandis qu'aujourd'hui même à peine un dixième des Citoyens aifés s'est donné cette superfluité, très-inutile dans la ville même, puisqu'il est défendu de s'en fervir ! Et il nous parle des *emprunts*, des *rafinemens de banque*, & de toutes ces spéculations récentes qui ont tué l'ancienne industrie ! & il nous dit que *toutes les Genevoifes font Angloifes ou étrangères* ! comme fi ce peuple étoit forcé, à l'exemple des Romains, à des enlèvemens de Sabines pour fe procurer des femmes !

“ La Comédie, ajoute M. de Mayer, a été  
 „ reçue avec joie. Déjà on s'occupe de réfor-  
 „ mer les fermons qui auroient pu croifer les  
 „ spectacles, &c. ”

Le Voyageur auroit dû fe rappeler les circonftances qui ont fait admettre cette *joyeufe Comédie*. Au refte, l'évènement a jultifié Rouffeau, & ceux qui, avec lui, ont dit que le Genevois n'étoit pas fait pour ce genre d'amufement. Malgré tous les efforts & tous les expédiens, il faut renvoyer les Comédiens, & donner relâche au dégoût général.

Par quelle fatalité, depuis le Géomètre d'Alembert jufqu'au bel-eſprit Marquis de Pczay, & de Voltaire à M. de Mayer, tous les Écrivains ou Voyageurs François qui ont  
 fait

fait à la Suisse l'honneur de s'occuper d'elle , ont-ils crié à la barbarie qui en éloignoit les Théâtres ? Tous , ainsi que M. de Mayer , se moquent des loix somptuaires , des *tristes vertus* des femmes , qui *s'ennuient comme des mortes* au sein de leurs familles , de la tyrannie qui leur défend de ruiner leurs maris & leurs enfans , d'afficher le faste & l'indécence , &c. &c. D'où peut venir cet acharnement à préconiser la dépravation publique , à en accroître les sources , à y exhorter de concert des peuples dont on devoit respecter les restes d'innocence , comme dans le discours on respecte celle d'un enfant ?

M. de Mayer décrie par-tout ces Réglemens. *L'essentiel* , dit-il , *est d'avoir de l'or & de le dépenser*. L'essentiel , au contraire , dans une République , est de ménager l'orgueil de chaque Citoyen ; de ne faire éclater ni dans les mœurs ni dans les manières , l'inégalité qui peut exister dans les fortunes ; de ne pas souffrir qu'un Cordonnier soit humilié du faste d'un Sénateur ; de contenir tous les individus dans la modération à l'extérieur , & de réprimer tout ce qui tend à annoncer de la différence entre les hommes. Ainsi le voyoit l'immortel Montesquieu , le seul Écrivain né dans une monarchie , qui ait eu des idées saines sur les Républiques.

Je ne m'arrêterai pas aux observations générales de l'Auteur sur les divers Gouvernemens de la Suisse. Ses idées à ce

N<sup>o</sup>. 15, 15 Avril 1786. H

sujet semblent n'avoir aucune consistance. Est-il dans une aristocratie ; il invoque à grands cris la constitution populaire. Passe-t'il dans une démocratie ; il ne voit plus que les avantages du Patriciat. Faute des notions difficiles à acquérir sur ces législatures composées , du moins l'Auteur pouvoit en observer les effets ; ce n'est pas une manière suspecte de juger d'un Gouvernement. Ainsi , au lieu de tant de déclamations contre celui de Berne ; au lieu de nous représenter le peuple de ce Canton comme livré au *despotisme du Patriciat* , comme *dépouillé* , comme *hors d'état de se plaindre* , il auroit vu qu'aucun État n'a mieux corrigé , par les principes de son administration , le vice de l'institution fondamentale ; qu'il n'a donné aux Patriciens aucunes prérogatives civiles ; qu'il persévère dans un système de modération invariable , & par raison & par nécessité. Privé de forces physiques, il sent qu'il ne peut attacher à l'obéissance un peuple armé qu'en lui faisant aimer un régime dont la crainte ne fauroit être le ressort : M. de Mayer eût apperçu, qu'en conséquence, nulle part la propriété n'est plus sacrée ; qu'aucun peuple ne supporte moins de taxes , n'est plus à l'abri de l'inconstance & des caprices de l'autorité ; que la moindre Communauté de payfans a ses prérogatives & sa juridiction ; qu'avec la requête , le dernier Laboureur se présente hardiment aux premiers Magistrats de l'État , est sûr d'en être écouté, & que si l'on trouve quelque part l'ai-

fance, la paix, la sécurité, c'est dans les campagnes du Canton de Berne.

« Avant de déclamer, dit sagement M. de Mayer, si on réfléchissoit un peu, ou plutôt si on n'écrivoit qu'après avoir beaucoup vu, on seroit plus vrai. »

En consultant plus attentivement la carte géographique, M. de Mayer eût évité quelques erreurs graves, comme celle de censurer aigrement J. J. Rousseau, d'avoir opposé le tableau riant du pays de Vaud à la côte dépeuplée du Chablais. Si les frontières, selon l'expression de l'Auteur, sont toujours *neutralisées*, c'est-à-dire, plus pauvres, le pays de Vaud, formant les limites de la Suisse du côté de la France, devrait l'être autant que le Chablais, extrémité de la Savoie : cela n'est point ; donc l'observation de J. J. Rousseau reste dans toute sa force, & il a eu raison de chanter un hymne à la Liberté.

Nous en avons dit assez pour persuader que ce Voyage doit être lu avec beaucoup de précaution. Il n'en est pas moins supérieur à celui d'un Anonyme, magnifiquement imprimé à Paris en 1783 ; M. de Mayer l'a parfaitement caractérisé. Cet Anonyme a récriminé dans une Feuille Publique ; mais il semble qu'un Écrivain assez courageux pour insulter une Nation entière, J. J. Rousseau & M. l'Abbé Raynal, devrait être moins irascible. Le Marquis de Turcaret prétend qu'il faut quatre mois de Valogne pour former un Homme de Cour. L'Anonyme paroît égale-

ment d'avis que sans les airs de Paris, les montagnards de la Suisse ne seroient jamais que des imbécilles. On ne trouve point dans M. de Mayer cet excès de bonne opinion ; ses fréquentes contradictions tiennent à ses goûts, aux préjugés nationaux, à des réticences forcées. Avec du feu, de l'esprit & des connoissances, il perfectionnera une ébauche esquissée avant le temps. Plusieurs morceaux de ce Livre, tels que la peinture du Paysan Suisse, p. 225 ; celui qui concerne Guillaume Tell, le tableau de Ferney & du Colon dans les Démocraties Helvétiques, ont le double mérite de l'exactitude & de l'intérêt.

Nous ne dirons rien du style, vivement critiqué, de ce Voyage. On s'arrête peu à la broderie, lorsqu'un fonds riche absorbe l'attention ; & c'est à des Écrits de ce genre qu'il faut appliquer le sage précepte d'Horace :

*Scribendi rectè, sapere est & principium & fons.*

(*Cet Article est de M. Mallet-du-Pan, Citoyen de Genève.*)



**TRADUCTION** du *Plutarque Anglois*, contenant la vie des Hommes les plus illustres de l'Angleterre & de l'Irlande, Ministres, Guerriers, Hommes d'Etat & d'Eglise, Citoyens, Philosophes, Poètes, & des plus célèbres Navigateurs & Artistes depuis le règne d'Henri VIII jusqu'à nos jours; dédié au Roi de Suède. in-8°. A Paris, chez Mérigot l'aîné, Libraire, au boulevard de la porte S. Martin, & sous le vestibule de l'Opéra; Mérigot le jeune, quai des Augustins; Renault, rue S. Jacques, & au Bureau du Théâtre Anglois, rue Sainte-Appoline, N°. 6.

IL a paru jusqu'aujourd'hui six volumes de cette Traduction, dont l'idée seule doit intéresser: c'étoit sans doute un spectacle curieux à nous offrir, que le tableau des personnages qui ont figuré dans une Nation qui à son tour joue un rôle des plus brillans parmi les peuples de l'Europe.

On avoit reproché aux deux premiers volumes des négligences de style & des incorrections typographiques. Le Traducteur a mieux aimé profiter de cette observation que de s'en plaindre; & la suite de cet Ouvrage est écrite & imprimée avec plus de soin. Ne pouvant faire parcourir à nos Lecteurs tous les volumes qui ont paru, nous allons nous arrêter un moment aux deux derniers. Les personnages dont on y raconte la vie, ont

vécu sous *Jacques* ou *Charles*, & quelques-uns sous le règne de ces deux Monarques. Une des plus considérables, c'est celle de Sir *Waller Raleigh*.

» Il possédoit, disent les Éditeurs, le courage d'un Héros, le zèle d'un bon Citoyen, les talens d'un habile Ministre, & les connoissances d'un profond Littérateur. » Il est douloureux de songer que tout cela l'a conduit à l'échafaud. Dans des temps aussi orageux, les grandes qualités sont plus dangereuses que les grands crimes.

Il mourut avec courage, mais sans ostentation. Après avoir harangué, suivant l'usage, & la prière finie, « Raleigh prit congé des Lords & des autres personnes qui l'entouroient ; il donna aux uns son chapeau, ses bijoux, aux autres son argent, remercia le Lord *Arundel* de sa complaisance, & le pria d'intercéder auprès du Roi, pour que ce Prince empêchât la publication des Écrits injurieux à sa mémoire. *Ne vous étonnez pas*, lui dit-il, *de mes précautions ; le voyage que j'entreprends est long & incertain.* S'étant dépouillé de ses vêtemens, il voulut voir la hache qui devoit finir sa glorieuse carrière. L'Exécuteur hésita: *Donnez*, s'écria-t'il ! *cette arme ne m'effraie aucunement.* Puis il en examina le tranchant ; & se tournant vers le Shériff, il lui dit: *Le remède est violent ; mais il guérit de tous les maux.* Ayant ensuite remis la hache à l'Exécuteur, celui-ci se jeta à ses pieds, & lui

» demanda pardon. Raleigh le releva, & l'em-  
 » brassa. L'Exécuteur, sans doute par un ex-  
 » cès de bienveillance, lui demanda de quel  
 » côté il fouhaitoit reposer sa tête sur le bil-  
 » lot: *Quand le cœur est droit*, lui répliqua  
 » Raleigh, *il est inutile de s'occuper de la tête.*  
 » Puis donnant le signal, il fut décapité après  
 » deux coups de hache. On enterra le corps  
 » dans le presbytère de l'Abbaye Royale de  
 » Westminster, & l'on en remit la tête à  
 » l'infortunée Lady Raleigh, qui la conserva  
 » dans son appartement jusqu'à son trépas,  
 » arrivé 29 ans après l'exécution de son  
 » époux, &c. »

L'un des hommes les plus célèbres dont ce volume contient la vie, c'est le Chancelier *Bacon*. La conduite de ce savant personnage ne fut rien moins qu'irréprochable. Il fut souvent malheureux, & il le fut souvent par sa faute. Pour ses affaires domestiques, elles furent plus d'une fois dans le plus grand désordre. Il étoit pillé par tous les gens trop convaincus de sa négligence; on doit même attribuer en partie sa disgrâce aux exactions qu'ils se permettoient pour leur avancement. Bacon qui s'en apperçut trop tard, traversant un jour son anti-chambre, dit à ses gens qui se levoient: *Asséyez-vous, mes maîtres; votre élévation a causé ma chute.*

Il est question dans le sixième volume d'un homme moins savant, mais plus vertueux; c'est *John Williams*, Archevêque d'Yorck, Garde du grand Sceau, & Chancelier d'Angle-

terre. Les droits que lui donnoit son crédit, devenoient dans ses mains autant de moyens de bienfaisance. Un jour le Roi se voyant forcé de condamner deux Prédicateurs, qui, par leur indiscretion, avoient mérité la rigueur des loix, chargea Williams, pour remédier aux abus de cette espèce, de faire quelques réglemens. Williams obéit; mais voulant profiter de cette occasion pour obtenir la grace des deux Prédicateurs, il inféra parmi les articles du réglement: " Qu'on ne pourroit do-  
 » rénavant monter en chaire avant l'âge de  
 » trente ans, & qu'on ne pourroit plus y  
 » prêcher à soixante. Le Roi, en lisant cet  
 » article, s'écria: Vous n'y songez pas, Mi-  
 » lord! je crois en honneur que votre inten-  
 » tion est de me priver de mes meilleurs Pré-  
 » dicateurs! Ignorez-vous que mes plus vieux  
 » Chapelains ne le cèdent à personne en clo-  
 » quence, & peuvent défier les plus habiles  
 » Théologiens de l'Europe? Si Votre Majesté  
 » veut absolument que jeunes & vieux s'en  
 » mêlent, répliqua Williams, il faut qu'Elle  
 » ait de l'indulgence pour les étourderies des  
 » uns, & qu'elle pardonne au radotage des  
 » autres. Considérez, Sire, que tous les états  
 » ont besoin d'un apprentissage; lorsqu'on  
 » est parvenu à la maîtrise, on n'a qu'un bail  
 » avec la raison; ce bail fini, il n'est pas éton-  
 » nant que les hommes retombent dans les  
 » premières folies de l'enfance. Delà, Sire,  
 » le proverbe que les deux *extrémités se*  
 » *touchent*. Vous en avez un exemple frap-

» pant dans *Knight & White*, pour lesquels  
 » j'implore à vos genoux la clemence de  
 » Votre Majesté. — A la bonne heure, ré-  
 » pondit Jacques; mais à condition que vous  
 » effacerez ce sot article qui me déplait. »

Williams avoit prédit au Roi *Charles* ce  
 que seroit un jour *Cromwel*. « Quoique cet  
 » homme, dit-il, soit encore confondu dans  
 » la foule, il sera néanmoins un jour votre  
 » plus redoutable ennemi..... Vous savez,  
 » Sire, que tout animal a un défaut distinc-  
 » tif; *Cromwel* les réunit tous dans son cœur.  
 » Votre Majesté doit donc s'attacher ce mau-  
 » vais Citoyen à force de bienfaits, ou s'en  
 » débarrasser par la ruse. »

La manière dont Jacques établit la dignité  
 de *Baronnet* est assez ingénieusement racon-  
 tée. Ce Roi confia à Sir Robert Cotton « son  
 » projet d'obtenir de l'argent de ses sujets,  
 » en flattant leur orgueil par le titre pom-  
 » peux de *Chevalier Baronnet*, dignité qu'ils  
 » achetteroient pour la somme de 1000 liv.  
 » sterl. Cotton approuva ce moyen; la va-  
 » nité l'adopta; & ce fut peut-être le premier  
 » subside qu'un Monarque Anglois eût ob-  
 » tenu sans exciter les murmures de son  
 » peuple. »

Composer un corps d'Histoire de plusieurs  
 vies particulières, est une forme qui n'est pas  
 sans inconvéniens. Par cette marche, l'His-  
 torien est sujet à se répéter souvent, à reve-  
 nir souvent sur ses pas. D'ailleurs, par un sen-  
 timent dont on ne se rend pas compte, on

aime , en lisant l'Histoire , à avancer dans les temps à mesure qu'on suit les événemens ; & par la méthode adoptée dans cet Ouvrage , en achevant de lire la vie d'un homme célèbre , on est obligé de reculer dans le passé pour reprendre la vie d'un autre personnage. Mais ces inconvéniens sont peut-être compensés par la facilité de donner une idée plus distincte de chaque Héros , qui , d'ailleurs , par cette méthode , se classe plus aisément dans la mémoire du Lecteur.

A la lecture de cet Ouvrage , nous n'avons pu nous défendre d'une réflexion : c'est que la Nation Angloise est si continuellement agitée & divisée par tant d'intérêts opposés , qu'il est difficile d'apprécier avec certitude les personnages qui en ont opéré les différentes révolutions ; ils sont accusés & justifiés par tant de voix à-la-fois , qu'au travers de ces diverses clameurs il est difficile de démêler la vérité.

Nous invitons le Traducteur de cette intéressante Collection , à poursuivre son entreprise , qui devient une importation utile à notre Littérature.



*PRÉCIS des Conférences des Commissaires  
du Clergé avec les Commissaires du Roi ,  
concernant la demande faite aux Bénéfici-  
ciers de la prestation des foi & hommage.*

Nous avons déjà parlé, au mois d'Octobre, de deux Mémoires qui ont discuté contradictoirement cette grande question entre le Domaine du Roi & le Clergé. Il ne nous appartient pas, il ne nous conviendrait pas ici d'avoir un avis sur cette affaire, ni de prévoir la décision du Tribunal auguste qui doit la décider. Mais il importe peut-être d'appeler l'attention des hommes instruits, vers des Ouvrages qui répandent de grandes lumières sur une partie très-peu connue de notre droit public, & de rendre justice à des travaux d'un ordre supérieur, qui malheureusement, par la nature de leurs objets, ont peu de juges. Le nouveau Mémoire que M. l'Archevêque d'Aix vient de publier pour la défense du Clergé, est encore un Ouvrage plus étendu, plus profond, plus savant que le premier; après l'avoir lu & relu avec toute l'attention dont nous sommes capables, il nous semble que c'est un modèle dans l'art & le talent d'embrasser de grandes questions & de les simplifier, de créer des principes dans un ordre de choses où tout s'est établi au hasard, où l'on ne peut saisir des règles qu'en analysant bien une foule de faits, & en les rappro-

H v j

chant de leurs causes; dans l'art & le talent de séparer & de réunir les institutions particulières & les principes généraux, de les faire reconnoître à des traits certains, & d'en tirer toujours les conséquences qui leur sont propres; enfin, dans l'art & le talent de soutenir & de soulager l'attention, qui se rebute aisément d'un sujet aride & abstrait, par beaucoup d'ordre & d'enchaînement dans les idées, par cette sagacité qui démêle tout & lie tout, par une discussion qui tire tout son éclat de la lumière qu'elle répand, tout son effet de la conviction qu'elle produit, enfin, par ce style dont on sent plus le mérite qu'on ne le remarque, parce qu'il convient toujours au sujet. Si quelqu'un trouvoit de l'exagération dans ces éloges, nous le renverrions, pour toute réponse, à l'Ouvrage même, qui est plutôt un Livre de bibliothèque qu'un Mémoire d'affaire. Il est beau, il est doux d'être le défenseur des droits de son Ordre; mais, dans un travail si long, si difficile, si peu propre à recevoir la gloire qu'il mérite, le zèle n'est pas moins louable que le talent.

*( Cet Article est de M. de L. C. )*



## SPECTACLES.

## CONCERT SPIRITUEL.

IL y a eu Concert le 25 Mars, le 2, le 5 & le 7 Avril. Nous passerons légèrement sur les nouveautés qu'on y a entendues, dont aucune n'a fait de sensation bien remarquable, quoique plusieurs ayent été reçues avec plaisir. De ce nombre ont été deux symphonies concertantes, dont l'une exécutée sur le basson par M. Ozy, sur la clarinette par M. Solers, avec leur perfection ordinaire, & l'autre à deux cors, de M. Lebrun, exécutée par lui & par M. Dominich. Telles sont encore une symphonie de M. Ragué & une de M. Cannabich, toutes deux fort agréables. On a aussi rendu justice aux Hyérodrames de MM. Toméoni & Berton, dont plusieurs morceaux ont été fort applaudis. Les Solos qui se sont le plus distingués, sont M. Kreitz sur le violon, sur-tout M. Michel sur la clarinette, & Mlle Descarsin, qui mérite une mention particulière pour le grand talent qu'elle montre sur la harpe, dans un âge si peu avancé. Il est impossible, même à un Maître, d'avoir plus de grâce & de précision dans son jeu. Nous ne dirons rien de l'Ode de Rousseau, mise en musique par M. l'Abbé le Sueur, Maître des Innocens, ni du *Carmen Seculare*, de M.

Philidor, qu'on entend toujours avec un nouveau plaisir. Ces morceaux sont très-connus du Public, & depuis long-temps en possession de ses suffrages. Nous nous étendrons davantage sur la réception qu'on a faite à M. David à son retour.

Depuis 15 ans on fait assez bien en France comment les Italiens écrivent la musique : on commence à peine à savoir comment ils l'exécutent ; & comme il est d'usage que chaque nouveauté enfante des schismes, les avis n'ont pas manqué d'être partagés sur le style du chant, comme ils l'avoient été autrefois sur celui de la composition. On n'a pas assez pris garde que le chant n'est point & ne sauroit être un langage soumis aux mêmes principes que la langue parlée ; que c'est une convention, & que les conventions doivent varier suivant les pays. On a décidé *ici* que des notes accumulées, qu'on appelle broderies, étoient contraires à l'expression ; & d'après ce principe ( comme s'il étoit universellement admis ), la première fois qu'on a entendu M. David, on a désapprouvé les nombreux passages dont il surcharge son chant. Il me semble cependant qu'avant de le condamner d'une manière si tranchante, on devoit se faire soi-même les observations suivantes.

1°. Si les ornemens du chant en détruisent l'expression, un chant, pour être expressif, ne doit pas admettre une seule petite note ; & cependant nous en applaudissons tous les jours dans les morceaux les plus pathétiques,

exécutés même par les François qui nous plaisent le plus.

2°. M. Savoy, Mme Todi, Mme Mara faisoient beaucoup de notes dans le *Cantabile*, & personne ne s'est avisé d'y trouver à redire. Mme Mara sur-tout, qui a eu un succès très-grand & très-mérité, en fait à peu près autant que M. David.

3°. Le chant des instrumens doit être modelé sur celui de la voix, & réciproquement. L'*adagio* des uns répond au *cantabile* de l'autre; & quoiqu'il n'exprime pas précisément des paroles, il doit au moins chercher à peindre un sentiment déterminé. Cependant on y souffre les notes multipliées, on les y admire, on seroit très-étonné de ne les y pas entendre; le chant simple de l'*adagio* paroîtroit froid & nud. Pourquoi le chant n'auroit-il pas le même avantage? Dira-t'on que c'est parce qu'il est accompagné de paroles? Mais sont-ce donc des paroles, n'est-ce pas plutôt un sentiment qu'il doit exprimer? La voix & les instrumens doivent concourir à ce même but; pourquoi devroient-ils suivre une route différente?

Qu'on me permette encore une question. Est-il bien vrai que les agrémens du chant, c'est-à-dire, les notes multipliées en détruisent l'expression; & pourquoi la détruisent-ils? Beaucoup de personnes seront peut être étonnées d'avoir à répondre à cette question, qu'elles ne se sont pas encore faite.

Si nous avions le droit de faire un reproche

à M. David, ce seroit de porter ces ornemens jusques dans le récitatif; non pas comme nuisibles à l'expression, mais au contraire parce qu'ils en portent une qui convient à l'air, & non à la déclamation soutenue, parce qu'ils effacent la distinction marquée qui doit exister entre le chant proprement dit & le récitatif.

Mais encore une fois, il ne nous appartient pas de juger des conventions nationales. Nous savons très-bien que cette manière de chanter ne convient point à nos Théâtres Lyriques; qu'on auroit tort de vouloir l'y introduire; mais nous aurions tort de l'exclure de nos Concerts. Nous ne pouvons ni ne devons décider si M. David a raison de faire ce qu'il fait: contentons-nous de juger s'il fait bien ce qu'il fait. C'est le sage parti que le Public a pris au retour de M. David; & comme les avis ont été généralement pour l'affirmative, son succès a été beaucoup plus grand qu'à son premier voyage. Après l'avoir bien blâmé, on s'est avisé de l'écouter, & l'on a pris grand plaisir à l'entendre. Il faut convenir aussi qu'une meilleure santé a donné à sa voix plus de facilité, plus de timbre, & que son talent même, en formant nos oreilles, nous a mis plus à portée de le bien apprécier.

*L'abondance des matières nous force à remettre l'article des Théâtres à l'ordinaire prochain.*

---

---

**ANNONCES ET NOTICES.**

---

**B**IBLIOTHÈQUE des meilleurs Poètes Italiens ; en trente-six Volumes in-8°. , proposée par souscription par M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi à Orléans, & Editeur de cette Collection.

La souscription est ouverte au prix de 2 liv. 10 sols le Volume en feuilles, rendu franc de port à l'adresse du Souscripteur. Chaque Volume, qui paroît tous les mois, est composé de vingt-cinq feuilles d'impression, ou de 400 pages, sur papier carré fin de Limoges, exécuté avec le caractère de Cicéro neuf de Fournier. Les Particuliers qui voudront s'adresser directement à M. Couret de Villeneuve, Editeur de cette Collection, à Orléans, auront l'attention de joindre à la lettre d'avis le reçu du Directeur de la Poste auquel l'argent aura été remis, parce que ce n'est que sur le reçu & sur la lettre d'avis qu'on peut le toucher au Bureau de la Poste à Orléans. L'Editeur a établi deux Bureaux à Paris pour la commodité de ceux qui désireroient se procurer cette Collection ; il suffit de remettre son obligation & la somme de 30 liv. pour la livraison des douze premiers Volumes, dont il en paroît déjà dix chez M. Nyon l'ainé, Libraire, rue du Jardin, & chez M. Cuchet, Libraire, rue Serpente. On peut aussi s'adresser aux autres Libraires de la Capitale avec lesquels le Souscripteur auroit quelque relation d'affaires. Les Personnes de la Province remettront leur soumission & l'argent de la souscription, si elles le jugent à propos, aux principaux Libraires du Royaume ou des Pays étrangers, ainsi que chez

MM les Auteurs ou Directeurs des Papiers publics ; sur leurs ordres on fera les livraisons à leurs adresses, franchises de port ; il suffira d'envoyer aux endroits indiqués ce modèle d'obligation pour chaque souscription :

*Je m'engage à payer à M. Couret de Villeneuve, Imprimeur du Roi, à Orléans, la somme de quatre-vingt-dix livres, pour un Exemplaire de la Bibliothèque des meilleurs Poètes Italiens, trente-six Volumes in-8°. en feuilles, que je payerai en six payemens égaux de la somme de quinze livres, jusqu'à parfaite livraison, & conformément aux précédens Prospectus.*

A

le

178

Il s'étoit glissé quelques fautes dans les premiers Volumes de *Ricciardetto* ; l'Editeur a redoublé de zèle, s'est associé plusieurs Littérateurs instruits, & il a dû de nouveaux Souscripteurs à l'exactitude avec laquelle sont imprimés les quatre premiers Volumes d'*Apostolo Zeno*. Enfin, sa délicatesse & sa confiance vont jusqu'à proposer de rendre à la fin l'argent aux Souscripteurs, s'ils trouvent dans l'Edition de l'incorrection & de l'inexactitude. La modicité du prix prouve aussi son désintéressement.

*N. B.* Comme on avoit promis de livrer les Volumes de vingt-cinq feuilles ou de quatre cent pages, on y joindra, lorsque la place le permettra, plusieurs Pièces qui ne dépareront pas la Collection ; telles sont les Satires de *Salvator Rosa*, quelques Sonnets du *Zappi*, les plus belles Odes du *Testi*, les Elégies de *Sannazar*, la *Salmacis* du *Preti*, &c.

*Portrait de Louis Gillet, Maréchal des-Logis*, dessiné d'après nature aux Invalides, & gravé par M. Gaucher, des Académies Royales de Rouen, Caën, Londres, &c. Le trait de bravoure de ce courageux Militaire a été annoncé dans tous

les Journaux. Au-dessous du médaillon, qui est très-ressemblant, est une couronne civique attachée par un ruban antique, sur lequel on lit ce vers :

Pour servir la Beauté le François n'a point d'âge.

Ce qui ajoute à l'intérêt de ce Portrait, est un petit sujet placé au-dessous du médaillon, représentant, avec autant d'expression que de vérité, l'action courageuse du sieur Gillet. L'Auteur a fait hommage de cette Estampe à M. le Comte de Guibert, Gouverneur de l'Hôtel Royal des Invalides. Elle se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue Saint Jacques, vis-à-vis Saint Yves. Prix, 1 liv. 4 sols.

Au bas de ce Portrait, qui est très-bien gravé, se trouve ce Quatrain, par M. Hérivaux :

Intrépide Soldat, Citoyen magnanime,  
Il servit cinquante ans & l'État & son Roi ;  
Et de ses derniers jours éternisant l'emploi,  
Il vengea la Vertu des attentats du crime.

Le même Artiste fera paroître incessamment *le Portrait de Mlle Vanhove, Aëtrice de la Comédie Française*, gravé pareillement d'après le dessin de M. Gaucher.

*Les Aveux imprévus, Comédie en trois Actes & en prose*, représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre Italien, le 2 Août 1785. Prix, 1 liv. 4 sols A Paris, chez Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

On a vu avec plaisir cette Pièce au Théâtre Italien. En voici le sujet : deux Amans tacitement infidèles, ne demandent pas mieux que de voir rompre les engagemens que leurs parens ont contractés à leur occasion ; de manière que ce qui forme l'intrigue de cette Comédie, c'est la manière dont ils

filent , pour ainsi dire , leur rupture. Il y a dans cet Ouvrage des intentions vraiment comiques , & l'action est bien conduite.

*COLLECTION Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France , Tome XIII.*  
A Londres ; & se trouve à Paris , rue d'Anjou-Dauphine , n°. 6.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Le prix de la souscription pour les douze Volumes à Paris est de 48 liv. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 liv. 4 sols à cause des frais de poste. Le Volume qui vient de paroître contient les Mémoires rédigés par Jean de Troye , autrement dit les Chroniques de Loys de Valois , Roi de France.

*CLÉOMÈNE , ou Tableau abrégé des Passions , extrait d'un Manuscrit trouvé chez les Caloyers du Mont Athos , in 16.* Prix , 3 liv. broché. A Paris , de l'Imprimerie de MONSIEUR , & se trouve chez Didot le jeune , Imprimeur-Libraire , quai des Augustins.

Le Héros de ce Roman est un jeune homme dont le père mourant a confié la conduite à un Affranchi , homme vertueux , qui lui sert de Mentor , comme Minerve à Télémaque. Cléomène fait glorieusement ses exercices à Lacédémone , & voyage sous la direction du fidèle Otric ; il devient amoureux ; la jeunesse & l'occasion dans un autre climat le font passer de l'amour à la volupté ; la vertu le ramène de la volupté à l'amour.

L'Auteur a tracé une peinture fidelle des mœurs antiques , sans négliger de censurer les mœurs actuelles. On y voit avec plaisir les usages , & même plusieurs Personnages antiques ramenés sur la scène , quelquefois un peu aux dépens du sujet principal.

Paphos & Sybaris y présentent des tableaux attachans, voluptueux même, sans détruire le but moral de l'Auteur.

*JÉRUSALEM Délivrée, nouvelle Traduction, dédiée à Mgr. le Comte de Vergennes. 5 Vol. in-16.*

Cette Traduction littéraire & élégante, dont nous avons rendu compte, est imprimée Stances par Stances à côté du texte. C'est la première Traduction qui ait cet avantage. M. Cazin, Editeur de la Collection des petits formats, en a acquis tout le fonds, elle en fait partie, & se trouve à Paris, rue des Maçons, N<sup>o</sup>. 3. Le prix des 5 vol. est de 15 liv.; l'Italien seul, 2 vol. in-16. coûte 12 liv.

*MÉMOIRE couronné le 25 Août 1784, par l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Bordeaux, sur cette question : Quel seroit le meilleur procédé pour conserver le plus long temps possible ou en grain ou en farine le Maïs ou Bled de Turquie, plus connu dans la Guienne sous le nom de Bled d'Espagne, & quels seroient les différens moyens d'en tirer parti dans les années abondantes, indépendamment des usages connus & ordinaires dans cette Province ; par M. Parmentier, Censeur Royal, &c., augmenté par l'Auteur de tout ce qui regarde l'Histoire Naturelle & la culture de ce grain, in-4<sup>o</sup>, de 164 pages. A Bordeaux, chez Arnaud-Antoine Pallandre l'aîné, Place Saint Projet.*

Le suffrage de l'Académie qui a couronné ce Discours, & la réputation de son Auteur dans ce genre de connoissances, formeroient seuls un préjugé très-avantageux. L'utilité du sujet qu'on y traite, y ajoute un nouveau prix, & donne à M. Parmentier un nouveau droit à la reconnoissance publique.

*Portrait de Louis XVI*, peint par J. Boze, gravé par B. L. Henriquez, Graveur du Roi & de S. M. Impériale de Russie, Membre de l'Académie Impériale de Saint-Petersbourg. A Paris, chez Boze, rue du Septier.

Ce Portrait, qui avoit fait honneur à M. Boze, est ressemblant & bien gravé.

*ANGÉLIQUE & Médor*, Estampe gravée par N. de Launay, de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, d'après J. Raoux, de la même Académie. Prix, 12 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Bucherie, n<sup>o</sup>. 26.

Cette Estampe soutiendra parfaitement la réputation de son Auteur. La force du burin répond au mérite de la composition.

*THAIS, ou la belle Pénitente*, Estampe gravée par J. C. Levasseur, d'après J. B. Greuze. Prix, 4 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, n<sup>o</sup>. 12.

Cette Estampe est d'un burin moëlleux, & d'un effet très-agréable.

*Café de Santé*. Le sieur Frenchard, ancien Officier d'office, qui s'est occupé long-tems de Chimie, & qui a suivi des Cours de Médecine, a conçu & exécuté l'utile projet d'imaginer une liqueur qui puisse remplacer le Café. On est généralement d'accord aujourd'hui sur les inconvéniens de cette dernière boisson, prise le matin avec du lait. La Poudre du sieur Frenchard est composée de riz, d'orge, de seigle, d'amandes & de sucre. Le goût en est agréable; & la seule exposition de ce qui la compose suffit pour prouver qu'elle est sans inconvéniens pour la santé. Elle ne peut qu'être utile aux tempé-

ramens secs, bilieux, aux personnes attaquées d'insomnie, & dont le genre nerveux est facile à s'irriter. La manière de s'en servir, c'est d'en mettre une cuillerée dans environ un demi setier d'eau bouillante, & on la laisse reposer après un bouillon ou deux, comme le Café ordinaire. Il faut y mettre autant de sucre que de Poudre. Cette liqueur a des avantages contre les maladies de poitrine, migraines, vapeurs, vertiges, & pas un inconvénient. La Poudre se vend 30 sols la livre, chez le sieur Frenehard, rue Ste-Marguerite près celle des Ciseaux, entre un Marchand de Bas & un Boulanger, au troisième: son nom est sur la porte.

La Dlle Frenehard, sa sœur, ancienne Coëffeuze, qui demeure même maison, vend une Eau qui teint les cheveux gris, blancs ou rouge, en châtin, brun ou noir, & qui rétablit ceux qui sont gâtés déjà par d'autres teintures. Celle-ci opère dès les premiers jours. Les couleurs qu'elle imprime durent autant que les cheveux, qui deviennent par-là plus propres à la frisure, & qui garnissent beaucoup plus. On en vend des bouteilles de 24 sols & de 3 liv. pour en faciliter l'essai, & l'on y joint la manière de s'en servir. On peut en faire usage sans danger.

*REcueil de Romances, Ariettes & Chansons, avec Accompagnement de Harpe ou Piano, par M. Guichard. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, chez Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Bussy, chez l'Herboriste.*

*QUATORZIÈME Recueil de Musique pour le Cistre, contenant les plus jolies Ariettes & Airs variés, par M. Pollet l'aîné, Œuvre XVIII. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, Cloître Saint Merry, maison de M. Gerbet, Négociant.*

*DEUXIÈME Recueil des Etrennes d'Euterpe, Paroles, Musique, Accompagnement de Guitare, par M. Duccray, Œuvre III. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Robin, quai de Gêvres; de Roullède, rue Saint Honoré, près l'Oratoire, & Mlle Lebeau, au Palais Royal.*

*RECUEIL d'Airs nouveaux François & Étrangers en Quatuors concertans, ou Numéro 4 du Journal de Violon, Flûte, Alto & Basse. Abonnement pour vingt-quatre Cahiers 21 liv. & 24 liv. Il en paroît un tous les quinze jours. Séparément, 2 liv. On souscrit à Paris, chez M. Porro & Mme Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, à la Muse Lyrique.*

*Faute à corriger au Mercure du premier Avril.*

*Page première, septième vers : La Nature a parlé, lisez : La Parrie a parlé.*

## T A B L E.

<i>FRAGMENT sur l'Influence du physique de l'homme sur ses facultés intellectuelles,</i>	<i>Traduction du Plutarque Anglois,</i>	149
122	<i>Précis des Conférences des Commissaires du Clergé avec les Commissaires du Roi,</i>	
<i>Acrostiches,</i>		155
123		
<i>Charade, Enigme &amp; Logogryphe,</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	157
127		
<i>Voyage de M. de Mayer en Suisse,</i>	<i>Annonces &amp; Notices,</i>	161
129		

## A P P R O B A T I O N.

*J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le Mercure de France, pour le Samedi 15 Avril 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 14 Avril 1786. GUIDI.*

---

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 22 AVRIL 1786.

---

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

### V E R S

*A Madame la Duchesse DE COURLANDE,  
en lui présentant une Rose naturelle, le  
3 Février 1786, jour de la naissance de  
S. A. S.*

L'AMOUR, ce Souverain des mortels & des Dieux,  
Voyant le myrte fier de couronner sa mère,  
Soutenoit que la rose orneroit beaucoup mieux  
Une Déesse de Cythère.

Grand débat sur ce point : l'enfant malicieux,  
Pour essayer la fleur, jette sur vous les yeux.  
Mais, hélas ! où chercher, où trouver une rose ?

N<sup>o</sup>. 16, 22 Avril 1786.

I

Sous un ciel nébuleux, en cette âpre saison ;

    Nulle fleur n'est encore éclose ;

Tout dort dans la Nature, hors le noir Aquilon,

Cependant ce projet offre en vain des obstacles ;

Le désir de vous plaire enfante des miracles,

L'Amour voit un rosier courbé sous le fardeau

Du givre amoncelé sur son branchage aride ;

De sa bouche vermeille il approche un rameau ;

Il souffle : le rosier lève un front moins timide ,

S'étonne des glaçons dont il est entouré ;

Une douce chaleur l'échauffe par degré !

    Sa sève devient plus rapide ,

    Tout l'arbruste est régénéré.

Dans un instant le bourgeon devient feuille ;

    Un bouton s'ouvre , un autre après ,

    La rose naît, l'Amour la cueille ,

Et vient en faire hommage à vos attraits.

*( Par M. Mayet, Directeur des Fabriques  
de Sa Majesté Prussienne, & Membre des  
Académies de Lyon & de Villefranche. )*



## CHANSON. \*

BELLE Lu - ce - te, en - tends -

tu le ra - ma - ge -

de ces oi - seaux qui cé -

le - brent leurs feux ? Ils font re -

\* Cette Chanson est tirée des *Délassemens de Polymnie*, Journal qui paroît tous les quinze jours, chez l'Auteur, M. Porro, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

di-re à l'é-cho du ri - va - ge :

le prin-tems fuit, hà-tons - nous

d'è - tre heu- reux.

The image shows a musical score for the piece 'MERCURE'. It consists of three systems of music. Each system has a vocal line (treble clef) and a piano accompaniment line (bass clef). The key signature is one flat (B-flat). The lyrics are: 'di-re à l'é-cho du ri - va - ge :', 'le prin-tems fuit, hà-tons - nous', and 'd'è - tre heu- reux.' The score ends with a double bar line and repeat signs.

VOIS-TU ces fleurs, ces fleurs qu'un doux zéphire  
 Va caressant de son souffle amoureux ?  
 En se fanant elles semblent te dire :  
 L'hiver accourt... hàtons-nous d'être heureux.

HÉLAS ! hélas ! ces momens pleins de charmes,  
 Comme un éclair s'échappent à nos yeux,  
 Et les instans de retard ou d'alarmes  
 Nous sont comptés pour des instans heureux.  
 ( Paroles de M. Hoffman, musique de M. Parro. )

*Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Dépoille*; celui de l'Énigme est *le Vin*; celui du Logogryphe est *Desir*, où l'on trouve *ridés, Sire, ris, dé, Ides, des, ire, fi, ré, ris.*

### CHARADE.

**F**ILLETTE a toujours mon premier;  
Ville de guerre mon dernier;  
Et labyrinthe mon entier.

(Par M. Duclauxean.)

### ÉNIGME.

**O**N peut en plaisantant m'appeler une ville.  
Jouons donc sur ce mot, puisque plus de cent mille  
Hommes, femmes, garçons, filles, vieillards, enfans,  
Pendant le cours d'un an se font mes habitans.

Chez moi bravoure ni noblesse  
Ne donnent point la primauté;  
Le plus ancien Bourgeois la prend d'autorité.  
Hors de mes murs, & par prudence,  
Mon Gouverneur tient sa séance;

I iij

Et soumis à tous mes Bourgeois ,  
 Aux bêtes seulement il peut donner des loix :  
 Bêtes qu'on met dehors pour être plus utiles.  
 Hommes en mouvement , & pourtant immobiles ,  
 Changent de lieu sans en changer ,  
 Ne demandent qu'à déloger ;  
 Et sortant la nuit par cohortes ,  
 Ils vont dormir hors de mes portes ,  
 Et viennent le jour plusieurs fois  
 Se mettre à couvert sous mes toits.  
 Mais, me dira bientôt un devineur habile ,  
 L'énigme à deviner me paroît trop facile.

Voici le mot, je l'ai trouvé :

Cette ville , c'est un *café* ;

Peut-être dans Paris il en est bien plus d'une.

On y prend en public une liqueur commune.

Les habitans y sont oisifs :

Grands disputeurs & décisifs ;

Mais hors de la dispute ils sont humains , affables ;

Et s'ils débitoient moins de fables ,

Ils seroient grands Historiens.

C'est un *café* sans doute ? A ce mot je reviens ;

Et de peur qu'on ne le devine ,

Je le dis franchement , cette franchise est fine ;

Car qui peut me croire assez sot

Pour dire en même-temps & l'énigme & le mot.

( Par M. Guérin du N \* \* . )

## L O G O G R Y P H E .

**M**ÉPRISÉ par les uns , & des autres chéri ,  
 J'offre de la vertu le séjour ordinaire :  
 L'épouse dans mon sein , fidelle à son mari ,  
 Présente à tous les gens un amour exemplaire.  
 J'ai sept pieds , cher Lecteur : dans ma division  
 On trouve le séjour où naît l'ambition ;  
 Ce que l'homme devient quand il commet un crime ;  
 Une note ; un dépôt ; ce qu'amène le temps ;  
 Ce que le temps détruit ; un des quatre élémens ;  
 Et ce qui ne vaut pas la peine qu'on l'imprime.

( Par une jeune Demoiselle . )

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

**ÉLOGE** de *M. Cassini de Thury* , de  
*l'Académie des Sciences* , *Directeur de*  
*l'Observatoire Royal* , par *M. le Marquis*  
*de Condorcet*.

**M.** LE MARQUIS DE CONDORCET est au-  
 teur de cet Éloge ; on y retrouve , comme  
 dans tous ceux qu'il a écrits , beaucoup de  
 noblesse , un style sage , des définitions exactes ,  
 & le talent de mettre la Science à la portée

de ses lecteurs. A une distance égale des excès du panégyriste, & de la froideur qui ne fait point élever à la hauteur convenable le personnage dont on doit parler, il plaît par une impartialité que n'eut pas toujours Fontenelle. D'Alembert a écrit que les gens-de-lettres avoient une singulière destinée, d'être déchirés de leur vivant, & trop loués après leur mort. Heureux donc l'homme de génie auquel le Public a pardonné ses talens pendant qu'il vécut, & qui est assuré d'être célébré avec cette équité qui seule rend un Éloge éternel ! Heureux encore le Savant qui, classé par l'importance de ses études hors de la portée du vulgaire, s'environne d'une espèce de sacerdoce qui semble rendre sa personne & ses travaux sacrés ! On sent qu'il existe, on jouit de son travail, & on n'a jamais la hardiesse de le juger.

M. de Cassini fut par ces raisons à l'abri de la critique, & recueillit de tous les Savans de l'Europe ce sentiment d'estime qui lui étoit dû, & que M. de Condorcet vient enfin d'exprimer avec toutes les bienféances que s'impose nécessairement le Secrétaire de l'Académie des Sciences.

» César Francois Cassini de Thury, noble  
 » Siénois, Maître des Comptes, Directeur  
 » de l'Observatoire Royal, de la Société  
 » Royale de Londres, de l'Institut de Bo-  
 » logne, des Académies de Berlin & de  
 » Munich, Pensionnaire, Astronome de  
 » l'Académie des Sciences, naquit à Paris

„ le 17 Juin 1714, de Jacques Cassini, &  
 „ de Susanne Françoisse Charpentier de  
 „ Charmoi. „

Quoique la famille de M. de Cassini, connue depuis plusieurs siècles en Italie, fut comptée parmi les familles Sénatoriales de Sienne, dès le temps du Cardinal Cassini, Archevêque de cette Ville en 1426, & qu'elle ait eu un second Cardinal dans la promotion de 1712, c'est aux Sciences qu'elle doit sa principale illustration.

Douteroit-on que ce ne soit la plus belle, & celle qui ne laisse aucun fâcheux souvenir? La carrière des armes, les grandes places élèvent un nom, & perpétuent les races: les sciences ont aussi leur gloire; celle qui doit rejaillir sur une famille noble qui les a cultivées pendant plusieurs siècles, nous paroit la plus digne d'envie; mais par l'erreur de l'opinion, il semble que le gentilhomme qui se livre aux belles-lettres, ne doit plus attendre que la considération qu'elles donnent: on veut oublier sa naissance pour ne lui tenir compte que de son génie; de-là vient qu'on ignore souvent l'origine de l'homme-de-lettres, qui peut souvent le disputer à des noms illustres dans une autre carrière. — Le nom de Dominique Cassini sera long-temps cité (dit M. de Condorcet) parmi ceux dont s'honore un siècle fécond en hommes illustres; &, ce qui est sans exemple dans notre histoire, M. le Comte de Cassini, notre confrère, fils de M. de

Thury, est le quatrième Académicien en ligne directe de cette famille, qui, depuis 1669, a constamment & sans interruption donné des Astronomes à l'Académie.

Le nom de Cassini imposoit de grandes obligations au jeune Thury. M. Maraldy, élève & neveu de Dominique, se chargea de diriger les études de son petit-fils. » A » dix ans, il calcula les phases de l'éclipse » totale de soleil qu'on attendoit pour l'an- » née 1727. Il fut reçu en 1737 à l'Académie comme adjoint surnuméraire; il » avoit vingt-un ans: son père y avoit été » admis à dix-sept ans; & son fils a été reçu » dans un âge non moins tendre. — Ainsi » le génie des Cassini fut également main- » tenu, & toujours précoce ».

Les premiers travaux de M. de Cassini de Thury eurent pour objet de vérifier (dit M. de Condorcet) la méridienne qui passe par l'Observatoire. Il travailla d'abord avec son père, ensuite avec l'Abbé de la Caille. Cette méridienne avoit été tracée par Dominique Cassini; son fils & Picart avoient eu part à ce travail. La querelle si long-temps soutenue pour ou contre l'applatiffement de la terre, avoit enfin été terminée par la décision de Jacques Cassini, qui s'étoit déterminé contre l'applatiffement.

On avoit aussi formé le projet de faire une description géométrique de la France: ce projet abandonné, fut repris avec ardeur par le jeune Cassini, qui y donna l'exten-

sion la plus complète. » Il ne voulut plus bor-  
 » ner cette description à la détermination des  
 » points des grands triangles qui devoient  
 » embrasser toute la surface du Royaume,  
 » mais il entreprit de lever le plan topo-  
 » graphique de la France entière ; de dé-  
 » terminer par ce moyen la distance de tous  
 » les lieux à la méridienne de Paris, & à  
 » la perpendiculaire de cette méridienne.  
 » Jamais on n'avoit formé en Géographie  
 » une entreprise plus vaste & d'une utilité  
 » plus générale : c'étoit, en effet, un pré-  
 » liminaire absolument nécessaire pour par-  
 » venir à une connoissance approfondie &  
 » détaillée de la France : on ne se bor-  
 » noit pas à marquer sur la carte tous les objets,  
 » même jusqu'à des chaumières isolées ; on  
 » devoit y figurer les terrains autant qu'il  
 » étoit possible de le faire, par de simples  
 » hachures. Ces cartes devenoient un cadre  
 » dans lequel tous les détails sur l'éleva-  
 » tion des terrains, la pente & la direction  
 » des eaux, sur l'Histoire Naturelle, sur  
 » les productions de chaque Pays, sur l'é-  
 » tendue des phénomènes de l'atmosphère,  
 » sur la population, les limites même des  
 » Coutumes des différentes Administrations,  
 » des Loix de finance ou de commerce ; ve-  
 » noient se ranger dans un ordre métho-  
 » dique qui promettoit d'en mieux saisir  
 » l'ensemble, d'en tirer des conclusions plus  
 » exactes.

» Cette entreprise si utile, mais en même-

» temps si difficile, exigeoit de la part du  
» Gouvernement des secours extraordinaires:  
» M. de Cassini en obtint sans peine. Louis  
» XV avoit conservé pour la Géographie un  
» goût vif; mais M. de Séchelles crut de-  
» voir supprimer les fonds que ses prédé-  
» cesseurs avoient accordés. Le Roi, qui ai-  
» moit M. de Cassini, voulut se charger de  
» lui annoncer cette fâcheuse nouvelle. —  
» Sire, répondit M. de Cassini, que votre  
» Majesté daigne dire seulement qu'Elle voit  
» avec peine la suspension de cette entre-  
» prise, & qu'Elle en desire la continuation:  
» je me charge du reste. — Le Roi y con-  
» sentit, mais en plaisantant M. de Cassini  
» sur l'inutilité de cette marque d'intérêt;  
» car ce Prince, après plus de trente ans de  
» règne, ne connoissoit pas encore toute  
» la force de l'influence que l'opinion du  
» Monarque a sur les courtisans. » — Il n'est  
que trop vrai que dans les Monarchies, il  
ne faut bien souvent chercher la cause de la  
corruption & de la restauration des mœurs,  
qu'auprès du Trône. C'est-là qu'un seul  
homme commande réellement par l'exemple  
à tous ses sujets, sans le secours des Loix.  
Qu'il aime les grandes entreprises, il verra  
aussi-tôt naître des hommes hardis; son goût  
pour les sciences, son estime pour les Savans,  
enfanteront les hommes de génie. Il n'en  
est pas ainsi dans toute autre forme de Gou-  
vernement, où tout est perdu s'il n'y a point

de principes immuables, & si les Loix ne sont point en vigueur.

La première étude de l'homme de génie est celle des hommes : M. de Cassini prouva à Louis XV qu'il en avoit acquis une connoissance certaine ; le mot qu'il avoit obtenu du Monarque ne fut point en pure perte. Une Compagnie se forma aussi-tôt, & enfin le Gouvernement accorda des encouragemens qu'il avoit retirés avec peine : différentes Provinces contribuèrent à la dépense. M. de Cassini a eu la consolation de voir terminer presque entièrement un travail si étendu, & d'en devoir à lui-même tout le succès.

» Il ne vouloit pas borner sa carte (dit  
 » M. de Condorcet) à la France ; il pro-  
 » fita de la guerre de 1741 pour étendre  
 » ses cartes à la Flandre, & vérifier la me-  
 » sure du degré faite par Scellius. C'étoit la  
 » première que les Occidentaux eussent osé  
 » tenter ; & ce travail, joint à la découverte  
 » de la loi de la réfraction, avoit immor-  
 » talisé avec justice le nom du savant Hol-  
 » landois. Cette mesure étoit cependant très-  
 » fautive ; l'erreur paroissoit de près de deux  
 » mille toises sur un degré, & il étoit cu-  
 » rieux de savoir qu'elle en avoit pu être  
 » la cause : M. de Cassini trouva qu'il falloit  
 » l'attribuer presque uniquement à l'erreur  
 » qui avoit été commise dans la détermina-  
 » tion de la différence de latitude des deux  
 » points dont Scellius avoit mesuré la dis-

» tance : mais il s'arrêta ; & où finirent les  
 » conquêtes du Roi , finirent aussi les opé-  
 » rations de son Astronome. Nul péril ne  
 » l'effrayoit ; il cherchoit les plus grandes  
 » élévations pour établir son observatoire ,  
 » & quelquefois il se plaçoit sur le clocher  
 » d'une Ville assiégée. C'étoit réunir à la  
 » préoccupation d'Archimède , plus de cou-  
 » rage , & non moins d'ardeur.

» En 1761, il fit un voyage en Allema-  
 » gne : il avoit pour objet de prolonger jus-  
 » qu'à Vienne la perpendiculaire à la mé-  
 » ridienne de Paris ; d'unir les triangles de  
 » la carte de France à des points pris en  
 » Allemagne ; de préparer les moyens d'é-  
 » tendre à ce vaste pays le plan suivi en  
 » France , & successivement pour toute l'Eu-  
 » rope , avec la même uniformité.....

» M. de Cassini , toujours occupé de son  
 » objet , profita de la dernière paix , pour  
 » proposer de joindre , à quelques points  
 » près , sur la côte d'Angleterre , ceux qui  
 » avoient été déterminés sur celle de France ,  
 » & lier ainsi la carte générale du Royaume  
 » à la carte des Isles Britanniques , de même  
 » qu'il l'avoit déjà liée à celle des Pays-Bas  
 » & de l'Allemagne. Le Roi a bien voulu  
 » approuver ce plan ».

L'entreprise des cartes , & l'exécution d'un  
 plan aussi vaste , amené à une aussi grande  
 perfection , avoient suffi pour prouver que M.  
 de Cassini étoit très-laborieux. On sait qu'il  
 fut obligé de faire des voyages dans toutes

les Provinces & chez l'Étranger; que la plupart de ses courses étoient très-pénibles, & que gravissant de hautes montagnes il a été exposé au froid, au chaud, à toutes les intempéries de l'air; qu'il a été mal nourri, mal couché, tenu dans un état de privation; mais consolé par le développement de ses travaux, & la progression caractérisée de ses cartes, il planoit sur l'horizon, & calquoit avec fidélité ce superbe tableau qui étoit sous ses pieds, sans en altérer ni le dessin, ni les couleurs. Combien de fois n'a-t-il pas été dédommagé par la surprise de ces Paysans, qui reconnoissoient & montroient avec leur doigt leurs propriétés, la couleur de leurs terrains, celle du chemin qui y conduit, & la plantation des routes. Une plus grande récompense l'attendoit; c'étoit la confiance que son exactitude avoit inspirée aux Provinces: on consultoit ses cartes; on traçoit d'après elles les différentes démarcations; les Tribunaux les suivoient pour toutes les limites. On ne peut comparer à M. de Cassini, que M. Pfiffer de Vyer, Lieutenant-Général des Armées du Roi, qui a modelé à Lucerne, les sites que M. de Cassini faisoit colorer sur ses cartes. L'Astronome François a eu le mérite de l'invention, & son travail est d'une utilité plus reconnue; mais il manque à la France un plan modelé, dans les mêmes proportions que celui de M. le Général Pfiffer. Le Gentilhomme Suisse, & le Gentilhomme François ont eu de grands

obstacles à vaincre ; celui qui marchera sur leurs traces, aura besoin d'employer les mêmes lumières, le même courage, & la même opiniâtreté.

» La liste des travaux Astronomiques de  
 » M. de Cassini ( dit M. de Condorcet ) est  
 » nombreuse. Il a publié dans les Mémoires  
 » de l'Académie, une suite presque com-  
 » plète de ces observations que le ciel pré-  
 » sente chaque année, dont l'ensemble est  
 » nécessaire à la perfection des théories as-  
 » tronomiques, ou peut servir de base à  
 » des théories nouvelles. Sa place de Direc-  
 » teur de l'Observatoire Royal, lui faisoit  
 » un devoir de ce travail. »

Il avoit reçu du Ciel tout ce qui pouvoit le rendre utile aux autres ; un caractère ouvert, & beaucoup de franchise : ces deux qualités sont précieuses, encore plus dans un Savant que dans tout autre ; les lumières ne peuvent s'étendre que par la communication. M. de Cassini se plaisoit à faciliter les recherches ; il sembloit jouir du succès des autres : innaccessible à la haine, à l'envie ; il honora la Science par la noblesse de ses sentimens ; sensible à l'amitié, il s'oublioit pour elle, & en général il devenoit volontiers l'ami de l'homme de génie, & du Savant qui aimoit l'étude.

Il eut des liaisons avec les Grands, & n'en profita point, se conserva indépendant, & prouva que dans cette correspondance il cherchoit bien plus des amis, des relations

illustres, que des protecteurs. Son défintéressement ne pouvoit qu'honorer beaucoup les Sciences : le crédit que ses liaisons lui procuroient, rejaillissoit sur ceux qui cultivent les lettres. Il seroit à souhaiter que quelques Savans conservassent des correspondances étroites avec ceux qui peuvent, par leur protection, donner au génie une assistance dont il ne jouit pas toujours. Quand on rencontreit M. de Cassini dans les sociétés, ce n'étoit plus que l'homme du monde; son amabilité étoit ingénieuse: lorsque le Savant étoit contrant de se montrer, c'étoit avec des graces charmantes. Sa bonne constitution lui promettoit une longue vie; mais il fut attaqué de la petite vérole, & mourut le 4 Septembre 1784. Il a laissé une fille mariée à M. le Marquis de Riencourt, & un fils, le Comte de Cassini, Membre de l'Académie, Directeur de l'Observatoire.

M. le Marquis de Condorcet n'avoit à célébrer qu'un Académicien qui n'étoit plus, & il n'a rien dit de M. le Comte de Cassini; il nous fera permis d'ajouter que cette hérédité, qui, jusqu'ici, n'avoit point été établie dans les familles pour les dons du génie, a passé toute entière sur le rejeton d'une race célèbre. Le Comte de Cassini marche dignement sur les traces de Dominique Cassini, dont l'Histoire de l'Astronomie a pris soin d'éterniser le nom. C'est à ses sollicitations que l'on doit l'École qui vient d'être instituée à l'Observatoire Royal; & d'autres

efforts prouvent également son amour pour le bien de la Science, & pour l'avantage de la Nation. Nous parlons de lui d'autant plus volontiers, que nous connoissons mieux que tout autre, & son esprit & son cœur.

*LE Mari Sentimental, ou le Mariage comme il y en a quelques-uns ; suivi des Lettres de Mistriss Henley, publiées par son amie Mme de C\*\*\* de Z\*\*\*, & de la justification de M. Henley, adressée à l'amie de sa femme. 2 vol. in-12. A Genève, & se trouve à Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, N<sup>o</sup>. 13. Prix, 2 liv. broché, & 2 liv. 10 s. franc de port par la poste.*

LE fond de ce double Roman, dont la forme est assez singulière, a le mérite d'être absolument neuf. On ne voit ici ni aventure merveilleuse, ni amans persécutés, dispersés, réunis ; on n'y voit point de ces intrigues filées, promenées d'obstacles en obstacles. Il n'y a même ni amans, ni passions amoureuses, & cependant il y a de l'intérêt. L'Auteur a eu l'art d'attacher & d'émouvoir ses Lecteurs, sans avoir recours à ce ressort commun. Cette tentative a déjà été faite au Théâtre ; mais nous croyons que c'est la première fois qu'elle ait été risquée dans un Roman : il nous semble cependant qu'elle pourroit être répétée avec succès, & même infiniment étendue.

Quel doit être le but du Romancier ? De nous tracer les divers tableaux de la vie, afin que parmi ceux qui se rapprochent le plus des circonstances qui nous entourent, nous choissions la route que nous devons suivre, les écueils que nous devons éviter. Mais la vie finit-elle pour nous au mariage ? Lorsqu'après avoir éprouvé bien des traverses, nous atteignons enfin à ce but désiré qui nous paroît celui du bonheur, est-il bien vrai que nous soyons toujours heureux ? Les peines de l'amour ne durent qu'un instant : voit-on finir celles qu'entraîne souvent le mariage ?

Ce seroit donc un Roman aussi intéressant qu'utile, que celui qui peindroit les malheurs d'un homme mal assorti ; qui seroit voir deux époux qui, par la différence de leur caractère, par le défaut de confiance & d'épanchemens, sans lesquels il n'est point de félicité, faute de ces sacrifices continuels au goût l'un de l'autre, si nécessaires pour entretenir l'union, trouveroient l'infortune la plus intolérable dans ces liens mêmes dont ils attendoient le bonheur. Tel est le sujet du *Mari Sentimental*.

M. de Bompré a pour ami M. de Saint-Thomin. Le bonheur de celui-ci, marié nouvellement, inspire au premier le désir d'en goûter un semblable, & change toutes ses idées sur le célibat, dans lequel, jusqu'à ce moment, il s'étoit cru heureux. M. de Bompré va à Genève voir un vieux Militaire,

son ancien camarade, qui a une sœur d'une trentaine d'années, assez agréable de figure; des manières fort aimables, & à laquelle on trouve beaucoup d'esprit. On la lui propose; on lui prouve que cette union est très-convenable. Il n'a pas le temps d'y réfléchir: il épouse. Il faut voir dans l'Ouvrage même tous les détails du changement qui s'opère successivement dans la maison de cet infortuné, auparavant simple, rustique même, mais heureuse & gaie: le bon goût & le désespoir y entrent à la fois. Il avoit un chien qu'il aimoit beaucoup: ce chien gâte les meubles; il le trouve un matin tué contre une haie; un cheval auquel il étoit fort attaché; Madame lui substitue deux coursiers fringans; le malheureux époux va le racheter lui-même au Marchand qui s'en étoit accommodé, & en fait présent à son ami. Un vieux & bon Serviteur est chassé pour avoir cassé une porcelaine. Jusqu'à l'intérêt que ce cœur honnête prend à une famille de payfans, est empoisonné par la calomnie, & devient pour lui une nouvelle source de malheurs. Tous ces détails, d'une sensibilité vive & profonde, font naître un intérêt pressant, & perdent trop à être extraits. Malgré toutes ces défections successives, M. de Bompré s'obstine long-temps à croire qu'il est aimé de sa femme, qu'elle connoît mieux que lui la route du bonheur, & il se laisse conduire aveuglément par une personne dont il estime trop la raison & l'esprit. Cette confiance excessive,

relevée par un si noble motif, sert encore à le rendre plus intéressant. Mais enfin le voile tombe; il ne peut plus douter de l'empire tyrannique que s'est arrogé sa femme. Il sent trop que sa foiblesse ne lui a valu que des mépris; son âme s'ouvre à la douleur, qui s'y établit sans combat & la dévore; le malheureux Bompré, qui n'a pas eu la force de prévenir le mal, n'a pas celle d'y apporter remède, & il meurt victime de son excès de sensibilité.

Cette Histoire, fondée sur un fait réel & récent, n'a de romanesque que la forme. L'Auteur est, à ce qu'on assure, le même que celui de *Camille*, ou *Lettres de deux filles de ce siècle*, qui a paru il y a peu de temps, & qui a été lue avec beaucoup d'intérêt.

Le Roman qui suit dans le même volume; est le pendant du premier.

Mistress Henley vient de lire à Londres le *Mari Sentimental*, qui, dit-elle, paroît depuis peu traduit en Anglois. Elle rend compte à son amie de l'effet qu'a produit cette lecture sur les époux de sa connoissance, & notamment sur le sien. La foiblesse de Bompré est condamnée, & il paroît que M. Henley sur-tout veut bien se garder de l'imiter. Mistress Henley est jeune, & mariée depuis peu. Elle est vive, étourdie, mais très-sensible; elle veut de tout son cœur faire le bonheur de son mari; mais elle se trompe souvent sur les moyens. Elle nous peint M. Henley comme un homme plein de vertus, de sagesse & de

mérite ; de l'âme la plus noble , d'une belle figure , mais d'un sang-froid inaltérable , qui contraste parfaitement avec les écarts de sa jeune épouse. Il la reprend avec toute la douceur possible ; mais elle n'en est pas moins vivement affectée de voir ses bonnes intentions manquer leur effet ; & le chagrin qu'elle en ressent , prend autant sur elle que si son mari , par de mauvais traitemens , y donnoit un fondement réel.

Nous en citerons quelques exemples. M. Henley , déjà veuf , a une fille. Sa nouvelle épouse , qui ne veut pas passer pour une belle-mère , dont elle n'a pas les sentimens , s'occupe beaucoup de l'éducation de cette jeune personne. Elle lui apprend une Fable de La Fontaine ; Mistriss Henley compte sur le plus grand succès. « Je disois tout bas les  
 » mots avec elle ; le cœur me battoit , j'étois  
 » rouge de plaisir. Elle récite à merveille , dit  
 » M. Henley ; mais comprend-t'elle ce qu'elle  
 » dit ? Il vaudroit mieux , peut-être , mettre  
 » dans sa tête des vérités avant d'y mettre  
 » des fictions. L'histoire , la géographie.....  
 » Vous avez raison , Monsieur , lui dis-je ;  
 » mais sa Bonne pourra lui apprendre aussi  
 » bien que moi que Paris est sur la Seine &  
 » Lisbonne sur le Tage. — Pourquoi cette  
 » impatience ? apprenez-lui les Fables de La  
 » Fontaine , si cela vous amuse ; au fond , il  
 » n'y aura pas grand mal. — Non , dis-je  
 » vivement , ce n'est pas mon enfant , c'est le  
 » vôtre. — Mais , ma très-chère , j'espérois.....

» — Je ne répondis rien, & je m'en allai en  
 » pleurant. J'avois tort, je le fais bien ;  
 » c'étoit moi qui avois tort. Je revins quel-  
 » que temps après, & M. Henley eut l'air  
 » de ne pas même se souvenir de mon im-  
 » patience.»

Nous avons copié cette scène, pour donner en même-temps une idée du ton & du style de l'Ouvrage. Mistriss Henley éprouve une contrariété dont les suites sont plus fâcheuses. Elle devient grosse; elle est comblée d'une joie qu'elle compte bien faire partager à son mari. Elle fait déjà des projets d'une ambition extravagante; elle les communique au sage Henley, dont la modération les détruit tous. Le chagrin que ressent sa femme d'avoir si mal saisi son caractère, & de s'être trompée dans cette circonstance comme dans les autres, la mine peu-à-peu, & elle meurt en couches. C'est sans doute prendre la chose bien au tragique; & c'est, à ce que nous croyons, un reproche à faire à l'Auteur, qui n'a pas assez motivé cette mort, & qui paroît n'avoir tué son Héroïne que parce qu'il étoit pressé de finir. La conduite de l'impassible M. Henley mérite aussi quelque critique. Sa femme ne lui demandoit pas une approbation aveugle, mais seulement de lui témoigner de la tendresse, & de lui savoir gré de ses intentions: elle le dit elle-même; & il est vrai qu'on ne conçoit pas pourquoi M. Henley, qui a les plus tendres sentimens pour sa femme s'empresse, si peu de les lui exprimer;

L'Auteur a cru répondre à cette critique par ce qu'il appelle la justification de M. Henley. Là, tout ce qu'on a vu dans l'Ouvrage précédent est changé ; les deux caractères ne sont plus les mêmes, & par conséquent tout le charme est détruit. Mistriss Henley n'est plus cette étourdie, ayant tort sans cesse, & convenant sans cesse de ses torts, ce qui ne la rendoit que plus intéressante ; peinte par M. Henley lui-même, c'est une femme qui possède les perfections les plus rares & les plus froides ; c'est une Philosophe qui cite Rousseau, Locke & Rollin, & qui, à l'article de la mort, fait une dissertation de 30 pages sur le meilleur traité d'éducation. Si cette femme avoit vécu, elle auroit été insoutenable. Cette prétendue justification n'est d'ailleurs rien moins que bien écrite, & ne paroît pas du tout être de la même main. Nous en citerons quelques lignes.

„ Il me semble, dit Mistriss Henley dans  
 „ son long discours, il me semble que l'on  
 „ dépende absolument du moment, du pre-  
 „ mier objet que l'on rencontre, & que  
 „ l'humeur, le caractère, le sentiment même  
 „ soient attachés à des choses qui leur sont  
 „ étrangères. Mon cher ami, aimons-nous  
 „ toujours, & ne mettons notre *sensibilité*  
 „ qu'à cette *félicité*. Repoussons les petits  
 „ incidens qui, dans le fond, sont *indifferens*,  
 „ & qui ne valent jamais les maux qu'ils cau-  
 „ sent. Au travers de l'humanité inquiète,  
 „ *soucieuse*, agitée, *malheureuse*, je verrai  
 „ toujours

» toujours un mari qui *m'aime*, & dont je  
 » préférerai le bonheur à ma vie *même*. « Il  
 nous paroît impossible que la main qui a ras-  
 semblé cet amas d'expressions impropres,  
 obscures, incohérentes, & de consonnances  
 si désagréables, soit la même qui a tracé, par  
 exemple, ce tableau de ce qui se passe dans  
 l'âme de Mistriss Henley. « Je suis malheu-  
 » reuse, je m'ennuie. Je n'ai point apporté  
 » de bonheur ici, je n'en ai point trouvé. J'ai  
 » causé du dérangement, & je ne me suis  
 » point arrangée. Je déplore mes torts, mais  
 » on ne me donne aucun moyen de mieux  
 » faire. Je suis seule, personne ne sent avec  
 » moi. Je suis d'autant plus malheureuse,  
 » qu'il n'y a rien à quoi je puisse m'en pren-  
 » dre, que je n'ai aucun changement à de-  
 » mander, aucun reproche à faire, que je me  
 » blâme & me méprise d'être malheureuse. »

Cette dernière phrase nous paroît char-  
 mante, & caractérise très-bien le sexe de  
 l'Auteur, Mme de C. . . . de Z. Son Ouvrage  
 mérite en général beaucoup d'estime pour le  
 fond & pour les détails; il ne pèche même  
 dans la contexture que parce que le dénou-  
 ement n'en est pas assez adroitement filé.  
 Nous répétons que nous ne pouvons croire  
 la justification de M. Henley de la même  
 main; & si nous l'avons traitée un peu dure-  
 ment, c'est pour nous venger de ce qu'elle a  
 troublé & presque détruit l'extrême plaisir  
 que nous avoit fait l'Ouvrage.

*TRADUCTION des Fastes d'Ovide , avec des Notes & des Recherches de Critique , d'Histoire & de Philosophie , tant sur les différens objets du systême allégorique de la Religion Romaine , que sur les détails de son culte & les monumens qui y ont rapport. in - 8°. avec figures. Tomè II; par M. Bayeux , Avocat au Parlement de Normandie , de l'Académie Royale des Sciences , Belles-Lettres & Arts de Rouen , Correspondant de celle des Inscriptions & Belles-Lettres. A Rouen , chez le Boucher le jeune , Libraire , rue Ganterie; & à Paris , chez la Veuve Ballard & fils , Imprimeurs , rue des Mathurins , & Barrois l'ainé , Libr. , quai des Augustins.*

Nous avons annoncé dans le temps le premier volume de cette estimable Traduction. Il ne suffit pas , pour bien traduire les Fastes d'Ovide , d'entendre parfaitement la langue latine; il faut avoir une profonde connoissance de la mythologie , des mœurs & des usages des Romains.

M. Bayeux nous semble appelé à cette difficile entreprise. Les notes qui accompagnent sa version , supposent de grandes recherches , & annoncent une érudition très-étendue. On lui reprochera peut-être de les avoir beaucoup multipliées; & en effet , le second volume , qui est de 546 pages , ne renferme que la Traduction de deux Livres avec le texte,

Mais ce Poëme, par la nature du sujet, est un des Ouvrages anciens le plus susceptibles de nombreuses explications.

Quand nous avons parlé d'abord de cette Traduction, en nous promettant quelques observations critiques, nous avons donné à l'Auteur les éloges que nous avons cru lui devoir. Le volume que nous annonçons n'y a pas moins de droits. Nous nous contenterons de rapporter ici avec le texte, un morceau pris au hasard. Le Poëte compare Auguste à Romulus :

*Sancte pater Patria, tibi plebs, tibi curia nomen*

*Hoc dedit, hoc dedimus nos tibi nomen Eques.*

*Res tamen ante dedit, serò quoque vera tulisti*

*Nomina; jam pridem tu pater orbis eras.*

*Hoc tu per terras, quod in Æthere Jupiter alto,*

*Nomen habes; hominum tu pater, ille Deum.*

*Romule, concedas: facit hic tua magna tuendo*

*Mania; tu dederas transfilienda Remo.*

*Te Patrius parvique Cures, Caninaque sensit;*

*Hoc duce, romanum est solis utrumque latus.*

*Tu breve nescio quid victa telluris habebas;*

*Quodcumque est alto sub Jove, Caesar habet.*

*Tu rapis, hic castas Duce se jubet esse maritas.*

*Tu recipis luco, submovet ille nefus.*

*Vis tibi grata fuit; florent sub Cesare leges:*

*Tu Domini nomen, Principis ille tenet.*

*Te Remus incusat; veniam dedit hostibus ille.*

*Cœlestim fecit te pater; ille patrem.*

« Père sacré de la Patrie! tel est le titre que

„ vous ont conféré & le Peuple & le Sénat,  
 „ & notre Ordre des Chevaliers; mais vos  
 „ actions vous l'avoient déjà donné, ce titre  
 „ auguste, & vous n'avez reçu de nous que  
 „ l'hommage tardif de la vérité. Oui, dès-  
 „ long-temps vous étiez le père de l'Univers;  
 „ vous avez sur la terre le même nom que  
 „ Jupiter au haut de l'Olympe; & comme il  
 „ est le père des Dieux, vous êtes celui des  
 „ hommes. Romulus, abaissez vos titres de  
 „ gloire! Rémus put franchir d'un saut les  
 „ murs que vous bâtîtes; la puissance d'Aug-  
 „ guste les élève & les agrandit. Tatiüs & ses  
 „ foibles sujets, le petit pays des Sabins &  
 „ des Céniniens, furent les seules Nations  
 „ qui sentirent la force de vos armes; au-  
 „ jourd'hui l'une & l'autre borne de la course  
 „ du soleil est soumise aux Romains. Vous  
 „ possédiez pour tout empire, je ne sais quel  
 „ coin de terre enlevé aux vaincus; celui de  
 „ César embrasse tout ce qui s'étend sous la  
 „ voûte des cieuz. Vous enlevâtes des épou-  
 „ ses; César veut que la chasteté veille sur  
 „ la couche nuptiale. Vous ouvrites un asyle  
 „ au crime; il le repousse & le punit. Vous  
 „ favorisâtes la violence; César fait fleurir  
 „ les loix. Vous affectâtes le titre de maître;  
 „ il se contente de celui de Prince. Rémus  
 „ vous reproche sa mort; César pardonne  
 „ même à ses ennemis. Enfin, c'est à votre  
 „ père que vous devez la divinité, & César  
 „ la donna au sien. „

---



---

**S P E C T A C L E S.**


---

*COUP-D'ŒIL sur le travail fait aux trois Théâtres Royaux , pour l'augmentation du Répertoire , pendant la dernière année Dramatique , ( Mardi 5 Avril 1785 , au Samedi 1<sup>er</sup> Avril 1786. )*

---

**ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. (1)**

**C**E Théâtre se perfectionne de jour en jour: jamais l'exécution musicale des Ouvrages n'y a été si parfaite, jamais on n'y a si bien chanté.

---

(1) Le Rédacteur ordinaire de l'Article de l'Académie Royale de Musique, ayant été obligé de suspendre pendant quelque temps ce travail, celui des Théâtres François & Italien a bien voulu se charger de le suppléer, & le Coup-d'œil qu'on présente aujourd'hui sur le travail fait aux trois Théâtres, est de la même main. On rendra compte, après la rentrée, d'un *Exercice* qui a eu lieu dernièrement sur le Théâtre des Menus, pour essayer les Sujets de l'Ecole Royale de Chant, de Danse & de Déclamation, lorsqu'une seconde exécution, dans laquelle on doit employer de nouveaux Sujets, aura mis à portée de les connoître tous. *Note du Rédacteur ordinaire.*

K iij

Il faut être juste; c'est aux lumières qui nous ont été apportées par les Compositeurs Italiens, à la méthode qu'ils ont fait adopter, que nous devons ces avantages. Si M. Gluck nous a fait sentir d'un côté combien notre Opéra étoit peu digne d'une Nation Dramatique, MM. Piccinni & Sacchini nous ont prouvé, de l'autre, que nous étions très-éloignés de connoître l'art du chant. Nous n'avons pas d'abord voulu reconnoître ces vérités, parce que nous tenions par orgueil à nos vieux principes; mais il a fallu se rendre à l'évidence; & la révolution dont nous sommes les témoins, fera jouir un jour notre Académie Royale de Musique d'une célébrité digne de la Nation Française.

Les Ouvrages qui ont été représentés dans le cours de la dernière année Dramatique sont au nombre de seize. — Ouvrages nouveaux : *Pixarre*, Tragédie-Opéra en cinq Actes, par M...., musique de M. Candeille; *Pénélope*, Tragédie en trois Actes, par M. Marmontel, musique de M. Piccinni, & le *Premier Navigateur*, Ballet-Pantomime en trois Actes, par M. Gardel l'aîné. — Ouvrages remis : *Iphigénie en Tauride*, par M. Piccinni; *Colinette à la Cour*, par M. Grétry; *les Danaïdes*, par M. Saliéri; *Diane & Endymion*, avec des changemens, par M. Piccinni; *Dardanus*, avec des changemens, par M. Sacchini; *Alceste*, par M. Gluck; *Panurge*, par M. Grétry; *Iphigénie en Tauride*, par M. Gluck;

*Iphigénie en Aulide*, par le même; *la Caravane*, par M. Grétry; *le Seigneur Bienfaisant*, par Floquet; *la Rosière*, Ballet-Pantomime, & *Mirza*, autre Ballet-Pantomime, tous deux par M. Gardel l'aîné. Il faut ajouter à ce travail trois autres Ouvrages représentés à la Cour: *Thémistocle*, Tragédie-Opéra en trois Actes, par M....., musique de M. Philidor; *Œdipe à Colone*, Tragédie-Opéra en trois Actes, par M. Guillard, musique de M. Sacchini; & *Amphitrion*, Comédie-Opéra en trois Actes, par M. Sédaine, musique de M. Grétry. En tout dix-neuf Ouvrages.

Avant de terminer cet article, nous nous permettrons quelques réflexions qu'il nous paroît utile de soumettre à la sagacité des Amateurs de l'Opéra. Depuis quelques années on représente, & le Public voit avec plaisir la représentation des Ballets - Pantomimes. Ces Ballets sont des Ouvrages à part qui demandent de grands soins, de grandes dépenses, des études multipliées, & qui ne peuvent être exécutés que par les premiers Sujets de la Danse. On doit sans doute de la reconnaissance & des éloges à ceux qui cherchent à diversifier nos jouissances; mais ce genre convient-il à l'Opéra, & ne peut-il pas, au contraire, lui devenir très-nuisible? Le soin que l'on se donne pour entourer un Ballet-Pantomime des charmes dont il est susceptible, ne peut-il pas devenir préjudiciable à celui qu'exigent les Ballets nécessairement attachés aux Opéra? En supposant que les Com-

positeurs de Ballets trouvent dans leur génie des ressources suffisantes pour traiter avec un égal succès les Danfes des Opéra & celles des Ballets - Pantomimes ; en supposant encore qu'ils soient assez courageux pour ne point placer de préférence dans leurs compositions les pas les mieux arrangés, les plus capables de produire de l'effet ; la force des premiers Sujets de la Danse ne sauroit suffire à tout. Avant d'exécuter un Ballet d'action, ceux-ci ne risqueront point de se fatiguer dans des pas moins agréables pour eux, où leur amour-propre doit trouver moins d'applaudissemens & de suffrages ; alors les Ballets des Opéra, abandonnés aux doubles, seront moins failans, ils perdront une partie de leur intérêt, ainsi que l'Ouvrage auquel ils seront attachés. La Danse n'est qu'un accessoire du Théâtre de Polymnie, un accessoire très-utile & très-indispensable, à la bonne heure ; mais nous n'en regardons pas moins comme une innovation dangereuse pour ce Spectacle, le parti reçu depuis quelque temps d'en faire un genre à part, parce qu'il est à craindre que tôt ou tard il ne cherche à prendre le pas sur celui dont il ne doit être considéré que comme membre. Au surplus, comme il est certain qu'il y a plus de mérite peut-être à plier avec art ses idées à celles des autres, à se subordonner en quelque manière pour faire briller les richesses de son génie, qu'à créer au hasard dans des sujets donnés, ou imaginés plus pour l'effet que pour la raison ; nous ne voyons pas pour-

quoï l'orgueil des Compositeurs de Ballets , à qui nous rendons d'ailleurs toute la justice qui leur est due , pourroit être choqué de nos observations.

## COMÉDIE FRANÇOISE.

**V**INGT Ouvrages , tant neufs que remis , forment le travail fait à ce Théâtre pendant le cours de l'année dernière , pour l'augmentation & le mouvement du Répertoire. Ouvrages nouveaux : *Les Deux Frères* , Comédie en cinq Actes & en vers , par M. de R...; *Albert & Emilie* , Tragédie en cinq Actes & en vers , par M. D...; *la Comtesse de Chazelle* , (1) Comédie en cinq Actes & en vers ; *Roxelane & Mustapha* , Tragédie en cinq Actes & en vers , par M. de Maison-neuve ; *l'Épreuve Délicate* , Comédie en trois Actes & en vers ; *Melcour & Verfeuil* , Comédie en un Acte & en vers , par M. de Murville ; *l'Hôtellerie* , ou *le Faux Ami* , Comédie en cinq Actes & en vers , imitée de l'Allemand ; *le Page Supposé* , ou *Edgar* , *Roi d'Angleterre* , Comédie en deux Actes & en vers ; *l'Oncle & les Tantes* , Comédie en trois Actes & en vers , par M. le M. D. L. S<sup>r</sup> ; *Céramis* ,

(1) Cette Pièce a été représentée le 6 Mai 1785. Le fonds en est tiré d'un Roman célèbre où nos mœurs sont peintes avec une vérité trop frappante pour être admise au Théâtre avec succès.

Tragédie en cinq Actes & en vers, par M. le Mierre, de l'Académie Française; *les Coquettes Rivaies*, Comédie en cinq Actes & en vers, & *le Mariage Secret*, Comédie en trois Actes & en vers. — Ouvrages remis: *le Jaloux sans Amour*, par M. Imberty; *l'Impertinent*, par Desmahis; *le Roi Léar*, par M. Ducis; *les Méprises*, par M. Palissot; *Médée*, par Longepierre; *l'Étourderie*, par Fagan; *la Nouveauté*, par Legrand, & *l'Égoïsme*, par M. de Cailhava. A ces Pièces nous en joindrons deux qui ont été représentées à la Cour: *le Portrait*, Comédie en un Acte & en vers, & *Athalie*, Tragédie de Racine, avec les chœurs, musique de M. Gossec. En tout, vingt-deux Ouvrages, tant remis que nouveaux.

La Comédie Française peut placer l'année dernière au nombre de celles qui lui ont été le plus fatales. Sur douze Ouvrages nouveaux qu'elle a représentés, sept sont tombés à leur première représentation. La sévérité des juges actuels de ce Spectacle, parle bien victorieusement contre l'avis des personnes qui ont avancé qu'asseoir les Parterres c'étoit gêner les suffrages, & amener une indulgence nuisible aux progrès de l'Art. Elle vient de perdre quatre Sujets justement célèbres, (1) & qui laisseront après eux de longs regrets; &

---

(1) Nous donnerons dans le prochain Mercure une notice sur les Débuts & sur les talens de ces quatre Sujets.

elle peut considérer cette perte comme un malheur réel. Il ne faut pourtant pas ressembler à ces esprits inquiets, à ces têtes exaltées qui vont criant que la Comédie Françoisé est anéantie. Ce Spectacle perd beaucoup, sans doute, dans les quatre Comédiens qui viennent de se retirer; mais il lui reste encore un assez grand nombre de beaux talens pour tranquiliser les Amateurs du Théâtre, & pour faire espérer de bonnes représentations. Mme Vestris, Mlle Sainval, Mme Bellecour, Mlle Contat, Élève de Mme Préville, M. la Rive, & M. Molé, ce Comédien charmant, *spes altera Roma*, offrent, avec quelques autres Sujets dont les talens, le travail & le zèle sont connus, des Sujets puissans de consolation. Il est rare de faire mal quand on a la volonté & le pouvoir de bien faire. Jamais la Comédie Françoisé n'a montré plus d'ardeur à servir le Public; jamais le Répertoire n'a été plus varié; jamais on n'a été, sauf les événemens imprévus, plus exact à représenter les Pièces promises. L'exactitude de ce service est due non seulement aux efforts des Comédiens, mais encore à l'intelligence & à l'activité de M. Florence, que le Spectacle a chargé de tout ce qui concerne la distribution des Pièces & leur représentation. Cet Acteur se multiplie pour se rendre utile; les Comédiens sont très-satisfaits de l'esprit d'ordre, de justice & de sagesse qui règle l'administration dont il est chargé; il est juste que le Public

Amateur sache aussi ce qu'il doit d'estime à ses soins & à son zèle toujours renaissant.

---

## COMÉDIE ITALIENNE. (1)

**L**E tableau du travail fait pendant le cours de chaque année Dramatique, sur ce Théâtre, offre toujours l'idée du même zèle & des mêmes efforts. On y a représenté cette année vingt-six Ouvrages, tant nouveaux que remis. Comédies: *la Dupe de soi-même*, Comédie en trois Actes & en prose; *Agnès Bernau*, Drame Héroïque en quatre Actes & en vers, par M. Milcent; *les Aveux Imprevus*, Comédie en trois Actes & en prose; *Rose*, suite de *Fanfan & Colas*, Comédie en trois Actes & en prose, par Mme de Beaumanoir; *Germance*, ou *la Fausse Délicatesse*, Comédie en trois Actes & en prose, par M. Mill.; *le Méfiant*, Comédie en cinq Actes & en vers, par M. B.; *la Prévention Vaincue*, Comédie en trois Actes & en prose, par M. F. — Comédies remises: *l'Auteur Satyrique*, Comédie en un Acte & en vers de feu Voisenon, retouchée par M. Desprès; *les Trois Jumeaux Vénitiens*,

---

(1) La clôture de ce Théâtre s'est faite par une représentation de *Richard Cœur-de-Lion*. A la fin de cette Pièce, on a chanté quelques couplets, dont le motif a été fourni par un épisode du premier Acte. Ces couplets, dont l'Auteur est M. Favart le fils, ont tenu lieu de compliment; ils ont été applaudis.

Comédie en quatre Actes & en prose, par Colalto; *la Femme Jalouse*, Comédie en cinq Actes & en vers, par M. Desforges; *Céphise*, Comédie en un Acte & en prose, par M. de Ma... des Viv... — Ouvrages Lyriques neufs: *Théodore*, Comédie en trois Actes mêlés d'ariettes, musique de M. Davaux; *l'Heureuse Réconciliation*, Drame en un Acte & en prose, mêlée d'ariettes, musique de M. L...; *Claude & Claudine*, Opéra-Comique en un Acte & en vaudevilles; *Lucette*, (1) Comédie en trois Actes mêlés d'ariettes, musique de M. Fr...; *l'Amitié au Village*, Comédie en trois Actes & en vers, musique de M. Philidor; *la Dot*, Opéra-Comique en trois Actes, musique de M. d'Alejrac; *Constance*, Parodie de *Pénélope*, en un Acte & en prose, mêlée de vaudevilles; *les Trois Folies*, (2) Opéra-Comique en un Acte & en vaudevilles; *Coradin*, (3) Comédie en trois

---

(1) Cette Pièce a été représentée le Jeudi 18 Août 1785. Nous n'en avons point rendu compte, parce qu'elle n'a point été achevée. Le Public est quelquefois si extrême dans sa sévérité, qu'elle anéantit chez lui l'esprit de curiosité & le sentiment du respect qu'il se doit à lui-même.

(2) Ouvrage représenté le 17 Janvier 1786; c'est-à-dire beaucoup trop tard pour produire un certain effet. Les trois folies qu'il tourne en ridicule sont, Marlborough, la Harpie & Figaro.

(3) On avoit annoncé que cet Ouvrage seroit redonné avec de grandes corrections; comme il n'a pas reparu, nous n'avons pas pu remplir l'engage-

Actes & en prose, mêlée d'ariettes, musique de M. Bruni ; l'*Incendie du Hâvre*, fait historique en un Acte & en prose, mêlé de vaudevilles ; l'*Amour Filial*, Comédie en un Acte & en prose mêlée d'ariettes, musique de M. Ragué. — Ouvrages Lyriques remis : le *Corfaire*, Comédie en trois Actes & en vers, musique de M. d'Aleyrac ; l'*Amant Statue*, (1) Comédie en un Acte, musique du même ; la *Nouvelle Omphale*, musique de Floquet ; *Richard Cœur-de-Lion*, par M. Sédaine, musique de M. Grétry, d'abord en quatre Actes, & ensuite en trois Actes. (2) Outre ces Ouvrages, on en a représenté un autre à la Cour : *Cécilia*, ou *les Trois Tuteurs*, Comédie en trois Actes, musique de M. Davaux. En tout vingt-sept Pièces.

ment que nous avons contracté, en promettant d'en rendre compte.

(1) Cet Ouvrage, qui avoit été représenté pour la première fois en vaudevilles en 1781, & dont nous avons rendu compte dans le temps, a été remis le 4 Août 1786, avec une musique nouvelle, qui a eu & mérité beaucoup de succès.

(2) M. Sédaine a fait d'abord cet Ouvrage en trois Actes ; ensuite, pour répondre aux vœux du Public, qui n'étoit point satisfait du dénouement, il avoit ajouté de nouveaux incidens à son intrigue, & l'avoit prolongée en quatre Actes ; ce travail n'ayant point eu de succès, on a imaginé de faire emporter d'assaut le fort où le Roi Richard est retenu prisonnier : ce dénouement, qui a remis la Pièce en trois Actes, & qui est parfaitement exécuté, a eu & continue d'avoir beaucoup de succès.

Il faut rendre justice à MM. les Comédiens Italiens ; le courage qu'ils montrent à apprendre & à représenter des Ouvrages souvent très-médiocres, prouve qu'ils n'ont pas moins à cœur d'encourager les Auteurs que de satisfaire le Public. Nous les invitons de nouveau à satisfaire tous les gens raisonnables sur un point essentiel à la tranquillité générale. Des événemens récents & funestes doivent les éclairer sur le danger de laisser les Spectateurs debout au parterre : on aura toujours à craindre qu'une foule bruyante, tumultueuse, & qui s'échauffe en proportion de l'agitation qu'elle éprouve, ne se laisse aller à des excès sur lesquels on gémit quand il n'est plus temps de les réparer, & qu'il seroit bien sage de prévoir. La raison & l'humanité se réunissent pour crier à MM. les Comédiens Italiens : *Asséyez votre Parterre* : ils ne seront pas sans doute insensibles à ces cris ; & si quelque motif d'intérêt pouvoit les faire balancer à prendre ce parti, nous nous soumettons à leur prouver publiquement que moyennant une augmentation raisonnable sur le prix des places au parterre, il sera facile d'accorder la base de leur fortune avec la tranquillité publique.



---

 SCIENCES ET ARTS.
 

---

*BUREAU Typographique pour les Enfans.*

**P** A R M I les Méthodes ingénieuses inventées pour faciliter aux Enfans l'étude de la Lecture & de l'Orthographe, on doit compter le Bureau Typographique que nous annonçons. M. Dumas imagina de leur apprendre à lire en leur faisant faire à-peu-près les mêmes opérations que fait un Ouvrier à l'Imprimerie. Ce Bureau Typographique étoit d'abord embarrassant par son volume; la réduction que M. Reybert en a faite, le rend d'un usage plus facile. Par le moyen d'une boîte ou caisse d'environ 12 pouces de hauteur, sur 30 de largeur & 3 de profondeur, l'Enfant le plus borné & le plus paresseux apprendra sans ennui à lire en bien moins de temps qu'avec les dez, les fiches, &c.

Dans cette espèce d'Imprimerie, on ne s'est pas borné à la connoissance des Lettres; il y a un jeu destiné aux Elémens de la Grammaire, de la Géographie, de la Fable & de l'Histoire Naturelle. On a écrit sur chaque carte un nom ou géographique, ou historique, ou mythologique, & derrière on en donne une explication claire & précise; moyen sûr & agréable pour apprendre tout-à-la-fois aux Enfans & les mots & les choses.

La difficulté de se procurer des Bureaux ayant empêché beaucoup d'Institeurs d'en faire usage, M. Reybert s'est mis en état d'en fournir très-promptement à ceux qui s'adresseront à lui. Ses Bureaux sont composés de quatre mille quatre cent Cartes

gravées très-exactement. On pourra remplacer celles qu'on aura perdues, en les rachetant séparément.

On souscrit à Avignon, chez l'Auteur, M. Reybert, & chez Aubanel, Libraire. Le prix jusqu'au premier Juillet sera de 120 liv. Après cette époque le Bureau se vendra 150 liv., avec une courte Méthode pour en indiquer l'usage. On payera en souscrivant 6 liv., & le reste en recevant l'Ouvrage, qui sera livré un mois après la demande.

---

## ANNONCES ET NOTICES.

---

*V* OYAGE en Italie ( avec un Atlas ), contenant l'Histoire & les Anecdotes les plus singulières de l'Italie, & sa Description; les Usages, le Gouvernement, le Commerce, la Littérature, les Arts, l'Histoire Naturelle & les Antiquités, avec des jugemens sur les Ouvrages de Peinture, Sculpture & Architecture, & les Plans de toutes les grandes Villes d'Italie, par M. de la Lande, seconde Edition, corrigée & augmentée, neuf Volumes in-12. Prix, 36 liv. brochés & 42 liv. reliés.

Le titre de cet Ouvrage annonce un plan très-étendu. M. de la Lande a embrassé tout ce que peut désirer l'imagination des Lecteurs, & il a satisfait à tous les intérêts divers de leur curiosité. Son enthousiasme pour les belles contrées qu'il décrit, ne l'emporte pas au delà de la vérité. Le mélange des matières a jeté beaucoup de variété dans l'Ouvrage. Tout ce qui regarde les Sciences & les Arts n'y laisse rien à désirer, & les rapprochemens & les comparaisons dont le savant Auteur l'a enrichi, le rendent très-utile au progrès des lumières.

Il est à présumer que cette nouvelle Edition, qui est plus soignée, n'aura pas moins de succès que la première.

*Les trois Héroïnes Chrétiennes, ou Vies édifiantes de trois jeunes Demoiselles*, par M. l'Abbé \*\*\*\*, troisième Edition, revue, corrigée & augmentée d'une nouvelle Vie & de Traits intéressans, in-16. Prix, 2 liv. relié. A Paris, chez Benoît Morin, Libraire, rue Saint Jacques; & à Rennes, chez les Demoiselles Vatar, Libraires.

Nous avons déjà annoncé dans sa nouveauté cet Ouvrage édifiant.

*Discours sur divers sujets de Religion & de Morale*, par M. l'Abbé Asselin, ancien Vicaire Général de Glandèves, 2 Vol. in-12. A Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques.

M. l'Abbé Asselin est depuis long-temps connu par des Discours religieux qui ont joui d'un succès mérité. Ce nouvel Ouvrage ne peut que confirmer la réputation de son Auteur. On trouve dans ces divers Discours une douce onction, des maximes religieuses énoncées avec toute l'élégance que comportent les vérités chrétiennes, & autant de force que de naturel; en un mot, ce qui distingue les autres Ouvrages de M. l'Abbé Asselin.

*L'ART d'être Heureux sur la terre, mis à la portée du Peuple de toutes les Nations*, in-8°. de 200 pages. A Paris, chez Royez.

Cet Ouvrage, divisé en six Entretiens d'un Maître avec son Fermier, remplit parfaitement son titre. Les principes de la plus pure Morale y découlent du sentiment, & le sentiment y ramène toujours à la Morale-pratique & au vrai bonheur. L'Auteur s'attache sur-tout à démontrer à son Fermier que

ce bonheur tant cherché, n'est que le produit naturel de la conduite dirigée par la Morale, ou par la Conscience, dépôt sacré de ses loix.

*De la possibilité de faciliter l'établissement général de la Navigation intérieure du-Royaume, de supprimer les Corvées, & d'introduire dans les travaux publics l'économie que l'on desire, par M. de Fer de la Nouerre, ancien Capitaine d'Artillerie, Académicien-Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Turin, de celle de Dijon, & présenté à l'Académie des Sciences, 2 Vol. in-8°. A Paris, chez l'Auteur, rue du petit Bourbon, Faubourg Saint Germain, n°. 13, & chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques; Didot fils aîné, Libraire, rue Dauphine; Desenne, Hardouin & Gatey, Libraires, au Palais Royal.*

Nous reviendrons sur cet Ouvrage important, auquel l'Auteur vient de joindre un Supplément de 136 pages même format, contenant des Réflexions sur le projet de l'Yvette, & les différens Rapports faits sur son Ouvrage, qui doit avoir une suite de Volumes.

*Essais de Poésies propres à la Musique, précédés d'un Avant-Propos sur ces deux Arts considérés dans leurs rapports entre-eux, & sur le Poème d'Orphée, qui fait l'objet principal de ces Essais, in 8°. de 87 pages. A Londres; & se trouve à Paris, chez Belin, Libraire, rue Saint Jacques, & chez Brunet, Libraire, rue de Marivaux, près du Théâtre Italien.*

Le Poème d'Orphée contenu dans ce Volume avoit été envoyé au Concours pour le premier Décembre de l'année 1784. L'Auteur n'a voulu présenter dans son sujet qu'un miracle d'amour, & non un prodige d'harmonie. Orphée va bien chercher sa

femme Euridice aux enfers ; mais il n'y pénètre point par le secours de sa lyre ; illusion que l'Auteur croit impossible sur la scène. Le Dieu qu'il implore , & qui exauce ses vœux , c'est l'Amour , qui rend la vie à Euridice.

Le style de ce Poème est souvent négligé. Les personnes sévères accuseront l'Auteur d'avoir dénaturé le sujet ; mais il a su le disposer à des effets de musique.

*DICTIONNAIRE pour l'intelligence des Auteurs Classiques Grecs & Latins , tant Sacrés que Profanes , contenant la Géographie , l'Histoire , la Fab'e & les Antiquités , par M. Sabbathier , Professeur émérite au Collège de Châlons-sur-Marne , Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même Ville , Associé de l'Académie Étrusque de Cortone , &c. Tome XXXII. A Paris , chez Delalain l'aîné , Libraire , rue Saint Jacques.*

*Le Cabinet des Fées , ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux , ornés de figures , douzième Livraison , Tomes XXIII & XXIV , contenant la Suite des Sultanes de Guzaratte , le Prince des Aigues-Marines ; le Prince invisible & les Féeries nouvelles.*

Cette Collection formera trente-un Volumes in-8° , dont le prix est de 3 liv. 12 sols le Volume broché , avec trois Planches.

Le succès qu'elle a obtenu a engagé l'Éditeur à prendre des arrangemens pour une autre édition en trente un Volumes in-12 , avec les mêmes figures de l'in-8° , dont le prix est de 2 liv. 8 sols le Volume broché , & pour une autre en trente-un Volumes sans figures , dont le prix est de 1 liv. 15 sols le Volume broché. Il en paroît actuellement dix Volumes.

On s'inscrit, pour les diverses Éditions, à Paris, chez Cuchet, Libraire-Éditeur des Œuvres de le Sage & Prevost; & à Genève, chez Barde Manget & Compagnie, Imprimeurs Libraires.

*Œuvres de Mme de La Fayette*, huit petits Volumes. Prix, 12 liv. brochés, 16 liv. reliés. A Amsterdam; & se trouvent à Paris, rue & hôtel Serpente.

On verra sans doute avec plaisir la Collection des Œuvres de cette Dame célèbre, qui a mérité cet éloge de Voltaire : « Les Romans de Mme de la Fayette, dit-il, furent les premiers où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des aventures naturelles décrites avec grace. »

*MÉTIIODE nouvelle & facile de guérir la Maladie Vénérienne, suivie, 1°. d'un Traité Pratique de la G.....; 2°. d'Observations sur les Abscès & sur la Chirurgie générale & médicale; 3°. d'une Lettre à M. Buchan sur l'Inoculation, sur la petite Vérole & sur les Abscès varioleux, par M. Clare, Chirurgien, traduit de l'Anglois, par J. D. M. H. D. M. C. D. A., in-8°. Prix, 4 liv. broché, 5 liv. relié. A Paris, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins.*

Ce Volume est composé de plusieurs Morceaux séparés, tous précieux à l'Art de guérir. M. Clare jouit d'une réputation aussi brillante que méritée, & ses Ouvrages seront sans doute accueillis en France. Nous devons cette Traduction à l'estimable Ecrivain qui nous a fait jouir de la Médecine domestique, & l'on ne peut que l'encourager à fournir toujours aussi dignement une carrière aussi utile.

*BIBLIOTHÈQUE Universelle des Dames; Morale, Tome V. Théâtre, Tome III. A Paris, rue d'Anjou,*

la seconde porte-cochère à gauche en entrant par la rue Dauphine.

La souscription pour les vingt-quatre Volumes reliés est de 72 liv., & de 54 liv. pour les Volumes brochés.

NÉE de la Rochelle, Libraire à Paris, donne avis au Public qu'il imprime actuellement la *Collection complète des Œuvres de M. Marmontel*, dont la première Livraison contiendra les *Contes Moraux & Bélisaire*; la seconde, un *Cours de Littérature Élémentaire*, dans lequel sont fondus la Poétique du même Auteur & tous les Articles qu'il a donnés dans l'Encyclopédie. Cette Edition, ornée d'un nouveau Portrait de l'Auteur, sera faite sur les formats *in-8°.* & *in-12.*

*TOMES V & VI du Recueil Manuel des Ordonnances*, format *in-32.* A Paris, chez Leboucher, Libraire, quai de Gêvres.

Le Tome V contient l'Ordonnance Criminelle de 1670 & celle de 1737 sur le Faux. Prix, 1 liv. 10 sols relié.

Le Tome VI contient l'Edit de 1771 sur les Hypothèques, suivi de toutes les Loix qui ont été publiées depuis, &c., avec des Notes, par M. Boucher d'Argis, Conseiller au Châtelet, &c. Prix, 1 liv. 10 sols relié.

*SERMONS de M. l'Abbé Fossard, Chanoine, Archidiacre de l'Eglise Métropolitaine de Rouen, Abbé de Marcheroux, Prédicateur ordinaire du Roi*, 3 Vol. *in-12.* Prix, 7 liv. 10 sols reliés. A Rouen, chez Leboucher le jeune, Libraire, rue Gantière; & à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande; Nyon l'aîné, Libraire, rue

du Jardinier, & Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins.

Il est à présumer qu'on lira les Sermons de M. l'Abbé Fossard avec empressement, comme on courroit autrefois pour les entendre. Ennemi de tous vains ornemens, & encore plus d'une parure mondaine, cet Orateur paroît avoir fait marcher les intérêts de la Religion avant ceux de sa propre gloire. Il aima mieux instruire & toucher ses Auditeurs que d'être loué par eux, & il n'en mérite que mieux leurs éloges. Une simplicité vraiment digne de la Morale Évangélique, une onction religieuse forment le caractère distinctif de son éloquence.

*LUMIÈRE pour la nuit, inventée en Angleterre, divisée par paquet pour trois cent soixante-cinq jours.*

Une seule de ces Lumières suffit pour une nuit des plus longues : il s'agit de les mettre dans un verre rempli d'eau & d'huile d'olive. La lumière qu'elles produisent est très-vive & très-nette. Une propriété particulière de ces Lumières, est d'attirer & consommer les mauvaises vapeurs de l'air du lieu où elles brûlent, ce qui doit engager à s'en servir sur-tout dans les chambres des malades. Le prix est de trente sols le paquet pour une année entière. Le dépôt est chez M. Labat, Marchand Tapissier, rue de la Roquette, cour des Moulins, Fauxbourg S. Antoine, à Paris.

*PRINCIPES de Harpe, suivis de dix-huit Airs d'une difficulté graduelle pour servir d'Exemples, par M. Ragué, Œuvre VIII. Prix, 9 liv. franc de port par la poste. — Fantaisie & Sonate pour le Piano, par M. W. A. Mozart. — Air favori varié & Rondeau pour le Piano, par M. J. Vanhall, Œuvre XXXIV. — Eponine & Sabinus, Sonate*

*de caractère pour le Piano*, par M. J. Sardi;  
 Œuvre I. — *Trois Symphonies à grand orchestre*,  
 par M. Rosetti. — *Trois Symphonies idem*, par  
 M. Hayden. — *Ouverture de l'Embarras des Ri-  
 chesses pour la Harpe*, par M. J. Elouis. Prix,  
 2 liv. 8 sols franc de port. — *Premier Recueil  
 d'Airs & Romances pour le Piano*, par M. Baland.  
 Prix, 7 liv. 4 sols. — *Soirées de la Comédie Ita-  
 lienne, premier Recueil d'Airs, Vaudevilles, &c.  
 Accompagnement de Clavecin*, par les meilleurs Au-  
 teurs. Prix, 6 liv. franc de port. A Paris, chez  
 Leduc, successeur du sieur de la Chevardiére, au  
 Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule,  
 à la Croix d'or.

*Faute à corriger.*

Le Portrait de *Louis Gillet*, par M. Gaucher,  
 est d'une date antérieure à celui que nous avons  
 annoncé précédemment.

## T A B L E.

<i>V</i> ERS à Mme la Duchesse de Courlande,	169	<i>de,</i>	194
<i>Chanson,</i>	171	<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	197
<i>Charade, Enigme &amp; Logo- gryphe,</i>	173	<i>Comédie Française,</i>	201
<i>Eloge de M. Cassini de Thury,</i>	175	<i>Comédie Italienne,</i>	204
		<i>Sciences &amp; Arts,</i>	208
		<i>annonces &amp; Notices,</i>	209
<i>Le Mari Sentimental,</i>	186		

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le  
*Mercur de France*, pour le Samedi 22 Avril 1786. Je n'y  
 ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A  
 Paris, le 21 Avril 1786. GUIDI.

---

---

# MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 29 AVRIL 1786.

---

---

## PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

---

ÉPIÏRE à M. S.....

Je vous écris, mon cher S.....  
Avec un-peu d'aigreur dans l'âme;  
Je veux vous conter le chagrin  
Que m'a causé certaine Dame  
Au cœur perfide, au front d'airain.

ELLE prit d'abord avec ruse,  
Pour mieux me cacher sa noirceur,  
De la Bergère de Vaucluse  
La modestie & la douceur;  
Puis sa voix tendre & délicate  
Récita mes vers tour-à-tour,  
Et me fit sentir en ce jour.

N°. 17, 29 Avril 1785.

L

Que l'amour-propre que l'on flatte  
Produit souvent un autre amour.

QU'IL en faut peu pour nous séduire,  
Nous autres fots de beaux esprits !  
Nous croyons, de nous même épris,  
Que tout le monde nous admire,  
Et que la divine Cypris,  
Quand nous sommes sous son empire,  
Comme Apollon nous doit le prix.  
Ma très indulgente maîtresse  
Profita donc de ma simplesse ;  
Mais je m'aperçus à propos  
Que je partageois sa tendresse  
Avec trois fortunés rivaux,  
Jugez de mes plaintes cruelles,  
Jugez de mon dépit confus  
Lorsqu'on se rit de mes querelles,  
Et que par un coupable abus  
On fit cent sermens infidèles :  
Je partis, & je ne crois plus  
A la sincérité des Belles,

Et vous, ami, que faites-vous  
Aux bords fleuris où vous promène  
Un destin uniforme & doux ? \*  
Dites-le moi, l'eau de la Seine

---

\* Cette Épître fut faite l'été dernier.

Vous sert-elle encor d'Hippocrène  
 Pour perfiffler la troupe vaine  
 Des critiques & des jaloux ?  
 Chéri des filles de Mémoire,  
 Dans leur temple allez-vous rentrer ?  
 Et de B..... vantant la gloire,  
 Daignerez-vous nous le montrer  
 Paré des mains de la victoire ?  
 Ou, loin des belliqueux hasards,  
 Et d'une héroïque manie,  
 Crayonnerez vous son génie,  
 Se livrant aux Plaisirs, aux Arts,  
 Et voudrez-vous à nos regards  
 N'offrir le favori de Mars  
 Qu'un homme de bonne compagnie ?  
 Faites plus : empruntez sa voix,  
 Et ce goût sûr qui l'accompagne  
 Quand il va charmer à-la-fois,  
 Par ses talens & ses exploits,  
 Le Salomon de l'Allemagne.  
 Tracez d'après lui le tableau  
 D'une Cour guerrière & polie ;  
 Que Potsdam sous votre pinceau  
 Reprenne une nouvelle vie.

POTSDAM ! tu vois dans tes déserts  
 Les merveilles de l'Univers ;  
 L'art y fixe Flore & Pomone ;  
 Et le Printemps, l'Été, l'Automne,

Y portent leur riche couronne  
 Parmi les glaçons des Hivers ;  
 Mais ces fleurs, ces orangers verts,  
 Ces fruits de cent climats divers  
 Ne sont pas tout ce qui m'étonne.

MOI, dans ton palais enchanteur,  
 J'admire le Législateur,  
 Qui, despotique, populaire,  
 Conquérant, pacificateur,  
 Par sa sagesse nous éclaire,  
 Et par ses talens fait nous-plaire,  
 Est Historien, bon Flûteur,  
 Et versifie à la Voltaire.

JE m'enflamme lorsque je voi  
 Qu'il remplit ses rivaux d'effroi,  
 Mais que sensible à tout mérite,  
 Il descend du rôle de Roi  
 Pour être ami de bonne-foi  
 Du grand Général qui l'imite.

J'AIME enfin qu'alors deux Héros  
 Daignent à leurs savans propos  
 Mêler d'ingénieux bons-môts,  
 Et que, dans leur enthousiasme,  
 Ils lancent gaiement le sarcasme  
 Sur les poltrons & sur les fous.

( Par M. de Castéra. )

*SAILLIE à Mme la Marquise DE C.....,  
la veille de son départ de L....*

**M**AUDITS chevaux ! qui, dès-demain,  
Emportez loin de nous nos plus chères délices.  
Ah ! puissiez-vous , au milieu du chemin,  
Être changés en écrevisses !

( Par M. D. L. M. )

*Explication de la Charade, de l'Énigme &  
du Logogryphe du Mercure précédent.*

**L**E mot de la Charade est *Détour* ; celui  
de l'Énigme est *Diligence* ou *Coche d'eau* ;  
celui du Logogryphe est *Village*, où l'on  
trouve *ville, vil, la (note), lie, âge, vie,*  
*eau.*

### CHARADE.

**L**ORSQUE de mon second mon premier n'a pas trop,  
Mon tout peut quelquefois n'être pas mauvais lot.

( Par M. D. )

## É N I G M E.

L'ILLUSION & ses prestiges

Sans doute, cher Lecteur, ne peuvent rien sur toi ;  
Mais pour ton œil perçant, s'il n'est point de prodiges,

Nouvel Œdipe, explique-moi.

De quatre-vingt-dix fils utiles à ton Roi,

Jadis l'intérêt me fit mère ;

A cette époque, d'ordinaire,

Les charmes sont en désarroi.

J'échappe cependant à la commune loi ;

Et, par un destin tout contraire,

Lecteur, j'inspire encore à grand nombre d'amans

Le penchant le plus vif, les goûts les plus constans :

Aussi je me tire d'affaire ;

Car, pour une faveur que chacun d'eux espère,

Tous se chargent de mes enfans.

( Par un Membre de la Société Littéraire de  
Goven, en Bretagne. )

## L O G O G R Y P H E.

Ils ne sont plus, ces temps où tes aïeux

Me préféroient aux trésors de la terre ;

Et tel ne voit que d'un air dédaigneux

Ce qui faisoit le bonheur de son père.

Ami, veux-tu me trouver aisément ?  
Quitte les lieux qu'habite la mollesse ;  
Et cherche moi... J'en dis trop à présent :  
Vois dans neuf pieds l'objet de ta tendresse ;  
Un nom chéri qu'honore le Chrétien ;  
Celui qu'on aime à donner à sa belle ;  
Enfin celui qu'eut ton père & le sien ;  
Ce qui dans toi se révoque , chancelle ,  
Et ce qui vit au-delà du tombeau ;  
D'un fol amour l'innocente victime ;  
Un temps passé ; ce qu'on trouve au hameau ;  
Le haut d'un mont ; un homme qu'on estime ,  
Et ce qu'on voit chez le riche & les Grands ;  
Deux élémens ; un temps de pénitence ;  
Un Moine ; un mois ; ce qu'on mange sans dents ;  
Un arbre ; un fruit ; ce qui fait ta défense.  
Je t'offre encore un signe de douleur  
Ou de plaisir ; deux notes de musique ;  
Un mal produit par le froid , la chaleur ;  
Le nid de l'aigle ; un peuple de l'Afrique ;  
Un Magistrat fort puissant autrefois ;  
Ce qui bientôt doit ceindre cette ville ;  
Un chemin ; un.... Mais c'est assez , je crois.  
Adieu, Lecteur : l'énigme est bien facile.

( Par M. Corbilly, )



---

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

*T*ABLEAU des Arts & des Sciences, depuis les temps les plus reculés jusqu'au siècle d'Alexandre-le-Grand; Ouvrage traduit de l'Anglois de M. Jacques Bannister. A Paris, chez Lottin de Saint-Germain, rue S. André-des-Arcs, 1786.

**L'**OBJET de cet Ouvrage est de donner aux personnes dont l'éducation a été négligée, des idées générales sur le progrès des Arts & des Sciences, ainsi que sur leur liaison avec la morale & le Gouvernement; & d'engager les autres à étudier les Anciens, que l'Auteur regarde, avec raison, comme les sources des vraies connoissances & de la saine philosophie. Il se félicite de ce que les Poètes, les Historiens & les Orateurs les plus admirés de l'antiquité, ont été traduits en Anglois par des hommes qui ont su rendre, non-seulement le sens, mais même l'esprit de ces grands modèles. On peut se glorifier en effet d'un Traducteur d'Homère, tel que Pope, & nous pouvons nous glorifier aussi du premier Traducteur qui nous a fait connoître Milton; car pour le second, s'il a le froid mérite d'être plus littéral, il a le tort d'être moins animé, moins énergique; s'il traduit les mots An-

glois, il ne traduit pas la langue Poétique. En général, le travail des Traducteurs n'est pas assez estimé; c'est rendre le plus grand service à la Littérature Nationale, que de l'enrichir des bonnes productions étrangères, tant anciennes que modernes; & le Traducteur de cet Ouvrage, qui l'est aussi de plusieurs autres bons Ouvrages Anglois, a bonne part à cet éloge.

Ce volume contient cinq dissertations qui pourront être suivies de quelques autres. On traite ici, 1°. de l'Architecture; 2°. de l'Astronomie; 3°. du Langage; 4°. de la Mythologie Payenne & de la Philosophie morale; 5°. de la Philosophie naturelle.

Les cavernes & les antres furent la première habitation des hommes; les premières maisons furent d'abord composées des matériaux les plus grossiers & les plus grossièrement arrangés; elles étoient placées auprès des forêts & des rivières pour la commodité de la chasse & de la pêche. Le besoin de trouver de l'eau & des pâturages, force le Berger à mener une vie errante. La peinture que l'Écriture Sainte nous fait des Israélites pendant l'âge Patriarchal, nous prouve qu'ils vivoient sous des tentes. Les Tartares & les Arabes sauvages ne connoissent pas même encore aujourd'hui d'autres habitations; ils affectent de parler avec mépris de nos plus beaux morceaux d'Architecture, comme de foibles tentatives faites pour approcher des beautés de la Nature. "Que font, disent-ils,

» vos plus belles colonnes, quand on les com-  
 » pare à l'élevation majestueuse d'un arbre ?  
 » Vos temples les plus magnifiques inspirent-  
 » ils ce respect religieux qui saisit à l'entrée  
 » d'un bois écarté, & couvert d'une ombre  
 » épaisse ? »

L'Architecture proprement dite, doit sa naissance à l'Agriculture. L'Auteur est porté à croire qu'on employa la brique dans les bâtimens, long-temps avant la pierre. Tirer la pierre de la carrière, la tailler, la mettre en état de servir aux bâtimens, suppose la connoissance d'un grand nombre d'Arts. « Au contraire, la brique se fait avec la plus grande facilité dans quelques pays, & particulièrement dans la Chaldée. Il est généralement reconnu que Babylone fut construite avec des briques ; & nous lisons dans les plus anciennes Histoires qui existent, que les Israélites étoient occupés, non pas à tirer les pierres de la carrière & à les tailler, mais à fabriquer de la brique. »

Les Égyptiens réclament, avec raison, la gloire d'avoir été le premier peuple policé : on connoît leurs pyramides, leurs obélisques, &c. Les Grecs tirèrent de l'Égypte leurs connoissances en Architecture. Dans la comparaison de l'Architecture Égyptienne & de la Grecque, à la vue de la première, nous sommes frappés de cette idée de grandeur que produit l'étendue de l'objet, & notre étonnement augmente lorsque nous considérons l'immense disproportion qui est entre l'Ar-

chitecte & l'édifice, lorsque nous réfléchissons sur les bornes de la puissance humaine, & sur les effets produits par les travaux constants & réunis d'un grand nombre d'hommes. Les statues colossales des Égyptiens, & les petits ornemens, si difficiles à exécuter, dont ils surchargeoient leurs bâtimens, doivent pareillement nous faire admirer leur adresse; mais ils ne connoissoient pas cette beauté qui résulte de la correction du dessin & d'un heureux arrangement des différentes parties d'un tout. Ils ignoroient l'art de faire une voûte, ils n'étoient pas heureux dans la disposition & la distribution de leurs jours. Leurs colonnes sont plutôt des défauts que des beautés, tant elles sont hors de toute proportion. L'Égypte, mère de tous les Arts, n'en a porté aucun jusqu'à la perfection. « Les loix rigides » & la stricte économie du Gouvernement » Égyptien y éteignirent le feu du génie : » l'esprit humain avoit au contraire toute » liberté de se développer dans la Grèce; & » c'est à l'heureux climat de cette contrée » que nous devons cette combinaison de jugement & de sensibilité qui constitue le » vrai goût..... Si nous regardons un de leurs » édifices, ou une de leurs statues, nous » concevons.... une idée de la beauté qui est » le résultat d'une exacte imitation de la Nature.... » Si nous examinons séparément une de leurs colonnes, elle est parfaite dans toutes ses parties, tout rappelle les idées de solidité, d'élégance & de grandeur, qui ca-

caractérisent les divers ordres d'Architecture, & qui renferment toutes les modifications possibles d'utilité & de beauté.

L'Auteur conclut que l'Architecture étoit parvenue, du tems d'Alexandre-le-Grand, au plus haut degré de perfection où elle puisse atteindre ; que les Grecs ont été très-supérieurs dans cet Art aux Égyptiens, aux Babylo niens, à toutes les Nations anciennes, & qu'il ne reste aux modernes qu'à imiter les modèles que nous a laissés ce peuple poli & éclairé.

Les Grecs dûrent aussi à l'Égypte leurs connoissances en Astronomie, ainsi que presque toutes leurs autres Sciences ; mais sur ce point ils furent inférieurs aux Égyptiens, leurs maîtres. Les Phéniciens ont la gloire d'avoir été le premier peuple qui ait appliqué la connoissance des étoiles à la navigation. Il est impossible, dit l'Auteur, d'affirmer avec certitude si les Grecs ont été égaux aux Chaldéens & aux Phéniciens dans cette science ; il est porté à les croire inférieurs. Il avoue que les anciens n'ont égalé à aucune époque les modernes pour les connoissances astronomiques ; c'est de quoi tout le monde est en état de juger aujourd'hui d'après la belle Histoire de l'Astronomie, tant ancienne que moderne, de M. Bailly.

L'article qui concerne le Langage ; commence ainsi : " Rousseau suppose que les  
" hommes ont vécu pendant un grand nom-  
" bre de siècles sans faire usage du langage. Il

« est inutile de montrer l'absurdité de cette  
 » opinion; & ce seroit perdre son temps que  
 » de répondre sérieusement à un Visionnaire  
 » sauvage, dont les écrits ne sont pas moins  
 » opposés au sens commun, que destructeurs  
 » de tout principe de Morale & de Religion.»

Voilà, il faut l'avouer, un ton un peu étrange; & la nécessité de rendre les idées & les expressions de l'Auteur, a dû coûter ici quelque chose au sage Traducteur, qui connoît mieux les égards & les respects dûs à l'éloquence & au talent. Ce jugement, sévère jusqu'à l'injustice, est d'autant plus étonnant, que l'Auteur ne s'éloigne pas autant qu'il le pense, des véritables idées de Rousseau.

Voici quelle a été, selon lui, la progression du langage.

« D'abord des sons inarticulés.

» Ensuite des perceptions confuses, unies ensemble & exprimées par un seul mot.

» Troisièmement, des substances séparées de leurs qualités; ce qui forme les noms.

» Quatrièmement, les actions séparées des agens; ce qui forme les verbes.

» Cinquièmement, la dérivation & la composition.»

On ne trouvera dans aucune langue sauvage ni barbare, des noms abstraits, dérivés des adjectifs, tels que *blancheur*, *tempérance*, &c.; & ces substantifs, *mouvement*, *couleur*, *vertu*, &c. qui ont demandé encore plus d'art. Les Sauvages ne connoissent pas la syntaxe; ils n'ont ni préposition ni conjonction;

ils se servent dans leurs discours, comme les enfans qui apprennent à parler, de mots qui ne sont point liés les uns aux autres. Pour se faire entendre, ils ont donc besoin d'employer des gestes & des tons très-variés. Le langage des Sauvages est énergique, parce que leurs idées sont immédiatement tirées de la Nature; il est concis, parce qu'ils ont plus d'idées que de mots; il est figuré par la même cause: la métaphore leur est nécessaire; cette figure a dû son origine à la pauvreté du langage qu'elle étoit destinée à embellir, de même que les habillemens, selon Cicéron, furent d'abord portés par nécessité, & ensuite pour la parure.

L'invention de l'alphabet, dit l'Auteur, est si ingénieuse & si admirable, que Platon & Cicéron la regardoient comme une découverte fort au-dessus des forces de l'entendement humain, & comme un présent qui nous avoit été fait immédiatement par les Dieux.

C'est à peu-près ce que Rousseau avoit dit du langage; & il n'y avoit pas là de quoi lui attirer une si vigoureuse réprimande de la part de l'Auteur.

M. Bannister finit ce Chapitre par des jugemens sur les principaux Écrivains de la Grèce dans tous les genres, avant le temps d'Alexandre. C'est un morceau qu'il faut voir dans l'Ouvrage même, ainsi que ce que dit l'Auteur, d'après Varburton, sur les hiéroglyphes.

Sur la Mythologie Payenne & la Philoso-

phie morale, il dit des choses quelquefois obscures, mais souvent ingénieuses; il saisit les allégories avec sagacité.

« Jupiter, dit-il, étoit fils de Saturne & de Rhée. Son barbare père avoit dévoré tous les enfans qu'il avoit eus auparavant; c'est-à-dire, que le Temps les avoit couverts du voile de l'oubli. Quand Jupiter fut parvenu à l'âge viril, il fit la guerre aux Titans ou aux élémens discordans du chaos, il les défit après de longs combats; il se fixa lui-même sur le trône de ses ancêtres, y établit la paix & l'harmonie; enfin il disposa & gouverna tout dans le monde par les principes fixes & inaltérables de la sagesse divine. Cette allégorie, dit l'Auteur, est trop simple pour avoir besoin d'explication.

On représente de la même manière Junon ou l'Air comme la sœur & la femme de Jupiter, & comme devant aussi le jour à Saturne & à Rhée. De même qu'on entend par Jupiter le principe actif ou créateur; ainsi l'on entend par Junon le principe qui reçoit ou qui produit. L'Auteur refuse toute philosophie & toute sensibilité à quiconque n'est pas frappé de la beauté de cette fable.

« En conservant cette idée de Jupiter & de Junon, nous ne serons point choqués de leurs disputes fréquentes: » ce sont les élémens luttant les uns contre les autres; & leur discorde entretient l'harmonie de l'Univers. Les différentes formes prises par Jupiter cesseront aussi de nous choquer lorsque nous

le regarderons comme « le principe de la vie  
 » & de la génération , & que nous réfléchi-  
 » rons aux moyens variés dont le Dieu de la  
 » Nature fait usage pour parvenir à son but. »

L'Auteur n'explique pas moins ingénieusement la fable de Prométhée.

Prométhée signifie la Prévoyance ; il étoit fils de Japet & de Thémis , c'est-à-dire , du Desir & de la Destinée ; il apporta le feu du ciel , ce qui signifie qu'il découvrit le feu , & fut l'appliquer à des objets utiles ; il civilisa le genre-humain , il inventa les Arts & les Sciences : tout cela , dit l'Auteur , est l'effet de la Prévoyance. Un supplice cruel est le prix de tant de bienfaits ; un vautour sans cesse renaissant lui dévore les entrailles. L'Auteur ne se dissimule pas cette objection , & voici ce qu'il y répond : « Ce vautour est-il  
 » autre chose que les pensées fatigantes qui  
 » tourmentent toujours un esprit inquiet &  
 » réfléchissant ? »

On ne peut nier qu'il n'y ait de l'esprit & de la finesse dans ces explications ; mais il s'élève une objection générale contre toutes ces allégories : c'est qu'elles dépendent un peu trop de l'esprit de celui qui les explique ; il y en a quelques-unes sans doute qui sont frappantes de sens & de vérité : tel est , par exemple , le beau tableau du Temps , dévoilant la Vérité ; mais aussi ces sortes d'allégories n'ont nul besoin d'explication. Toutes celles qu'il faut expliquer , sont dès-lors fort suspectes ; elles peuvent servir à faire briller l'esprit &

la sagacité de celui qui les explique ; mais on n'est jamais sûr qu'il ait rencontré la vérité ; il en est de ces explications d'allégories, à peu près comme de ces supplémens par lesquels des Savans ont joint ensemble, avec beaucoup d'esprit & d'érudition, des fragmens épars d'Auteurs anciens, & en ont retrouvé la liaison ; leur manière de rentrer dans chaque fragment est naturelle, & pourroit avoir été celle de l'Auteur ; mais il y a toujours beaucoup plus à parier que ce ne l'étoit pas ; parce qu'il n'y a qu'un moyen de la retrouver, & qu'il y en a mille de s'en écarter.

Dans le Traité de la Philosophie naturelle, tous les plus grands Philosophes de l'École Ionique, fondée par Thalès, & de l'École Italique, fondée par Pythagore ; passent en revue, & on observe avec soin tous les pas importants que chacun d'eux a fait faire à la Philosophie. Ce Traité finit par un parallèle de Platon & d'Aristote, dont voici quelques traits :

« Le plus fameux de tous les disciples de  
 » Platon fut Aristote ; cet homme étonnant,  
 » qui pénétra avec une sagacité incroyable  
 » les secrets les plus cachés de la Nature ;  
 » dont le génie étendu & vaste embrassa la  
 » totalité des mondes matériel & immaté-  
 » riel, & dont le jugement éclairé fut ré-  
 » gler avec méthode & définir exactement  
 » les opérations les plus compliquées de l'es-  
 » prit humain. »

Il différa de son Maître dans la manière de traiter les sujets philosophiques. Le style de

Platon est poétique & figuré..... » Il s'adresse  
 » à l'imagination du Lecteur, & revêt ses  
 » idées sublimes du voile clair & transparent  
 » de la fable & de l'allégorie. Aristote, au  
 » contraire, ne parle qu'à l'entendement....  
 » Il rejette tout ornement étranger; il trans-  
 » met ses préceptes avec une précision fé-  
 » conde; & on peut dire qu'il est aussi avare  
 » de paroles que prodigue d'idées..... Platon,  
 » dont l'imagination étoit riche, & qui étoit  
 » doué d'une grande sensibilité..... est rempli  
 » des plus sublimes idées sur la Divinité,  
 » sur son pouvoir, sa sagesse & sa bonté....  
 Dans Aristote, la faculté dominante est le  
 jugement; il paroît avoir eu moins d'imagi-  
 nation & de sensibilité; il laisse une sorte d'in-  
 certitude sur deux vérités importantes: la pro-  
 vidence de Dieu dans le gouvernement du  
 monde, & l'immortalité de l'ame; en général  
 il se refusoit à croire ce qu'il ne pouvoit pas  
 toujours comprendre & expliquer..... « En un  
 » mot, Aristote écrit comme s'il s'adressoit  
 » à une pure intelligence; Platon, au con-  
 » traire, considère l'homme comme une  
 » créature composée; & en même-temps  
 » qu'il instruit son entendement, il s'efforce  
 » de frapper son imagination & d'émouvoir  
 » ses passions. »



**LE Guide des Officiers particuliers en campagne, ou des Connoissances Militaires nécessaires pendant la guerre aux Officiers particuliers ;** par M. de Cessac, Capitaine d'Infanterie au Régiment de Mgr. le Dauphin, de la Société Royale des Sciences de Metz. 2 vol. in-8°. avec 200 figures. Prix, 10 liv. brochés. A Paris, chez Cellot, Imprimeur-Libraire, rue des Grands Augustins.

IL fut un temps où l'on favoit gré à un Militaire de favoir bien signer son nom ; mais ce temps étoit celui de la servitude, de la barbarie, de l'ignorance ; les Moines seuls comptoient parmi eux quelques Érudits, & ceux-ci bornoient leurs connoissances à favoir lire assez couramment & à comprendre assez mal les Livres ou les Écrits qu'ils avoient déchiffrés : tous les autres états étoient dans la plus grande ignorance ; la Noblesse seule recevoit une éducation ; mais destinée uniquement à porter les armes & à guerroyer, cette éducation se bornoit à des exercices de gymnastique ; cependant la Noblesse étoit regardée comme si supérieure aux autres classes de Citoyens, qu'elle seule étoit chargée de gouverner les Peuples, de les juger & de combattre pour eux. Des événemens bien connus occasionnèrent de grands changemens dans le gouvernement de l'État, dans la puissance des

Souverains , dans les mœurs & dans les habitudes des Sujets. En allant combattre dans la Terre-Sainte , on avoit traversé la Grèce & Constantinople , & on avoit trouvé par-tout des monumens qui avoient donné des idées sur les Arts , & des Livres dont quelques-uns une fois déchiffrés , firent naître l'envie de lire les autres , de les comprendre & de les imiter. Bientôt Léon X en Italie , Charles-Quint en Espagne & en Allemagne , Elisabeth en Angleterre , & François I<sup>er</sup> en France , virent s'élever des Savans , des Hommes-de-Lettres , des Artistes & des Artisans ; malheureusement pour l'humanité , on ne cessa pas de faire la guerre ; au contraire , on la fit , pour ainsi dire , davantage , parce que chaque État voulant ou établir ou défendre , ou affermir ou agrandir sa puissance , on combattit presque par-tout. Luther prêchant contre les dogmes & contre la discipline ; Colomb découvrant un nouveau monde ; Gama doublant le Cap de Bonne-Espérance , multiplièrent les causes de discorde entre les hommes & entre les États ; enfin Louis XIV , qui , dans le seizième siècle , pouvoit borner sa gloire à la protection des Arts & des Lettres , & au bonheur de ses peuples , entraîna l'Europe dans des guerres qui le flattèrent quelques instans , & remplirent ses derniers jours d'amertume , en accablant de malheurs & de dettes ses peuples & son royaume..... La guerre ainsi perpétuée , prolongea l'ignorance des Militaires qui , depuis la renaissance des Lettres , n'avoient eu

ni les moyens, ni le temps de s'instruire. Aussi ce fut à des Moines & à des Savans que l'on dut d'abord les Traductions de Polybe, de Vegèce, d'Élien, de César, de Xénophon, &c. Peut-être aussi que dans des temps où les Armées étoient toujours en campagne, les Militaires supplétoient, par une pratique continuelle, à ce qu'auroit pu leur apprendre la théorie dans des momens plus calmes. Mais les Arts & les Sciences étant plus perfectionnés, on avoit découvert la poudre, imaginé les armes à feu, trouvé une nouvelle manière de fortifier, d'attaquer & de défendre les Places; les Troupes faisoient des mouvemens plus rapides; on avoit multiplié les bouches à feu à la suite des Armées; on fortifioit, défendoit & attaquoit différemment les postes, &c. Tous les Ouvrages Militaires des anciens étoient traduits, connus, commentés; enfin il s'étoit établi une balance entre les États de l'Europe, & les peuples commençoient à jouir plus souvent & plus long-temps des douceurs de la paix. Cependant les Souverains conservoient toujours des Troupes sur pied, & il devint nécessaire aux Officiers qui voulurent connoître leur Art & s'assurer des succès à la guerre, d'étudier la théorie de cet Art, en y joignant de la pratique le plus qu'il leur étoit possible. Cette nécessité dut décider les Officiers studieux à écrire pour l'instruction de leurs camarades, & ces secours devinrent d'autant plus importans, que les paix furent plus longues & les guerres plus éloignées.

Les générations militaires se succèdent avec tant de rapidité, que si l'on ne consignoit pas dans de bons Ouvrages les connoissances qui peuvent leur être nécessaires, on courroit les risques de commencer la guerre avec des Officiers qui ignoreroient jusqu'aux premiers principes de leur Art.....

Mais il faut distinguer plusieurs espèces d'Ouvrages Militaires; les uns ne s'occupant que de la manière de faire camper, marcher & combattre les Armées, semblent n'être principalement destinés qu'aux Officiers Généraux; d'autres doivent principalement intéresser les Officiers du Génie; ceux-ci les Officiers d'Artillerie; très-peu embrassent les différentes parties de l'instruction de l'Officier particulier d'Infanterie ou de Cavalerie, & peut-être même aucun ne pouvoit leur suffire. Cependant, il n'en n'est pas d'un Officier particulier comme d'un Officier Général..... L'Officier Général, pendant la paix, peut étudier les Ouvrages qu'on a faits pour sa partie, & pendant la guerre il s'entoure d'Officiers du Génie, d'Artillerie, d'Aides-de-Camp, d'Ingénieurs - Géographes, & ( fût-il même un ignorant, ne se fût-il occupé pendant la paix que de ses plaisirs ) encore trouve-t'il les moyens, sinon de bien marcher, au moins de se soutenir & d'avancer avec les secours de toutes les personnes dont on vient de parler, qui, par devoir, & encore plus par intérêt & par ambition, se font une loi de prévenir de leurs connoissances ou de leurs travaux les

moindres desirs de leur Général... Quant à l'Officier du génie & de l'Artillerie, il a eu pendant la paix des écoles, des instructions, une théorie & une pratique constante. Mais l'Officier particulier d'Infanterie ou de Cavalerie a été, pour ainsi dire, abandonné à lui-même; on le fatigue par des exercices, mais presque aucuns n'ont pu l'instruire de ce qu'il faudra qu'il sache à la guerre. Ainsi, sûreté d'une grande garde. — Fortification, défense, attaque d'un poste. — Conduite ou enlèvement de convois. — Fourrages à faire, à protéger ou à attaquer. — Pays à reconnoître militairement. — Position à prendre, &c. Connoissances toutes nécessaires à la guerre, qui ont besoin d'avoir été acquises, pour être pratiquées avec quelques succès; connoissances d'où dépendent presque toujours la sûreté des Armées, le gain des batailles, & l'honneur & le déshonneur de ceux qui en sont chargés, & qui sont cependant ignorées, on oseroit presque dire par tous les Officiers qui n'ont pas été obligés de s'en occuper à la guerre.... Jusqu'à présent même, il eût été difficile à un Officier particulier, quelle que fût son envie de s'instruire de ces différens objets, de pouvoir le faire.... Le Chevalier Folard, MM. Gaudi, le Cointe, Clairac, Dubreuil, Kever, Huller, le Blond, Laroche, Fossé, &c. s'en étoient cependant occupés; mais parmi ces Auteurs, quelques-uns n'avoient fait qu'effleurer ces connoissances; d'autres n'avoient traité à fond qu'une des parties

de la science de l'Officier particulier; ceux-ci avoient cru que nous savions tout ce qu'ils savoient; ceux-là avoient confondu ce qui appartient au Général & à l'Ingénieur, avec ce qui regarde uniquement l'Officier particulier. En un mot, avec un air d'opulence nous étions réellement très-peu riches lorsque l'Ouvrage de M. le Chevalier de Cessac a paru.

*Le Guide de l'Officier Particulier* est donc venu nous donner des richesses plus réelles; mais en outre il en a rendu l'usage plus facile & plus général, en y joignant le mérite assez rare de dire tout ce qu'il faut, & de le dire en peu de mots avec ordre & clarté; cependant il seroit trop long, peut-être même trop difficile de faire connoître aux Militaires cet Ouvrage qui devoit être connu de tous. On croit qu'il est nécessaire de le lire attentivement d'un bout à l'autre. Pour ceux qui ont fait la guerre, il rappellera bien des choses, les redressera sur quelques-unes, & les instruira sur plusieurs autres. — Pour ceux qui commencent, il doit être leur guide; il faut donc qu'ils le méditent, qu'ils l'apprennent, qu'ils le sachent par cœur. Aucun Officier Général ne sera fâché de s'être donné la peine de le connoître; peu d'entre-eux ont pu avoir le temps ou la patience d'acquérir toutes les connoissances que renferme ce Livre.

Dans la première partie, dans laquelle l'Auteur traite de tout ce qui est relatif au  
choix

choix des postes & à l'art de les mettre en état de défense, il fait voir comment un sol peut être bon pour être défendu; comment un poste peut être commandé, & comment on peut le mettre à l'abri des commandemens, &c. Viennent ensuite les différentes formes que l'on peut donner aux défenses, & la façon de les tracer, de les construire & de les rendre plus fortes, &c.

Dans la seconde Partie, l'Auteur entre dans des détails essentiels par leur sagesse & leur clarté, qui lui servent à indiquer la manière dont il faut garder & défendre les postes qu'il vient d'apprendre à fortifier.

Dans la troisième Partie, qui commence le second volume, M. de Cessac enseigne les moyens les plus avantageux pour se rendre maître, par force ou par adresse, des différents postes qu'on peut être chargé d'attaquer.

Enfin, dans la quatrième Partie, il s'occupe de l'instruction de l'Officier particulier lorsqu'il doit aller en détachement. — Faire des marches, des retraites, des reconnoissances militaires. — Attaquer ou défendre un convoi. — Dresser une embuscade ou les éviter. — Lever des contributions, &c.

Il n'y a peut-être aucun Livre qui soit plus utile aux Militaires, que le Livre de M. le Chevalier de Cessac, dont on vient de voir une bien foible esquisse, & qu'il auroit fallu copier presque en entier, pour le faire connoître comme il mérite d'être connu.

N<sup>o</sup>. 17, 29 *Avril* 1786.

M

## S P E C T A C L E S.

*R É S U M É des Concerts de la Quinzaine  
de Pâques.*

AUCUNE nouveauté étrangère n'a fixé cette année, au Concert Spirituel, l'attention publique, si l'on en excepte M. David, qu'on avoit entendu l'année dernière, & Mlle Toméoni, dont le succès n'a pas été heureux. Le Concert s'est uniquement soutenu par ses propres forces, par les forces nationales; & M. Duport, qu'on entend toujours avec un nouveau ravissement, MM. Lebrun & Dominich, dont le son sur le cor est si aimable & l'exécution si brillante; M. Ozy, qui donne au basson de nouveaux charmes; M. Michel, qui semble avoir porté la clarinette au plus haut point de perfection, ont prouvé que nous ne le cédon en musique instrumentale à aucune grande ville de l'Europe; car nous devons compter parmi nos richesses musicales, les Artistes étrangers qui sont fixés parmi nous. Il seroit difficile de rassembler ailleurs plus de grands talens qu'on ne le pourroit faire à Paris, & il s'en faut de beaucoup que le Concert les ait rassemblés tous. Mais pour ne par-

ler que de ceux qu'on y a entendus , nous croyons devoir associer à ces grands noms Mme Gautherot , qui a mérité sur le violon une réputation très-rare pour une femme , & dont le jeu fin , délicat & sensible atteste son sexe , mais qui n'a pas besoin de l'indulgence qu'on accorde à ce sexe , pour obtenir les suffrages qu'elle a tous réunis. M. Aldée vient ensuite , & ses progrès justifient les espérances qu'il a données à son début. On pourroit reprocher à M. Kreitz de se laisser emporter à la vivacité ; à M. Bouvier de ne pas assez travailler son archet ; tous deux cependant , sur le même instrument , méritent des éloges , & sur-tout des encouragemens. Mlle Villiaume & la jeune Mlle Landrin ont joué avec beaucoup de succès du forté-piano. La dernière sur-tout , très-supérieure à son âge , mérite d'être distinguée. Mlle Dorison , très-jeune élève de M. Roze le fils , sur la harpe , a mérité les plus grands applaudissemens par un jeu rempli de grâce & de précision.

On a donné deux symphonies concertantes de M. Hayden ; une seule nous a paru digne de ce grand Maître. Le Duo de flûte de MM. Turner frères ; a fait le plus grand plaisir. MM. Berthuaume & Grasset ont joué une concertante à deux violons , & le premier a recueilli la double gloire que méritent son exécution personnelle , & le talent qu'il a donné à M. Grasset , son élève.

Parmi les grandes symphonies , on en a admiré une de M. Jansson l'aîné , qui réunit

de très-beaux effets à un chant noble & vigoureux. Celles de M. Hayden n'ont pas moins produit de sensation qu'à l'ordinaire; mais on n'a pas reconnu sa touche large & spirituelle, cette grâce de chant, cette liaison d'idées si ingénieuse qui le distinguent, dans la symphonie nouvelle qui a été donnée sous son nom.

Le chant a offert moins de nouveautés intéressantes. M. l'Abbé le Sueur, Maître de Musique des SS. Innocens, a fait entendre trois différens morceaux; l'un sur des paroles de Rousseau, un autre sur des paroles de Racine, & le troisième, qui est à grand cœur, sur des paroles de Corneille. Les compositions de ce jeune Artiste, dont le nom est déjà cher aux Arts, puisqu'il descend d'*Eustache le Sueur*, l'un des meilleurs Peintres de notre École, sont pleines d'esprit & de chaleur; il soigne particulièrement son orchestre, & on voit qu'il est nourri des Ouvrages des bons Maîtres. Sa musique est très-dramatique; peut-être même a-t-elle plus ce caractère que celui de chapelle; ce qui est un heureux défaut. Nous l'invitons à redoubler de sévérité sur les formes de son chant, & sur la juste étendue qu'il convient de donner aux différens mouvemens, pour en conserver tout l'effet. Mlle Meliancourt, dont on aime avec raison la voix mélodieuse & touchante, & M. Rousseau, dont le chant devient tous les jours plus précieux, ont exécuté avec beaucoup de grâce un *Regina cœli*, très-agréable,

de M. Rigel. Le même M. Rousseau a chanté une Hyérodrame, musique de M. le Berthon, fils du Directeur de l'Opera: il a plu généralement, & a fait concevoir de ce jeune Artiste les esperances les plus flatteuses. Le Maître dont il suit maintenant les leçons, M. Sacchini, est bien propre à l'aider à les justifier.

Nous ne parlerons point du *Stabat* de M. Hayden, qui a eu son succès accoutumé; mais nous remarquerons, au sujet de celui de Pergolèze, qu'il est bien malheureux que les circonstances n'aient pas permis au Directeur du Concert de le faire exécuter par les voix auxquelles il est destiné. Les voix de MM. David & Laïs sont trop graves pour les morceaux à deux. Le chant du premier mouvement y perd beaucoup de sa mollesse & de son expression. Il en résulte des déplacemens d'harmonie désagréables, & l'Ouvrage de Pergolèze, quoiqu'il ait été parfaitement exécuté, n'a pu faire plaisir dans cet état, que par les anciennes sensations qu'il a rappelées. On a extrêmement applaudi le petit verset que M. Laïs chante seul. Il l'a rendu en effet avec une voix très-belle, très-sensible, & une extrême pureté. On a été bien-aise d'ailleurs d'entendre ce petit morceau dans toute sa simplicité, sans être déguisée par aucun embellissement. Ce n'est pas qu'il soit intéressant par lui-même, que le chant en ait aucune grâce, aucune expression, qu'il ait rien à perdre à être déguisé, ni rien à gagner à rester tel qu'il est;

M iij

mais c'est qu'en France on aime beaucoup entendre ce qu'on a beaucoup entendu, & tel qu'on l'a entendu; qu'on n'y tient pas compte à un Artiste habile du talent d'improviser sur une harmonie donnée, & qu'on préfère à ce mérite la nudité d'un chant qu'on fait déjà par cœur. Ceci est vrai seulement pour le chant vocal; il n'en est pas de même pour les instrumens; mais nous ne sommes pas du tout au même point dans ces deux différens genres de musique. Au reste, on doit peut-être savoir quelque gré à M. David d'avoir chanté le *Vidit suum*, ainsi que le premier verset, sans aucune espèce de broderie. Mais puisque nous en revenons à ces broderies si fort reprochées, qui tiennent à une manière applaudie en Italie, & même par-tout ailleurs qu'à Paris, nous sommes assez étonnés qu'on ne lui reproche pas aussi de prononcer le latin comme on le prononce en Italie; de dire, par exemple, *Sousta croutchem*, au lieu de *Juxta crucem*, &c. Que si on répondoit qu'il est tout simple qu'un Italien prononce le latin à la manière de son pays plutôt qu'à la nôtre; que nous n'avons pas le droit de désapprouver une prononciation beaucoup plus généralement reçue que la nôtre; qu'il est au contraire très-probable que la prononciation de la langue latine a été moins altérée dans le pays même de cette langue que parmi nous, & que celle des Italiens doit être préférée à la nôtre, nous demanderions qu'on fit en entier l'applica-

tion de ce raisonnement à la manière de chanter de M. David.

COMÉDIE FRANÇOISE,\*

CE Théâtre a vu fixer six nouveaux Sujets au nombre de ses membres, pendant le cours de la dernière année Dramatique: M. *Naudet*, Mlle *de Vienne*, Mlle *Vanhove*, Mlle *Candeille*, Mlle *Laurent*, & Mlle *Emilie Contat*, sœur de l'Actrice du même nom. Nous avons parlé du talent de Mlle *Vanhove*; il est inutile de répéter ici les éloges que nous lui avons donnés, éloges confirmés d'ailleurs par les suffrages publics. Nous avons aussi parlé de Mlle *de Vienne* & de Mlle *Candeille*; mais nous n'avons point annoncé le Début des trois autres Sujets: nous allons les faire connoître.

M. *Naudet* a paru dans les *Tyrans* & dans les *Pères*. Il joint à une physionomie décente, à une taille avantageuse, une belle intelligence, de la vérité, de la raison & une certaine chaleur. Cet Acteur est beaucoup mieux

\* Dans le Coup-d'œil sur le travail fait aux trois Théâtres Royaux, imprimé dans le dernier Mercure, nous avons oublié la *Physicienne*, Comédie en un Acte & en vers, représentée à la Comédie Française. Ainsi, il faut porter à vingt-trois le nombre total des Ouvrages joués par les Comédiens de ce Théâtre, tant à la ville qu'à la Cour, pendant la dernière année Dramatique.

dans la Comédie que dans la Tragédie; son débit, dans la première, est naturel, juste & senti; son organe le trahit quelquefois dans la seconde; mais comme il a de l'adresse & de la bonne volonté, il dissimulé très-souvent ce que sa voix a de désagréable dans les cordes aigus: au total, c'est une fort bonne acquisition pour le service de la Comédie & pour celui du Public.

Mlle *Laurent* joue les jeunes Amoureuses. Elle a de la grâce dans le maintien, de l'amabilité dans la figure, & de la fraîcheur dans l'organe. Son jeu n'est pas toujours assez animé; ce défaut de chaleur est sans doute l'effet d'une timidité louable, que l'usage du Théâtre & les encouragemens publics feront bientôt disparaître. Nous savons que cette Actrice aime son état, & qu'elle travaille beaucoup; cela nous porte à croire que des études assidues & l'observation des bons modèles que l'on peut citer encore, lui feront acquérir un talent digne d'être distingué.

Mlle *Emilie Contat* a peu joué: elle paroît se consacrer aux rôles des Soubrettes. Sa physionomie a de la mobilité; son œil annonce de l'esprit; mais son extrême jeunesse ne lui permet pas de développer les qualités qu'exige un emploi difficile, & dans lequel on ne peut motiver son jeu qu'après avoir acquis quelque expérience. On peut espérer que les bons conseils de Mlle Contat mettront bientôt sa jeune sœur en état de mériter la faveur précoce qu'on lui a bien

voulu accorder , en la plaçant , dans un âge à rendre , au rang des Comédiens du Roi.

Après avoir instruit le Public des acquisitions que le Théâtre François a faites pour son service , il faut l'entretenir de ses pertes. C'est encore une jouissance que le souvenir des plaisirs passés.

*Pierre-Louis Dubus de Préville*, a débuté à la Comédie Française le 20 Septembre 1753, par le *Crispin du Légataire Universel*. Le 20 Octobre suivant , il joua sur le Théâtre de Fontainebleau cinq rôles de travestissement dans le *Mercuré Galant*. Le Roi Louis XV, qui devoit à la Nature un coup-d'œil juste, un tact sûr, & le sentiment du beau, fut tellement frappé de la rapidité avec laquelle le talent de ce célèbre Comédien se varioit tour-à-tour sous des formes différentes, toujours avec esprit, naturel, profondeur & vérité, qu'il ordonna que M. Préville fût sur le champ reçu au nombre de ses Comédiens; honneur inoui, & qui semble avoir été réservé pour le plus étonnant des Acteurs dont la Scène Française ait à s'enorgueillir. Nous disons le plus étonnant, & nous pourrions ajouter le plus parfait. Qu'on se figure la physionomie la plus spirituelle, la plus animée, la plus mobile, la plus piquante; l'accord le plus vrai de la gestulation avec la modification des accens; l'expression toujours bien saisie du sentiment qui anime le personnage que l'Acteur représente; la connoissance la plus exacte des divisions, des subdivisions, de ces nuances su-

gitives qui font le charme d'un débit naturel, d'un débit toujours adapté à l'état, à l'âge, au tempérament, au caractère, aux habitudes du rôle donné; & l'on aura une idée à peu près juste du talent de M. Prévile. L'illusion que produisoit cet Acteur dans les rôles où il n'avoit pas encore été vu, étoit si complète, que ceux même qui vivoient le plus familièrement avec lui, avoient peine à le reconnoître quand il se présentoit sur la Scène. Lorsqu'il joua pour la première fois le rôle de *Paul Verner*, dans *les Amans Généreux*, personne ne le reconnut: on n'imaginoit pas comment ce Comédien si vif, si élégant, si adroit, qui s'étoit fait admirer dans cent rôles où il avoit fait briller toutes les ressources de son esprit & toute l'aisance de ses manières, avoit pu prendre le maintien roide, la démarche calculée, les attitudes passives & le ton brusque d'un Soldat Prussien. Il faudroit nommer tous les rôles dans lesquels M. Prévile a brillé, pour faire connoître jusqu'à quel point son talent a pu se modifier; & nous n'entreprendrons point cette tâche; car ce talent a été si universel, qu'il a été bien plus facile de le sentir & de l'admirer, qu'il ne le seroit d'en être l'historien. Depuis l'instant où M. Prévile a paru, jusqu'au moment de sa retraite, il a été l'idole des Amateurs du Théâtre. L'amour général qu'il inspiroit éclata sur-tout il y a vingt ans, quand une maladie cruelle attaqua ses jours, & fit craindre de le perdre. Chaque représentation se terminoit

par des acclamations relatives à l'état de la santé du Comedien ; & quand on vint annoncer que cet *Acteur adore* \* alloit reparoitre , l'ivresse fut générale : il sembloit que son retour fût un des points essentiels de la félicité publique. Il n'a jamais été plus vrai , plus naturel , plus admirable que dans les dernières années de sa carrière Dramatique ; le Public s'est porté en foule aux représentations dans lesquelles on étoit sûr de le voir paroître ; les applaudissemens les plus universels ont couronné son zèle & ses talens. Il laisse après lui des regrets qui seront longs : on trouvera sans doute encore des Comédiens estimables ; mais cette âme propre à tout sentir , cet esprit habile à tout concevoir , cette facilité à se plier à toutes les formes , à rendre tous les caractères ; cet accord si rare de la Nature perfectionnée par l'Art , de l'Art rapproché de la vérité par la Nature , dirigé par un goût exquis , par une connoissance parfaite de toutes les affections du cœur humain : retrouvera-t'on toutes ces qualités dans un seul homme ?

*Madeleine - Angélique - Michelle Drouin* , épouse de M. *Prévile* , a fait deux Débuts au Théâtre François ; le premier, le 28 Septembre 1753 , le second, le 10 Mai 1756. Elle a été

---

\* Expression tirée d'un compliment de rentrée prononcé par M. Dauberval , cité par l'Abbé de la Porte , dans sa Collection des Anecdotes Dramatiques.

reçue le premier Mars 1757. Elle a joué longtemps avec succès les Amoureuses de la Comédie, & s'est distinguée dans les Confidentes de la Tragédie; emploi ingrat, toujours sacrifié aux premiers rôles, dans lequel il faut de l'esprit, de la raison, de la noblesse, & une abnégation presque absolue de l'amour propre. A la retraite de Mme Grandval, Mme Préville fut chargée de l'emploi des grandes Coquettes: c'est dans ces rôles qu'elle a développé les grâces, l'aisance, la noblesse, la décence, l'esprit & l'intelligence qui lui étoient naturelles. Elle y laisse une tradition qu'elle a créée, & que nous retrouverons sans doute un jour dans Mlle Contat, son Élève. On pourroit lui reprocher d'avoir quitté cet emploi dans un temps où elle pouvoit encore y servir de modèle, si la modestie pouvoit jamais être le motif d'un reproche. A la retraite de Mlle Duménil, Mme Préville a joué l'emploi des Mères Nobles; elle y a été vue avec plaisir & avec intérêt jusqu'à l'instant où elle a quitté ce Théâtre. Parmi les qualités de cette Actrice, il ne faut point oublier son zèle, son travail & son assiduité au service public. Quand il falloit être utile à la Comédie, ou représenter un Ouvrage promis, nul rôle ne lui étoit étranger. C'est ainsi qu'en joignant l'ardeur aux talens, on parvient à faire joindre à l'estime qu'on accorde au mérite, un sentiment plus précieux encore: l'estime personnelle.

*Jean-Baptiste Brizard* a débuté le 30 Juillet 1757, par le rôle d'*Alphonse*, dans *Inès de Castro*, & a été reçu le 13 Mars 1758. Peu de Comédiens ont dû à la Nature plus d'avantages que cet Acteur. La noblesse imposante de sa figure, qui n'étoit point incompatible avec l'expression de la candeur & de la probité, préparoit d'abord les suffrages en sa faveur ; mais quand sa voix, intéressante & souple, s'animoit à la chaleur d'une ame impétueuse & brûlante, alors il faisoit partager à tous les Spectateurs les sentimens qu'il exprimoit ; l'Acteur disparoissoit tout entier, & l'on se croyoit transporté au temps & dans les circonstances de l'action dont il étoit un des personnages. Admirable, entraînant dans la Tragédie, il étoit noble, vrai, aimable dans la Comédie. Sous l'habit d'un maître ou sous le costume d'un valet, comme dans le *Jarvis de Beverley*, il étoit également touchant & pathétique. Nul Acteur n'a mieux rendu les expressions qui tiennent à la sensibilité ; la Nature fut son guide & son maître, & s'il lui a dû des talens, il lui dut encore des vertus qui n'ont pas rendu son nom moins cher aux honnêtes gens, qu'intéressant pour les amateurs du Théâtre.

*Alexandrine Louise Fannier* a débuté le 11 Janvier 1764, par les rôles de *Finette* dans le *Dissipateur*, & de *Lisette* dans le *Préjugé vaincu*. Elle a été reçue en 1766. Cette Actrice, dont la figure séduisante annonçoit un esprit fin, vif & plein de ressources, s'étoit fait un jeu

pour ses moyens. Elle ne voulut imiter personne, parce qu'elle ne vit, dans aucun des sujets qui pouvoient lui servir de modèle, rien qu'elle pût adapter à la manière naturelle, & qui pût lui devenir propre. Cette seule observation suffiroit pour prouver combien Mlle Fannier avoit de justesse dans le goût, & combien elle étoit au-dessus de ces esprits imitateurs qui marchent avec des traditions, & qui se servent du travail des autres pour obtenir une réputation précaire. Elle a su donner à tous les rôles de son emploi, principalement à ceux de la Comédie moderne, une physionomie piquante & gaie. Elle n'a jamais joui d'une santé bien forte, & c'est à la foiblesse habituelle de son tempérament qu'il faut attribuer le peu de service qu'elle a fait dans ses deux dernières années de Théâtre. Elle aimoit son état, elle a mérité les succès qu'elle y a obtenus, & l'éloge de ses qualités personnelles se trouve dans la bouche de tous les Gens-de-Lettres qui ont été rapprochés d'elle par les circonstances où par l'amitié.

### COMÉDIE ITALIENNE.

PENDANT le cours de l'année dernière, ce Théâtre n'a fait qu'une acquisition, mais elle est également heureuse pour lui & pour le Public. Mlle *Renaut* l'aînée, dont le début a été si brillant & si prolongé, a été reçue

Comédienne du Roi. Tandis que ce Spectacle s'enrichissoit ainsi des talens d'un jeune sujet , sur lequel on fondoit les plus grandes espérances , il étoit menacé d'une perte fâcheuse , qu'il vient de faire à la dernière clôture ; nous voulons parler de la retraite de Mme *Trial*, Actrice justement aimée , & sur les talens de laquelle nous allons donner une notice qui ne pourra qu'augmenter les regrets de sa perte.

*Marie-Jeanne Milon*, épouse de M. *Trial*, Pensionnaire & Comédien du Roi, née en 1748 , a débuté au Théâtre Italien le 15 Janvier 1766 , par le rôle de *Laurette*, dans le *Peintre Amoureux de son modèle*, sous le nom de Mlle *Mandeville*. Mme *Laruelle* jouissoit alors d'une réputation brillante , & que des talens distingués lui avoient fait acquérir : l'éclat des succès de l'Actrice généralement goûtée , ne nuisit point à ceux de la Débutante , dans laquelle on apperçut d'abord les qualités qui font une bonne Cantatrice & une Comédienne raisonnable. Mme *Trial* fut reçue en 1767 , & chaque année , en développant ses talens , l'a rendue plus chère au Public , qui l'a toujours écoutée avec ivresse , & applaudie avec transport. Cette Actrice devoit à la Nature une physionomie noble , décente & belle , une taille élégante & svelte , & tous les avantages qui rendent une femme recommandable par les attraits & par les graces : néanmoins , à peine tout cela mérite-t-il d'entrer pour quelque chose dans

son éloge : tant les talens & les qualités morales sont au-dessus des charmes que la Nature donne ou refuse par hasard , auxquels on accorde des hommages passagers , avec lesquels on s'habitue , & que l'on finit par apprécier à leur juste valeur. La première vertu de Mme Trial fut la modestie : lorsque tout se réunissoit pour attester ses talens , quand les suffrages du Public retentissoient autour d'elle ; quand les Compositeurs s'empressoient à lui confier leurs succès & leur réputation , elle seule doutoit de son mérite ; & ce doute heureux , cette crainte délicate de n'être pas digne de tous les éloges qu'on lui prodiguoit à l'envi , redoubloient son zèle , ses efforts & ses études , & l'ont ainsi conduite à une supériorité que vingt années de Théâtre n'ont pas démentie un seul instant. Parmi plusieurs époques remarquables de la vie dramatique de Mme Trial que nous pourrions citer , nous en citerons une seule. Le 2. Août 1777 , cette Actrice chanta par ordre de la Reine , dans la *Fête de Flore* , Opéra de M. de Saint-Marc , Musique de feu M. Trial , sur le Théâtre de Choisy : elle y fut d'autant plus admirée , qu'elle étoit peu familière avec ce genre absolument étranger à celui dont elle avoit contracté une longue habitude , & qu'elle n'y laissa rien à désirer. Après le Spectacle , nos Augustes Souverains ne dédaignèrent pas de lui faire hautement l'aveu de la satisfaction qu'elle leur avoit fait éprouver : Mme Trial

avoit déjà l'honneur d'être attachée à la Musique de la Reine, & elle est la première Actrice du Théâtre Italien qui ait obtenu cette flatteuse & rare distinction. Tel est l'ascendant des bonnes mœurs, de la modestie, & de l'honnêteté réunies aux talents..... & le Comédien qui s'honore lui-même, se voit à son tour honorer par les faveurs, & par les préférences qui peuvent s'attacher à sa personne. Une voix pure, flexible, intéressante; un gosier brillant, & auquel toutes les modulations étoient faciles; beaucoup de raison, de sens, de goût & de jugement, un zèle infatigable; telles furent les autres qualités de Mme Trial. Elle a vu le succès de Mlle Renaut l'aînée, avec cette joie que le talent seul peut sentir, parce qu'il est exempt de la honteuse jalousie que l'on peut reprocher à tant d'Artistes médiocres, & quelquefois même, il faut en convenir, à des Artistes distingués. L'ordre qui lui permet de se retirer, motive, de la manière la plus honorable, la cause des bienfaits que le Roi lui accorde. Puisse cet exemple, que nous citons avec un plaisir bien vrai, apprendre à nos Actrices que si le talent peut faire, pendant quelque temps, pardonner de grandes erreurs, il ne suffit pas pour faire obtenir une véritable considération; que le souvenir des jouissances passagères disparoît pour ne plus revenir, & que celui des vertus est immuable comme elles!

---



---

 ANNONCES ET NOTICES.
 

---

**T**RAITÉ des Successions légitimes, dédié à Mgr. le Garde des Sceaux, première Partie, par M. Duvergier, Avocat au Parlement, 1 Vol. in-12. Prix, 2 liv. 10 sols broché, & 3 liv. relié.

Voici comment s'exprime l'Auteur dans son Avertissement. Le Droit des Successions légitimes forme une des matières les plus vastes de notre Jurisprudence. Ce Volume n'en contient que les principes généraux. Ce qui concerne la représentation, les propres, la légitime, &c. peut indifféremment être compris sous la dénomination générale d'un Traité des Successions, ou être l'objet d'autant de Traités séparés. On se propose de les donner successivement, de manière qu'ils forment ensemble un Traité complet des Successions, & que néanmoins chaque Volume soit complet dans la partie qu'il traitera, & puisse être acquis séparément.

Ce Traité n'a ni la sécheresse ni le langage barbare qu'on reproche quelquefois aux Ouvrages de Jurisprudence. Le style en est agréable, les idées précises, & cependant approfondies; il peut plaire aux Gens du monde en même-temps qu'il sera utile aux Gens de Loi. Le Discours préliminaire est intéressant; il traite de l'influence des Ecrits des Jurisconsultes sur les progrès de la Législation. L'Auteur paroît s'être proposé d'éclairer les maximes du Droit par une sage Philosophie, & captiver la Philosophie même en la soumettant aux principes de la Loi; c'est une carrière nouvelle qu'il

s'ouvre , & qu'il paroît capable de remplir avec honneur.

Le second volume de cet intéressant Ouvrage est sous presse.

LAGRANGE, Libraire, au Palais Royal, n°. 123, du côté de la rue des Bons-Enfans, donne avis au Public qu'il s'occupe actuellement à faire traduire le Poëme Espagnol intitulé: *La Femme Heureuse, dépendante du monde & de la fortune*, par un Philosophe inconnu. L'Auteur, qui l'a dédié à la Princeesse des Asturies, y traite, entr'autres choses, des moyens d'acquérir des connoissances, & il y apprécie finement l'étendue de celles des Modernes. M. Antoine Campomanès, connu lui-même par plusieurs Ouvrages estimés, Censeur du nouveau Poëme, en fait le plus grand éloge, & le croit infiniment supérieur à l'Homme Heureux du Portugais Almeida. Le Philosophe inconnu, Auteur de la Femme Heureuse, est le P. André Mérino, des Ecoles Pies, qui réunit à une vatte érudition l'esprit le plus facile & le plus gai. Les Amateurs peuvent se faire inscrire dès-à-présent chez ledit Libraire.

*MÉMOIRES d'Agriculture, d'Économie Rurale & Domestique*, publiés par la Société Royale d'Agriculture de Paris, avec des Planches en taille-douce, in-8°. Prix, 2 liv. 8 sols broché, & 3 liv. 10 sols relié, année 1785, trimestre d'été. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.

L'étude particulière qu'on fait aujourd'hui de l'Agriculture, qui est le premier des Arts, est sans doute un heureux à-propos pour le Recueil que nous annonçons. De pareils Ouvrages sont des bienfaits envers le Public. Les objets que renferme ce premier Cahier sont intéressans, & font desirer la suite.

*ÉTUDES de la Nature*, par Jacques-Henri Bernardin de Saint-Pierre, seconde Édition, revue, corrigée & augmentée, 3 Vol. in-12, fig. Prix, 10 liv. brochés. A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, chez P. F. Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins, & Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Nous avons donné dans le temps de justes éloges à cet Ouvrage intéressant & très-original. Cette nouvelle Édition, avouée seule par l'Auteur, & qu'il ne faut pas confondre avec une autre imprimée à Lyon sans nom de Libraire, contient de plus que la précédente, 1<sup>o</sup>. un Avis en tête de l'Ouvrage; 2<sup>o</sup>. à la fin du troisième Volume, dans l'explication des figures, une Figure du Globe, qui tend à démontrer d'une manière claire & simple que la terre est allongée aux poles d'après les opérations même de nos Astronomes, & contre leurs résultats; 3<sup>o</sup>. des Détails fort curieux sur le cours de l'Océan Atlantique; six mois vers le pole sud pendant notre été, & six mois vers le pole nord pendant notre hiver; d'où l'Auteur conclut que cet Océan, ainsi que l'Océan Indien, doit son mouvement général & les marées qui en résultent, à la fonte alternative des glaces de chaque pole, & non à l'attraction ou pression de la Lune sur l'Equateur.

Cette nouvelle Édition, qui est bien exécutée, se trouve aussi chez Racine, Libraire à Rouen, rue Ganterie.

*NOUVELLE Méthode pour apprendre les Principes de la Langue Française, à l'usage des jeunes Personnes & des Maisons Religieuses*, par M. Tournon, première Partie, in-12 de 112 pages. A Paris, chez l'Auteur, rue Saint-Martin, en face de celle du Cimetière Saint-Nicolas, maison d'un Maître en Pharmacie; chez Cailleau, Imprimeur-Li-

braire ; rue Galande ; Didot fils, Libraire, rue Dauphine ; Bailly, Libraire, rue Saint Honoré, Barrière des Sergens, & Lesclapart, Libraire, rue du Roule.

Cette Méthode est extraite (& par l'Auteur lui-même) des Promenades de Clarisse ; elle sera divisée en quatre Parties. Le succès du premier Ouvrage doit faire bien augurer de celui-ci.

*PENSÉES sur la Philosophie de l'Incrédulité, ou Réflexions sur l'esprit & le dessein des Philosophes irreligieux de ce siècle ; dédiées à MONSIEUR, Frère du Roi, par M. l'Abbé Lamourette, Docteur en Théologie. A Paris, chez l'Auteur, rue du Cherche-Midi, vis-à-vis le Couvent, & chez les Libraires de Paris.*

Cet Ouvrage est dicté par un zèle très-vif & par l'amour de la vérité, deux qualités qui ne se concilient pas aisément ; mais les principes de l'Auteur n'offrent rien de répréhensible ; & en réfutant quelques Ecrivains qui ont attaqué la Religion, il prouve qu'il étoit fait pour défendre sa cause. Son style pourroit être un peu moins diffus ; mais il est en général assez élégant, & la méthode qui règne dans cet Ouvrage annonce que l'Auteur a des idées, & qu'il fait les classer,

*La Bible, traduite en François, avec l'explication du sens littéral & du sens spirituel, tirés des Saints Pères & des Auteurs Ecclésiastiques, nouvelle Edition, Tome XIV. A Nismes, chez Pierre Beaume, Imprimeur-Libraire ; & se trouve à Paris, chez Guillaume Desprez, Imprimeur - Libraire, rue Saint Jacques.*

Ce Volume contient Jérémie & Baruch.

*TROISIÈME & dernière Livraison de la Corse*

d'Allemagne, par M. Chauchard, Capitaine d'Infanterie, & Ingénieur Militaire de Mgr. Comte d'Artois.

Ce vaste tableau des Etats de l'Empire, offre à la Politique l'ordre actuel des possessions des Princes, & la distinction la plus précise de cette infinité de propriétés & de souverainetés qui se confondent si facilement les unes avec les autres dans les Cartes ordinaires. Il paroît préféré aux cartes les plus estimées des mêmes pays.

Cet Ouvrage se vend chez le sieur Dezauges, Géographe, rue des Noyers, & chez le Suisse de l'hôtel de Noailles, rue Saint Honoré.

*Nota.* L'Auteur ne répond qu'à de l'Enluminure de celles qui se vendront à l'hôtel de Noailles.

*Portrait du Cousin Jacques*, né le 6 Novembre 1767, peint par Violet, gravé par Jonxis. A Paris, chez Lesclapart, Libraire, rue du Roule, N°. 11.

Au bas de ce Portrait, qui est ressemblant, on lit le quatrain suivant :

Il est des foux dont les accès charmans  
A la gaité joignent les sentimens,  
Des foux heureux dont la plume légère  
Aux jeux du Pinde unit ceux de Cythère.

*Les Lunes du Cousin Jacques* se continuent toujours avec succès, & leurs influences ne sont pas moins heureuses. Cet Ouvrage original trompe l'attente de ceux qui ne croyoient pas qu'une si grande gaité pût se soutenir long-temps. Le dixième Numéro vient de paroître. Les derniers ont été retardés malgré l'Auteur; mais il annonce qu'il a pris des précautions pour ne plus l'être à l'avenir.

*Figures de l'Histoire Romaine, accompagnées*

*d'un Précis Historique au bas de chaque Estampe.*  
cinquième Livraison. Prix, 15 liv.

On souscrit toujours pour cet Ouvrage intéressant, imprimé sur papier vélin, au Palais Royal, passage de Richelieu, n°. 2, chez l'Auteur, M. de Myris, Secrétaire des Commandemens de Mgr. le Duc de Montpensier.

*Bisbis pour les lèvres & gencives.* M. Arnoux, Ingénieur-Mécanicien du Roi, ayant obtenu de Sa Majesté un Privilège exclusif enregistré au Parlement de Paris, pour faire valoir ses Découvertes, vient en conséquence de faire publier le Prospectus du Bisbis pour la conservation des lèvres & des gencives en bon état, en empêchant les gerçures des lèvres & le gonflement des gencives. Cette nouvelle Découverte est approuvée par l'Académie Royale des Sciences. Ce qui a fait différer de faire participer le Public à l'avantage de cette Découverte, c'est l'invention que l'Auteur a été obligé de faire d'un outil qui sert à couper le feutre dans la partie rectiligne du Bisbis, sans couper le poil ni d'un côté ni de l'autre. Pour empêcher le Public d'acheter quelque chose qui eût la ressemblance du Bisbis, & qui produisît un effet totalement contraire, il n'y a qu'un seul Bureau de distribution du Bisbis dans Paris, au Palais Royal, vis-à-vis le Méridien, chez le Libraire, n°. 2, au Pavillon en face du Caveau, & à la Manufacture, hôtel de l'Espérance, rue du Four-Saint-Honoré. Le prix du Bisbis est de 3 liv. avec son étui & le Prospectus, qui indique la manière de s'en servir. Ce Prospectus est paraphé par l'Auteur d'un trait de plume à double face & à main levée. La Manufacture ne fera co'porter aucun Bisbis dans aucune Ville. Ils seront tous distribués dans des Bureaux qui seront annoncés dans les Feuilles périodiques.

*Le Pouvoir de l'Amour, Ariette à grand orchestre*, par M. Champion, Maître de Chant & de Violon. Prix, 3 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue des Vieux Augustins, la porte-cochère en face de celle de Soly.

*NUMÉRO IV du Journal de Violon, dédié aux Amateurs*, composé de différens airs arrangés pour deux violons; abonnement pour douze Cahiers, 15 & 18 liv. On s'abonne chez M. Bornet, Professeur de Musique & de Violon, rue Tiquetonne, N<sup>o</sup>. 10.

*Faute à corriger dans le dernier Mercure.*

Page 208, lignes 27 & 28: *il y a plus de mérite peut-être; supprimez peut-être.*

---

## T A B L E.

<i>ÉPITRE</i> d M. S....,	217	<i>Le Guide des Officiers particuliers en campagne,</i>	235
<i>Saillie</i> à Mme la Marquise de C.....,	221	<i>Concert Spirituel,</i>	242
<i>Charade, Enigme &amp; Logogryphe,</i>	221	<i>Comédie Française,</i>	247
<i>Tableau des Arts &amp; des Sciences,</i>	243	<i>Comédie Italienne,</i>	254
		<i>Annales &amp; Notices,</i>	259

---

## A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde-des-Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 29 Avril 1786. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 28 Avril 1786. G U I D I.

---

# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 19 Mars.

LA Grande Duchesse de Russie est accouchée à Sarko-Selo d'une Princesse nommée *Marie Paulowna*.

On apprend de Copenhague, que pendant tout l'hiver on a exercé aux manœuvres de l'Artillerie 80 soldats, 8 bas-Officiers & 22 Lieutenans de chaque Régiment d'Infanterie; le but du Gouvernement est de donner à chaque Régiment une artillerie de campagne. C'est aussi dans cette vue qu'il a été ordonné de construire mille charriots d'artillerie.

DE VIENNE, le 18 Mars.

Nous ayons parlé de la Sentence qui condamnoit la Baronne de Scribinsky à une peine également cruelle & infamante; l'innocence de cette Dame vient d'être reconnue. L'ex-Jésuite Rotter, qu'elle étoit

N<sup>o</sup>. 13, 1 Avril 1786.

fée d'avoir tué, a lui même abrégé sa vie, avec un pistolet dont il s'est brûlé la cervelle.

Des lettres de ce même Royaume font une description épouvantable de la misere qui y regne. On manque de bled & de pain dans plusieurs Comitats, & les mesures que l'on avoit prises jusqu'à présent pour remédier à la dilette ont été insuffisantes. On a détendu très-rigoureusement de brasser de l'eau-de-vie de graias & tout monopole de bleds. On rencontre des familles entieres exténuées de faim, qui quittent leur patrie avec leurs effets, pour se porter dans des provinces moins malheureuses. Le Comte de Podewills, Envoié de Prusse, est arrivé dernièrement dans cette Capitale, où le Comte O'kelly, Ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la Cour de Dreide, est parti le 27 Février.

*DE FRANCFORT, le 23 Mars.*

La température du commencement de Février en Allemagne a été très-remarquable par des orages simultanés en une infinité de lieux. Le 7 à Hambourg, il commençoit à neiger dans la soirée, lorsqu'il s'éleva une tempête accompagnée d'éclairs & d'un coup de tonnerre qui tua une Juive de 19 ans. Le même soir on observa un violent orage dans le Margraviat de Bareuth, avec de la grêle suivie de neige: cet orage se renouvela le lendemain. Ce jour même, 7 Fé-

vrier, même phénomène à Mischek près de Prague. Le 9, de grand matin, le tonnerre réveilla les habitans d'Augsbourg; le vent étoit très-violent, & il avoit neigé la veille. Le 10, on éprouva un orage semblable dans le Wurtemberg. Nous parlâmes dans le temps des coups de tonnerre qui se firent entendre à la Haye dans la nuit du 11 au 12 Février; & nous recevons les mêmes rapports de diverses contrées de la Souabe, de la Baviere & de l'Autriche.

Le 27 Février à quatre heures du matin, écrit-on de Bieslan, on ressentit à Freudenthal, Ratibor, Neiss, Oppeln, Neustadt & Grotzkau trois fortes secousses de tremblement de terre, qui endommagerent considérablement Freudenthal & Reiss. Cette commotion souterraine a commencé dans les montagnes Carpathes, & elle s'est étendue par la Moravie, les principautés de Neiss & de Glaz, jusques dans les montagnes appellées *Rie-Sengebrige*. Les secousses les plus violentes ont été ressenties à Sorrou, Lossan, Oppelu & Frankenstein; un grand nombre de maisons se sont crevassées, dans plusieurs les pendules attachées contre les murs sont tombées par terre; on entendit à Lossan le son d'une des cloches mise en branle par la commotion. Une petite riviere à Ætheide, située à un mile derriere Glaz, a débordé subitement, au point que les Habitens ont été obligés de quitter leurs maisons; mais une heure après cet événement l'eau débordée a disparu, & la riviere est rentrée dans son lit.

Le 27 Février, on éprouva à Brinn à quatre

heures du matin, plusieurs secousses de tremblement de terre. — Le même jour, écrit-on de Kelsch, on y ressentit à quatre heures moins un quart du matin, deux secousses violentes de tremblement de terre; les Habitans quitterent leurs maisons & se refugierent dans les champs. Cette commotion souterraine endommagea beaucoup l'Eglise neuve de Schwechoriz & le Château de Malhoriz, où l'on vit de très-larges crevasses.

Le Roi de Prusse vient de faire la promotion suivante dans ses armées,

*Lieutenans-Généraux de Cavalerie* : les Généraux-Majors de Czetriz, le Comte de Gortz & de Bohlen.

*Lieutenans - Généraux d'Infanterie* : les Généraux-Majors d'Erlach, de Lehwald, de Waldeck, de Bornstedt, de Pfuhl, de Rohdich & de Below. Ce dernier a obtenu en même temps le Gouvernement de Stettin, avec une augmentation d'appointemens de mille écus.

*Généraux - Majors d'Infanterie* : S. A. S. le Prince de Hohenlohe, Colonel du Régiment de Tauenzien; les Colonels de Favrat, de celui de Koschenbahr, de Konitz, d'Eckersberg, de celui de Jeune-Waldeck, de Vofs, de celui de Romberg, de Bonin, de celui du Duc Frédéric de Brunswich, de Scholren, commandant un bataillon de Grenadiers; de Lichnowsky, du Régiment du Margrave Henri; & de Bornstedt, de celui de Knobelsdorff. Le Général-Major de Thuna a obtenu sa démission, & se retire avec une pension de deux mille écus.

*Colonels de Cavalerie*; Les Lieutenans-Colonels d'Eichstedt, du Régiment des Cuirassiers de Kalckreuth, de Bannig, de celui de Mengden, de Zitzwitz, de celui de Zitzwitz, de Franc-

kenberg , de celui de Boffe ; & de Luttichau , de celui de Lottum.

*Colonels des Huffards* : les Lieutenans-Colonels de Holzey , du Régiment de Gronling , de Gocking , de celui de Schulenburg. Le Général-Major d'Uedom est gratifié d'une augmentation d'appointemens de mille écus.

*Colonels d'Infanterie* : les Lieutenans-Colonels de Morgenstern , du Régiment du Duc de Brunswick ; le Comte de Dohna ; de celui de Gesau , quartier-mestre ; de Wacholtz , de celui de Vieux-Borastedt , d'Erzdorff , de celui de Troschke , de Bandemer , de celui de Vieux-Woldeck , de Holwede , de celui de Vieux-Renitz.

*Lieutenans-Colonels de Cavalerie* : les Majors de Bruckner , du Régiment de Thun ; de Grunschreiber , de celui de Bohlen , de Biberstein , de celui de Barck ; de Kleist ; de celui des Gendarmes ; de Woisky , de celui de Rosenbruch.

*Lieutenans-Colonels de Huffards* : les Majors de Natzmer , du Régiment de Wuthenowen ; van der Trenck , de celui de Hohnstock de Santha , de celui d'Uedom ; de Wolfradt , de celui d'Eben.

*Lieutenans-Colonels d'Infanterie* : les Majors de Schladen , du Régiment du Duc Frédéric de Brunswick , de Kunheim , de celui d'Eglosstein ; de Dobschutz , de celui de Pfuhl , de Hartog & de Hundt , de celui d'Eichmann , de Radeke , de celui de Romberg , de Kuits , de celui d'Anhalt , & de Rabel , de celui de Lehwald.

Voici la suite de la Dissertation de M. de Hertzberg , Ministre d'Etat de S. M. P.

M. H. ayant établi , ainsi qu'on l'a vu qu'on peut envisager la puissance d'un Etat comme fondée sur les bases les plus solides & les plus durables , lorsqu'il a une *population nombreuse* , propor-

tionnée à son territoire , une *bonne agriculture* ; une *grande industrie nationale* , & une *balance de commerce favorable & assurée* , s'attache ensuite à démontrer que tous ces avantages sont applicables à la Monarchie prussienne.

« J'ai prouvé, dit l'illustre Académicien, dans la dissertation que j'ai lue ici au même jour de l'année passée, que la Monarchie prussienne a une population de 5 millions d'hommes sur un terrain de 3600 milles quarrés; ce qui fait 1667 têtes sur un mille quarré. C'est une population assez grande pour un pays médiocrement fertile; elle n'est surpassée que par celle de la France, de la Hollande, de l'Angleterre & de la Monarchie autrichienne; & elle surpasse en effet celle de tous les autres grands Etats européens ( 1 ) ; & même quelques provinces Prussiennes, comme celles de Halberstadt, Minden, &c. surpassent la population de la France comparée en total. La population de la Monarchie prussienne augmente d'ailleurs tous les ans dans une progression plus grande que celle de tous les autres Etats connus, nommément la France, comme je l'ai prouvé dans la dissertation de l'année précédente. J'y ai démontré aussi que la population prussienne a presque triplé pendant les 45 ans du règne du Roi.

Quant à la seconde source de la puissance d'un Etat, après la population; savoir, l'agriculture, M. de H. fait voir qu'en la prenant en général, elle doit être, dans les Etats prussiens, « bonne & suffisante, non seulement pour la population présente, mais aussi pour l'exportation; puisque,

( 1 ) Nous prenons la liberté d'observer que la Lombardie, la Toscane, l'Etat de Venise, la Suisse, sont plus peuplées, en supposant ce dénombrement des Etats du Roi de Prusse parfaitement juste.

depuis 1740 ; nous n'avons eu aucun manque de grains, & que nous n'avons pas eu besoin d'en acheter au dehors, même dans l'année calamiteuse de 1772, où une famine générale a fait tant de ravages, jusques dans les pays les plus fertiles, comme la Saxe & le Palatinat, tandis que les Etats prussiens ont pu subvenir aux besoins de leurs voisins. Dans les années d'une fertilité commune, toute la Monarchie prussienne peut exporter environ pour 2 millions d'écus, & dans les années stériles, le Roi peut toujours subvenir, & subvient aussi sans difficulté aux besoins de ses sujets, en ouvrant ses grands magasins militaires, & en leur donnant le grain nécessaire en présent ou pour un prix médiocre. D'ailleurs la Monarchie prussienne ne peut jamais manquer de bled, parce qu'elle a derrière elle les pays fertiles de la Pologne, de la Bohême & de la Saxe, qui ne peuvent rien exporter par mer que par les Etats prussiens, où ils trouvent, au moyen de l'Elbe, de l'Oder & de la Vistule, une exportation aisée & lucrative. On pousse aussi l'Agriculture, dans les Etats prussiens avec tant d'industrie & de zèle, tant de la part des habitans & du Souverain, qu'elle augmente d'année en année, de sorte qu'elle ne manquera jamais à la Monarchie prussienne ; qu'elle sera toujours suffisante à ses habitans, & leur sera même, la plupart du temps, l'objet d'un commerce considérable. Les villes de Kocisberg, de Memel, d'Elbing, de Dantzic & de Stettin exportent, année commune, plus d'un million de boisseaux de grains de toute espèce.»

« Comme l'industrie nationale fait la seconde bête de la félicité & de la puissance d'un Etat, je tâcherai de prouver ici en précis que la Monarchie prussienne en jouit dans un degré éminent, & peut être immédiatement après la France, l'An-

gleterre & la Hollande , ces Puissances qui , depuis deux siècles , ont eu le monopole presque exclusif des manufactures , du commerce & de la navigation ; pendant que les prussiens n'y ont pris quelque part que depuis la fin du dernier siècle & le commencement du présent. Ce n'est pas ici l'endroit de faire un tableau exact & général des fabrications & manufactures prussiennes ; je me bornerai à en donner une idée générale , & quelques échantillons particuliers. Nous avons presque toutes les fabriques & manufactures imaginables , tant pour les objets de première nécessité que pour les commodités de la vie & du luxe. Les unes ont acquis un grand degré de perfection , comme celles de draps , de toiles , de porcelaine & autres : la plupart sont médiocres & parviendront peu-à-peu à la perfection , si l'on continue à leur donner l'attention , les secours & les soutiens que le Gouvernement prussien leur a véritablement prodigués jusqu'ici , & sur-tout quand on y ajoutera les motifs & les moyens de l'émulation , absolument nécessaires pour la perfection des fabriques & des manufactures. Nos fabriques en pourvoient exclusivement tous les Etats prussiens , & avec une concurrence assez heureuse , sur-tout pour les draps , les laineries & les toiles , la Pologne , la Russie , l'Allemagne , l'Italie , & sur-tout l'Espagne & l'Amérique. Pour en donner une conviction plus forte & plus claire , j'ajouterai ici un tableau abrégé des principales fabriques & manufactures qui existent dans la Monarchie prussienne , de leur produit & du nombre des métiers & des personnes qui y sont employées ».

On voit , par ce tableau , qu'il y avoit l'année dernière , dans les Etats prussiens 165 mille ames occupées aux diverses fabriques & métiers ; & que le produit a été de 30 millions 250 mille écus de

Prusse. On n'a cependant mis en ligne de compte que les principales fabriques ; mais il y en a en outre une multitude d'autres de moindre importance, qui, réunies, forment encore un objet de plusieurs millions.

*La Suite à l'Ordinaire prochain.*

Le Landgrave de Hesse-Cassel a fait remettre à l'assemblée des Etats de Hesse quatre rapports, dont il résulte que les arrérages dus au Prince par ses sujets pour les quote-parts aux charges de l'Empire, du cercle du Haut Rhin & pour d'autres impositions, montant à la somme de 1,100,661 rixdalers. On espère que S. A. S. en fera la remise à ses sujets. La Landgrave douairière est encore à Cassel; mais elle quittera cette résidence à la fin du deuil, pour aller fixer sa demeure à Hanau.

L'Electeur de Saxe a nommé le Comte de Salmaer pour aller résider à Paris en qualité de son Ministre plénipotentiaire, & le Comte de Redern pour se rendre à Madrid en la même qualité.

Le Baron de Furstenberg, Prévôt du Chapitre de Hildesheim, a été élu le 7, à l'unanimité, Coadjuteur de cet Evêché.

## P O R T U G A L.

*DE LISBONNE, le 20 Février.*

D'après les plus exactes informations, il paroît que dans le naufrage du vaisseau Es-

pagnol le *S. Pierre d'Alcantara*, il a péri 160 hommes de l'équipage, & que 310 ont été sauvés. Le Commandant de ce vaisseau, *D. Manuel de Eguia* est dangereusement malade.

La charge de ce navire consistoit en sept millions six cents trente mille piastras fortes, dont jusqu'à présent on n'a retiré de l'eau que trois caissons, renfermant chacun trois mille piastras; treize mille quintaux de cuivre; 862 caisses de Guina; 71 dito des productions du Pérou, pour le cabinet d'Histoire Naturelle; six caissons de baume pour le Roi d'Espagne; 20 dito de plantes pour le jardin de Botanique; & trois furons de laine de Vigogne. Il est arrivé des Plongeurs de Cadix pour tâcher de relever le reste de la cargaison, s'il est possible, comme on s'en flatte.

On doit se souvenir, que l'Isle de Ste. Catherine, sur la côte du Brésil, fut livrée sans résistance en 1777, aux Espagnols: Cette Isle est une des principales Colonies Portugaises, & M. de Fortado en étoit Gouverneur: Dès-lors il fut violemment soupçonné de l'avoir remise par trahison au Commandant Espagnol. A son retour du Brésil, ce Gouverneur fut cité à un Tribunal, nommé ici le Tribunal de conscience & des ordres du Royaume: La Sentence qui intervint, le déclara lâche & incapable de commander; mais il fut déchargé du crime de trahison, dont il avoit été accusé. Cette affaire fut appelée à un Conseil de Guerre, composé de huit Généraux & présidé par le Vicomte de Lovignan, Gouverneur actuel de la Province d'At-

lentejs ; M. Fortado fut condamné à mort par la Sentence du Conseil de Guerre. S. M. par un mouvement de clémence , fit surseoir à l'exécution de la Sentence & accorda au criminel une révision du Procès ; En conséquence , on établit une commission mi-partie , qu'on nomme dans ce Pays , un Conseil-de-Justice. Ce Con'eil fut composé de quatre Lieutenants - Généraux & de quatre Magistrats ordinaires ; M. le Duc de la Frens , plus connu sous le nom du Duc de Bragance , en fut nommé chef. Ce troisieme Tribunal rendit une Sentence favorable à l'Accusé ; mais avec cette particularité remarquable , que les quatre Magistrats Civils opinèrent pour la mort du coupable , & les quatre Lieutenans-Généraux , se joignant au Président , le Duc de Bragance , opinèrent pour le déclarer innocent. Le Procureur-Général de la Couronne a mis un Arrêt sur les pièces du procès & a demandé une révision finale ; elle lui a été accordée ; c'est en conséquence de cette intervention du Procureur-Général de la Couronne , que le susdit décret a été rendu. On juge faci'ement par la teneur même de ce décret , que la Cour désapprouve beaucoup la dernière Sentence , prononcée par ce Conseil de Justice. Il y a près de neuf ans , que cette affaire traîne ; mais on prévoit qu'à la fin , M. de Fortado succombera.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 17 Mars.*

M. Pitt proposa le 10 à la Chambre des Communes de modifier le bill, présenté au

commencement de la session, pour assembler la milice tous les ans. Ce Ministre ne reconnoissant point la nécessité de réunir la totalité de ce corps, il observa qu'on pourroit suivre l'exemple des troupes réglées, & n'incorporer tous les ans que les deux tiers des hommes enregistrés. Par ce moyen, au lieu de 130,000 liv. sterl. que coûteroit la milice, les dépenses de ce corps seroient réduites à 90,000 liv. st. Cet amendement fut approuvé. Ainsi, la jalousie très-légitime de liberté nous fait préférer, en temps de paix, de dépenser tous les ans 90,000 l. sterl., & en tems de guerre des sommes infiniment plus considérables, pour exercer au métier des armes une partie de nos concitoyens, à élever des places fortes.

M. *Francis*, secondé de M. *Fox*, a fait passer une motion le 13, pour que tous les Membres de la Chambre fussent présens le 28. L'état actuel des affaires de l'Inde, le jugement de M. *Hastings* & les modifications au bill de l'Inde furent les motifs de motion. Le parti de la minorité murmure des réserves du Ministère, à communiquer la totalité des papiers qui ont les affaires de l'Inde pour objet; & il paroît que l'on renouvellera les motions les plus vives pour que ces papiers soient mis sur le Bureau.

Le Vendredi 16, M. *Dundas*, ainsi qu'il l'avoit annoncé, proposa quelques changemens au Bill d'administration & de Judica-

ture dans l'Inde. Cet acte de correction fut présenté par M. Dundas sous les sept chefs principaux que voici :

Le premier & le second sont relatifs aux règles que doit observer le conseil de l'Inde.

Le troisième, qui demande une sérieuse discussion, étoit d'arrêter si le gouvernement général du Bengale devoit être membre du conseil; il avoit laissé cette question indéterminée dans son bill, & la soumettoit à la décision de la chambre.

La quatrième clause du bill étoit de donner au gouvernement général un pouvoir supérieur à celui du conseil dont il pouvoit contrôler, suspendre & révoquer toutes les déterminations, sans que les membres pussent, en aucune manière, s'opposer à l'exécution de ses volontés, n'ayant d'autre privilège que celui de protester contre les mesures adoptées par lui, & le droit de faire entrer leur protestation dans les registres du conseil.

Le cinquième chef portoit sur la promotion des officiers, à tour de rôle, de sorte qu'il ne fût plus possible d'envoyer d'Angleterre des gens qui, à leur arrivée dans l'Inde, passoient sur la tête d'officiers de mérite qui avoient servi avec honneur & fidélité.

La sixième clause devoit altérer considérablement les dispositions du bill actuellement en force, par lesquelles les officiers & employés de la compagnie, revenant de l'Inde, étoient obligés de déclarer le montant de leur fortune, & de spécifier les moyens par lesquels ils l'avoient accumulée; le principe seroit maintenu, mais la publicité de cet examen seroit abolie.

Septièmement & en dernier lieu, la balote pour procéder au choix des membres du parlement qui devoient composer la cour suprême de

L'Inde, tant de la chambre des pairs que de celle des communes, seroit absolument changée. Pour le moment, il ne s'étendrait pas davantage à ce sujet, & se contenteroit de demander la permission de présenter son bill.

Après quelques observations peu importantes de différens Membres, la motion passa sans aller aux voix.

M. Francis se leva ensuite pour témoigner son inquiétude qu'il ne résultât quelques conséquences fâcheuses pour la Constitution Britannique des Réglemens quelconques qu'on se proposoit de faire pour l'Inde, attendu que si l'on n'y donnoit la plus grande attention, les possessions étendues de l'Angleterre dans l'Asie occasionneroient la ruine de la Grande Bretagne. Pour prévenir un tel malheur, il falloit faire en sorte de concilier la conservation & la sûreté de tous les privilèges de la Métropole avec l'étendue de ses possessions au-dehors : en conséquence il fit la motion suivante. « Qu'il soit donné aux per-  
 » sonnes chargées de rédiger les Réglemens pro-  
 » posés les instructions convenables, pour qu'il  
 » soit veillé avec la plus scrupuleuse attention à  
 » ne pas admettre dans le plan projeté tout ce  
 » qui pourroit mettre en danger les intérêts les  
 » plus chers de l'Angleterre dans l'intérieur de  
 » l'Empire, & particulièrement pour qu'il ne  
 » soit porté aucune atteinte à cette inestimable  
 » prérogative dont les Anglois jouissent par le  
 » privilège de leur naissance, savoir le jugement  
 » par Juré ».

Alors on fit sortir toutes les personnes qui remplissoient les galeries, & la Chambre étant allée aux voix, cette motion fut rejetée par une majorité de quatre-vingt-cinq voix contre quatorze.

Le même jour, on fit le rapport du bill de mutinerie, & le Secrétaire de la guerre y fit insérer que les Officiers par brevets, ainsi que les Officiers à la demi-paye, qui auroient un commandement, seroient soumis au jugement des Conseils de guerre.

L'Amirauté a envoyé des ordres à Portsmouth, le 14 Mars, pour faire équiper, le plus promptement possible, les vaisseaux de guerre le *Salisbury*, le *Léocadie* & le *Winchelsea*, qui sont destinés pour Terre-Neuve. On attend de jour en jour dans ce port le Commodore *Elliot*, qui doit arborer son pavillon sur le *Salisbury*.

Les Commissaires de Portsmouth, de Chatham & de Plymouth ont reçu ordre de faire passer, le plutôt possible, au Bureau de l'Amirauté, un état de tous les vaisseaux qui étoient en état de servir au 1<sup>er</sup>. de ce mois. On présume que cet ordre est relatif à quelque motion qui sera proposée au Parlement.

Lord *Howe* a donné au Bureau de l'Amirauté le plan d'un vaisseau, d'une nouvelle construction, qui portera 80c., quoiqu'il soit du troisième rang. Le Ministère va faire construire plusieurs vaisseaux sur ce nouveau modèle. La répartition de 80 can., sur 2 ponts, donnera à ces vaisseaux une grande supériorité de force & de légèreté. Leurs canons, quoique d'une nouvelle forme, seront, à ce qu'on assure, du même calibre que ceux des vaisseaux du premier rang.

Les Papiers publics contiennent de nouvelles conjectures sur les dépêches arrivées dernièrement de Terre Neuve. Le Commodore *Sawyer*, Commandant à la station d'Hallifax, alarmé, dit-on, des empiétements que se sont permis les pêcheurs étrangers, a envoyé 5 vaisseaux de guerre pour contenir ces pêcheurs dans les limites qui leur sont prescrites.

Suivant d'autres, ces dépêches d'Hallifax ont apporté au Gouvernement des propositions de la part de l'Etat de *Vermont*, qui offre de revenir sous la domination Britannique, à des conditions dont l'examen occupe les Ministres. Ces variantes constatent l'incertitude complète de ces nouvelles si diversement rapportées.

On assure que l'intention du Ministre est de donner au Gouverneur général du Bengale, dans le nouveau bill de l'Inde, le titre de « Viceroy » (Lord Lieutenant) & Capitaine général de « l'Inde ». Mais on pourroit alors faire cette question : de qui est-il Viceroy ? Est-ce de la Compagnie de Marchands faisant le commerce de l'Inde ? Ce seroit un solécisme. En vain citeroit-on l'exemple du Statouder, qui fut conservé par la République de Hollande, bien qu'il eût cessé d'être l'agent du Roi d'Espagne. Il est plus probable que le Ministère voudroit, par cette innovation, faire valoir les droits de la Couronne sur les acquisitions de la Compagnie dans l'Inde, & encore plus probable que le faiseur de conjectures dont nous rapportons les paroles, ne s'est pas douté que le

Parlement seul étoit législateur de cette partie des domaines britanniques.

Les Patriotes, qui s'occupent en ce moment du rétablissement de nos pêcheries, songent aux moyens de mettre un frein au commerce ruineux qui se fait dans l'isle de Mann & ailleurs, & qui consiste à importer des harengs de la Suède, & à les expédier ensuite pour les isles, comme provenant des pêcheries Angloises. Quoique la pêche soit dans un état très-prospère à Liverpool, il s'est formé dans ce port une Société de Capitalistes, pour lui assurer un succès plus florissant encore.

L'Administration se propose d'ôter tous les droits qui existent sur l'importation des drogues dans le Royaume, & d'y substituer des permissions annuelles que les Droguistes seront tenus de prendre. Ce commerce procurera à la Compagnie des Indes des bénéfices immenses, & les permissions produiront beaucoup plus que les droits, attendu que la majeure partie des drogues est actuellement importée en contrebande.

On assure que le même plan sera adopté pour le sel & le tabac.

Les Médecins ayant jugé que l'air de la mer acheveroit de rétablir la Princesse Elisabeth dans sa convalescence, S. A. R. passera, dit-on, l'Été sur l'une de nos côtes, sans prendre cependant les bains de mer, dont on redoute pour elle l'activité.

La question des mariages des personnes de la Famille Royale occupant beaucoup le pu-

blic, on a cru devoir rapporter ici les dispositions de la Loi à ce sujet. Par un Statut de la douzième année de Georges III, il est ordonné qu'aucun descendant de Georges II ( autres que les enfans des Princes mariés dans les familles étrangères ) n'est capable de contracter mariage, sans le consentement préalable du Roi, signé sous le grand Sceau ; & que tout mariage ou contrat matrimonial fait, sans ce consentement, est nul & sans effet pour toutes fins & objets, à l'exception de ceux desdits descendans, qui étant âgés de plus de 25 ans, peuvent contracter & célébrer ces mariages sans le consentement de la Couronne, douze mois après en avoir donné avis au Conseil privé du Roi, à moins que les deux Chambres du Parlement, avant l'expiration dudit terme, ne déclarent expressément leur désapprobation du mariage projeté. Et toutes personnes concourant, soit comme Ministres, assistans ou témoins à ces mariages prohibés, encourront les peines du Statut de *Præmunire* ; c'est à dire, la perte de la protection royale, la prison pour un temps illimité, la confiscation des biens, &c.

Lord Mansfield a toujours reconnu le défaut de nos Loix, concernant les débiteurs insolvables. On assure que ce Magistrat veut illustrer sa retraite du Barreau par la réforme de cette partie de notre code. Il espère sauver à ces malheureux l'emprisonnement perpétuel, & les mettre à couvert de la vengeance des créanciers avarés & inhumains.

Une lettre de Montmellick, où le Capitaine P L R. a été tué dernièrement en duel par l'Enseigne B Ld N., porte que leur dispute s'étoit élevée sur la prononciation d'un certain mot grec.

Ils s'échauffèrent tellement dans leur altercation qu'ils crurent ne pouvoir la décider autrement qu'en se battant au pistolet dans une chambre où ils avoient mis une table entre eux. Malheureusement on les laissa faire. M. P. reçut une balle dans la poitrine , & mourut sur le champ.

Tous les Professeurs de langue grecque des Universités de l'Europe devoient se réunir pour élever un monument à la mémoire de cette malheureuse victime de l'amour des Lettres grecques. On peut dire qu'il poussa sa passion pour elles depuis *alpha* jusqu'à *oméga*.

La première monnoie que le Congrès ait fait frapper depuis la Révolution de l'Amérique , dit un de nos Papiers , est devenue si rare , qu'on ne la trouve plus que dans les cabinets. Cette monnoie consistoit en une pièce de cuivre , d'environ un pouce & demi de diamètre , pesant 240 grains. D'un côté , la légende étoit , *Continental currency, 1776.* (*Monnoie courante du continent , 1776.*) Au milieu , étoit représenté un soleil , éclairant un cadran , avec ce mot , *fugio* ; & pour exergue : *Mind your business.* (*Songez à vos affaires.*) Sur le revers , on voyoit 13 petits cercles , tenant les uns aux autres , à la manière de chaînons , & portant chacun le nom de l'un des Treize Etats Unis. En dedans , étoit une légende circulaire , avec ces mots : *American Congress.* (*Congres Américain.*) Et dans le centre , pour inscription : *We are one.* [*Nous sommes un.*]

On a jugé dernièrement aux assises de Chelms-

ford le procès d'une fameuse courtisane nommée Françoise Davis, accusée d'avoir volé à un nommé Wrigglesworth, marchand de bestiaux, dans un cabaret entre Ilford & Stratford, 163 guinées, une lettre de change de 400 livres sterlings, & plusieurs billets de banque; le tout montant à 1250 livres sterlings. Il paroît par la déposition des témoins, que ce vol fut commis de la manière suivante : cette courtisane, déguisée en homme, se présenta au cabaret où elle a commis ce délit, & demanda à y passer la nuit pour se rendre le lendemain à Londres. M. Wrigglesworth y passoit aussi la nuit, & alloit au marché de Smithfield. Elle se faufila avec le campagnard, se dit marchand de chevaux, & tout en fumant une pipe avec lui, surprit l'aveu qu'il portoit de l'argent & des billets de banque à Londres. Après le souper, chacun se retira dans sa chambre. Le prétendu Maquignon entra de grand matin dans celle du sieur Wrigglesworth, & l'ayant trouvé endormi, il tira les culottes de dessous le chevet, & partit avec le butin.

Le lendemain la courtisane alla voir une de ses connoissances à Newgate, lui fit présent d'une guinée, d'une paire de boucles d'argent, & se vanta de son chef-d'œuvre de la veille. Cette amie ne garda pas son secret, & la Maquignone fut arrêtée le jour suivant dans le bourg de Southwark. On ne trouva sur elle que 900 liv. sterlings, elle n'a jamais voulu dire ce qu'elle avoit fait des autres 350 liv. sterl. Elle a été condamnée à être pendue.

D'après les observations météorologiques du Docteur *Huxham* & d'autres Savans, les mois de Février & Mars 1741 furent très-semblables aux mêmes mois de la présente

année. Le vent de nord-est se fit également sentir pendant toute la fin du mois de Février. Le Mercure fut très-élevé pendant tout le mois de Mars, & le vent varioit aussi du nord à l'est. L'air étoit très sec & froid, la gelée, très-fréquente, & vers la fin du mois, on en ressentit une très vive. Pendant tout ce mois, il ne tomba pas une seule goutte d'eau. Le mois de Mars 1748 fut aussi très-rude. Il y eut de la gelée, de la neige & de la grêle, & ce temps fut particulièrement fatal aux pulmoniques. La petite-vérole étoit épidémique, les pleurésies & les rhumatismes très-fréquens.

Plusieurs Feuilles publiques rapportent le trait suivant de piété filiale, sur l'authenticité duquel on peut avoir des doutes, quoique d'ailleurs, il soit appuié du nom des intéressés.

Après la guerre de 1759 contre les François, le Capitaine Gilchrist, qui s'y étoit si fort distingué par sa bravoure & ses exploits maritimes, se retira à Harrogate, à l'extrémité de l'Ecosse, pour y réparer sa santé épuisée au service de sa patrie, il arriva que, l'été de 1770, il éprouva un accès violent qui menaçoit de lui être funeste, s'il n'étoit saigné sur-le-champ; mais n'y ayant point de Chirurgien dans Harrogate, ni à plusieurs milles aux environs, il seroit impossible d'exprimer la consternation de sa femme & de sa fille, devenue depuis Lady Dundonab. Enfin cette dernière, âgée alors de 15 ans, réunissant toute la tendresse filiale avec l'héroïsme de son pere, sortit soudainement de la chambre de douleur &

se retira dans la sienne. Là, avec un canif, elle se coupe un doigt tout autour jusqu'à l'os, afin de voir s'il sortoit beaucoup de sang, & de juger combien cette opération pouvoit être douloureuse. Ayant remarqué que le sang couloit avec assez d'abondance, elle alla rejoindre sa mere, lui rendit compte de l'expérience qu'elle venoit de faire; & ajouta que la douleur, quoique vive, étoit cependant supportable, & qu'en conséquence elle la prioit de faire la même opération à son pere.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 22 Mars.*

Le 14 de ce mois, le Bailli de Suffren, Ambassadeur de Malte, présenta au Roi les faucons que le Grand-Maître de l'Ordre est dans l'usage d'envoyer annuellement à Sa Majesté. Ce présent, qui fut remis au nom du Grand-Maître, par le Chevalier d'Ordaygue, Capitaine en second au Régiment du Maine, Infanterie, fut reçu par le Comte de Vaudreuil, Grand-Fauconnier de France, & par le Chevalier de Forget, Commandant du Vol du Cabinet du Roi.

Le Comte du Moret, Fourrier-major de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, a eu l'honneur d'être présenté à Monsieur par le Comte de la Châtre, Premier Gentilhomme de sa Chambre, en qualité de Capitaine des levrettes de la Chambre de ce Prince, & à la Famille Royale, sur la démission du Comte de la Marliere, Lieutenant pour S. M., Commandant des ville & citadelle de Montpellier.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont

signé, le 19 de ce mois, le contrat de mariage du Comte de Bueil, Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes-Françoises, avec la Comtesse Emilie de Bellunce, Chanoinesse du Chapitre de l'Argentiere, Demoiselle d'honneur de l'Impératrice de Russie; celui du Comte de Lanans, Maréchal des Camps & Armées du Roi, avec Dame de Rozieres-Sorans, Chanoinesse de Remiremont; & celui du Marquis d'Aramon, Capitaine de Dragons au Régiment de Conti, avec Demoiselle de Mellet.

Ce jour, la Comtesse de Marconnay a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise du Chilleau.

Le même jour, le Comte de Neuville a prêté serment entre les mains de Sa Majesté, en qualité de Lieutenant de Roi de la province d'Artois.

Le sieur de Fer de la Noüerre, ancien Capitaine d'Artillerie, de l'Académie des Sciences de Turin, de celle de Dijon, &c. a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, un Ouvrage intitulé : *La Science des Canaux navigables, ou Théorie générale de leur construction.*

DE PARIS, le 29 Mars.

M. de Peynier est entré à Brest avec l'*Argonaute*, le 14 de ce mois. Une partie de son convoi l'a suivi dans ce port, l'autre a mouillé à l'Orient. Sur ces bâtimens, étoit le Régiment d'Austrasie, qui s'est tant dis-

tingué dans l'Inde. Ce Régiment est réduit aujourd'hui à 500 hommes environ.

On apprend de Brest, par le même courrier, qu'on a lancé à l'eau, avec le plus grand succès, le vaisseau *les Etats de Bourgogne*, de 124 canons, construit sur de nouvelles dimensions; il a 198 pieds de longueur, sur 50 de largeur.

Le projet de M. de *Parcieux*, pour amener l'eau de l'*Yvette* à Paris, est renouvelé. M. de *Fer de la Noïerre*, Ingénieur très-habile, s'est chargé de ce travail, & ses plans, qui ont eu l'approbation du Ministre, n'attendent plus que la sanction de S. M. M. de *Fer* ne demande qu'un million pour conduire cette eau jusqu'à l'*Estrapade*. Cette différence énorme, entre cette légère dépense & les apperçus de M. de *Parcieux*, vient de ce que M. de *Fer* ne revêtira pas de pierre son canal; & malgré cela, il croit pouvoir nous donner toujours de l'eau claire.

Le sieur *Eberlé*, Essayeur général des Monnoies à Francfort, a publié dernièrement, sur la valeur intrinsèque & monétaire des écus de six livres, plusieurs écrits dont l'objet paroît être de prouver qu'il seroit avantageux aux Etats d'Allemagne d'y interdire entièrement le cours des écus de France, & de prendre ce qu'ils appellent leur *Ecu de convention*, pour seule mesure de compte, en fixant sa valeur sur un nouveau pied, ce qui conduiroit à la refonte générale des Monnoies d'argent dans l'Empire. Cet Essayeur ayant fait dans la même vue, des essais de nos écus de six livres a prétendu & annoncé à toute l'Allema-

gne,

gne, que depuis 1726 leur titre avoit été successivement détérioré, & que particulièrement ceux fabriqués en 1784 & 1785, se trouvoient affoiblis de plusieurs grains. Sur la foi de son témoignage & de ses essais, le Magistrat de Francfort, la Régence Electorale de Mayence, celle de Bavière, & le Sénat de Raisbonne, ont rendu des Ordonnances qui diminuent de 3 kreutzers la valeur monétaire des écus de France, réduction à-peu-près équivalente à 2 sols 7 den. de notre monnoie.

Quoique cette réduction ne puisse porter aucun préjudice au commerce du royaume, & qu'une opération tendante à y faire rentrer les Monnoies d'argent à plus bas prix qu'elles n'en sont sorties, ne puisse être défavantageuse qu'au pays qui les perdrait, (comme les Négocians d'Allemagne l'ont fort bien observé dans la Requête qu'ils ont présentée à l'Assemblée des Cercles du haut Rhin); cependant pour l'honneur de nos fabrications monétaires, & par une suite de l'attention de Sa Majesté à y maintenir la plus scrupuleuse fidélité, il a paru convenable de vérifier si le reproche d'affoiblissement que l'Essayeur de Francfort a cru pouvoir faire à nos écus, notamment à ceux fabriqués en 1784 & 1785, avoit quelque fondement. En conséquence, on a fait faire à l'Hôtel des Monnoies de Paris, des essais très-exacts, & qui ont été répétés avec le plus grand soin.

Par le premier essai, en date du 12 Janvier dernier, les contre-parties d'écus choisis par le sieur Eberlé, qui nous avoient été envoyées de Francfort, & sur lesquelles deux Essayeurs ont opéré séparément, ont été reconnues avoir toutes 1 grain & demi ou deux grains de fin de plus que ne leur avoit attribué son rapport officiel

N<sup>o</sup>. 13, 1 Avril 1786.

b

du 15 Décembre 1785. On a encore les échantillons.

Un deuxième essai a été fait le 6 Février, par le sieur Racle, Essayeur de la Monnoie de Paris, en présence du sieur Bourdelois, Procureur général de la Cour des Monnoies, & du sieur Tillet, Membre de l'Académie des Sciences, Inspecteur général des Essais de France. On avoit pris au hasard dans différentes caisses 150 écus de 6 liv. fabriqués dans les différentes Monnoies du Royaume, pendant les années 1784 & 1785. Il est résulté de l'essai un titre commun de 10 Deniers 21 grains & 1 neuvième de grain, par conséquent un peu au-dessus de celui qui a constamment prescrit la Loi monétaire qui n'a point varié en France depuis 1726. On a conservé les boutons d'essai, ainsi que les lames dont ils ont été tirés; elles sont étiquetées sous les numéros cités au procès verbal de cet essai.

Enfin, il a été procédé avec encore plus de solennité à un troisième essai, qui a été fait par les plus habiles Essayeurs de Paris, en présence du Procureur général de la Cour des Monnoies, de l'Inspecteur général des Essais, du sieur Dasti, Inspecteur des Fabrications monétaires, & de plusieurs Banquiers considérables de la Capitale, choisis parmi ceux qui ont le plus de relation avec l'Allemagne, tels que les sieurs Girardot, Riller, Sertorius; les sieurs Hailer & Tourton y ayant aussi été invités. On s'étoit procuré dans différentes caisses publiques de Paris, une grande quantité d'écus fabriqués en 1784 & 1785; on en a pris au hasard 4 à 500, en observant seulement qu'il y en eût de toutes les Monnoies du royaume. Les essais sur des portions de ces écus qui ont été numérotées, ont été faits à la coupelle, avec la plus scrupuleuse précision, par les sieurs Besnier, Essayeur général, & Racle, Essayeur par-

riculier ; un seul écu s'est trouvé n'avoir que 10 deniers 20 grains , un autre 10 deniers 21 grains foibles ; tous les autres avoient au-delà de 10 deniers 21 grains ; plusieurs étoient à 10 deniers 22 grains ou au-dessus ; il s'en est même trouvé un à 10 deniers 23 grains & un quart ; mais ce qu'il suffit d'observer , c'est que le titre commun de tous les essais , constaté par le procès-verbal signé de tous les assesseurs qui ont suivi les détails de l'opération avec la plus grande attention , & ont déclaré en être parfaitement satisfaits , se trouve être de 10 deniers 21 grains & 8 treizièmes , par conséquent plus fort de 2 tiers de grain que celui de la Loi , qui n'est que de 10 deniers 21 grains.

La fidélité de nos monnoies d'argent & des fabrications de 1784 & 1785 , est donc authentiquement démontrée ; les soupçons qu'on a voulu faire naître en Allemagne à leur égard sont sans fondement , & si l'Essayeur de Francfort desiroit s'en assurer encore davantage , il peut venir lui-même ou envoyer ici telle personne qu'il voudra pour opérer sur nos écus , avec ses agens chimiques. Il n'auroit pas présenté aux Cercles de l'Empire des rapports inexacts qui ont occasionné des résolutions erronées , s'il avoit bien voulu considérer qu'une partie de lingot , sortant d'une fonte qui n'auroit pas été assez brisée , peut comporter plus de fin qu'une autre partie du même lingot ; que l'extrême précision dépend de tant de circonstances , que quand il ne se trouve que de très-légères différences sur un très-petit nombre de pièces , ce n'est pas une raison d'inculper toute une fabrication ; & des essais faits sur quelques écus isolés ne sauroient fonder une opinion juste & raisonnable. D'ailleurs il est évident , par son propre rapport , qu'il a pris une base fau-

tive. En effet, il est reconnu que l'écu marqué *A.* de l'année 1726, qu'il a choisi pour pièce de comparaison, & qu'il a déclaré lui-même être de 14 lots 11 grains (ce qui revient à 10 deniers 23 grains, suivant notre manière de compter), est de 2 grains de fin supérieur au titre prescrit par la loi monétaire de France, tandis qu'au contraire parmi les six écus de 1784 & 1785, qu'il a pris pour servir à son essai comparatif, trois se trouvent, on ne fait pourquoi, de 2 à 3 grains inférieurs aux plus foibles de tous ceux qu'on a essayés à plusieurs reprises en France, en les prenant au hasard sur une très-grande quantité.

Ainsi, d'un côté, un seul écu qui se trouve au-dessus du titre, a servi & ne devoit pas servir de pièce de comparaison; d'un autre côté, trois écus fabriqués, vraisemblablement hors du Royaume, puisqu'ils sont au-dessous du titre commun de la masse entière des fabrications de même date, ont été & ne devoient par être les pièces comparées.

Voilà ce qui a produit l'erreur. Les Etats de l'Empire qui s'y sont laissés surprendre, ne tarderont pas à reconnoître que les proclamations qu'ils ont faites en conséquence, sont injustes dans leurs principes, & ne pourroient qu'être nuisibles pour eux dans leurs effets.

On mande de Dunkerque, qu'il se trouve actuellement dans les prisons de cette ville, 12 personnes, accusées d'avoir fait périr en mer des bâtimens chargés de faux tonneaux & de faux ballots, qu'elles avoient fait assurer à très-haut prix. Ce crime, appelé la *Baratterie*, est puni de mort, aux termes des Ordonnances. On dit que les Compagnies d'assurance perdent, par cette suppo-

nerie, plus de 1,200 mille liv. ; & on ajouta que c'est un bâtiment Anglois qui a découvert la malversation, en observant la manœuvre de l'équipage, pour faire périr son bâtiment. Les six navires perdus, sont : *la D<sup>e</sup>. Charlotte, les Bons-Amis, le Saint-Louis, la Charmante Marie, l'Africaine & le Ballon.* Cette procédure va être suivie avec rigueur.

En faisant fouiller une carrière près du village de Marmiroles, à trois lieues de Bésançon, des ouvriers de M. la Badie ont aperçu le reste d'un tombeau de pierre marbrée, décorée d'une architecture assez incertaine. L'intérieur contenoit quelques os, & un grand nombre de médailles d'argent. Apparemment leur forme avoit déjà souffert de l'altération lorsqu'on les a placées dans le tombeau ; car les caractères, presque tous effacés, n'ont pu être débrouillés par les yeux exercés de plusieurs Gens de Lettres & Antiquaires. Cependant aucunes d'elles ne se ressemblent. Sur la mieux conservée on lit ces mots latins : *Vesunione Capitâ...* & tout le reste est une énigme. M. la Badie garde soigneusement cette précieuse collection, & j'attends que quelques Antiquaires puissent en tirer quelque éclaircissement.

Le 6 de ce mois ; le feu se manifesta au village de Tenelles, près Ribemont & Origny-Sainte-Benoîte : en moins de trois quarts-d'heures, de 160 maisons dont il étoit composé, il n'en est resté que 15 ; parmi lesquelles est un seul Fermier ; le reste a été réduit en cendres. Par ce désastre affreux, dont la perte est évaluée à près de 500 mille liv., plus de 650 personnes restent sans habita-

rions, sans pain & sans ressources. Quatorze Fermiers sont réduits à la dernière des extrémités; leurs chevaux & leurs bestiaux sans nourritures. Les personnes charitables & bienfaisantes, qui desiroient procurer quelques secours à ces malheureux, sont priées de vouloir bien les adresser à M. *Villin*, Prêtre, Curé de ladite Paroisse; à M<sup>e</sup>. *Le Proux*, Procureur & Notaire à Guise en Picardie, ou au sieur *Houtoy*, Libraire & Imprimeur du Roi à Saint-Quentin.

Un Gentilhomme, qui a su réunir à l'avantage de sa naissance celui de cultiver les Lettres d'une manière très-estimable, nous a adressé la lettre suivante.

Mr. Permettez moi de consigner dans votre Journal quelques lignes qui pourront servir de réponse circulaire aux questions tant verbales qu'écrites, que m'attirent deux Oraisons Funèbres de Mgr. le Duc d'Orléans, MM. les Abbés de Vauxcelles & Fauchet ont peint, avec l'éloquence du sentiment, la bonté magnanime qui caractérisoit ce Prince; leur pinceau touchant & animé, a fait revivre le trait relatif à mon mariage.

Rien de plus certain, Mrs., que le fond de cette anecdote, dont il est vrai que toutes les circonstances ne pouvoient être retracées par les Oaieurs, auxquels je suis moi-même inconnu, Ce fut sous les auspices de S. A. S., dont l'auguste Fils ne m'a pas abandonné, que je vis couronner ma constance de trois années par mon mariage, fait, de l'agrément du Roi, à cent lieues de Paris, quatre vingt de la maison paternelle, cent-vingt de ma famille maternelle, & cent quatre-vingt de ma garnison.

Entre nombre de traits remarquables de la sensibilité généreuse du premier Prince du Sang, celui, qui me concerne, a été célébré par plusieurs Gens-de-Lettres, & je me suis avisé de le chanter moi-même, devenant Poète par reconnaissance, comme Juvenal l'étoit devenu par indignation.

J. S. S., &c.

Voire, &c. C. G. T. . .

*Fin de la Séance de la Société Royale de Médecine.*

P R I X P R O P O S É S.

La Société propose pour sujet du Prix de la valeur de 600 livres fondé par le Roi, la question suivante :

*Rechercher quelles sont les maladies dont le système des vaisseaux lymphatiques est le siège immédiat, c'est-à-dire, dans lesquelles les glandes, les vaisseaux lymphatiques & le fluide qu'ils contiennent sont essentiellement affectés; quels sont les symptômes qui les caractérisent & les indications générales qu'elles offrent à remplir?*

Il y a long-tems que l'on parle de la lympe, & que l'on dit vaguement que ce fluide est vicié. Il est tems de donner à ces expressions une juste valeur. Les glandes & les vaisseaux lymphatiques sont à présent bien connus & ont été décrits par des Anatomistes célèbres, tels que *Monro*, Professeur à Edinbourg, *Hunter*, *William Hewson*, *Schedon*, &c. On sait que ces vaisseaux sont tous absorbans, & qu'ils s'ouvrent dans les cavités & sur les différentes surfaces du corps humain: qu'ils sont les instrumens d'un grand nombre de métastases & qu'ils remplissent une grande partie des fonctions les plus importantes attribuées au tissu cellulaire.

En appliquant ces connoissances positives à la pratique de notre Art , on substituera des idées exactes à la théorie vague , & aux expressions indéterminées que l'on a adoptées jusqu'ici.

Ce Prix , sera distribué dans la Séance publique du Carême 1789. La Société a cru être délai nécessaire pour donner aux Auteurs le tems que ce travail exige. Les Mémoires seront remis avant le premier Janvier 1789 , ce terme est de rigueur.

La Société propose pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 livres , la question suivante :

*Rechercher quelles sont les causes de La Maladie Apteuse , connue sous les noms de MUGUET , MILLET , BLANCHET , à laquelle les enfans sont sujets , sur-tout lorsqu'ils sont réunis dans les Hôpitaux , depuis le premier jusqu'au troisieme ou quatrieme mois de leur naissance ; quels en sont les symptômes , quelle en est la nature , & quel doit en être le traitement , soit préservatif ; soit curatif ?*

Il est intéressant de réunir les connoissances acquises sur cette maladie dans les grandes Villes , soit du Royaume , soit des Pays Etrangers ; d'en comparer entr'elles les diverses nuances , & d'en connoître les variétés.

Ce Prix sera distribué dans la Séance publique de la Fête de Saint Louis 1787 , & les Mémoires seront remis avant le premier Mai de la même année.

La Société propose , pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 livres , le Programme suivant :

*Déterminer quelles sont les circonstances les plus favorables au développement du vice scrophuleux , & rechercher , quels sont les moyens , soit dié-*

riques, soit médicaux, d'en retarder les progrès, d'en diminuer l'intensité & de prévenir les maladies secondaires dont ce vice peut être la cause.

Ce Prix sera distribué dans la Séance publique du Carême 1788, & les Mémoires seront remis avant le premier Janvier de la même année.

La Société propose, pour sujet d'un quatrième Prix, de la valeur de 400 livres, la question suivante :

*Déterminer quelles sont, relativement à la température de la saison, & à la nature du climat; les précautions à prendre pour conserver la santé d'une Armée vers la fin de l'hiver, & dans les premiers mois de la campagne; à quels maladies les troupes sont les plus exposées à cette époque, & quels sont les meilleurs moyens de traiter & de prévenir ces maladies?*

Ce Prix sera distribué dans la Séance publique de la Fête de Saint Louis 1787, & les Mémoires seront envoyés avant le premier Mai de la même année.

Les Mémoires qui concourront à ces Prix, seront adressés francs de port à M. VICQ-D'AZYR, Secrétaire perpétuel de la Société, rue des petits Augustins, n<sup>o</sup>. 2 avec des billets cachetés contenant le nom de l'Auteur & la même épigraphe que le Mémoire.

La Société invite les Médecins, les Chirurgiens, & en général les Physiciens à lui adresser des mémoires sur la Topographie médicale des lieux qu'ils habitent. Les intentions du Roi, notifiées à la Société Royale de Médecine, par M. le Contrôleur-Général des Finances, dans une lettre en date du 14 Septemb. 1785, sont que la Société Royale suive avec la plus grande activité des recherches qui doivent servir à la

rédaçtion de la Topographie médicale du Royaume. La Société continuera de distribuer des Prix aux Auteurs des meilleurs Mémoires envoyés sur ce sujet.

La Société croit devoir rappeler ici la suite des recherches qu'elle a commencées; 10. Sur la météorologie; 20. sur les eaux minérales & médicinales; 30. sur les maladies des Artisans; 40. sur les maladies des Bestiaux. Elle espère que les Médecins & Physiciens Régnicoles & Etrangers voudront bien concourir à ces travaux utiles qui seront continués pendant un nombre d'années suffisant pour leur exécution. La Compagnie fera dans ses Séances publiques une mention honorable des observations qui lui auront été envoyées, & elle distribuera, comme elle a fait jusqu'ici, des Médailles de différente valeur aux Auteurs des Mémoires qui seront jugés les meilleurs sur ces différentes matières.

Dans cette même Séance, on a fait les lectures suivantes.

M. Desperrières a lu des observations sur la maladie appelée *Danse de St. Guy*.

M. de Laporte a lu des réflexions rédigées avec M. Vicq d'Azyr, sur le plan que la Société doit suivre dans la rédaction générale des observations qui lui sont adressées sur les épidémies.

Le Secrétaire a lu des notices sur la Vie & les Ouvrages de MM. Alexandre, Diaunycere, Desmery Rose & Darluc, associés régnicoles & correspondans de la Société.

M. Chamfara a lu des observations sur la nyctalopie ou aveuglement de nuit.

M. Fourcroy a lu un mémoire sur l'analyse des eaux minérales d'Enghien, & sur celle des eaux minérales sulphureuses en général.

M. Vicq d'Azyr, Secrétaire perpétuel, a terminé la séance par la lecture de l'Éloge de M. Van-doerveren, Professeur de Médecine à Leyde, Associé étranger.

Dès le premier Avril prochain, chez le sieur Le Clerc, Baigneur distingué dans son art, & très connu par l'invention des baignoires mécaniques : on trouvera des bains de Barrège, de Balarue, de Piombières, de Bagnères; tous approuvés de la Faculté de Médecine. L'on aura soin d'avertir la veille, pour qu'on ait le tems de soigner la composition de ces bains, de manière à leur conserver toute leur efficacité. Les attentions, l'exactitude & la propriété des bains administrés par le sieur Le Clerc, rue Pierre Sarrafin, sont trop connues, pour qu'on ait besoin d'insister sur cet objet.

Les Feuilles de Flandres viennent d'imprimer une Correspondance entre Mr. de Montgolfier & le sieur Blanchard. Le nom du premier & l'attention que l'on doit à toutes ses idées sur l'aërostatique, nous déterminent à publier ces deux lettres.

J'ai lu avec le plus grand plaisir dans les Papiers publics, & notamment dans le Courier de l'Europe, que vous avez trouvé le moyen de perfectionner votre sublime découverte, en dirigeant à volonté votre course dans le fluide éthéré, & que le Gouvernement vient à l'appui de vos travaux. Je suis bien enchanté, Monsieur, que vous ayez résolu le problème dont je m'occupe ardemment depuis si long-temps. Si en faveur de mon zèle, vous voulez bien m'accorder une place dans la Voiture projetée, je serai très-flatté d'y opérer sous vos ordres. J'ai l'honneur d'être, &c.

Réponse de M. de Montgolfier, Annonay le  
4 Mars 1786.

MONSIEUR,

Comme depuis long-temps vous fixez l'attention du Public, & occupez les Journaux de vos succès, personne n'est plus que vous dans le cas d'éprouver combien l'on doit peu compter sur l'exactitude des nouvelles qu'ils donnent, & sur les annonces qu'ils font, lorsqu'elles ne sont avouées par personne, ni autorisées par aucune signature. La nouvelle que vous avez recueillie dans les Papiers publics étrangers, en offre une nouvelle preuve; il est vrai que je n'ai pas abandonné une découverte que je crois avantageuse, & que je n'ai pas perdu l'espoir de la voir devenir un jour utile; mais je suis las d'y consacrer ma fortune, il n'y a que des événemens imprévus qui puissent me procurer l'avantage de réaliser mes espérances. Je suis bien reconnoissant, Monsieur, de vos offres obligantes, je ne dois les attribuer qu'à votre zèle: un nouveau succès n'ajouterait rien à votre gloire. J'ai l'honneur d'être, &c.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 25 Mars.

Les Etats de Hollande & Westfrise sont assembles depuis quelques jours, pour délibérer, à ce qu'on présume, sur la reddition du commandement de la Haye au Stathouder. La ville d'Amsterdam a pris une résolution qu'on dit conforme aux desirs de Son Altesse Sérénissime à ce sujet; mais avec des restrictions qui ne le seroient gueres. Le Prince d'Orange ne rentreroit dans ce com-

mandement, suivant le vœu de la Régence d'Amsterdam, qu'en laissant aux Etats la liberté de révoquer, de suspendre, d'abolir même ce pouvoir momentané. Le Stathouder au contraire le regardant comme l'exercice de ses dignités inamovibles, il est apparent qu'il se refuseroit à tout tempérament qui tendroit à en dénaturer les fondemens.

D'un autre côté, la situation des affaires à Utrecht empire de plus en plus. On se rappelle que l'année dernière, une partie des habitans tumultueusement attroupés s'étant emparés de l'Hôtel-de-Ville, forcèrent les Magistrats assemblés de violer leur serment, au Règlement de Régence de la Province. La Magistrature d'Utrecht vient de rendre & de publier une Déclaration, par laquelle elle regarde sa résolution du 20 Décembre dernier, comme extorquée par la violence, & son serment comme sacré, tant que les Etats de la Province ne l'en auront pas dégagée; en conséquence elle persiste à refuser absolument le nouveau serment exigé d'elle, & qu'elle devoit prêter le 20 de ce mois.

*Suite du précis des opérations de la Banque de Saint-Charles.*

« Dans les premiers momens de cette révolution, la Direction eut égard aux différentes maisons de commerce qui en pouvoient être les victimes, & avec l'agrément du Ministère, & la faculté qui lui étoit réservée par la dernière assemblée générale, elle accorda un prêt de 20,000,000 de réaux sur le dépôt d'actions entre les mains des

seurs Lecouteulx de Paris, à raison de cinq pour cent d'intérêt, & sous condition que les propriétaires d'actions rembourseroient la Banque au 15 Février 1786, ou qu'ils lui abandonneroi. n. les actions au prix fixé par cette assemblée générale. Ce secours fut insuffisant par un effet des manœuvres secrètes & puissantes que l'on faisoit pour décréditer les actions de la Banque. Etrange combinaison ! Les François ont attendu qu'il fût en réchez eux un grand nombre d'actions à un prix exorbitant, pour ensuite les décréditer ; ils ont provoqué des pertes proportionnées au prix que ces actions leur avoient coûté. N'est-il pas également inconcevable que les actions de la Banque se soient mieux vendues à trois cents lieues chez l'Etranger, qu'à Madrid même où se paient les dividendes sans frais & sans embarras ? Ce phénomène est aussi étonnant en commerce que l'autre l'est en politique ».

» Il en a coûté aux Etrangers environ douze millions de réaux qui ont passé au bénéfice de l'Espagne, bénéfice sans exemple chez elle depuis trois siècles ».

« La Direction ne prétend pas se faire un mérite de cet événement. Le Public est témoin qu'elle a d'abord haussé les actions au plus haut prix dont elles étoient susceptibles, dans la vue de refroidir les joueurs étrangers, & qu'ensuite elle a cherché à les aider dans leur malheur.

Les différentes augmentations dans le prix des actions ont donné un bénéfice total de 21,398,000 réaux, dont 210,000 00 0 ont été convertis en actions de la Compagnie des Philippines, de sorte que la Banque a placé dans cet établissement une somme qui équivaut à sept pour cent de son capital, ou à 140 réaux par action.

Dans l'intervalle, la Direction, toujours occupée du bien public, ayant formé le projet d'un canal de navigation depuis *Guadaluana* jusqu'à l'Océan, sollicita par une représentation au Roi, du 7 Mai 1785, de faire les nivellemens nécessaires pour tracer les plans de ce canal.

Voici en peu de mots, le projet de ce canal, tel qu'il est placé dans cette représentation : « Ce seroit de continuer le canal de Monzanarès, commencé à Madrid, près du pont de Toledo, non-seulement jusqu'à Aranjuez, mais jusqu'à la montagne de Guadarama, en y versant les eaux de la rivière qui porte ce nom ».

« En achevant, d'un autre côté, le canal de Castille, & remontant la rivière de jusqu'au pied de la côte appelée *del del Coloso*, on établirait une navigation réglée le fond de la Castille, dans un espace de plus de soixante lieues, avec un portage par terre de trois lieues seulement ».

« Etant parvenu à joindre le canal de *Guadarama* avec le canal de Madrid, on continuera ce dernier vers Aranjuez jusqu'au Tage, à l'endroit où il reçoit le *Xirama* ».

« Comme il existe à Aranjuez des eaux courantes, il seroit possible de prolonger le canal jusqu'au palais, si on le jugeoit à propos, & de le faire rabatre ensuite près de *Villamejor*, à l'endroit où les eaux de la *Guardia Trembleque* & le sanctuaire *del Valle* le jettent dans le Tage.

Mais ces eaux étant sur un terrain trop bas pour qu'on pût les diriger également vers le Tage ou la Guadiana, on se ménageroit alors les ruisseaux de la Haute Manche, que l'on conduiroit aisément dans ces deux fleuves, & qui faciliteroient la navigation de la vallée du Tage à

celle de la Guadiana, & jusqu'aux eaux de Xaralón, qui pourroient aussi se verser dans la Guadiana, ou dans le Guadalquivir. Telle seroit la navigation qu'on pourroit établir jusqu'à Séville, c'est-à-dire depuis Guadarrama jusqu'à l'Océan ».

« D. Carlos le Maur & ses fils furent chargés de tracer les plans depuis Guadarrama jusqu'à Esperlui, attendu que ceux depuis Esperlui jusqu'à Séville avoient été levés précédemment par cet Officier. Ces plans furent achevés en trois mois ; la mort inattendue de cet habile Ingénieur a dérangé les projets de la Direction.

« Elle regarde comme un devoir sacré l'obligation d'indemniser ses quatre fils d'un travail utile à la Nation. D'ailleurs les plans du canal deviendront par ce moyen la propriété de la Banque, qui sera vraisemblablement dédommée par la suite de la modique rétribution que les Actionnaires consacreront à cet objet.

*Direction du virement.*

La Caisse d'Escompte de Cadix, pendant les sept mois qui se sont écoulés depuis son établissement, a produit 1,488,094 réaux 23 maravedis, ou deux 96 centiemes pour cent de son capital, y compris la commission. Ce bénéfice ne justifie pas encore son utilité relativement à la Banque ; mais on ne sauroit nier les avantages que le Public en a retiré par la modération de l'intérêt de l'argent.

La Banque a exporté du Royaume pendant cette année 20,072,928 & demi piastres fortes. Le droit d'indult payé au fisc pour cette somme s'est monté à 16,058,342 réaux, & la Banque a retiré de cette opération un bénéfice de 11,883,656 réaux 23 maravedis. Pendant les vingt-neuf années depuis 1754 jusqu'en 1783, l'indult a

produit, année commune, 3,087,074 réaux ; & l'année la plus abondante n'a donné que 6,448,250 réaux ; ce fait est prouvé par l'état n°. 3 tiré de l'administration des douanes. Depuis deux ans que la Banque a le privilège de l'exportation des piastres, elle a payé pour l'indult 31,537,542 réaux ou plus du tiers du produit des vingt-neuf années.

Les Actionnaires ont fait cette année sur le change un bénéfice de 3 huit centièmes, tandis que l'année dernière il n'avoit produit que 191 centièmes pour cent. Cette différence provient du rétablissement au pair du prix des effets royaux, & des économies que la Banque a faites dans différentes parties de son administration.

Quelqu'étrange que puisse paroître cet aveu aux yeux des Actionnaires, la Direction croit devoir exposer à l'assemblée que la Banque doit diminuer le prix de l'exportation des piastres, qui est de 3 pour cent, attendu qu'elle doit seulement avoir dans cette opération la préférence sur les particuliers.

Les obligations de la Couronne en pays étrangers se sont montées à 25,316,443 réaux 6 maravedis, & la commission de cette somme a produit par conséquent à la banque une somme de 253,164 réaux 14 maravedis.

Les lettres-de-change qu'elle a données sur Cadix & les autres places du Royaume, sont montées à 205,851,070 réaux 24 maravedis, & le bénéfice de la banque a été de 1,411,904 réaux 5 maravedis.

L'escompte des lettres-de-change a produit 1,260,519 réaux 18 maravedis sur un capital de 146,027,092 réaux 2 maravedis.

Les Directeurs doivent exposer à la Junte le préjudice que la banque éprouve sur cette partie

L'escompte étant au même taux que l'intérêt des billets royaux, cette opération entièrement gratuite de sa part lui cause en outre des frais de bureaux, &c. en conséquence elle opine pour que le taux de l'escompte soit augmenté d'un demi pour cent.

*Direction de fourniture.*

La fixe avoit fait l'année dernière une économie de 1,137,781 réaux sur l'approvisionnement de l'armée. La stérilité de la dernière récolte lui a causé cette année une différence à son désavantage de 6,344,627 réaux 13 maravedis, ou de 4 maravedis 10 centièmes par ration de pain; de 6 réaux 18 maravedis par fanegue d'orge, & de 3 maravedis 58 centièmes par arrobe de paille, attendu que l'approvisionnement a été de 18,778,042 rations de pain, de 611,471 fanegues un célemin trois quarts d'orge, & de 32,626 arabes de foin.

Si la Direction s'est engagée à faire les approvisionnements à meilleur marché que les particuliers, ce n'a été que sur un certain nombre d'années l'une portant l'autre, & jamais elle n'a prétendu surmonter la stérilité des récoltes, surtout étant encore déstituée des facilités pour le produit & la conservation des grains; ce n'est donc que quand les greniers qu'elle fait construire seront achevés, & lorsqu'elle aura joui des avantages de deux récoltes abondantes, que l'on pourra juger de son administration.

L'approvisionnement de la marine a produit au fisc une économie de 963,866 réaux 10 maravedis.

La fourniture des clouteries & des mâtures est montée à 10,863,036 réaux 4 maravedis, & la Banque a fait en faveur du fisc une économie de 3,378,489 réaux 5 maravedis.

L'approvisionnement des Présidés est monté cette année à 477,274 réaux 22 maravedis ; mais quoique la Banque ait lieu de présumer que cette partie est aussi à l'avantage du fisc, elle n'a pas encore pu faire les comptes nécessaires pour s'en assurer.

La partie des habillemens n'est pas encore vérifiée, attendu l'extrême complication des détails qui s'offrent toujours dans une entreprise encore dans son enfance.

L'état n°. 2 présente le tableau des bénéfices de tous genres que la Banque a faits pendant l'année, tels qu'on vient de les détailler, & l'état n°. 4, le total des bénéfices que la Banque a donés tant à ses actionnaires qu'au fisc. La Direction se propose de présenter tous les ans ce tableau intéressant, qui prouve mieux que tout autre l'utilité de cet établissement.

#### *Résultat des opérations de la Banque.*

Les 150,000 actions qui constituent le capital de la Banque ont toutes été remplies, à l'exception de 1106 placées aux Indes, & dont le montant viendra par les premiers vaisseaux. Ainsi les actions qui concourront au dividende actuel sont au nombre de 148,894 formant un capital de 297,788,000 réaux.

Les bénéfices de la Banque montent à la somme de 48,346,665 réaux 18 maravedis, ou à 16 dix-huit centièmes pour cent de son capital. Un coup-d'œil sur l'état n°. 1 qui présente le bilan de la Banque du 30 Novembre 1785, fera voir la recette & l'emploi de ces sommes.

Mais celle de 21,000,000 réaux, ou de 140 réaux par action, ayant été placée dans les fonds de la Compagnie des Philippines, le capital du dividende est de 27,346,665 réaux, & il revient à chacune des 148,894 actions copartageantes

9 dix-huit centièmes pour cent, ou 183 réaux de veillon.

Les maravedis du surplus de chaque dividende forment une somme de 99,073 réaux 18 maravedis, que l'on distribuera selon l'usage à de pauvres Artisans & Laboureurs.

Le Secrétaire ayant achevé la lecture de la relation, la Junte passa neuf arrêtés dont voici les plus importants.

1°. Arrêté qu'à l'avenir la Direction aura la faculté de prêter aux actionnaires jusqu'à la concurrence de 500 réaux seulement par action.

2°. Que conformément à l'arrangement pris par la Direction avec les propriétaires des actions déposées entre les mains des sieurs Leconteux de Paris, les actions seront payées par la Banque au prix de 2200 réaux par action (le dividende actuel devant être retenu à son profit) à tous ceux qui préféreront les lui vendre lors du remboursement qu'ils auront à faire au 15 Février 1786.

4°. La Junte générale vote une somme de 100,000 réaux, pour être destinée à récompenser les fils de D. Carlos le Maur, des travaux qu'ils ont faits avec leur pere relativement au canal de Guaddarama.

5°. Afin de faciliter le commerce & de mettre les Fabricans en état d'acheter en leur tems les matieres premières, & de les payer ensuite avec le produit de leurs Manufactures, les billets à ordre seront admis à six mois d'échéance, & avec deux signatures seulement, dont l'une devra être d'un Négociant accrédité.

6°. Le prix de l'escompte, qui est à Madrid & à Cadix de 4 & 5 pour cent, sera augmenté d'un demi pour cent, afin de dédommager la Banque des frais de bureau, &c.

Les autres arrêtés sont relatifs à des détails qui

concernent uniquement l'administration intérieure de la Banque.

S. M. a approuvé les arrêtés de la Junte générale, & a nommé pour Directeur des fournitures le Marquis de las Hormazas.

*La fin à l'ordinaire prochain.*

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Une autre nouvelle assez importante, si elle se vérifie, c'est que la République de Gênes offre le Port de Spécie ou la Spezzia à l'Impératrice de Russie, qui depuis longtemps en cherche un, dont elle puisse librement disposer dans la Méditerranée. L'on sçait, que les ci-devant Jésuites ont fait bâtir dans ce Port un vaste & magnifique Edifice, qui en occupe tout l'espace. Il étoit destiné sous le Pontificat de Clément XIII, à servir de refuge aux Jésuites, expulsés de Portugal, de France, & d'Espagne, & il leur auroit donné la facilité de correspondre avec leurs Missionnaires du Levant. Cette circonstance fait soupçonner, que les Jésuites de Russie auront engagé leurs Confreres d'Italie à solliciter la République de Gênes de céder à leur Auguste Protectrice le Port de la Spezzia, dans l'espérance d'en tirer eux-mêmes leur profit ». (*Idem.*)

« Des Lettres de l'Isle de Corfou, en date du 5 Février, nous donnent la fâcheuse nouvelle d'un Tremblement de terre qui se serait fait sentir vivement dans cette Isle. La campagne a souffert des dommages considérables, & une partie de la Ville a été détruite. Il a péri sous les décombres des édifices, cent vingt person-

» nes : mais le nombre des blessés est encore plus  
 » grand. Le Gouverneur avoit eu beaucoup de  
 » peine de s'échapper dans une chaloupe avec  
 » toute sa famille & ses domestiques. L'Hôtel du  
 » Gouvernement a été englouti. On apprend que  
 » ce Tremblement de terre s'étoit fait sentir aussi  
 » aux Îles de Ste. Maure & d'Argos ; il y a causé  
 » aussi beaucoup de dommage, mais on n'en a pas  
 » encore une relation circonstanciée ». ( *Gazette*  
*d'Amsterdam*, N<sup>o</sup>. 22.

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).*

*Concubine condamnée, depuis peu, pour avoir volé  
 la succession d'un homme avec lequel elle vivoit.*

Le sieur Merle, après avoir été marié quelques années, vivoit avec sa femme dans la plus grande indifférence, lorsque celle-ci prit à son service, en qualité de cuisinière, une jeune fille nommée Suzanne Fubel. Le sieur Merle ne fut pas long-tems sans former le projet de corrompre cette fille. Il lui fit des propositions qui furent acceptées, &, depuis ce moment, le maître & la servante vécutrent dans un commerce criminel. Pour éviter les reproches d'une épouse justement irritée, le sieur Merle couvroit du voile le plus épais sa conduite avec sa servante; mais la mort de son épouse le délivra de cette contrainte. Il quitta aussi tôt son pays, & yint se fixer dans la capitale, où il con-

---

[1] Le Bureau de ce Journal est actuellement rue du Théâtre François, la dernière porte cochère près la Place, chez M. Desjarts, Avocat, & chez Mérigot le jeune, Libraire, Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

duisit sa concubine. Isolé avec elle, n'entretenant aucunes relations avec sa famille, il vivoit publiquement avec la compagne de sa débauche. Il paroît que cette fille avoit acquis sur son époux le plus grand ascendant ; car il l'avoit comblée de bienfaits. Comme il étoit attaqué d'une maladie mortelle, il lui avoit fait un legs, par son testament, qui auroit dû lui faire respecter les droits de sa famille ; mais l'avidité est difficile à satisfaire. Le sieur Merle est mort des suites de la maladie dont il étoit attaqué. Susanne Funel, au lieu de donner des larmes à la mémoire de son bienfaiteur, s'est occupée, le jour de son décès, dans le tems même que son cadavre étoit encore sous ses yeux, d'exécuter le projet de s'emparer des objets les plus précieux de sa succession. En effet, elle a été accusée d'avoir enlevé plusieurs sacs d'argent, pris 12 billets de la caisse d'es-compte, dont sept noirs & cinq rouges ; trois effets sur des particuliers, montant à 1500 livres, en annonçant qu'elle s'arrangeroit avec les débiteurs, & que, s'ils ne vouloient pas payer, elle les jetteroit au feu ; d'avoir été le lendemain chez un orfèvre, pour y faire mettre sur des couverts que le sieur Merle avoit achetés récemment, la marque d'elle Funel ; d'avoir été, dans les premiers jours du décès du sieur Merle, dans différens bureaux, pour y changer de l'argent contre des louis d'or, qu'elle a payés jusqu'à 6 sols & 8 sols par louis ; enfin, de s'être emparée d'un habit de velours & de linge qu'elle avoit démarqué & marqué à son nom.

Pour réparation de ces délits, par sentence du 23 juillet 1784, le châ elet avoit condamné Susanne Funel à être bannie pendant cinq ans, & avoit ordonné que les effets déposés au greffe seroient délivrés à l'héritière du sieur Merle.

Sur l'appel de cette sentence, le parlement ; par arrêt du 26 octobre 1785, pour les cas résultans du procès, a condamné Susanne Funel à être battue & fustigée nue de verges, par l'exécuteur de la haute-justice, dans tous les lieux & carrefours accoutumés de la ville de Paris, & en l'un d'iceux flétrie d'un fer chaud en forme de la lettre V. sur l'épaule droite, par ledit exécuteur ; ce fait, menée & conduite en la maison de force de l'hôpital de la Salpêtrière, pour y être détenue & renfermée pendant le tems & espace de neuf ans ; lui fait défense de se retirer en aucun cas, même après le tems de sa condamnation expiré, dans ladite ville de Paris, fauxbourgs & banlieue d'icelle, ni à la suite de la cour, sous les peines portées par les déclarations du roi ; a condamné ladite Susanne Funel, & par corps, à restituer à la veuve Rossignol la somme de 10 000 livres ; a ordonné que les montre, bagues & autres effets détaillés aux procès-verbaux de saisie & revendication, des 8 & 19 mai 1784, ensemble la clef d'une malle étant chez Bertinot, exécuteur testamentaire de Barthélemi Merle, ( tous lesdits effets & clef déposés au greffe criminel du Châtelet, ) seroient remis à ladite veuve Rossignol, qui s'en chargera pour les faire ajouter à l'inventaire fait après le décès dudit Merle ; à faire ladite remise tous greffiers dépositaires seront contrainte ; quoi faisant, déchargés : a déclaré nul & de nul effet les legs fait à ladite Susanne Funel, tant en effets que deniers comptans, par le testament dudit Merle, du 30 septembre 1783 : a condamné ladite Susanne Funel en 1200 livres de dommages-intérêts, par forme de réparation civile, envers ladite veuve Rossignol, & en outre en tous les dépens du procès, faits tant au châtelet qu'en la cour.



*JOURNAL POLITIQUE*  
DE BRUXELLES.

---

DANEMARCK.

*DE COPENHAGUE, le 12 Mars.*

L'Hyver est revenu avec tous ses frimats ; il regne des vents orageux de l'Est, & le Sund charie des glaçons. Depuis plusieurs jours les paquebots ne peuvent plus mettre en mer. Le thermomètre de Réaumur est à 13 degrés & demi au-dessous de zéro.

Le Tribunal suprême de Copenhague a condamné l'ancien Caissier de la Compagnie d'Asie à la restitution de 575,000 rixdalers, somme qui manquoit à la caisse. Les biens de ce caissier & ceux des autres personnes impliquées dans cette affaire ne montent qu'à environ 275,000 rixdalers. Les Actionnaires prétendent que les Directeurs sont tenus de compléter de leurs biens la somme principale du déficit ; ceux-ci s'y refusent ; mais on espere que l'affaire se terminera entre eux par un accommodement.

N°. 14, 8 Avril 1786.

c

Le sort de la Compagnie de la Baltique n'est pas encore décidé. On présume qu'il le fera dans l'assemblée générale des Actionnaires qui doit avoir lieu au mois de Mai prochain , ou plutôt, la position de cette Compagnie étant très-critique.

## ALLEMAGNE.

*DE HAMBOURG , le 26 Mars*

La disgrâce du Grand-Visir, à ce qu'on apprend de Constantinople, a été suivie immédiatement de la déposition du Muphti. Jusqu'à présent ces changemens n'ont été accompagnés d'aucunes scènes sanguinaires; preuve du peu d'importance des Ministres congédiés. Le Visir, Schahim-Aly-Pacha, outre le Gouvernement d'Oczakow qu'il avoit occupé, & qui lui est rendu, a obtenu du Grand-Seigneur le commandement en chef des troupes de la Bessarabie: on lui a laissé jusqu'aux Présens qu'il tenoit de la munificence du Sultan, qui, dans son Hati-Cherif a donné des éloges à la droiture du Ministre renvoyé. Son successeur Yussuf-Pacha n'étoit point encore arrivé de son Gouvernement de Morée, à la date des précédentes nouvelles. Les Courtisans pour qui un nouveau regne est toujours le texte d'un panégyrique, célèbrent les talens d'Yussuf-Pacha; mais la voix publique est très éloignée de confirmer ce jugement intéressé.

Une autre lettre particulière de Constantinople, en date du 17 Février, s'exprime ainsi :

Le Ministre de Russie a des conférences plus fréquentes avec le Ministère Ottoman qu'il n'en a jamais eues : il n'est plus douteux que ces conférences n'aient pour objet les troubles toujours croissans entre les Tartares & les Georgiens. Ceux-ci, comme l'on fait, sont sous la protection immédiate de la Russie ; l'Impératrice ne voulant pas hasarder une guerre ouverte avec les Tartares retranchés dans les montagnes du Caucase, & formidables par leur nombre, paroît exiger que la Porte se joigne à elle, pour faire de concert la guerre à des peuples qui agissent visiblement en faveur de l'Empire du Croissant. On assure que le Ministre Russe à Constantinople insiste fortement pour qu'au moins le Gouvernement refuse absolument tout asyle aux Tartares qui, ayant commis des hostilités contre les Georgiens, se retireroient sur les terres de la domination du Grand-Seigneur, & qu'il leur en défende rigoureusement l'entrée. L'Internonce de Vienne paroît appuyer, comme à l'ordinaire, les démarches du Ministre de Russie ; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que l'Internonce met beaucoup plus de modération & beaucoup moins de feu dans ses sollicitations en faveur de la Russie. La Cour de Vienne qui se promet avec raison des grands avantages de la libre navigation de la mer Noire, demanda au Divan, sur le ton le plus menaçant, qu'elle fût accordée à la Russie ; elle prit le même ton lors de la concession de la Crimée ; mais comme il est très-apparent que la protection que la Russie accorde au Prince de la Georgie finira par l'acquisition de

cette belle Province en faveur de l'Empire de Russie , l'Empereur peut - être comencé-t-il à s'appercevoir qu'il ne doit pas tout-à-fait se prêter aux vues d'agrandissement d'une Puissance qui pourroit dans la suite devenir trop formidable pour la Maison d'Autriche même. On prévoit qu'il ne se décidera rien d'important dans le Conseil qu'après l'arrivée du nouveau Grand-Vizir.

Entr'autres particularités débitées sur l'origine de ce soulèvement en Géorgie , on distingue les suivantes :

Vers le mois de Mai de l'année dernière , un Berger gardoit son troupeau au milieu de la campagne , vers les frontieres de l'Arménie. Tout-à-coup il voit devant lui un jeune homme qui l'appelle par son nom , lui dit de le suivre , qu'il ne doit rien craindre pour son troupeau , parce qu'il le laisse sous la garde d'un Génie supérieur. Le Berger suit le jeune homme , qui le conduit dans un bois épais. Il s'offre à sa vue un vieillard vénérable dont la majesté répandoit autour de lui un grand éclat.

« Je suis Mahomet , lui dit-il ; comme mon  
 » peuple s'est relâché , & se rend de jour en jour  
 » coupable de mille crimes , j'ai voulu le rendre  
 » la victime des Infideles : mais compatissant  
 » toujours aux peines des vrais Croyans , je t'ai  
 » appelé & choisi pour être le restaurateur de  
 » mon Empire. Présente-toi au peuple , annonce-lui la commission dont tu es chargé de  
 » ma part. Tous les vrais Fideles s'uniront à  
 » toi. Si quelqu'un se résiste , donne-lui la mort.  
 » Ce jeune homme qui t'accompagne , & un  
 » autre que j'ai destiné au même emploi , te suivront pat-tout d'une manière invisible ; tu seras  
 » appelé le Berger victorieux.

Il dit & disparut. En conséquence de ses ordres, le Berger s'arrête dans le premier lieu qu'il rencontre, & annonce au peuple la mission qu'il avoit reçue du Prophete. Déjà les cœurs étoient ébranlés, un Aga arrive, l'écoute, & le traite d'imposeur. *Suis-moi, fléchis sous moi*, lui dit audacieusement le Berger, *sinon tu mourras* L'Aga veut rire de cette menace, déjà il est mort.

Le peuple surpris, nomme un autre Aga. Sans être effrayé du sort de son prédécesseur, ce nouveau Magistrat veut arrêter dans sa naissance cette révolte dangereuse, il meurt à la vue des assistans.

A de si fortes preuves, il n'y a rien à répliquer; la populace suit le Berger victorieux; il se forme une petite armée, & va attaquer un village de la Georgie, défendu par une tour dans laquelle il y avoit quatre cents Russes. Le Berger fait offrir la vie à tous ceux qui viendront embrasser la Religion Musulmane; deux cents ont la faiblesse d'y consentir, le reste est paillé au fil de l'épée.

Le Berger victorieux se présente fièrement devant les trois Bachas de la Georgie, leur fait part de sa mission, de ses projets, & leur ordonne de le suivre & d'unir leurs forces aux siennes. Les Bachas répondent qu'ils ne peuvent lui obéir, puisqu'ils ne sont que les Ministres du Sultan Abdul Hamid, que c'étoit à lui qu'il devoit s'adresser. Le Berger qui avoit la force en main, les contraint d'aller faire leur message eux-mêmes.

La réponse du Sultan fut qu'il devoit communiquer cette nouvelle au Grand-Seigneur, pour ne pas s'exposer lui & toute sa famille à une mort certaine.

C'est la députation d'Abdul-Hamid qui a ré-

pandu la consternation dans cette Ville. Comme le Divan n'a pas jugé à propos d'accorder sa protection au Berger victorieux, le Public s'est imaginé que c'est à ces refus qu'on doit attribuer les malheurs de la Famille Impériale. *Toute la famille du Grand-Seigneur doit périr, dit on, & lui-même doit être frappé dans peu.*

Déjà on raconte que le Berger victorieux est à la tête de 40,000 Arabes, & qu'il a défait un corps considérable de Russes, en faisant main-basse sur tous ceux qui ne veulent point embrasser la Religion Mahométhane.

Une lettre de Pétersbourg, du 12 Février, porte que la semaine précédente les Ministres de France & d'Angleterre avoient eu, l'un après l'autre, une longue conférence avec le vice-Chancelier, en présence des Conseillers privés Besbarockin & Bakumin. Depuis, ces Ministres ont encore conféré deux fois avec le vice-Chancelier & les Secrétaires d'Etat. On présume que ces entretiens avoient pour objet les négociations relatives aux Traités de commerce. On fait de plus, que vers la fin de Février, les deux Ministres mentionnés plus haut ont expédié des courriers à leurs Cours respectives.

*DE VIENNE, le 24 Mars.*

Un retour de fluxion sur les yeux avoit suspendu un moment les occupations de l'Empereur; il les a reprises & se rend chaque jour à la Chancellerie. Cette indisposition sembloit préparer des obstacles aux voyages dont on attribue le projet à S. M. I.; mais l'on persiste à dire qu'elle joindra à

**Cherson l'Impératrice de Russie.** Il faut cependant que le Public & les Gazetiers ne soient pas si certains de leur fait, puisque, préliminairement ils envoient l'Empereur faire une promenade à Bude.

Le projet d'élever une digue depuis Nurf-dorf jusques dans cette Capitale, pour arrêter les débordemens du Danube, a été agréé par S. M. I. Cet ouvrage coûtera 160,000 florins.

Il a été ordonné par des lettres circulaires à tous les Curés de se servir de la langue Allemande aux baptêmes, aux mariages & à l'extrême-onction.

Le nommé Zahlheim, employé à la Chancellerie, qui après avoir assassiné une femme sa bienfaitrice, à laquelle il avoit promis de l'épouser, avoit fini par la voler dans sa maison, a été rompu vif. On l'a ferré deux fois avec des tenailles ardentes, en le conduisant des prisons à l'échafaud. On a observé que c'étoit le premier Arrêt de mort que l'Empereur ait signé depuis son regne; mais cette observation n'est pas juste, témoin l'affaire des Valaques.

Le nouvel Hôpital Général de cette Capitale renferme 62 salles, dans lesquelles se trouvent 1488 lits, dont 812 sont destinés pour des hommes, & 676 pour des femmes. Les deux sexes sont séparés; on est dans l'usage de classer les maladies, & de distribuer en conséquence les malades respectifs dans

diverses salles. Il y en a deux particulieres avec 139 lits pour les maladies vénériennes. Quant à l'administration économique, les malades sont distribués en 4 classes; ceux de la premiere payent par jour 1 florin, ceux de la seconde un demi florin, ceux de la troisieme 10 creutzers, & ceux de la quatrieme sont reçus, entretenus & traités gratuitement.

D'après les dernieres Tables de conscription dans la Hongrie, la population de ce Royaume monte au-delà de 5 millions d'habitans. Dans ce nombre on compte quarante mille Gentilshommes.

*DE FRANCFORT, le 29 Mars.*

On vient de publier à Manheim une amnistie générale pour les déserteurs qui retourneront à leurs Régimens dans l'espace de six mois.

La garnison de Duffeldorf est composée de 4000 hommes, & elle consiste en 3 Régimens d'infanterie, chacun de mille hommes, en un Régiment de Cavalerie de 600 hommes, en 300 artilleurs & en cent chasseurs.

Il est certain, écrit on de Vienne, que l'Archiduchesse Marie-Christine a assuré par une convention à la Maison d'Autriche l'héritage de ses capitaux & de tous ses allodiaux, avec la réserve cependant de l'usufruit pour son époux, le Duc Albert de Saxe-Telchen, si elle venoit à décéder avant lui.

Selon un papier public estimé, l'Electorat de Baviere renferme 39 villes, 75 bourgs, 4700 villages, & une population de treize cent mille ames. Les revenus de cet Electorat y sont portés à 6 millions de florins, & ceux du Palatinat à 4 & demi.

On apprend de Vienne que le Duc Albert de Saxe - Teschen & l'Archiduchesse Christine son épouse partiront de Vienne le 20 de ce mois, pour retourner à Bruxelles.

La République de Venise, écrit-on de Vienne, fait acheter dans les Etats héréditaires 15000 quintaux de poudre à canon.

On compte, d'après un relevé exact, 61 Couvens de Religieux mendiants dans la Baviere & le Haut-Palatinat. Le nombre de leurs individus monte à 1932. Pour juger combien ces Moines doivent être onéreux au pays, il suffit de rapporter ici des Annales du sieur Westenrieder, Auteur Bavaois; que la recette des aumônes pendant 1768 monta en argent comptant à 129,299 flor. & 58 creuzers; cet Auteur ajoute que sans s'écarter de la vérité, on peut évaluer à la même somme la recette de leurs collectes en diverses especes de denrées.

*Fin de la Dissertation du Baron de Hertzberg  
sur la Monarchie Prussienne.*

« La Monarchie Prussienne, dit l'Auteur, est un des pays de l'Europe, ou du moins du Nord, qui est le plus avantageusement situé pour le

commerce & la navigation. Elle a une côte maritime de quatre-vingt milles d'Allemagne, en Poméranie & en Prusse, le long de la mer Baltique. Le Souverain de la Prusse est maître des embouchures des trois grandes rivières qui se jettent dans la Baltique, savoir, de l'Oder, de la Vistule, du Pregel & du Memel, outre un grand nombre d'autres plus petites rivières navigables ou flottables. Il possède le long de cette côte maritime les ports de Stettin, de Colberg, de Dantzic, de Pillau & de Memel, qui sont tous, ou qui peuvent aisément être rendus très-bons pour une marine commerçante & militaire, outre un nombre d'autres petits ports, comme ceux de Camin, de Treptow, de Rügenwalde, de Stolpe. La grande rivière de l'Oder traverse en long les principales Provinces prussiennes, la Poméranie, la Marche & la Silésie dans une étendue de quatre-vingt milles d'Allemagne, depuis la Baltique jusqu'en Moravie. Cette grande rivière est combinée par la Havel & la Sprée, & par de bons canaux avec l'Elbe; & de l'autre côté avec la Vistule par la Warthe, la Netze, la Braa & le canal de Netze. Par ce moyen le corps des Etats prussiens situé entre l'Elbe & la Vistule est tellement combiné pour la navigation, qu'il peut exporter par l'Oder, par la Vistule, par le Pregel & par le Memel dans la Baltique, non-seulement toutes les productions des Etats Prussiens, mais aussi celles de la Pologne & de la Lithuanie; qui sont un objet peut-être de dix ou douze millions d'écus par an. Il peut également exporter par l'Elbe, & par les villes de Magdebourg & de Hambourg les principales productions de la Saxe & de la Bohême. Ces pays, très-fertiles en eux-mêmes, ne peuvent faire aucun commerce maritime ni aucune exportation

de mer que par la Monarchie Prussienne. Ils peuvent le faire avec un grand avantage pour eux-mêmes & pour la Prusse, & le Souverain de ce Royaume peut tirer de cette situation le plus grand parti, pour approprier à son Etat les principales branches du commerce du Nord, en favorisant celui des voisins, & sur-tout le commerce de la Po'ogne, sur lequel il y a le plus à gagner, parce qu'il consiste presque tout en matieres brutes & en objets de premiere nécessité, tels que les grains, les bois & les toiles grossieres, dont les Nations du Sud ne peuvent pas se passer. Je ne dirai rien ici des grandes rivières du Weser, du Rhin & de l'Ems; que le Roi ne possède qu'en partie, dont il tire un grand profit pour ses revenus, mais qui n'appartiennent pas au corps de la Monarchie Prussienne, parce qu'ils passent par des pays qui sont détachés de ce corps, & n'influent pas immédiatement sur le grand commerce de la Monarchie Prussienne, si ce n'est par la communication que la rivière d'Ems & le port d'Emden peuvent entretenir avec la Baltique.

« Je crois que ce que je viens d'exposer suffit pour prouver que la Monarchie Prussienne a non-seulement déjà une bonne agriculture, une grande industrie nationale, un commerce de terre & de mer avantageux, & une navigation étendue; mais qu'elle peut aussi pousser tous ces objets beaucoup plus loin, & à un degré de perfection plus grand. Si l'on veut se donner la peine de récapituler & d'examiner les tableaux, les calculs & les données que je n'ai fait qu'indiquer, on comprendra sans peine que la monarchie Prussienne doit avoir une *balance de commerce* non-seulement favorable, mais encore assurée; parce que toutes les productions naturelles & artificielles, ainsi que son exportation, sont presque

1  
toutes des objets de première nécessité , & dont les Nations du Sud ne peuvent se passer , comme les grains , les bois , les toiles & les laineries. Il ne convient pas , il ne seroit pas même facile de déterminer au juste le produit net de la balance du commerce prussien ; mais on peut juger aisément qu'elle doit exister d'une manière aussi avantageuse que décidée , quand on considère que le Roi a soutenu quatre guerres longues & coûteuses qui avoient presque abîmé son pays , qu'il a rétabli sur un pied plus florissant qu'avant ces guerres , & qu'il a pu deux fois amasser le trésor le plus considérable qu'aucun Souverain ait jamais possédé , sans que le numéraire & la circulation aient diminué dans le pays ; mais l'argent y abonde plutôt , puisque les intérêts sont tombés de 6 & 5 à 4 pour cent , & que le prix des terres a haussé extraordinairement ».

« S'il est donc vrai , s'il est prouvé par les observations précédentes , que la Monarchie Prussienne a une population assez grande , proportionnellement à son territoire ; qu'elle a une bonne agriculture & une grande industrie ; qu'elle a une balance de commerce favorable & assurée ; si elle est habitée par une Nation industrieuse & guerrière , qui se distingue par un grand caractère national , & chez qui l'on ne voit que des fortunes médiocres , mais mieux distribuées pour le bien de l'Etat que dans la plupart des autres Royaumes ; si elle est défendue par une grande armée & nationale , supérieurement disciplinée , tacticienne , & qui a la réputation d'être la première de l'Europe ; si elle est gouvernée par un Roi Philosophe , qui depuis quarante-six ans est le modèle des Souverains ; si elle a les mêmes espérances de la part du successeur au trône , cette Monarchie peut sans vanité briller dans la classe des premières

res, & prendre une part décidée à la conservation de l'équilibre de l'Allemagne & de l'Europe. Elle doit le faire en toute occasion, selon les regles & les principes d'une politique, grande, sage, juste & généreuse, toujours préférable aux appâts trompeurs d'une politique ambitieuse & intéressée. mais séductrice dans le fonds. Elle peut le faire d'une manière avantageuse & décisive avec les grands avantages de sa population, de son commerce, de son gouvernement civil & militaire, & sur-tout par sa position locale entre les trois grandes Puissances continentales de l'Europe, aux extrémités du grand Empire Germanique, lequel par sa situation & par la forme fédérative de son gouvernement, est véritablement créé & placé par la nature & par la Providence au centre de l'Europe, pour séparer les grandes Nations rivales, pour empêcher leurs chocs immédiats & le bouleversement de l'équilibre général de l'Europe. Tout observateur intelligent & impartial ne doutera plus, après ce que je viens d'exposer, qu'il n'existe un équilibre particulier en Allemagne, qui fixe en même-tems celui du Sud & du Nord; qu'une Puissance médiocre, mais qui a pour elle les avantages du gouvernement & du local, est plus intéressée & plus propre à conserver l'équilibre général & nécessaire en Europe que de grandes Puissances, qui ont ordinairement plus de prétentions & plus de confiance en leurs forces qu'il ne convient à leurs propres intérêts & à ceux des autres Nations. Je crois que par l'ensemble de tout ce que je viens d'exposer & de déduire ici, non par flatterie, mais par des vues évidentes d'un patriotisme très-pur, chaque Monarque Prussien mérite préférablement le suffrage & la confiance de toutes les Puissances de l'Europe & de tous les Princes d'Allemagne.

fur-tout parce qu'il est de son intérêt d'être juste & le défenseur de l'équilibre & de la liberté générale, & qu'il seroit contre son intérêt & contre sa prudence de ne pas l'être. Si jamais un Prince a mérité cette confiance générale, ainsi que l'amour de ses sujets & l'approbation de toutes les Nations, c'est notre grand Roi, par la conduite civile, militaire & politique qu'il a tenue pendant un regne glorieux de quarante-cinq ans, sur-tout par le rôle généreux & désintéressé dont il s'est chargé depuis l'année 1778, rôle unique dans son genre, & peu usité jusqu'ici aux plus grands Monarques ».

## ITALIE.

*DE NAPLES, le 12 Mars.*

Le Roi a nommé le Prince de Caramanico, ci-devant son Ambassadeur à Paris, Viceroi de Sicile à la place du Marquis de Carracciolo.

Le fils du Marquis de C\*\*\* vouloit épouser une jeune personne d'une qualité bien inférieure à la sienne; mais son pere, dont il étoit le seul héritier, s'opposoit constamment à ce mariage. Le jeune homme sentant bien qu'il ne pourroit jamais contracter une union aussi disproportionnée, résolut de se défaire de celui qu'il regardoit comme le seul obstacle à ses vues. En conséquence, de concert avec un domestique, il profita d'un souper que son pere devoit faire avec un de ses amis, pour empoisonner une bouteille de vin fin dont il avoit coutume de prendre un petit verre à la fin de ses repas. Le Marquis de C\*\*\* le goûta

En effet ; mais le trouvant beaucoup plus âpre qu'à l'ordinaire , il rejeta aussi-tôt ce qu'il en avoit pris , & gronda son Officier de ne lui avoir pas donné son vin ordinaire. Celui-ci assura qu'il ne s'étoit point trompé , & que c'étoit absolument le même vin qu'il avoit coutume de boire tous les soirs. Alors l'ami du Marquis en prit à son tour dans un petit verre , pour s'assurer si ce vin dont il avoit goûté plusieurs fois , n'avoit point été changé ; mais à peine en avoit-il avalé quelques gorgées , qu'il sentit des douleurs horribles. Le pere aussi tôt devinant l'attentat , fit venir un Médecin & fermer sa maison , pour que les coupables ne pussent point s'évader. Le jeune homme instruit de cet événement , sauta par la fenêtre avec son complice , & prit la fuite. Les secours administrés à temps donnent lieu d'espérer que la personne empoisonnée ne sera point victime de cette attentat atroce , quoique sa vie soit encore en danger.

## GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES , le 24 Mars.

Le Comité , chargé de l'examen des dépenses & des revenus publics , a fini son travail. Le 21 , M. Grenville , l'un des Commissaires , en présenta le rapport à la Chambre des Communes ; & , dans huit jours , à la demande du Chancelier de l'Echiquier , ce rapport sera pris en considération.

On assure que ce rapport manifestera un excédent considérable , à appliquer tous les

ans , sous l'autorité du Parlement , en achat des Actions que les Propriétaires jugeront à propos de vendre. Voici le plan que l'on doit suivre. Après le rapport du Comité , il sera nommé un autre Comité de la Chambre des Communes , pour délibérer sur l'opération relative à l'excédant. Ce second Comité , en vertu d'une instruction publique ou particulière , sera chargé de demander une nouvelle Commission sous le grand Sceau , pour créer & établir un nouveau Bureau à la Banque , sous la direction de certains Commissaires , avec les Commis nécessaires , &c. C'est à ce Bureau que s'adresseront toutes les personnes qui voudront vendre leurs effets au prix de la place. Les effets qui rentreront ainsi dans les mains du Gouvernement diminueront d'autant la dette nationale. Ce projet donnera matière à une infinité d'observations ; mais il produira deux effets également salutaires ; le premier , de maintenir le prix des fonds publics ; le second , de faire hausser celui des terres.

Dans leur dernière assemblée générale , les Directeurs de la Banque ont arrêté de prolonger le paiement de l'emprunt de deux millions fait par le Gouvernement , sous la condition qu'il seroit remboursé sur le pied d'un demi million par an , & les propriétaires ont approuvé cet arrêt.

Le Président de l'assemblée a informé ensuite les propriétaires que , vu l'accroissement prodigieux de la dette nationale , les Directeurs étoient convenus avec le Ministre de ne prendre

qu'un droit de 450 livres pour chaque million, au lieu de 562 livres payées jusqu'à présent pour les frais de commission. Cet arrangement produit au Gouvernement une épargne de 25000 livres par an. Les propriétaires ont pareillement approuvé cette opération.

Il se trouve actuellement dans les magasins des Douanes & des Bureaux de l'Accise, 1,300,000 gallons de liqueurs spiritueuses, saisies en contrebande, depuis l'acte passé le 10 Octobre 1784.

Les droits que ces liqueurs auroient payés, si elles eussent été importées légitimement, seroient montés à près de 500,000 liv. sterl.

L'affaire de M. *Hastings* fait naître toutes les semaines des digressions, des débats irréguliers, des motions inutiles à l'objet, qui consomment un temps prodigieux en exercices d'art oratoire. De ce genre, ont été les débats du 17; comme ils avoient pour objet les négociations de M. *Hastings* avec l'Empereur du Mogol, il n'est pas inutile d'entendre ce qui fut dit de part & d'autre.

M. Fox ouvrit la scene par demander la lecture des arrêtés préliminaires du 28 Mai 1784. Cette lecture faite, il exposa les principaux objets de la motion qu'il alloit faire pour établir; 1°. La nécessité de la responsabilité pour les places qui donnent un grand pouvoir aux personnes qui les occuperont. 2°. Celle des enquêtes, sans laquelle la première condition devenoit nulle. 3°. Celle de la production non moins indispensable de tous les titres & papiers qui doivent servir de pieces au Procès. Tel

étoit l'objet des arrêtés du 28 Mai 1784. Le but du Parlement, en leur donnant sa sanction unanime, avoit été de mettre entre les mains des Directeurs de la Compagnie des Indes l'autorité nécessaire, pour que leurs ordres ne fussent point méprisés comme ils l'avoient été jusqu'alors, & ces arrêtés avoient été envoyés dans l'Inde, pour que les Employés de la Compagnie fussent instruits des conséquences qu'entraîneroit la contravention à ces ordres. Mais il est résulté de cette loi précisément le contraire de ce que l'on devoit en attendre. Les Directeurs ont continué de donner leurs ordres, & leurs préposés d'y contrevenir. Il cita un exemple de cette désobéissance dans la personne de M. Hastings. « Celui-ci, dit-il, a fait une alliance défensive avec le grand Mogol, contre les ordres positifs de la Compagnie, & au mépris d'un acte du Parlement qu'il avoit sous les yeux. Mais ce n'est pas tout. Après s'être rendu coupable d'un délit capital en contractant cette alliance, il a l'audace de la violer, & fait rejeter sur toute la Nation au nom de laquelle il étoit censé avoir contracté, l'opprobre dont il se couvre par un attentat aussi révoltant contre le droit des gens & la foi publique ». M. Fox lut à l'appui de ce fait, quelques passages d'une Lettre du Major Brown, l'Agent de M. Hastings, à la Cour de Delhi. Il fit sentir combien il étoit nécessaire pour rétablir l'honneur Britannique dans l'Inde, de prouver que la Nation n'a point été complice des horreurs commises en son nom; & attaqua ensuite, les Ministres sur le danger de communiquer avec certaines dépêches, le secret de leurs opérations. Il réprouva le système de ménagement & de di-

rection , comme directement contraire à la Constitution Britannique , & beaucoup plus propre à l'outrager qu'à la défendre , en fournissant aux Ministres & à leurs créatures un moyen assuré , pour soustraire les attentats les plus énormes à la vindicte de la loi. Il insista , sur-tout à cette occasion , sur ce qu'il ne fût point donné des pouvoirs plus étendus au nouveau Gouverneur Général du Bengale , quelque responsabilité que l'on affectât d'attacher à cette place , expression ridicule , & même insultante pour la Nation , tant que les Ministres auront le pouvoir de soustraire les délinquants aux enquêtes sur leur conduite. M. Fox termina son discours par la motion suivante : « Qu'il fût mis sous les yeux » de la Chambre un extrait des Consultations » du Bengale , du 20 Janvier , 1784 , sur tout » ce qui a quelque trait à une Lettre du Major » Brown , du 7 Septembre 1783 ».

M. Pitt nie hautement que le Major Brown n'eût été en aucune manière autorisé par M. Hastings , à conclure un traité d'alliance avec Shaw Allure , & affirma que cet Officier avoit lui-même écrit le contraire dans une autre Lettre. Quant à la production des papiers demandés , il continua d'alléguer l'importance du secret qui rendoit cette communication absolument impossible. M. Shéridan répondit au Ministre , que ce prétexte étoit ridicule , puisque Madjee Scindra , actuellement en possession du Mogol , étoit aussi du prétendu secret auquel on attachoit tant d'importance. Il essaya de prouver que cette doctrine étoit absolument nouvelle au moins dans les affaires de la Compagnie des Indes , & directement contraire à la Lettre de la Chambre , qui dit expressément qu'il n'y aura rien de secret , dans aucune de

ses opérations. Il cita à l'appui de cette Loi, l'exemple de Lord Clive, qui subit une enquête sans qu'on s'avisât de s'y opposer par aucun moyen de cette espece, & enfin celle sur M. Hastings lui-même, dirigée par M. Dundas, & pour laquelle on lui fournit tous les papiers nécessaires sans aucunes difficultés.

L'honorable Membre ( M. Shéridan ) qui vient de parler, a traité la question de l'Inde d'une manière si extraordinaire, que je ne puis revenir de mon étonnement. Quoique je ne me sente pas la force de le suivre dans son vol sublime, je n'en essaierai pas moins, par une exposition simple & fidelle des faits, de rendre le sujet qu'il a voulu traiter, intelligible à la Chambre. Je n'aurai jamais la présomption, sans doute, d'entrer en lice avec cet honorable Membre, lorsqu'il ne s'agira que de montrer des talens, de faire briller de l'esprit & de l'adresse; mais ne puis-je pas prétendre, sans vanité à quelque supériorité sur lui dans la connoissance des affaires de l'Inde, après un séjour de seize années dans ces contrées ?

A la suite de toutes ces déclamations contradictoires, le Major Scott ramena la Chambre à la véritable source de vérité, c'est à dire, aux faits, dont il présenta l'historique en ces termes.

Avant de détailler les circonstances des négociations du Major Brown, qu'il me soit permis de m'arrêter d'abord sur une supposition très-extraordinaire, qui se trouve à la fin du discours auquel je répons, & dont un autre Membre ( M. Fox ) a fait aussi mention dans un débat précédent. Entr'autres manieres adoptées par ces Messieurs, pour rendre raison de l'offre faite par

le Major Brown au Gouvernement Britannique du Bengale, d'assister le Roi de troupes, ils disent que cette offre étoit entièrement du goût de M. Hastings; & ce qui rend, selon eux, cette offre suspecte, c'est que ces troupes ne devoient pas être commandées par des Officiers anglois. On a conclu & on a fait clairement entendre à la Chambre, que dans le tems où cette proposition vint de la part du Major Brown, M. Hastings avoit été instruit de certains événemens qui se passaient en Angleterre, sur-tout du bill de l'Inde de l'honorable Membre ( M. Fox ), & qu'il cherchoit à se procurer une retraite sûre à Delhi, où il pût braver la puissance de la Grande-Bretagne. La plus légère attention aux dates suffit pour détruire cette accusation. L'offre pour les troupes fut faite dans le mois d'Octobre 1783, & ce ne fut que dans le cours du mois suivant que le bill fut présenté. On ne supposera certainement pas que j'eusse la moindre idée des principaux points de ce bill, puisque le Chevalier Henri Flether même qui étoit le Président de la Cour des Directeurs, a déclaré l'avoir ignoré entièrement jusqu'au moment qu'il fut proposé à cette Chambre. Ce soupçon est absurde. Dans le mois de Mai 1784, M. Hastings avoit été instruit par moi que le bill avoit été lu deux fois & mis en comité. Dans sa réponse il m'annonça quel seroit le sort du bill; il y disoit expressément qu'il ne passeroit point ( Cette lettre a été lue de plusieurs Membres ). Mais il ajoutoit que quant à lui, ce bill ne l'affectoit en aucune manière, puisque toutes les Puissances de la terre ne le retiendroient pas une année de plus dans l'Inde, à moins qu'on ne le revêtit en Angleterre d'une autorité complète, ce dont il n'avoit pas la moindre espérance. M. Hastings tint parole; car il se décida à partir en Février 1783,

17 jours avant que son successeur eût été nommé en Angleterre.

Mais admettons pour un instant que M. Hastings ressentant vivement les reproches non mérités dont on l'accabloit en Europe, pour le récompenser d'avoir conservé l'Empire de l'Inde à la Grande-Bretagne, eût pris la résolution de résister à ce Bill; est-il à supposer qu'un plan aussi absurde, aussi ridicules, que celui que les deux honorables Membres lui ont prêté, eût pu entrer dans sa tête? Peut-on croire qu'il eût voulu se livrer à la merci de six misérables bataillons de Cypayes, sans Officiers Anglois, dans un pays où il y a eu, pendant les dix dernières années, presque autant d'assassinats & de révolutions que de mois dans chaque année? Il ne faut pas avoir la moindre connoissance de l'Inde pour se livrer à cette idée. Un pareil projet n'auroit pu lui réussir qu'en agissant de concert & dans un parfait accord avec les Anglois établis dans l'Inde, Mais M. Hastings à Delhi auroit joui de beaucoup moins de considération que M. Hastings à Londres. — D'ailleurs, il n'auroit pas été difficile à ce Gouverneur de faire cause commune avec nos compatriotes établis dans l'Inde, qui, mécontents & indignés des traits lancés contre eux pendant tout le cours des progrès du bill de l'honorable Membre (M. Fox), & s'attendant à être destitués de leurs emplois par les nouveaux Commissaires, au lieu d'être récompensés des services vraiment importans qu'ils avoient rendus à la Grande-Bretagne & à la Compagnie, durant la guerre qui avoit été si malheureuse par-tout ailleurs, n'auroient peut être pas refusé de s'unir à un chef qui étoit universellement estimé, s'il avoit eu les idées qu'on lui impute si gratuitement. Mais pourquoi s'égarer dans toutes ces visions

chimériques? La vérité est que M. Hastings n'avoit à cœur que de terminer les affaires de la Compagnie avec le Visir, & de s'embarquer pour son pays natal.

Je passe maintenant à l'exposé simple & exact des faits, pour répondre à tous les contes ingénieux que l'honorable Membre nous a débités.

Ce fut le 20 du même mois d'Août 1782, que le Major Brown fut nommé par le Gouverneur général & par le Conseil, & non par M. Hastings, Ministre de la part du Gouvernement Britannique au Mogol. Les instructions furent données à M. Hastings, au su & avec la concurrence du Conseil. On n'a point contesté l'utilité de cette ambassade. Dans le mois de Mars 1783, les résolutions de la Chambre furent annullées. Dans le mois d'Octobre de la même année, avant que le Major Brown eût eu une entrevue avec le Souverain du Mogol, Sa Majesté & son Ministre firent proposer au Gouverneur général & au Conseil de l'assister de troupes. La paix des Marattes qui n'avoit pas été ratifiée lorsque le Major Brown fut député, étoit entièrement terminée à l'époque de la demande des troupes. M. Hastings recommanda d'avoir égard à la requête du Roi, mais le Conseil-Suprême s'y refusa, & l'affaire en resta-là. — Il est nécessaire d'observer que dans ce tems, & depuis quelques mois, il y avoit de très-violentes disputes dans le Conseil, & que M. Hastings étoit dans la minorité. Ces disputes continuèrent jusqu'à la fin du mois de Décembre, auquel tems le Bureau consentit à laisser à M. Hastings l'administration de la Province d'Oude, à condition qu'il déchargeroit les Membres du Conseil de toute responsabilité; il y consentit. Ce fut le 20 Janvier 1784, que la lettre du Major Brown, du 30 Décembre 1783, fut reçue à

Calcutta , & envoyée circulairement aux autres Membres du Gouvernement. L'affaire d'Oude occupoit alors tous les esprits , & deux mois auparavant le Bureau avoit déclaré vouloir assister le Roi. Dix jours après cet événement , M. Hastings qui étoit alors dans une minorité , quitta Calcutta , & se borna expressément à l'exécution de l'affaire dont il étoit chargé , savoir , à aider au Visir à remettre l'ordre dans son pays , & à recouvrer les dettes que ce Prince avoit contractées envers la Compagnie. C'est donc dans le Conseil de Calcutta , qui n'étoit pas alors porté pour M. Hastings , que résidoit le pouvoir de rappeler le Major Brown. Il ne fut cependant pas rappelé. Au contraire , lui ou le Roi renouvelèrent la même demande de secours militaires. Dans le mois de Mai , tandis que M. Hastings étoit occupé d'arranger les affaires du Nabab Visir , le Prince arriva dans le voisinage de Lucknow , & jé puis assurer comme un fait , d'après les assurances solennelles de M. Hastings , & de ceux qui étoient alors avec lui , qu'il ignoroit tout-à-fait la fuite de ce Prince. Le Gouverneur fit tout ce qui dépendoit de lui pour l'empêcher d'entrer à Lucknow ; mais n'ayant pu y réussir , il jugea à propos de le recevoir d'une manière conforme à sa dignité & à son rang dans l'Indostan. Sa réponse au Prince fut certainement très-sage , & fondée sur la vérité. Le Roi & son Ministre envoyèrent ensuite une ambassade solennelle pour demander le retour du Prince , & le Major Brown fut chargé d'ordres particuliers de la part du Roi. Soit que M. Hastings eût raison ou tort , il est certain qu'il crut que c'étoit-là le moment favorable d'assister le Roi. Il pressa vivement son Conseil de lui en accorder le pouvoir. On lui fit un refus péremptoire , & cette seconde négociation n'alla pas plus loin.

loin. M. Hastings ne mit jamais dans l'esprit du Roi ou du Prince, qu'il eût la moindre autorité pour les assister, sans en avoir reçu préalablement la sanction du Conseil-Suprême.

Qu'il me soit encore permis d'observer que le voyage de M. Hastings à Lucknow, n'avoit aucune espece de liaison avec les négociations du Major Brown. Il y avoit eu de très-vives disputes à Lucknow entre le Visir & Hyder-Beg-Cawn d'un côté, & M. Bristow de l'autre. On en avoit renvoyé la décision à Calcutta, & l'avis de M. Hastings à ce sujet, avoit entièrement différé de celui de son conseil. Cette diversité d'opinion avoit continué depuis le mois de Mai, jusqu'en Décembre 1783, temps auquel le Conseil consentit à céder à l'opinion de M. Hastings, pourvu qu'il voulût répondre du paiement de la dette de la Compagnie. Il se soumit à cette condition, & se prépara, d'après l'invitation du Visir, à se rendre à Lucknow. Son offre fut acceptée par le Bureau, & ses pouvoirs se bornerent à deux points; savoir, celui d'assister le Visir, & de recouvrer les sommes dues par ce Prince à la Compagnie. N'est-il pas étrange de conclure, d'après ce que M. Hastings avoit déclaré au Conseil, que son opinion étoit qu'il pourroit efficacement le Roi, & rendre sa situation beaucoup plus agréable qu'elle ne l'avoit été depuis plusieurs années, si on lui accordoit des pouvoirs suffisans? Il vouloit par-là engager la Nation dans une autre guerre. La réussite qu'il eut dans sa mission à Lucknow contre l'attente générale, forme une présomption très forte, qu'il seroit venu à bout de ce qu'il avoit promis relativement au Roi.

L'honorable Membre a assuré que le Visir n'avoit point d'armée, à l'exception de nos trou-

pes , commandées par des Officiers Britanniques. D'où a-t-il donc tiré cette information ?

L'armée du Visir consiste au moins en 80 mille hommes , dont 15 mille sont de cavalerie. Toutes les troupes que nous avons dans son pays , sont une brigade à Cawnpore , six bataillons à Futtoghcar , & un petit corps à Lucknow ; mais sa propre armée est très-considérable. Je puis déclarer à l'honorable Membre , que je n'ai vu la lettre secrète de M. Hastings , écrite le 16 Juin 1784 , au Comité secret de la Cour des Directeurs , que depuis que cette question a été agitée. Il paroît par cette lettre , qu'il avoit donné aux Directeurs l'avis le plus prompt de ses vues en faveur du Roi de Delhi , & de la maniere dont elles avoient été rendues inutiles , par le refus que le Conseil avoit fait de lui accorder les pouvoirs nécessaires.

M. Hastings n'étoit pas revêtu de pouvoirs ; le Conseil continua à les lui refuser , & le Gouvernement ne fit rien dans cette affaire ; mais étoit-ce un crime en lui de les demander , pour rendre , à ce qu'il croyoit , un service agréable au Mogol , à cette Nation , & à la Compagnie des Indes ? &c. &c.

Après , quelques autres discours moins importants , la Chambre passa aux suffrages , & la motion de M. Fox fut rejetée à la pluralité de 140 voix contre 73.

M. Pitt fixa encore l'attention de la Chambre sur un objet qui demandoit la décision la plus prompte. Il dit que le *Voorberg* , vaisseau de la Compagnie des Indes Hollandoises , avoit été contraint de relâcher à *Darmouth* par la violence des vents ; que l'équipage de ce vaisseau étoit attaqué d'une maladie épidémique si maline ,

qu'elle avoit alarmé les habitans de Darmouth au point qu'ils ne laissoient débarquer personne du vaisseau. Il exposa à la Chambre que cette défense mettoit l'équipage dans le plus grand danger; & que si le Parlement n'apportoit un prompt remède à leur état affligeant, ces étrangers périroient tous infailliblement. Sa Majesté & son Conseil n'étant pas autorisés à prendre de mesures décisives dans cette affaire, il proposoit à la Chambre de passer un Bill, par lequel elle nommeroit des Commissaires pour construire dans un endroit écarté des logemens volans propres à recevoir l'équipage du vaisseau hollandois. Il ajouta qu'il espéroit que ce Bill n'éprouveroit aucune opposition; un Médecin de Darmouth s'étant transporté à bord de ce navire, avoit reconnu que sa maladie n'étoit nullement pestilentielle; & attendu l'urgence du cas, il demanda que la Chambre dispensât ce Bill des formalités ordinaires, afin qu'il pût être passé le jour même.

En conséquence, le Bill fut présenté, la une première & une seconde fois, remis à un Comité, la une troisième fois, approuvé & envoyé à la Chambre stante où il passa avec les mêmes formalités.

Suivant les dernières lettres de la Jamaïque, l'Amiral Innes ne reviendra pas en Angleterre. Mais tous les vaisseaux de son escadre s'y rendront, excepté l'*Europa*, de 50 can. qui est en bon état.

Le projet de construire des vaisseaux de 80 canons avec deux batteries seulement, n'est rien moins qu'une nouvelle invention. Il y a déjà long-tems que la France & l'Espagne l'ont adoptée. Il y a actuellement dans la marine Angloise deux vaisseaux de cette espece pris sur ces Puissances;

savoir, le *Gibraltar*, ci-devant le *Phénix*, pris en 1780, dans le combat entre les Amiraux *Rodney* & *Langara*, & le *Foudroyant* pris sur les François dans la Méditerranée, en 1758. Ces bâtimens sont incontestablement d'excellens voiliers; mais il ne faut pas croire pour cela que ces 6 canons de plus leur donnent un grand avantage sur les vaisseaux de 74, sur-tout quand on pense à la différence énorme du prix de leur construction. En effet, les membres, les mâtures, & les agrès de toutes espe ces des vaisseaux de 80 à deux ponts, sont plus forts d'échantillon, que ceux des vaisseaux de 90 à trois ponts. D'ailleurs un fait remarquable, c'est que le *Foudroyant*, quoiqu'il fût de 80 canons, fut pris par un vaisseau de 74.

Le sieur *Thomas Jefferson*, Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis de l'Amérique à la Cour de France, arrivé à Londres ces jours derniers, a eu l'honneur d'être présenté au Roi & à la Reine par le sieur *John Adams*, pareillement Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique à la Cour d'Angleterre.

Le 23, on a tiré à *Guildhall* la Loterie du Chevalier *Ashton Lever*, qui avoit mis en vente de cette maniere, le magnifique Museum dont il étoit propriétaire. Cette superbe collection est échue au n°. 34,119 appartenant à un Procureur, nommé *Parkinson*. La Loterie étoit composée de 36 mille billets; le Chevalier *Lever* en avoit gardé 28 mille; ce lot unique est évalué au moins 20,000 l. st.

Le mariage de *Madame Fitz-Herbert* occupant toujours la curiosité publique,

les Papiers publics donnent les détails suivans sur son origine,

Madame Fitz-Herbert, est fille de Walter Smith, Ecuyer de Rouge Castle, dans Shropshire, & nièce du Chevalier Édouard Smith d'Acton Burnell, dans la même Province.

Elle avoit épousé en première nœces John Weld, Ecuyer de Lulworth Castle, dans le Comté de Dorset, qui étoit veuf, & dont la première femme s'appelloit Julie, fille de Robert James, feu Lord Pelre.

Après la mort de Mr. Weld, elle épousa en seconde nœces Mr. Fitz-Herbert, Ecuyer de Swinnerston, dans Straffordshire, qui mourut en 1780, dans une circonstance digne d'être rapportée. Il étoit un des Spectateurs confondus dans la populace, lors de l'incendie de l'Hôtel du Lord Mansfield, dans Bloomsbuty Square; comme il avoit extrêmement chaud lorsqu'il vint chez lui, il prit aussi tôt un bain froid, qui lui occasionna une fièvre mortelle.

Madame Fitz-Herbert est nièce du Lord Seton, & de M. Errington de Stable-Yard, dans le quartier de Saint-James. Elle n'aura que trente-un ans au mois d'Octobre prochain. Elle n'a pas eu d'enfans de ses deux maris. Après la mort de Mr. Fitz-Herbert, elle quitta l'Angleterre, & vécut trois ans sur le Continent. De pressantes sollicitations la ramenerent en Angleterre.

Madame Fitz-Herbert a pris une maison dans Saint James Square, occupée ci devant par le Lord Uxbridge.

Le Statut que nous avons rapporté l'Ordinaire dernier sur les mariages de la Famille Royale, n'a, il est vrai, pas prévu le cas où l'Héritier de la Couronne, dans un Etat dont

le Monarque n'est que le premier sujet de la Loi, se marieroit sans l'aveu & contre le gré du Roi son pere & du Souverain; mais les clauses de ce Statut, relatives aux branches cadettes de la postérité de George II, sont sans doute encore plus applicables aux descendans immédiats de George III.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 29 Mars.*

Le Prince de Talmond, le Marquis Alphonse de Durfort Boissieres, le Comte de la Laurencie, le Comte de Mouffy de la Contour, le Comte de Méhérenc-Saint-Pierre, le Vicomte de Méhérenc-Saint-Pierre, le Comte de la Roque-Menillet, le Comte de Pluvié, le Vicomte de Pardieu, le Vicomte de Carbonnieres, le Chevalier de Dampierre, le Chevalier de Lambilly; le Comte de Guillaumanches du Boscage & le Marquis de Guillaumanches du Boscage, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse; le premier le 20 de ce mois, le second & le troisieme le 23, & les onze autres le 24 du même mois.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le 26 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de Rayenel, Capitaine au régiment Royal, Cavalerie, avec Dame de

Rothe, Chanoinesse-Comtesse de Neuville; & celui du sieur de Chaumont de la Milliere, Maître des Requêtes, Intendant général des Hôpitaux & des Ponts & Chaussées, avec Demoiselle Poullétier de Périgny.

La Vicomtesse de Mory & la Comtesse d'Ourches ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Duchesse de Béthune, & la seconde par la Marquise de Beauffer.

Le 25, le Roi a créé Duc héréditaire le Comte de Tavannes, Chevalier d'honneur de la Reine, qui portera le nom de Duc de Saulx-Tavannes. Le lendemain, il a eu l'honneur de faire, en cette qualité, ses remerciemens à Sa Majesté.

*DE PARIS, le 5 Avril.*

On équipe à Brest la frégate la *Proserpine*, qu'on croit destinée pour l'Inde. On s'y occupe également d'armer plusieurs corvettes, lougres & autres petits bâtimens de guerre, dans le dessein, dit on, de former une escadrille l'Été prochain, pour exercer les Officiers & les équipages de la Marine. Ces bâtimens, à ce qu'on débite, seront au nombre de 21. On arme aussi un vaisseau neuf de 74 can. appelé le *Patriote*.

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres a agrégé M. le Président de S. Vincent au nombre de ses membres,

comme Associé Libre regnicole, à la place vacante par la mort de M. Grosley.

Toutes les Feuilles publiques ont parlé d'un vol fait à Lyon, il y a quelques mois, de la caisse de M. Finguerlin & Compagnie, Banquiers Suisses à Lyon. Voici ce qu'on écrit de cette dernière ville, en date du 22 Mars.

Vendredi 17 de ce mois, à 10 heures du soir, on a arrêté deux hommes, rue des Maronniers; l'un nommé Gonin, Loueur de chevaux, demeurant rue Mulet; & l'autre nommé Bael, Cordonnier, demeurant rue Gentil. Gonin, homme vigoureux, étoit armé d'une hache à épée & d'un long poignard, dont il a blessé assez grièvement un Records & un malheureux Patron appelé comme main forte, pour qu'ils soient morts tous deux de leurs blessures à l'Hôpital où on les a apportés sur le champ. Bael, le Cordonnier, étoit armé de deux pistolets dont il n'a pu se servir.

Ces deux hommes soupçonnés d'avoir eu part au fameux vol fait chez MM. Finguerlin & Scherrer, l'ont avoué dans leur interrogatoire. Gonin a déclaré avoir reçu pour sa part 30000 liv., & il a désigné l'endroit où il avoit enfoui cette somme; on y est allé, & on l'a trouvée.

Le chef de cette entreprise a été nommé par ces deux coquins; c'est Antoine Thevenet, du quartier Saint-Georges, homme vraiment unique pour les grandes conceptions de la friponnerie & du vol. Il avoit à Lyon quatre domiciles & une Maitresse en titre, nommée la Comtesse, & qui est arrêtée.

Cet Antoine changeoit à son gré de nom; de costume & d'état; tantôt Officier, tantôt

Commerçant ; tantôt Jurisconsulte ; il avoit dans l'un de ses domiciles , une bibliothèque , dans l'autre divers uniformes , & dans un troisieme on a trouvé de très-belles nippes de femme. Il excelloit dans la Serrurerie , & à la simple inspection d'une clef , il en faisoit une pareille pour s'en servir au besoin ; il avoit aussi contrefait toutes les clefs des magasins & comptoirs de M. Finguerlin , & ses complices ont déclaré qu'à l'aide de ces clefs , ils étoient entrés de nuit à plusieurs reprises ; mais comme Antoine étoit instruit que M. Finguerlin devoit avoir incessamment une somme très-considérable , il dédaigna de le voler , avant que le trésor du Puy-en-Velay fût arrivé chez lui.

Cependant toutes les mesures avoient été prises d'avance , pour bien cacher la totalité du vol médité. Gonin avoit loué depuis long temps une cave d'un nommé Delorme , Pâtissier , rue Bat-d'argent , à six maisons de distance de celle de M. Finguerlin ; & c'est là que le vol de plus de 400,000 liv. , du 30 Décembre dernier , s'est déposé en entier. Il y demeura jusqu'au 20 Février , que la répartition en fut faite assez inégalement entre les associés ; Gonin & Bael s'en plaignent.

Les autres intéressés dans cette grande affaire sont deux freres nommés Picard , de leurant à la montée de la Glacière ; deux particuliers en manteau bleu , que Gonin & Bael disent ne point connoître , & un homme de peine inconnu aussi , auquel on a donné cent louis pour avoir aidé au transport des especes. Ces trois derniers sont des affidés du sieur Antoine.

Le concert de ces huit hommes réunis exige que deux heures de temps pour accomplir ce vol magnifique ; & Antoine

s'est alloué à lui seul plus de 200000 liv. dans la part du butin. Il a écrit aussi les lettres qu'on a reçues, & fait le renvoi à M. Finguerlin.

Les Juges qui ont fait cette première instruction, y ont employé la nuit entière du Samedi au Dimanche; & le lendemain ils ont fait conduire Gonin en voiture dans les différens domiciles des complices qu'il a indiqués. On a affiché à Lyon, & envoyé par-tout le signalement de ses complices, & notamment celui du fameux Antoine, dont la réputation avoit été déjà divulguée par un de ses camarades, enfermé à Bicêtre.

Il s'est passé à Beauvais un événement tragique, dont le Spectacle dans les villes de garnison n'est que trop souvent l'occasion. Un particulier de Beauvais nous mande en ces termes les détails de cette scène, détails de la parfaite exactitude desquels nous ne répondons pas, n'en ayant pas été témoins.

Monsieur, le Dimanche 19 Mars, un Militaire tenoit une porte ouverte sur le théâtre pour jouir du spectacle. Le Parterre trouvant mauvais qu'on lui ôtât ainsi l'illusion de la pièce, cria unanimement : *fermez la porte.* Le Militaire sentant bien son tort, se rendit aux vœux réitérés du Parterre, malgré la défense de plusieurs de ses camarades. Le lendemain il reçoit des reproches sur sa lâche complaisance pour un Parterre aussi mal composé, & on lui dit qu'on lui feroit bien voir comme on moriginoit un Parterre de cette espèce. Le jour étoit sans doute pris pour le Dimanche suivant 26 Mars, la foule étant d'ordinaire plus grande, elle le fut effectivement. Trente Militaires à peu près occupoient des deux côtés les places sur le de-

want du théâtre, au point que plusieurs Dames s'étant présentées au Bureau, ayant appris que tout étoit occupé, se retirèrent. J'arrive à l'Orchestre, & j'entendis le Parterre crier unanimement : *bas le chapeau.* Je vis que c'étoit un G . . . du-C . . . , M. de L., qui occasionnoit ce tumulte, & qui, bien loin d'avoir égard à la réclamation du Parterre, lui répondit par des grossièretés.

Le Parterre redouble ses cris; le sieur de L., premier moteur, gardant toujours son chapeau veut prendre son tabouret pour le lancer au Parterre : il en est empêché par d'autres de ses camarades, qui avoient médité sans doute un autre coup d'éclair. On leve le rideau, dans l'espérance que le sieur de L. devenu plus honnête se decouvrirait, & seroit par là cesser les justes réclamations du Parterre. L'espérance fut trompée, les cris continuerent toujours. Le sieur de L. reçut ordre de son Supérieur d'ôter son chapeau. ( Je ne peux cependant pas affirmer cette circonstance, l'ayant seulement entendu dire ); mais je l'ai vu renfoncer son chapeau, un de ses camarades à côté de lui prendre le sien & s'en coëffer; tous les autres de le suivre aussi tôt. Les cris redoublent encore : au même instant le sieur L. se précipite des premières loges dans le Parterre, l'épée nue & la pointe basse; il est bientôt suivi du sieur L., des sieurs G., M., de L., le moteur de tout, & de quelques autres. Ils commencent leur carnage dans le Parterre; d'autres encore du haut des Loges, piquoient au hasard dans le Parterre, d'autres avoient été s'emparer des portes de sortie, & perçoient à travers les grillages les personnes qui descendoient des secondes Loges, né voulant pas être spectatrices de cette scene. D'autres encore occu-

poient le Théâtre , & empêchoient de se sauver ceux qui en avoient par-là la facilité. Un jeune homme marié depuis deux ans , dont la femme est prête d'accoucher , y a été indignement assassiné , & est mort dix minutes après le coup. Vingt personnes au moins ont été blessées , dont quatre assez grièvement. On rétablit du mieux qu'il fut possible la balustrade qui sépare le Parterre de l'Orchestre , d'où je m'étois retiré , ainsi que les autres Amateurs & Musiciens , assez à temps pour ne pas être écrasé par sa chute. Après cette légère réparation , on joua la petite Pièce : vous devez bien penser que les Spectateurs encore effrayés n'y prirent pas beaucoup de part. Dans l'intervalle des deux Pièces , la seconde Pièce étant commencée , ils reçurent ordre de l'Etat Major de se rendre à l'Ordre. Le bruit de la mort du jeune homme s'étant bientôt répandu , on fit cesser le Spectacle. Voilà , Monsieur , le récit exact de cette querelle meurtrière. J'ai l'honneur d'être , un de vos Abonnés

*Beuvais , ce 29 Mars 1786.*

La noble conduite des soldats du régiment de *Picardie* a mérité de grands & justes éloges. Mais rien de moins rare que les traits de désintéressement & de générosité donnés en pareille occasion par le Militaire François. Entre mille qu'on en pourroit citer , nous prenons au hasard celui-ci qui se trouve consigné dans le Tome XII de l'*Honneur François* , par M. de Sacy , pag. 93.

« M. le Comte de Behague , aujourd'hui Maréchal de camp , eut le même courage & le même bonheur. Je ne crains point d'associer à ce nom celui de Bouffard : l'un étoit illustre , l'autre illustre. Une même gloire a

placé sur la même ligne le Commandant de  
 Belle-Île, & le Pilote de Dieppe; le bâtiment  
 la Magdelaine, désemparé par un coup de  
 vent, fut jetté entre les rochers dont le ri-  
 vage de cette île est hérissé; le Comte de  
 Benhague oublie en ce moment combien sa  
 vie importe à la sûreté de l'Île. Suivi de quel-  
 ques matelots, de quelques grenadiers de la  
 Marine & de Nivernois (1); il s'avance le  
 premier, sautant de roc en roc, s'y attachant  
 lorsque les vagues le couvroient & alloient  
 l'entraîner, portant dans ses mains le salut  
 des Matelots; c'étoit un gressin qui fut lancé  
 si à-propos que l'équipage s'en saisit & s'y  
 attacha; mais bientôt une vague énorme &  
 furieuse met en pièce le vaisseau, & entraîne  
 les matelots à la mer. Le Commandant, les  
 grenadiers, tous arrêtés au gressin, les ar-  
 rent aux rochers; ils étoient sans connoissan-  
 ce; les grenadiers les couvrent de leurs ha-  
 bits, & les récompenses offertes à ces braves  
 sont distribuées par eux mêmes aux malheu-  
 reux qui leur doivent la vie.

Les Numéros fortis au Tirage de la  
 Loterie Royale de France, le 1. de ce  
 mois, sont: 49, 28, 10, 90, & 79.

## P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 1. Avril.

Un Perruquier de la Haye, nommé *Moran*, ayant arrêté le carrosse où se trouvoit le Bourguemestre de Dordrecht, le sieur *Gyzelaar*, Penfonnaire de la même ville, à

(1) Aujourd'hui le Maréchal de Turenne.

l'instant où ils sortoient de l'assemblée des Etats par la Porte Stathoudérienne, on l'a arrêté, jugé, condamné; mais à la demande des Offensés, les Etats de Hollande lui ont remis la peine de mort que portoit la Sentence, & il finira ses jours dans une prison perpétuelle.

Les habitans d'Utrecht, qui demandent l'abolition du Règlement fondamental de 1674, ont de nouveau investi le 20 le Conseil de Régence à 8 heures du matin, & ne l'ont quitté qu'à minuit. Les plus prudents de ces Magistrats avoient absenté le Conseil & la ville. Parmi les siégeans, 14 des plus intimidés signèrent qu'au 20 Octobre ils accepteroient le nouveau serment. Les autres resterent attachés à la précédente résolution. Les deux Bourguemestres entr'autres ont protesté contre ces violences, qui ne sont pas à leur terme. Voila la troisieme fois que ce Conseil fait & défait ses arrêtés les plus solennels, & malheureusement les Etats de la Province, seul Souverain, ne font ni ne peuvent rien pour tempérer un peu cette anarchie.

Les lettres de Lisbonne du 22 Février, renferment de nouveaux détails sur le naufrage du *S. Pierre d'Alcantara*.

On reçoit de tems en tems, disent-elles, des nouvelles plus ciconstanciées du naufrage du vaisseau de Régistre Espagnol, le *Saint Pierre d'Alcantara*. Le Lieutenant François Querada, cousin-germain de l'Ambassadeur d'Espagne à

Notre Cour, attribue la perte de ce navire à une méprise de 75 mi les; méprise pardonnable, puisque depuis les Isles Açores, jusqu'au moment où le vaisseau a péri, le tems avoit été si obscur, & la mer si agitée, qu'il n'avoit pas été possible de prendre les hauteurs avec quelque précision: ce Lieutenant avoit la garde du vaisseau, au moment qu'il périt. Les Barlingues, où le navire a échoué, forment de écueils très-dangereux; plusieurs navires y ont péri à divers tems. Le Gouvernement avoit fait élever anciennement deux fanaux sur la côte qui, pendant qu'ils ont été entretenus, étoient d'un secours infini aux Navigateurs; l'un de ces fanaux étoit sur le cap, dit Barlingue, & l'autre au fort Penicke. Pour fournir à l'entretien de ces deux fanaux, le Gouvernement a assujetti tous les navires à une taxe qui se paye encore aujourd'hui fort exactement; nonobstant que cet argent est perçu à toute rigueur, les fanaux ne sont pas allumés depuis très-long tems, & à peine daigne-t-on donner quelques faibles signaux qu'il est très-difficile d'apercevoir. On assure, & il est très-probable, que si les fanaux eussent été allumés, le Saint Pierre d'Alcantara auroit évité les écueils & se seroit sauvé.

M. l'Ambassadeur d'Espagne fait ici les instances les plus fortes, pour que ces deux fanaux soient rétablis. Toutes les Nations Commerçantes y sont fortement intéressées, & doivent joindre leurs instances à celles que la Cour d'Espagne fait faire pour l'intérêt général de la Navigation. Un Moine, Augustin, & plusieurs passagers & autres particuliers, qui se sont noyés sur le vaisseau Espagnol, étoient tous prisonniers d'Etat; ils étoient tous complices de la fameuse Révolte qui a eu lieu au Pérou, il y a deux ans;

on remarque que tous les prisonniers d'Etat, excepté seulement un petit nombre d'Indiens, ont péri. Le Pilote a cherché à s'échapper; mais les Officiers du vaisseau, s'apercevant qu'il vouloit s'enfuir, l'ont fait arrêter & mettre aux fers. Le Capitaine est toujours dangereusement malade à Penicke.

On a la plus grande espérance, que la cargaison sera sauvée pour la plus grande partie. On a envoyé de Cadix, deux frégates qui portent deux machines propres à retirer de l'eau, les caissons & autres ballots de marchandise. Les Négocians de Cadix ont envoyé sur les lieux, deux Députés pour assister à tous les travaux & pour y prendre soin de leurs intérêts. On se loue beaucoup du zèle & de la fidélité des habitans de Penicke; en un mot, tout annonce que le malheur ne sera pas aussi grand qu'on le craignoit.

*Fin des Opérations de la Banque de S. Charles.*

N<sup>o</sup>. I.

*Bilan de la Banque au 30 Novembre 1785, conformément à ses Livres & Registres*

<i>Recette.</i>	<i>Réaux.</i>	<i>M.</i>
Produit de 148,894, actions, ci . . .	297,788,000	
Bénéfice net de la Direction du virement . . .	41,567,362	10
de la Direction des four- nitures . . . . .	6,782,312	8
	48,346,675	18
	<hr/>	
Total . . . . .	346,134,075	18
<i>Emploi.</i>		
En caisse pour solde . . . . .	29,196,517	10
Lettres de change sur Madrid . . . . .	42,793,306	23
Idem sur différentes Places du Royaume . . . . .	6,425,296	19

Principal de 5600 actions que la Banque a prises dans les fonds de la Compa- gnie des Philippines, à raison de 250 piattres de 14-réaux . . . . .	22,000,000	
Effets actifs de la Direc- tion de virement . . . . .	239,089,890	7
Effets passifs à déduire . . . . .	19,153,148	15
Effets actifs de la Direc- tion des fournitures . . . . .	134,859,871	28
Effets passifs à déduire . . . . .	128,077,558	20
Total . . . . .	346,134,676	18

N<sup>o</sup>. I I.*Etat des bénéfices de la Banque pendant 1785.*

		Réaux.	M.
Bénéfice net de la Direction du virement, y compris celui de la Caisse d'Escompte de Cadix, ci . . . . .	42,714,388	32	41,574,362
Frais d'administration à déduire, ci . . . . .	1,150,026	22	
Bénéfice net de la Direc- tion des fournitures, ci . . . . .	7,063,446	14	6,782,313
Frais à déduire, ci . . . . .	281,133	6	
Total . . . . .	48,346,675	18	

*Détails de ces bénéfices.**Intérêts du capital.*

Intérêt journalier des ef- fets royaux & des ac- tions . . . . .	3,569,533	27	9,391,473	9
Escompte des lettres-de- change . . . . .	1,260,519	18		
Montant des intérêts . . . . .	594,106	23		
Intérêts dus pour le fisc aux Indes . . . . .	503,218	32		
Intérêts dus pour les ap- provisionnementens . . . . .	1,435,109	12		
Intérêts de la caisse de Cadix . . . . .	617,180	28		
Montant des Changes . . . . .	1,411,904	5		

*Commission*

Des remises faites dans l'Etranger pour la Cou- ronne . . . . .	253,164 14	}	1,321,528 12
Payée par le fisc aux Indes . . . . .	197,450 3		
Payée à la caisse de Cadix . . . . .	870,913 29		
Bénéfice provenant de l'exportation des piastres . . . . .			11,883,656 23

*Commission d'administration de 10 p. 100.*

Pour l'approvisionne- ment de l'armée & de la Cour . . . . .	3,066,763 3	}	5,628,337 2
Pour celui des présides . . . . .	407,024 32		
Pour celui de la marine . . . . .	1,187,221 13		
Pour celui de la mâture . . . . .	765,892 29		
Pour celui des ferremens . . . . .	201,434 27		
Bénéfice extraordinaire provenant du prix des actions négociées . . . . .			21,552,840

<b>Total</b> . . . . .	<b>49,777,835 12</b>
------------------------	----------------------

A déduire les frais de la Direction du virement . . . . .	1,150,026 22	}	1,431,159 28
Ceux de la Direction des fournitures . . . . .	281,133 6		

<b>Total du bénéfice net de la Banque</b> . . . . .	<b>48,346,675 18</b>
Placement dans la Compagnie des Phi- lippines . . . . .	21,000,000

Reste à répartir, entre les Actionnaires la somme de . . . . .	27,346,675 18
---	---------------

Le nombre des actions remplies jusqu'au 30 Novembre est de 148,894. Le dividende de chaque action est par conséquent de 183 réaux 22 maravedis, ou de 9 dix-huit centièmes pour cent du capital, & la somme provenant des maravedis de surplus qu'on doit partager en lots en faveur de Laboureurs & d'Artisans, est de 99,073 réaux 18 maravedis.

*Etat du produit du droit d'indult sur l'exportation des piastres, pendant les vingt-neuf années depuis 1755 jusqu'en 1783 inclusivement, comparé avec celui des deux années depuis le premier Décembre 1783 jusqu'au 30 Novembre 1785, pendant lesquelles ce privilege a été entre les mains de la Banque nationale de Saint-Charles.*

<i>Années.</i>	<i>Réaux.</i>	<i>Années.</i>	<i>Réaux.</i>
1755.....	1,092,436	1770.....	6,448,250
1756.....	1,464,908	1771.....	4,764,472
1757.....	2,031,319	1772.....	5,652,933
1758.....	5,717,586	1773.....	3,939,389
1759.....	3,089,588	1774.....	5,309,345
1760.....	2,324,570	1775.....	1,567,185
1761.....	862,720	1776.....	1,884,802
1762.....	1,086,009	1777.....	1,493,323
1763.....	2,627,552	1778.....	5,212,207
1764.....	3,730,210	1779.....	4,662,918
1765.....	4,081,853	1780.....	1,769,206
1766.....	2,724,106	1781.....	2,074,763
1767.....	4,024,897	1782.....	255,880
1768.....	3,937,647	1783.....	2,538,180
1769.....	3,156,903		

**Total des 29 années.....89,525,157.**

**Année commune.....3,087,074**

*- Indult payé par la Banque de Saint-Charles.*

**Depuis le premier Décembre 1783**

**jusqu'au 30 Novembre 1784... 15,479,200**

**Depuis le premier Décembre 1784**

**jusqu'au 30 Novembre 1785... 16,058,342**

**Total des deux années.... 31,537,542**

**Année commune.....15,768,771**

Il résulte de ce parallèle, 1°. que l'année commune depuis que la banque est chargée de l'exportation des piastres, a produit cinq fois plus que l'année commune des 29 années précédentes.

2°. Que l'année la plus abondante de la première période, qui est celle de 1770, ayant produit 6,448,250 réaux l'année commune de la seconde période a donné presque deux fois & demi cette somme.

3°. Que les deux années du privilège de la banque ont donné au fisc plus du tiers du produit total des 29 années précédentes.

## N°. I V.

*Tableau des bénéfices que la Banque a donnés à ses Actionnaires, & de ceux qui en sont résultés pour le fisc, soit par les économies d'administration, ou par l'augmentation du produit des droits.*

## ACTIONNAIRES.

	Réaux.	M.
Dividende de 1783 . . . . .	3,301,255	8
de 1784 . . . . .	17,137,622	28
de 1785 . . . . .	27,346,675	18
Placement dans la Compagnie des Philippines en 1785 . . . . .	21,000,000	
<b>Total des bénéfices des Actionnaires . . . . .</b>	<b>68,785,553</b>	<b>14</b>

## TRÉSOR ROYAL.

1784.

Bénéfice. Préjudice.

	Réaux.	M.
Approvisionnement de l'armée & de la Cour	1,137,785	

Ferremens & clouteries } de la Marine . . . . }	49,791 19	
Augmentation dans le } produit du droit sur } l'exportation des pia- } tres selon l'état nu- } méto . . . . . }	12,393,126	
1785.		
Approvisionnement de } l'armée & de la Cour }		6,344,627 18
Approvisionnement de la } marine . . . . . }	963,860 10	
Mâture . . . . .	3,267,688 15	
Ferremens & clouteries } de la marine . . . . }	120,800 24	
Augmentation dans le } produit de l'indult . . }	18,971,268	
<hr/>		
Bénéfice . . . . .	30,893,323	6,344,627 18
Préjudice . . . . .	6,344,627 13	
<hr/>		
Total des Bénéfices nets du fisc . . . .		24,548,604 21
<hr/>		

## GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1)

PARLEMENT DE PROVENCE, CHAMBRE DES  
VACATIONS.

*Injures dites aux premiers Juges, premier d'Office  
par la Cour. Il n'est pas permis à des accusés*

[1] Cet Ouvrage, dont M. MARS Avocat au Parlement de Paris, est l'Auteur, paroît tous les Jeudis, depuis plus de 10 ans sans interruption. On trouve toujours dans chaque feuille un certain nombre d'articles. 1°. Une notice de Causes civiles & criminelles. 2°. Un exposé de questions sur lesquelles on demande l'avis des Jurisconsultes,

*de faire signifier des actes injurieux aux Juges, sous prétexte de récusation, ni de les insulter par écrit dans les Requetes, Mémoires & autres Pieces de la Procédure.*

Le 24 Octobre 1780, M. Jean-Joseph B..., Avocat en la Cour, du lieu de B..., présenta une requête de plainte au Juge du même lieu, contre M T..., Notaire royal, en calomnies, captations & manœuvres. — M. T..., présenta de son côté le 24 Octobre, 13 Novembre, 4 Décembre 1780, 3 Janvier, 14 Février, 28 Mai 1781, différentes requêtes tendantes à ce qu'il fût informé contre M<sup>e</sup>. B... & ses Complices. Il se plaignoit d'injures graves & caractérisées, de subornation de témoins, de diffamation, relativement à sa personne & à son état, ainsi que d'un complot formé contre lui. — Les informations respectivement faites par le Juge du lieu, il intervint le 7 Décembre 1780, un décret d'ajournement contre M. B... Joseph Jobity, ménager, Jean François Jobity, Françoise-Blanche Verignon, & Jean-Baptiste Ferand, & un décret d'assigné, pour être oui contre Me. Louis-Auguste B..., ancien Notaire, Pierre Requier, perruquier, Elizabeth-Marie, Louis Ferand & M. T..., Notaire. — M. B..., appella du décret rendu contre lui ; mais par arrêt d'expédient du 31

3<sup>o</sup>. Les réponses à ces mêmes questions. 4<sup>o</sup>. Des dissertations sur des points de Droit, d'Ordonnance ou de Coutumes. 5<sup>o</sup>. Une indication des Mémoires & Plaidoyers imprimés. 6<sup>o</sup>. L'annonce & l'objet des Livres de Droit, de Jurisprudence & autres qui peuvent y avoir rapport. 7<sup>o</sup>. Les Arrêts du Conseil, ceux des Parlemens & autres des Cours Souveraines, les Sentences de Police ; en un mot, tout ce qui fait loi ou règlement dans le Royaume. 8<sup>o</sup>. Enfin un article de Législation étrangere. En tout temps on souscrit rue & hôtel Serpente, Prix, 15 liv. par an, franc de port.

Mars 1781 ; ce décret fut confirmé. — Joseph Jobity , François Jobity & Françoise-Blanche Verignon appellerent également de leurs décrets , qui furent aussi confirmés par arrêts d'expédient du 4 Juillet 1781. — M. B... & Consorts imaginèrent de suspecter les premiers Juges , afin de les forcer de s'abstenir. — M. B... & B... se permirent dans leurs réponses & aux confrontations des irrévérences scandaleuses ; ils firent ensuite signifier aux Juges plusieurs actes injurieux en récusation ; mais ces actes étoient extrajudiciaires , les Juges ne crurent pas devoir s'y arrêter. Ils ordonnerent seulement en queue de la sentence , que ces actes & les autres piéces injurieuses seroient jointes à la procédure , pour être apportées ensemble au Greffe de la Cour. — Les insultes faites aux Juges n'ayant pas eu l'effet que les accusés en attendoient , ils eurent recours aux détours de la chicane... Ils ne se présentoient plus aux confrontations , malgré les sommations les plus réitérées : leurs négligences à cet égard étoient si affectées , que nombre de procès-verbaux de défaut furent dressés , tant contre M. B... & B... , que contre d'autres complices. — La procédure fut successivement instruite par tous Juges différens , qui essayèrent toutes sortes d'invectives de la part des parties , & qui ne trouverent rien de mieux à faire que de s'abstenir. — M. Silon , Avocat au Parlement d'Aix , ne fut pas plus heureux... Cependant , encouragée par des Magistrats supérieurs , il acheva l'instruction du procès extraordinaire , & rendit la sentence définitive le 5 Octobre 1782 , après avoir pris l'avis de deux Avocats au Parlement , ses Assesseurs , par laquelle M. B... & B... & Consorts , furent condamnés à divers réparations , à des dommages intérêts , & à des Amendes

des ; les faux témoins furent multés ; les piéces injurieuses aux Juges furent retenues au Greffe , & jointes à la procédure ; M. T... , Procureur , fut décrété d'assigné , à la réquisition du Ministère public , & l'impression & l'affiche du jugement furent ordonnées : — Les condamnés appellèrent de cette sentence au Parlement d'Aix. Alors M. le Procureur-Général intervint d'office pour les premiers Juges insultés , & fit un réquisitoire en leur faveur , tendant à différentes réparations & à diverses peines. Enfin , LA COUR , tenant la Chambre de Vacations , rendit Arrêt qui confirma la sentence des premiers Juges , avec quelques modifications dans les peines , & quelque modération dans les dommages & intérêts , & faisant droit sur le réquisitoire de M. le Procureur-Général , ordonne que les piéces déposées & retenues au Greffe seroient lacrées au pied du principal escalier du Palais , par un Huissier de la Cour , qui en dresseroit procès-verbal , comme étant injurieuses aux Officiers de Justice : que les deux Mémoires imprimés de M. B. . & B... seroient imprimés ; les condamna en outre en vingt livres d'amende envers le Roi , avec défenses de récidiver , sous plus grande peine ; le décret d'assigné rendu contre M. T... fut confirmé , & il fut dit qu'il répondroit sur les charges , pardevant le Commissaire du procès ; l'on ordonna l'impression & l'affiche de l'Arrêt partout où besoin seroit , au nombre de cent exemplaires , aux frais desdits M. B... , B... & Consorts.

---

#### E R R A T A.

A l'article des Bains artificiels du sieur le Clerc , l'Ordinaire dernier , lisez *Bourbonne* , au lieu de *Balaruc*.

---

# JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

---

R U S S I E.

*DE PÉTERSBOURG, le 12 Mars.*

**D**Epuis quelques jours, le voyage de Cherson, ce couronnement solennel annoncé, préparé avec tant de bruit, auquel l'Empereur devoit assister, & qui, infailliblement, selon les Gazettes, s'effectueroit avant trois mois, passe aujourd'hui pour être différé, à un temps illimité. Les véritables raisons de ce délai, ou plutôt de cet abandon sont inconnues. Lorsque le voyage fut annoncé, on le remettoit au mois de Juin, à cause de l'intempérie du Printemps; aujourd'hui les mêmes Nouvellistes le retardent, vu les chaleurs de l'Été. Quoi qu'il en soit, les conjectures des esprits clairvoyans qui ont toujours douté de cet événement, paroissent confirmées.

Les mouvemens & la réunion des Tartares du Caucase causent ici des inquiétudes.

N<sup>o</sup>. 15, 15 Avril 1786.

e

Peut-être même cette circonstance a-t-elle influé sur le retard du voyage de Cherson. Le Lieutenant général Baron d'*Igelstrom*, qui devoit se rendre ici au Carnaval, est resté dans son Gouvernement d'Orenbourg, où les dispositions des Tartares rendent sa présence nécessaire.

## D A N E M A R C K.

*DE COPENHAGUE, le 17 Mars.*

L'isle de Fionie si fertile en blé & en pâturages se trouve aujourd'hui dans la plus grande misere. Les grains & les fourrages y sont d'une rareté excessive; les hommes & les bestiaux souffrent également. Plusieurs Seigneurs ont eu l'humanité de venir au secours de leurs fermiers, & entr'autres le Baron Brøktorf de Scheelenborg a fait à ses fermiers une remise de 1500 rixdalers.

On écrit de Wabnersholm, que la femme de Jean Nielsen y est accouchée de deux garçons & d'une fille. La fille est venue au monde le 19 Février à minuit, l'aîné des garçons à 4 heures du matin, & l'autre le 21 à deux heures dans l'après midi. Ces enfans ont reçu le baptême, & ils se portent bien ainsi que leur mere.

Depuis le 10 de ce mois, le Sund est couvert de glaces; on peut le passer à pied & en traîneau pour aller en Suede. Le Belt à Corsoer est aussi fermé. Le dernier courrier arrivé de cette ville l'a passé à cheval.

## A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 1 Avril.

On écrit de Pétersbourg, que l'Impératrice de Russie a fait demander à l'Empereur de la Chine la cession d'un district sur les rives du fleuve Amur qui se jette dans le lac de Kamschatka, celle d'une île située à l'embouchure de ce fleuve, & la libre navigation sur la rivière de Murat pour le commerce de la Sibérie septentrionale. On ajoute que le Gouverneur d'Irkuz est chargé des négociations.

Les nouvelles de la Perse ne donnent point encore l'espérance de voir enfin ce Royaume dans une situation plus tranquille. Mehmet Kan se préparant à aller attaquer à Chiras, où il s'étoient retiré, Jassar-Kan, frere du Régent mort, ce dernier est sorti de cette Ville, a marché au-devant de lui, l'a combattu & l'a vaincu dans deux batailles consécutives. Mehmet s'est sauvé à Tehram, où il réside actuellement, & Jassar est entré en vainqueur dans Ispahan; il y a trouvé Baguer-Kan, qui, après la mort du Régent, en avoit pris le titre; & qui s'étoit retranché dans une forte citadelle qui commande les faubourgs de cette capitale; il a fallu l'assiéger en regle; la citadelle a été prise, & Baguer-Kan décapité. Tout paroïssoit alors tranquille, & beaucoup de Caravanes rassurées s'étoient mises en route pour leurs destinations. Jassar-Kan avoit envoyé son parent Ismael-Kan, âgé de 23 ans, avec un corps de 3000 cavaliers, pour réduire la ville d'Ha-

madan qui tenoit encore le parti de Mehmet ; mais ce jeune homme au lieu de remplir sa mission , a arrêté & dépillé toutes les Caravanes , & après ce brigandage , il s'est réuni au Commandant d'Hamadan contre Jassar - Kan son parent. On évalue à plus de quarante millions de France les déprédations commises par Ismael : il a distribué à ses soldats les marchandises qu'il a enlevées & s'est fait beaucoup de partisans. Malgré les neiges & la rigueur de la saison , Jassar Kan s'est mis en marche à la tête de 40,000 hommes , pour aller punir ce rébelle.

*DE VIENNE , le 30 Mars.*

Le Comte de Podewills , Ministre du Roi de Prusse auprès de cette Cour , a eu sa première audience de l'Empereur , à qui il a remis ses lettres de créance. Elles sont , dit-on , sous deux formules ; les premières adressées au Chef de l'Empire ; les secondes au Roi de Hongrie & de Bohême , &c. &c. M. de Podewills a été aussi conduit à l'audience de l'Archiduc François , Prince de Toscane.

On compte plus de 30 suicides dans cette Capitale depuis le premier Janvier.

On a publié ici par ordre de l'Empereur , que le bruit d'une hausse prochaine des espèces d'argent étoit destitué de fondement.

L'une de nos Gazettes a rapporté dernièrement l'anecdote suivante.

Dans les guerres de Silésie , un Hussard Prussien rencontra sur le champ de bataille un jeune

Officier Autrichien , grièvement blessé , & qui le pria de finir ses souffrances en lui ôtant la vie. Non , frere répondit l'Hussard , je te porterai à l'hôpital , & tu guériras.

L'Officier guérit en effet. Il offre tout ce qu'il a à son libérateur; mais il ne peut lui faire accepter qu'une montre que le brave Hussard prit pour un souvenir. A la paix , le corps où ce Hussard servoit est réformé. Cet homme, quelques années après , vient par hasard en Hongrie chercher à se placer en qualité de piqueur. Il se présente chez le Prince A. Estherazy qui en cherchoit un. Sa vue frappe ce Seigneur. Il lui demande s'il n'a pas servi dans la guerre de Silésie. Oui. — N'avez-vous pas sauvé la vie à un Officier ? — A plus d'un peut-être ; mais je ne me souviens bien que d'un seul dont j'ai cette montre. — C'est moi qui vous l'ai donnée : vous êtes mon libérateur ; oui , vous serez mon premier Ecuyer & mon ami , la moitié de ce qui m'appartient est à vous.

Tous deux vivent encore , & le Prince ne cesse de donner à son libérateur les marques les plus vives de sa reconnoissance.

### *DE FRANCFORT, le 5 Avril.*

La ville Impériale de Dortmund a accordé aux Protestans réformés le libre exercice du culte de leur Religion , & elle leur a cédé en même temps une Eglise.

Les tonneliers de Trarbrac construisirent le 13 Mars 1748 un tonneau sur la Moselle qui étoit fermée par la glace; le 14 de ce mois ils y ont exécuté une pareille construc-

tion pour perpétuer le souvenir du grand froid.

Le Duc Albert de Saxe-Teschén & l'Archiduchesse Marie-Christine son épouse arriverent ici de Vienne le 15 au soir, & continuerent le lendemain leur route vers les Pays Bas.

On écrit de Bonn que l'Electeur, de l'agrément des Etats, y a établi un Tribunal de revision, qui sera composé d'un Président, de 8 Conseillers, d'un Secrétaire, &c.

L'Electeur-Archevêque de Cologne a ordonné par un decret du 17 Fevrier, qu'à l'avenir tous les Mandemens, Monitoires, Assignations & Jugemens seront faits en Langue Allemande.

On apprend de la Baviere, que la diminution de la valeur extrinseque des écus de 6 liv. y produit un mauvais effet. Ces especes sont portées dans d'autres Cercles où leur valeur est plus forte, & on ne voit plus actuellement que de la petite monnoie. Depuis ce changement, le prix des vivres a augmenté.

La Principauté de Transylvanie vient d'être répartie en trois cercles ou grands districts; savoir, celui de Hermanstadt, composé de 5 Comitats; celui de Fagarasch, composé de 4 Comitats; & celui de Claufembourg, composé de 7 Comitats.

## ESPAGNE.

*DE MADRID, le 20 Mars.*

Le Roi ayant nommé le Duc d'Almodo-

var, Grand-Maitre de la Maison de l'Infante Dona Marie, & ce Seigneur ne pouvant se rendre à l'Ambassade d'Angleterre à laquelle il avoit été destiné, S. M. vient d'y nommer le Comte de *Fernand Nunnez*, Ambassadeur en Portugal, où il fera remplacé par D. *P. Morino*, Ambassadeur à Venise, & D. *S. de las Casas*, Ministre du Roi à Naples, ira remplir les fonctions de son Ambassadeur auprès de cette République.

La paix avec Alger a été, dit-on, conclue & signée, mais l'on connoît trop imparfaitement encore les articles de ce Traité pour en faire mention.

## P O R T U G A L.

DE LISBONNE, le 20 Février.

On a déjà sauvé 108 caisses de la cargaison du *S. Pierre d'Alcantara*, submergé à Péniche. Les Plongeurs Anglois qui ont retiré les canons des batteries flottantes devant Gibraltar, sont arrivés avec la cloche ou machine d'*Halley*. On compte beaucoup sur leur intrépidité & sur leur intelligence. On a reconnu le trésor entier de la cargaison à la profondeur de quatre brasses lorsque la mer est basse.

Pendant que l'on dressoit dans le cours de Janvier la balance du trésor royal, le premier Trésorier, M. Joao Henriquez de

Souza s'aperçut d'un vuide, que l'on dit être de 500 mille crusades. Après bien des recherches, on a découvert que les commis à qui sont confiées les clefs des coffres, avoient détourné ces deniers. Cinq ont été arrêtés, & notamment un neveu du grand Trésorier lui-même. Ce Ministre en est tombé dangereusement malade. On a arrêté aussi un marchand Anglois & son teneur de livres. On assure qu'en recevant des sommes des commis du trésor royal, il n'ignoroit pas la source de leur richesse. Le Ministre de la Cour de Londres a présenté, dit on, un mémoire pour réclamer ce marchand, mais sans succès; cette affaire est d'autant plus inquiétante pour ce particulier, qu'on a découvert qu'il faisoit le commerce des diamans bruts, contrebande punie de bannissement perpétuel.

Le 14 Février est arrivée de Gibraltar la frégate la Thétis, Capitaine Blancket. Ce bâtiment a dû faire une quarantaine. Lorsqu'elle est achevée, il est d'usage que l'Intendant de santé se rende à bord du bâtiment pour remettre au Capitaine un billet ou certificat, que le patron est obligé de montrer au commandant du château de Belem, pour preuve qu'il peut monter la rivière. Le Capitaine Anglois a refusé le billet en question, parce que 1°. l'Intendant de santé avoit été à bord d'un navire Espagnol avant de venir au sien, 2°. parce qu'il avoit exigé que tout l'équipage vint sur le pont pour être examiné, tandis qu'il n'avoit pas exigé la même chose de l'Espagnol. Fondé sur ces singuliers moyens, le Capi-

taine a ordonné à ses gens de remonter la rivière sans s'arrêter au château de Belem : mais sur leur refus réitéré , on leur a lâché une bordée à balle , qui leur a fait prendre le parti de renoncer à leur projet. L'Intendant de santé ayant été porter ses plaintes à la cour , le Ministre de la Marine parut très-sensible à ce procédé du Capitaine Anglois. Cependant on se contenta d'envoyer sur le champ à bord du Capitaine , pour lui représenter les suites de son inconséquence , & le faire résoudre à accepter le certificat d'usage : ce qu'il fit après quelques réflexions. On ignore s'il sera porté plainte à la Cour d'Angleterre.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 1 Avril.*

C'est un spectacle vraiment étonnant & digne de toute l'attention des Observateurs, que les efforts en tous sens de la Grande-Bretagne pour remonter les leviers de sa puissance & pour affermir ceux de sa prospérité. Nous ne pouvons rapporter une infinité d'actes du Parlement qui, depuis deux ans, ont attesté cette énergie ; mais nous nous en donnons toujours soin d'en développer les principaux. Les Lecteurs frivoles dédaigneront sans doute ces exposés intéressans que l'Angleterre présente ; ils plairont à tous les esprits mûrs. Entre les objets importans qui ont occupé les dernières séances du Parlement, on distingue le bill de M. *Jenkinson*, concernant les pêcheries de Terre-

## Neuve, & le Compte rendu à la Nation par le Chancelier de l'Echiquier.

Ce fut le 27 Mars que la Chambre des Communes s'occupa des pêcheries Britanniques sur la côte de Terre-neuve. M. Jenkinson célébra le succès de ces pêcheries dont le produit net monte à une somme de 500,000 l. st. par an, & par confort au-dessus de ce qu'elle étoit avant la guerre d'Amérique. Selon lui, la pêcherie de Terre-neuve occupe constamment 400 Bâtimens & 10 mille Matelots. Il exposa ensuite les différens moyens employés par les François pour encourager & améliorer leurs pêcheries dans les mêmes parages. « Ils allouent ; dit M. Jenkinson, 10 l. » par quintal sur tout le poisson porté à leurs » marchés, & 5 l. pour celui qui est exporté. En » même temps ils protègent leur consommation » intérieure par un impôt de 5 l. par quintal, sur » tout le poisson importé ; droit qu'on peut re- » garder comme équivalent à une prohibition. » Malgré tous ces encouragemens, je crois la » France dans l'impossibilité de soutenir avec » quelque succès la concurrence des Anglois » dans cette pêcherie. » M. Jenkinson fit ensuite part au Comité des bornes à mettre aux gratifications pour cet objet, & il annonça en même-temps son opposition à toutes mesures ou clauses tendantes à établir des Colonies permanentes sur la côte de Terre-neuve. « Cette pêcherie, dit il, » doit être purement Britannique, & avoir uni- » quement pour objet l'approvisionnement des » marchés Britanniques. Les Pêcheurs ne doi- » vent pouvoir faire sur cette côte d'autres éta- » blissemens que ceux qui sont indispensables » pour le service passager de la pêche, & ce seroit » la plus haute extravagance de le permettre. »

Il fit en conséquence la motion de divers arrêtés rédigés dans cet esprit, & il passerent sans aller aux voix.

Le nouveau bill pour régler l'autorité du Gouverneur de l'Inde passa le même jour dans toute son étendue, malgré les observations de différens Membres, & entr'autres de M. *Dempster*, qui vouloit y inférer une clause limitative du temps, pendant lequel le Gouverneur-Général pourroit posséder ou exercer les pouvoirs extraordinaires qu'il recevra du bill adopté. Ces pouvoirs seront très-étendus. Le Gouverneur pourra agir sans le consentement du Conseil Suprême de Bengale, mais il sera responsable des événemens.

Le 30 Mars, la Chambre s'étant formée en Comité général, M. *Pitt* développa son plan pour l'extinction de la dette nationale; voici le précis du discours de ce Ministre.

Il commença par observer qu'il étoit impossible de trouver une mesure plus fortement recommandée que celle qu'il avoit l'honneur de proposer au Comité. Ce n'est pas seulement, dit-il, cette Chambre & la nation; mais les étrangers même, qui attendent avec impatience le jour où l'on doit adopter des arrangemens qui placeront l'Angleterre au plus haut rang parmi les nations de l'Europe. Que'que variété d'opinions qu'il puisse y avoir sur des points spéculatifs de police domestique, cette diversité ne peut exister quant à la nécessité de former un plan permanent pour liquider la dette nationale. Les opinions peuvent être partagées sur les moyens, mais aucun membre de cette Chambre ne peut se livrer un mo-

ment au moindre doute sur la propriété d'un plan quelconque.

Aussi n'est-ce point la nécessité que j'ai dessein de discuter. Deux questions importantes & simples se présentent. 1°. Quels sont les moyens propres à être adoptés ? 2°. Quelle est la méthode la plus efficace pour les mettre en œuvre ? Cette déduction n'aura pour base que les documens authentiques, & que des argumens tirés de certaines données incontestables, dont je présenterai les détails.

Après ce préambule, M. Pitt observa que le résultat du rapport fait par le Comité choisi constatoit que les ressources actuelles, à compter de la Saint-Michel 1784, jusqu'à la Saint-Michel 1785, consistoient en 15,397,000 liv. sterl., à compter du 5 Janvier 1785, jusqu'au 5 du même mois 1786 ; jamais sujet n'avoit été approfondi avec plus de candeur & plus d'exactitude. D'un côté, point d'exagération, & de l'autre point de diminution.

Deux articles principaux présentés dans le préambule du rapport fournissoient ces ressources ; savoir, les taxes perpétuelles, & les dons & subsides annuels, tels que la taxe sur les terres, la drèche &c.

Il entra ensuite dans les détails particuliers du rapport, déduisit les droits dus par la Compagnie des Indes, qui montent à 400 000 l. st. aussi bien que le surplus de 26,101 liv. st. qu'on devoit naturellement attendre des droits sur les fenêtres, & que le public recevroit infailliblement dans le courant de cette année. Au reste il n'étoit pas probable que les taxes imposées en 1785 pussent encore produire tout ce qu'on avoit droit d'en attendre. La taxe sur les maisons & la taxe commutative en fournissoient un

exemple frappant. D'après un état comparatif du produit de la première dans l'année 1784 avec les années 1785 & 86, il y avoit une différence en sa faveur de 103,000 liv. sterl. A l'égard des taxes de l'année 1785, il n'étoit pas possible de former un jugement exact sur leur produit; mais le Comité n'avoit point passé les bornes de la probabilité dans les différens états qu'il en avoit fournis,

M. Pitt parla de plusieurs autres taxes, comme celles sur les Prêteurs sur gages, sur les Procureurs, l'amélioration de la taxe sur le sel & de celle sur les boutiques, dont il estima le produit annuel à 260,000 liv. sterl., produit, observa-t-il, qui ne pouvoit qu'augmenter considérablement avec le temps. Il en concluoit que les sommes fixées dans le rapport du Comité choisi relativement au revenu probable de la nation, étoient justes & exactes. D'ailleurs il ne doutoit nullement que le revenu ne s'accrût bientôt au-delà du montant actuel, par le moyen des taxes existantes.

A la vérité, la fluctuation du commerce pouvoit accidentellement produire quelque diminution; mais outre qu'actuellement on n'avoit pas lieu de craindre ce contre-temps, il se flattoit que la Chambre emploieroit toute sa fermeté, & la nation toute sa force & son industrie, pour ne pas mettre au pouvoir d'aucun accident le plan qu'il falloit soumettre à la Chambre. Dans cette supposition, il ne doutoit point que les effets de cette mesure n'allassent beaucoup au-delà des espérances les plus brillantes. Ce qui le prouvoit évidemment, c'étoit l'accroissement rapide du revenu depuis la conclusion de la paix; accroissement qui provenoit des coups portés à la contrebande par l'acte commutatif; accroisse-

ment qui avoit redonné de la vigueur au commerce , & qui se feroit encore mieux sentir , lorsque les vastes magasins des contrebandiers seroient épuisés , & qu'ils seroient dégoûtés de faire des tentatives.

Après avoir parcouru avec la plus grande exactitude toutes les parties du rapport , relativement au revenu probable , M. Pitt déclara qu'il étoit convaincu que la fixation du montant annuel du revenu à 15,379,000 liv. sterl. étoit un calcul exact sur lequel on peut compter.

Il passa ensuite aux dépenses & aux besoins de l'Etat ; ceux de l'armée fixèrent d'abord son attention. Le démembrement infortuné de l'Empire , dit il , a diminué nos besoins à cet égard. Cependant il y a une partie de ce service , à la réduction de laquelle je suis convaincu que la Chambre ne voudroit point consentir par justice , par générosité & par reconnoissance. Je parle de ces braves citoyens qui ont combattu & versé leur sang pour la patrie. Ainsi les Officiers à demi-paie , les veuves & les Invalides de Chelsea , occasionneront une augmentation de dépenses au-delà des états fournis. Mais cette augmentation n'égalera point les économies qui se feront de ce département.

	<i>liv. sterl.</i>
Les dépenses de l'armée ont été fixées par le Comité , à	1,600,000
Celles de la marine , le grand boulevard de la nation , à	1,800,000
Celles de l'Artillerie , à	348,000
Celles de la Milice , à	91,000
Celle du service secret , à	74,000
Les droits appropriés à des objets parti. uliers montent à	66,538
Les intérêts & charges des dettes	

tes publiques sont de	9,275,769
Ceux des bills de l'Echiquier	
sont de	258,000
Ceux sur les fonds agrégés ( <i>ag-</i> <i>gregate funds</i> )	64,600
La liste civile est de	900,000
	<hr/>
Total	14,477,907

Ces dépenses étant sujettes à très-peu de fluctuation, on peut les regarder comme permanentes. De sorte qu'en prenant le revenu à la plus basse estimation; savoir depuis la St. Michel 1784, jusqu'en 1785 à la même époque, la recette a été de

15,379,000

Et la dépense actuelle de

14,477,907

En sorte qu'il reste un surplus net de 901,093 sans compter ce que peuvent produire les objets casuels.

C'est sur cette base que le Chancelier de l'Echiquier dit qu'il fondeoit son système. Ses intentions étoient d'approprier un million par an, pour servir à l'extinction de la dette nationale, & de l'employer de manière que rien ne pût en détourner l'emploi, en aucune circonstance.

Il observa ensuite que pour compléter le million annuellement nécessaire, il falloit malgré lui mettre de nouvelles taxes pour le montant de cent mille liv. sterl.

Les articles qu'il taxeroit seroient des bagatelles.

1°. Les liqueurs spiritueuses. L'impôt sur le *wash* (1) étoit, il y a quelques années, de sept sous par gallon. Depuis, ce droit a été réduit à 2

(1) Préparation du grain à distiller.

Tous; son intention étoit de le hausser jusqu'à six, ce qui étoit un sou de moins par gallon, qu'il n'étoit avant la réduction. Il avoit tout lieu de croire que cette taxe produiroit 70,000 livres sterlings.

20. Un changement de droits sur les planches de sapin carrées, de différentes grandeurs, que l'on importe de la Norwege (1). Un droit égal sur toute espèce de bois de charpente, produiroit une augmentation à la Douane, de vingt à 30,000 liv. sterl.

30. Une taxe sur la parfumerie & sur la poudre à cheveux, d'après le calcul le plus modéré, pourra produire 300,000 liv. sterl.

Le produit de ces trois articles formera au moins la somme proposée de 100,000 liv. sterl.; sans ajouter aux fardeaux des classes inférieures du peuple.

M. Pitt passa à la discussion des moyens à prendre pour subvenir à l'excédant des dépenses, sans interrompre le cours du système graduel & permanent de la réduction de la dette nationale. Sous cet excédant de dépenses, il comprit les efforts que la nation étoit obligée de faire, pour l'augmentation & le support de la marine; la liquidation des dépenses extraordinaires de la dernière guerre, celle des dépenses momentanées de l'année courante; les dédommagemens à accorder aux habitans du Canada & des autres possessions Angloises dans l'Amérique Septentrionale, & les secours à donner aux loyalistes Américains. Tous ces articles de dépenses extraordinaires ne monteroient pas, d'ici à l'année 1790, au delà de 4,000,000 liv. sterl., dont 2,400,000 liv. sterl., c'est-à-dire, 600,000 liv. sterl. d'extraordinaire

(1) *Battens & Deals.*

par an , seroient employés pour mettre la marine sur le pied le plus respectable où elle ait jamais été. Il observa ensuite que quoique cet excédant fût très-considérable , les moyens d'y faire face ne l'étoient pas moins , sans déranger le système général qu'il avoit proposé.

Parmi les ressources extraordinaires , M. Pitt compta :

1°. Les économies de l'armée , qu'il évalua à 700,000 liv. sterl. D'après l'expérience des rentrées qui ont suivi des guerres précédentes , ces rentrées ne pouvoient pas être au-dessous de cette somme dans l'apurement des comptes du département de la guerre.

2°. Celles de la milice , dont les comptes n'avoient pas été réglés depuis la première convocation qui avoit été faite dans la dernière guerre. On pouvoit en juger d'après l'examen des comptes d'un seul régiment , où il restoit une balance due de 22 mille liv. sterl. Cette balance pouvoit être un peu erronée , mais comme on doit régler les comptes de 118 régimens , il étoit probable que du produit de ces rentrées , les sommes qui seroient versées dans l'Échiquier seroient très-considérables.

3°. Les arrérages dus par les Commissaires de Guerre , & autres Agens de l'armée pouvoient être portés au moins à 300,000 liv. sterl.

4°. Les autres balances dues par les banquiers remettans , doivent former une somme immense , si on considère l'énormité de celles qui sont sorties de la trésorerie pour cet objet.

5°. Une loterie pouvoit fournir annuellement , au moins pendant ces quatre ans , la somme de 140,000 liv. sterl. ; ce qui étoit une ressource infaillible.

6°. Une infinité d'articles se présentoient , parmi

lesquels celui du vin pouvoit être d'un produit plus considérable, puisqu'en comparant les dix dernières années l'une dans l'autre, avec les 40 précédentes, il y avoit un déficit de 200,000 liv. sterl. sur les impôts qui se lèvent sur le vin.

7°. Enfin, la somme due par la Compagnie des Indes qui seroit payée assez à tems pour faite face à l'excédant des dépenses extraordinaires dans le tems fixé.

Outre ces ressources, il s'en trouveroit d'autres, telles que les réglemens, & l'uniformité à introduire dans les différentes Douanes, qu'il se proposoit d'effectuer dans le cours d'une autre année; mesure qui, en procurant de grands avantages au marchand & à l'honnête détaillier, augmenteroit considérablement la recette de la Douane. Les Domaines de la Couronne pourroient aussi venir au secours du système général, par gradation, en même tems, qu'ils rendroient les denrées nécessaires à la vie plus abondantes, quand ils seroient mis en cultivation.

De tous ces raisonnemens, le Chancelier de l'Echiquier conclut que la première opération devoit être de mettre tous les ans un million à part, lequel, avec les intérêts composés, pourroit former dans l'espace de 27 ou 28 ans, un revenu net de 4 millions sterl. pour l'extinction de la dette nationale. En ajoutant à ce fonds tous les autres moyens collatéraux provenant de l'accroissement du revenu, & de l'extinction des annuités, la nation pourroit se livrer à l'espoir de voir une dette de quatre cens millions, entièrement éteinte dans l'espace d'un siècle.

M. Pitt parla ensuite de la Commission qu'il avoit dessein d'établir pour l'administration du fonds approprié à la réduction de la dette publique. Il dit qu'il la falloit absolument indépen-

dante du Gouvernement. Il desiroit que les Commissaires fussent autorisés à faire leurs demandes au trésor public, avec les mêmes droits & pouvoirs que si ces fonds leur appartenoient. Dans cette capacité, ils devoient transiger, comme Agens du public, sur cette affaire confiée à leur administration; son intention étant que la somme d'un million, formée du surplus & de l'extinction des rentes viagères, restât en leurs mains, avec laquelle ils seroient obligés, à certains jours fixés, d'acheter des actions dans les fonds publics. Il adoptoit cette mesure de faire acheter dans les fonds à certaines périodes, afin qu'aucun des Commissaires ne fût tenu de convertir cette affaire en agiotage.

L'Orateur de la Chambre des Communes, le Chancelier de l'Echiquier, le Greffier en chef de la Chambre, le Gouverneur de la Banque, le Député-Gouverneur, & l'Auditeur en chef des comptes de la Cour de la Chancellerie, furent les six personnes désignées par M. Pitt, pour composer la commission préposée aux remboursements.

Le Chancelier de l'Echiquier finit son discours par la motion suivante :

« Arrêté, que la somme d'un million seroit annuellement remise à certains Commissaires, pour être par eux employée à l'achat des fonds, pour la décharge de la dette publique de ce pays; laquelle somme sera formée des surplus & excédans du revenu qui composent le fonds communément appelé *fonds d'amortissement* ».

La motion fut admise, ainsi que les nouvelles taxes proposées, & le rapport en fut ordonné aux jours suivans.

M. Crewe avoit fait adopter au Parlement,

il y a quelques années, un bill qui diminuoit l'influence de la Couronne, en privant du droit de suffrage aux élections parlementaires, les Officiers des Douanes & autres Employés dans la perception des revenus publics. *M. Marsham* a proposé d'étendre ce bill aux Employés dans les départemens de la Marine & de l'Artillerie ; mais la motion a été rejetée à la pluralité de 76 voix, comme excessivement injuste.

Le plan de *M. Pitt*, dit un de nos Papiers, produira indubitablement l'effet qu'on en attend.

1°. Si le commerce de la Grande-Bretagne continue d'être florissant.

2°. Si la Marine, l'Armée & l'Artillerie sont entièrement réduites au terme le plus bas de l'établissement de paix.

3°. Si la paix continue.

4°. Si les Anglois se conduisent avec l'économie la plus rigoureuse, tant au dehors qu'au dedans.

5°. Si les Officiers sont exacts & les Ministres honnêtes.

Si les taxes continuent de s'accroître. & si les dettes des Commissaires, Trésorier, Quartiers-Mâtres sont payées. Alors, dans quatre ou cinq ans, l'Angleterre pourra avoir un excédant d'un million. Au moyen de quoi si le Parlement pense toujours comme il fait à présent, & qu'il ne survienne ni guerre ni calamités qui fasse dériver notre barge économique & ne nous force d'abandonner le convenable pour le nécessaire, il sera possible d'obtenir un excédant net de quatre millions par an ; ce qui dans un espace d'environ un demi-siècle mettra le Gouvernement à portée d'alléger considérablement le fardeau des taxes.

Dans quelques jours, le Parlement doit s'occuper du mariage d'une Personne illustre, & l'on s'attend à une motion à ce sujet dans la Chambre des Pairs, avant l'ajournement des Fêtes de Pâques.

Le Gouvernement a reçu le 30 Mars des dépêches de la Nouvelle-Ecosse, apportées par l'*Industrie*, Capitaine Berkley. L'arrivée de ce Vaisseau, disent toutes nos Gazettes, a dévoilé le mystère des nouvelles reçues il y a quelque temps par le Sloop le *Brisk*, que le Commissaire Sawyer avoit expédié d'Halifax en Janvier dernier. Voici le fait. Les troubles sont devenus si grands en Amérique, principalement aux deux extrémités des Etats-Unis, que pour échapper à l'anarchie & à la confusion, les plus-riches & les plus pacifiques d'entre les habitans se retirent peu à peu dans les endroits où il peuvent trouver un asile. Un certain nombre d'habitans de Nanuket, (presques tous Quakers) gens riches & faisant un gros commerce, se sont expatriés avec leurs familles, & se sont retirés avec leurs biens & leurs effets dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, où ils ont demandé au Gouverneur la permission de s'établir. Ils n'y ont d'abord passé qu'en petit nombre au mois d'Août dernier, mais il s'y en est rendu beaucoup d'autres dans les mois suivans, qui voyant que ceux qui les avoient précédé avoient été si bien accueillis des Anglois, sont arrivés dans la Nouvelle-Ecosse avec des matériaux propres à la construction & ont commencé à bâtir des maisons. Le Commissaire Sawyer a en conséquence envoyé demander en Angleterre des instructions touchant la maniere dont il devoit se conduire à l'égard des nouveaux venus, qui méritent, en considération de leurs ri-

chesses & de leurs sentimens tranquilles & pacifiques, l'appui du gouvernement Anglois.

Le 28, il est arrivé à l'Hôtel de la Compagnie des Indes des dépêches du Bengale, en date du 11 Novembre dernier. Elles portent que les conventions passées entre M. *Hastings* & le Nabab *Visir d'Oude* avoient été fidelement exécutées de part & d'autre ; le Nabab ayant soldé sa balance, y compris la dette de 750,000 liv. sterl. & le subsidé dû aux troupes. Les provinces du Bengale, de Bénarès & d'Oude étoient dans la plus grande tranquillité. *Madajee Scindia* se préparoit à entrer dans le Décan, & les hostilités entre *Tippoo Sultan* & les Marattes étoient sur le point de commencer. Sept vaisseaux avoient été expédiés du Bengale, sans que le Gouverneur Général & le Conseil eussent été obligés de donner des traites sur la Compagnie. Les fortifications ordonnées par la Cour des Directeurs étoient achevées. Les traites sur la Trésorerie ne portoient pas d'escompte, & celui des contrats étoit tombé à 11 pour cent.

Le Paquebot, chargé de ces dépêches, a aussi apporté une requête des Officiers de l'armée au Roi & aux deux Chambres du Parlement contre la partie du Bill de M. Pitt, concernant la forme des procédures criminelles.

On apprend aussi qu'il y a eu une révolte parmi les troupes de Madras au sujet de la paie, mais on les avoit parfaitement appai-

sées , lorsque le paquebot a mis à la voile .  
 A cette époque , la Requête des habitans n'étoit pas encore prête. Elle avoit occasionné beaucoup de discussions ; les esprits étoient tellement divisés à cet égard , qu'il étoit douteux si elle seroit envoyée.

L'arrivée de ces lettres sera très-utile au Parlement , dans l'affaire de M. Hastings , & à ce célèbre Administrateur lui même , dont elles constatent les talens , les services & l'intégrité.

Le 14 Septembre 1785 , les drapeaux Anglois avoient été arborés à la factorie de Calicut sur la côte de Malabar , Tippoo ayant remis cet établissement à la Compagnie , conformément aux articles du dernier Traité de paix.

Le *Royal Sovereign* , de 110 canons , fera lancé à Plymouth le mois prochain , en présence du Prince *Williams - Henri*. Ce vaisseau est plus large , plus long , & a en général des dimensions plus grandes que tout autre de la Marine Royale. L'*Impregnable* , de 90 canons , sera aussi lancé au premier jour , à Deptford , en présence de la Famille Royale.

La Société Philosophique Américaine ayant traité la question tant de fois agitée , « savoir si » les cannes à sucre des Isles étoient indigènes , » ou si elles y avoient été apportées de l'ancien » continent » , elle a décidé , à la pluralité des voix , que les cannes à sucre étoient indigènes dans les deux Indes. Ce sentiment est opposé à celui de

plusieurs Ecrivains célèbres qui ont cru que la canne à sucre avoit été apportée de l'Orient par les Sarrasins.

Les dernières lettres de la Jamaïque, reçues par le Gouvernement, lui ont appris la mort du Contr'Amiral *Innes*, Commandant en chef de l'escadre stationnée à *Kingston*, & mort âgé de 85 ans. On a rendu à son cadavre les plus grands honneurs, & son autorité passe au Capitaine *Packenham* Commandant le *Janus*, de 44 canons.

Le Comte de Cornwallis a tenu depuis sa nomination au Gouvernement de l'Inde la conduite la plus circonspecte. Il a refusé péremptoirement les demandes sans nombre qui lui ont été faites de toutes parts, & il a déclaré à ses amis qu'il étoit déterminé à ne prendre aucuns arrangemens & à ne nommer à aucunes places, qu'il ne fût installé dans son gouvernement. Il n'emmene avec lui que trois amis; savoir le Colonel *Ross*, qui doit lui servir de Secrétaire; le Capitaine *Halden* & le Capitaine *Madden*. Il est assurément bien sage de sa part de ne point promettre ni faire espérer à personne de le suivre, sachant que les établissemens dans l'Inde sont déjà surchargés, mais nous pensons qu'il seroit de la prudence qu'il se fit accompagner d'un plus grand nombre de ses amis intimes. Si le climat fait périr le petit nombre de ceux qui le suivent, il s'expose à être trompé par les artifices & les menées sourdes d'une troupe de gens, qui sous

les dehors de l'amitié, seront jouer tous les ressorts de l'intrigue pour le perdre. Le Colonel Tarleton est venu à Londres, dans l'espoir d'obtenir une place de Lord Cornwallis, qui lui a répondu comme aux autres, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de disposer d'aucune place, tant qu'il seroit en Angleterre.

A cette occasion on a rappelé une anecdote intéressante, touchant ce nouveau Gouverneur général du Bengale.

Quelques mois avant le commencement de la guerre d'Amérique, lorsqu'on fut qu'on devoit envoyer des troupes dans la Nouvelle-Angleterre, la Comtesse de Cornwallis, nouvellement acouchée d'un fils ( depuis Lord Broome ), & qui aimoit passionnément son mari, craignit que le Régiment qu'il commandoit ne passât des premiers en Amérique; à l'insu de Milord Cornwallis, elle alla trouver Lord Barrington, alors Secrétaire d'Etat au département de la guerre, & le pria instamment d'employer son crédit auprès de Sa Majesté, dans le cas où le Régiment de Lord Cornwallis passeroit en Amérique, pour le dispenser d'y aller. Lord Barrington assura la Comtesse qu'il obtiendrait sa demande. Peu de temps après, le Régiment reçut ordre de partir: Lord Barrington, conformément à sa promesse, mit sous les yeux du Roi la demande de la Comtesse; mais il ne put le faire si secrettement que la nouvelle ne transpirât. Le bruit en vint aux oreilles de Lord Cornwallis lui-même. D'un côté, il étoit combattu par la tendresse de son épouse & par son opinion particulière entièrement opposée à la guerre d'Amérique; de

l'autre, par les interprétations malignes auxquelles la démarche de la Comtesse son épouse pourroit donner lieu. Il sentoit que ses ennemis ne manqueroient pas de répandre qu'il étoit de concert avec son épouse, & qu'il cherchoit à se dispenser de servir par une suite de l'opinion qu'il avoit donnée dans la Chambre des Pairs au sujet des taxes sur les Colonies de l'Amérique. Ces dernières considérations intéressoient tellement son honneur comme militaire, qu'il n'hésita point à solliciter vivement le Roi de lui permettre de suivre son Régiment. Il n'eut pas de peine à l'obtenir; mais ce fut un coup mortel pour la Comtesse, d'autant mieux que sa démarche pour retenir son époux avoit précisément nécessité son éloignement. Lord Cornwallis partit pour l'Amérique avec le Chevalier Peter Parker vers le commencement de 1776, & la Comtesse mourut en Angleterre au commencement de 1779.

## F R A N C E.

*DE VERSAILLES, le 7 Avril.*

Le Roi a nommé à l'Abbaye de Langonnet, Ordre de Cîteaux, diocèse de Quimper, l'Abbé Chevreuil, Vicaire général de Paris; à celle d'Airvaux, Ordre de Saint-Augustin, diocèse de la Rochelle, l'Abbé de Dombasse, Vicaire général de Laon; à l'Abbaye régulière du Mont-Saint-Eloi, même Ordre, diocèse d'Arras, le sieur Beugin, Religieux profès de la même Abbaye; & à celle d'Auchy, Ordre de Saint-Benoît, diocèse de Boulogne, le sieur Prévôt, Religieux profès de l'Abbaye de Saint-Bertin.

Le Comte de Pimodan, le Marquis de

Marconnay, le Comte de Marconnay, le Chevalier de Murinais, le Comte de Bose, le Comte de Montecot, le Comte de Quatre-Barbes & le Comte Alexandre de Sainte-Aldegonde, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont en celui de monter dans les voitures de S. M. & de la suivre à la chasse; les quatre premiers le 28, & les autres le 31 du mois dernier.

Le Duc de Polignac a prêté, le 2 de ce mois, serment entre les mains du Roi, pour la charge de Directeur général des Postes aux chevaux, Relais & Messageries de France, unie à celle de Directeur général des Haras, à laquelle Sa Majesté l'a voit précédemment nommé.

Le même jour, le Marquis de Lascazes a eu l'honneur d'être présenté à Leurs Majestés par le Duc de Penthièvre, en qualité de Premier Gentilhomme de la Chambre de ce Prince.

La Comtesse de Pluvié & la Baronne de Saint-Marsault ont eu, le même jour, l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés & à la Famille Royale; la première par la Comtesse de Boisgelin, & la seconde par la Comtesse de Saint-Marsault de Charillon.

Ce jour, le sieur Desormeaux, de l'Académie royale des Inscriptions & Belles-Lettres, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale le tome IV de l'Histoire de la Maison de Bourbon.

Le 4, le sieur Eden, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de la Cour de Londres, a eu une audience particulière du Roi, pendant laquelle il a remis ses lettres de créance

à Sa Majesté. Il a été conduit à cette audience & à celles de la Reine & de la Famille Royale, par le sieur Tolozan, Introduceur des Ambassadeurs; le sieur de Séqueville, Secrétaire ordinaire du Roi pour la conduite des Ambassadeurs, précédoit.

*DE PARIS, le 12 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 23 Février 1786, qui rend communs avec les Fabricans de toiles blanches & imprimées de Mulhausen, l'article X de l'Arrêt du 13 Novembre 1785, & l'Arrêt du 26 Janvier 1786. Cet Arrêt permet aux Négocians de la ville de Mulhausen en Suisse, de jouir pour la fabrication & vente de leurs toiles, des faveurs accordées à ceux de l'Alsace.

Autre dit du 17 Février 1786, qui permet l'entrée jusqu'au premier Janvier prochain, des Toiles peintes en Alsace, quelle que soit l'origine des toiles blanches qui auront été employées à leur impression, & qui ordonne à l'Adjudicataire général des Fermes de continuer à percevoir le droit de 90 livres du quintal desdites toiles peintes, & celui de 25 livres sur les toiles de coton blanches, provenant du commerce de la Compagnie des Indes.

Autre dit du 5 Février 1786, qui fixe les chargemens de morue seche de pêche nationale, à cinquante quintaux au moins, pour obtenir les Primes d'encouragement

accordées par Arrêt du 18 Septembre dernier.

Autre dit du 21 Février 1786, qui déclare nuls & de nul effet les passe-ports illimités, délivrés par l'ancienne Compagnie des Indes aux Négocians & Armateurs, & leur fait défenses de s'en servir.

On plaide actuellement au Châtelet une Cause singulière, qui attire l'affluence. Un Particulier riche de Lyon ayant séduit une jeune personne, elle se trouva enceinte; le séducteur lui proposa de la marier, & la chargea de se choisir un époux. Elle jeta les yeux sur un jeune homme qui soucrivit à toutes les conditions, & qui, seulement le jour des noces, promit à son épouse de la respecter parfaitement. Cette femme accoucha une fois, deux fois, trois fois; & à chaque naissance d'enfant, l'homme riche do-  
toit par testament le nouveau né, fils de tel & de telle; l'homme riche mourut, le mari tomba malade, & dans cette maladie qui fut mortelle, on reconnut en lui une femme déguisée; les héritiers de l'homme riche constaterent le fait, & ils poursuivent la nullité des legs faits aux enfans nés d'un mariage qui n'a pu être consommé.

Le mois de Novembre dernier, nous annonçames la mort & une des clauses singulières du testament de M. Grosley, Associé Libre de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le Testament entier, par son originalité, mérite d'être rapporté. En

voici un extrait qu'on prétend être très-fidèle.

« Je veux être inhumé au pied de la croix du cimetière de Sainte-Julie, qui, depuis soixante ans, est mon promenoir du matin. La serpillière, la civière, les porteurs, le Cordelier, le luminaire & le chant, qui accompagnent les morts les plus pauvres de l'Hôtel-Dieu, feront les frais de ma sépulture, & qui m'aime me suive.

» Pour tenir lieu de trentain & d'annuel, sera, dans l'hiver de mon décès, ou dans celui qui le suivra immédiatement, employée une somme de 800 liv. en habits solides, uniformes, à distribuer aux enfans de gens pauvres de bonne conduite & chargés de famille, ou de veuves de cet état, dont le choix sera fait par mon exécuteur testamentaire, assisté de quatre notables de la rue du Bois. Sera cet habit une veste croisée & doublée du même drap, qui pourra se dédoubler pour l'été, & une culotte. La fourniture de l'étoffe sera prise chez un Marchand Fabricant, simple roturier.

» Sera compté à ma Servante une double année de ses gages outre les courans; plus 200 l. pour habit de deuil que je la dispense de porter; & ma peu magnifique garde-robe sera partagée entr'elle, & la Janette sa devancier.

» A la personne qui se chargera des deux chatons commensaux, tant & si long temps qu'ils vivront, & jusqu'à la mort du dernier, 24 liv. chaque année.

« En mémoire des soins que Marie Gauthier, qui fut 70 ans au service de mes ayeux, a pris de mon enfance & de mon éducation avant mes études, je legue une somme de 400 liv. entre les plus pauvres de ses arrières-neveux.

Pour décharge de conscience, je légue à M. S... la belle édition de l'Abrégé chronologique

du Président Hénault, avec les gravures de Cochin, de première épreuve, qui m'ont été données par l'Auteur.

Je lègue au Procureur M... pour ce qu'il a fait dans une instance entamée à ma requête au Bailliage, la somme de 3 liv. 4 s.

Je confirme & ratifie une donation entrevise par moi ci-devant faite à la maison de Saint-Abraham (1), sous condition expresse que le Curé de la Magdeleine, chef dudit établissement, conservera le Jubé à jour de son Eglise, unique ornement qu'elle ait, & dont elle soit susceptible par elle-même, & la quittance de 600 liv., objet de cette donation, portera soumission de rapport de cette somme à ma succession en cas d'inexécution de la condition expresse de *non destruendo*.

Je lègue pareille somme de 600 liv. pour contribution de ma part au monument à ériger au célèbre Antoine Arnau'd, soit à Paris, soit à Bruxelles. L'étude suivie que j'ai faite de ses écrits m'a offert un homme au milieu d'une persécution continue, supérieur aux deux grands mobiles des déterminations humaines, la crainte & l'espérance, un homme détaché, comme le plus parfait Anachorete, de toutes vues d'intérêt, d'ambition, de bien-être & de sensualité, qui, dans tous les temps ont formé les recrues de tous les partis. Ses écrits sont l'expression de l'éloquence du cœur, qui n'appartient qu'aux âmes fortes & libres : il n'a pas joui de son triomphe. Clément XII. lui en eût décerné les honneurs, en faisant déposer sur son tombeau les clefs du grand Giesu, comme celles du Château-Neuf de Randon furent déposées sur le cercueil

(1) L'un des huit Hôpitaux de Troyes.

de Duguesclin, pour les raisons consignées de ma main sur mon exemplaire du Renversement de la morale.

Edifié de la manière dont M. de Guines, mon confrere à l'Académie des Inscriptions, cultive les Lettres, sans forfanterie, sans intrigue, sans prétention à la fortune : je legue à lui & à ses enfans, s'il me précédé, la somme de 3000 liv.

Au niveau de mes affaires & absolument libre, j'institue mon légataire universel le fils aîné de M. Sourdat, notre Lieutenant-Général de Police, petit-fils de M. Sourdat, mon camarade dans toutes mes études & mon confrere dans le Collège des Avocats.

Je le prie, & ceux qui suivront son éducation, de se sauver du goût pour les Romains. Le présent legs est fait en outre sous condition expresse : 1°. que le légataire suivra l'état de ses peres, en renonçant à toute idée, à toute vue militaire : 2°. qu'à l'âge de 23 ans révolus il sera marié.

A défaut de satisfaire aux deux conditions irritantes ci-dessus exprimées, ou dans le cas où le Légataire viendroit à décéder avant d'être pourvu par mariage, en chacun de ces trois cas, je lui substitue le troisieme des garçons de ma niece de Pouilly, qui, encore enfant, m'offrit de la meilleure grace une pêche qu'il avoit à la main pour son goûter.

Arrivant mon décès, mes livres, tableaux, estampes, médailles, seront conservés en nature, sans inventaire & sur un simple catalogue.

Je nomme pour exécuteur du présent testament mon compere Mouilefarine.

Lu & relu, &c. à Troyes, ce 3 Octobre 1783.  
Signé; Pierre-Jean GROSLEY.

On a imprimé dans les Affiches de Montpellier l'extrait suivant d'une lettre écrite au Couvent des Capucins de Sion en Valais, probablement par un des Chanoines Réguliers de l'Hospice du mont Saint Bernard.

« Révérends Peres , j'ai l'honneur de vous informer que le 9 Mars dernier , il est arrivé une affaire assez importante pour notre Couvent , où sans le secours de la Providence Divine , nous aurions été tous assassinés par une bande de vingt-quatre voleurs , qui ont monté la montagne du côté de la vallée d'Aoste , sous prétexte d'aller chercher de la contrebande pour transporter en Piémont. Ces malheureux , après avoir reçu l'hospitalité , comme nous la donnons à tous les voyageurs , ont attendu la nuit pour mettre en exécution leur détestable projet. Comme la montagne est assez mauvaise , nous les reçûmes avec toutes les marques d'honnêteté & d'humanité possibles. Environ sur les sept heures du soir , ils commencèrent à prendre leurs armes , & saisirent au collet le Pere Clavandier , ensuite les domestiques & plusieurs Peres , qu'ils tinrent enfermés dans une chambre , pendant qu'une partie de ces scélérats forçoient le Pere Clavandier à les conduire dans la chambre du trésor , menaçant d'exterminer tous ceux qui voudroient faire résistance contr'eux. Le Pere Clavandier , tout effrayé & se recommandant à la miséricorde de Dieu & à la protection du bienheureux S. Bernard , leur dit , *Messieurs , je vous prie de ne faire mal à personne du Couvent , je vais vous ouvrir la chambre où est le trésor , & vous pourrez en disposer à votre volonté , vous n'y trouverez pas grand'chose à présent , nous n'avons pas encore reçu nos collectes.* D'après cela , ils mon-

rent au nombre de quinze, pour enlever le trésor; le Pere Clavandier, tout tremblant, leur ouvrit la chambre où nous tenons les gros chiens de réserve, pour le service du Couvent & pour découvrir les voyageurs, qui souvent périroient dans la montagne: le Pere entra dans ladite chambre, les voleurs le suivirent sans marquer aucune crainte. Quand ils furent tous dedans, le Pere se tourna vers eux, & appella les chiens à son secours; chaque chien se saisit d'un homme, & il sortit au plus vite de la chambre, nous criant de prendre courage, que tout iroit bien; nous nous débarrassâmes aussi tôt de ceux qui étoient restés en bas. Ils prirent la suite au travers de la montagne, les chiens en tuèrent douze, & le lendemain nous fîmes à la poursuite de ceux qui s'étoient évadés des deux côtés de la montagne; étant arrivés à S. Remi en la vallée d'Aoste, on en trouva sept, qui furent arrêtés sur les plaintes que nos gens porterent contr'eux, & conduits dans les prisons de la cité d'Aoste, où ils sont encore détenus, & je crois bien qu'ils y resteront jusqu'au printems. Ainsi, des 24 nous en avons 19, tant morts que vifs; quant aux 5 autres, nous ne savons pas s'ils ont péri dans la montagne, ou s'ils se sont sauvés par quelque autre endroit. Voilà tout ce que je peux vous dire pour le présent à ce sujet ».

*Signé, FORMA.*

Cette lettre prête à de violens doutes. Elle est sans date. L'époque où l'on place l'événement n'est point celle des Collectes annuelles que font les Religieux du Grand-Saint-Bernard en Suisse & à Geneve; Collectes qui ordinairement ont lieu en Automne; les voleurs n'ont pas dû

l'ignorer & choisiroient mal leur moment. Ce coup de main seroit d'autant plus extraordinaire, que ce passage est très-fréquenté, & qu'il se rassemble à l'Hospice quelquefois 4 à 5 cents voyageurs. L'histoire des chiens ne paroît gueres moins fabuleuse : mais si le fait est peu vraisemblable, il n'est pas impossible.

*Extrait des registres des délibérations du Bureau de l'hôpital général, tenu à la Pitié le Lundi 13 Mars 1786.*

L'Administration, instruite par les Papiers publics, qu'il a été proposé un prix de 600 livres, par la Société Royale de Médecine, dans la séance du 7 du présent mois, sur la question suivante : » Rechercher quelles sont les causes de » la maladie aphteuse, connues sous les noms de » *Muguet, M llet, Blanchet*; à laquelle les enfans sont sujets, sur-tout lorsqu'ils sont réunis » dans les hôpitaux, depuis le premier jusqu'au » troisième ou quatrième mois de leur naissance; » quels en sont les symptômes, quelle en est la » nature, & quel doit en être le traitement, soit » préservatif, soit curatif. »

Et considérant combien les recherches sur cette matière sont importantes pour la conservation des enfans des hôpitaux; & spécialement pour les enfans reçus en l'hôpital des *Enfans-Trouvés* & à l'hospice de *Vaugirard*, qui sont mis à l'Hôpital général; après en avoir délibéré, a arrêté que, pour exciter d'autant plus l'émulation des concurrens, & les dédommager des dépenses & peines que de pareilles recherches peuvent exiger, elle ajouteroit à ce prix pareille somme de 600 liv. en faveur de celui qui l'aura mérité, au jugement de ladite Société, à l'effet

de quoi il lui sera délivré une ordonnance de ladite somme sur le Receveur de l'hôpital des Enfants-Trouvés, dans la dépense duquel elle sera allouée, en rapportant cette ordonnance dûment quittancée.

Nous avons reçu une lettre dont l'Ecrivain se plaint que dans la Notice du Plan de Bourg en-Bresse, publié par M. de la Lande, on ait placé dans cette ville la naissance de Guichenon, de Collet & de Comerson, nés à *Chatillon lez Dombes*; mais Chatillon étant un bourg de la Bresse à 4 lieues de la ville capitale, M. de la Lande a pu sans erreur comprendre dans sa liste des Auteurs de Bourg ceux qui ont reçu le jour à Chatillon.

Plusieurs Papiers publics, & notamment le Courrier d'Avignon, ont parlé de *l'accueil distingué que l'Académie Royale de Nismes s'est empressée de faire à M. Mesmer, &c.* Les Cabinets de cette Compagnie sont ouverts trois jours de la semaine à tous les Curieux, & lorsque M. Mesmer est venu les visiter, les Commissaires de l'Académie préposés à la garde des Cabinets les lui ont montré, comme à d'autres étrangers qui se présentent pour les voir en même temps que lui. Le Gazetier d'Avignon a donc été mal informé des usages de l'Académie & de sa conduite dans cette occasion. [ *Note envoyée par le Secrétaire perpétuel de l'Académie* ].

Paul-Charles Marie, Marquis de Lomenie, Lieutenant-Commandant d'escadron

des Gardes du Corps, Compagnie de M. le Prince de Poix, Brigadier des Armées du Roi, & Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint-Louis, est décédé à Brienne, le 20 Mars.

Jacques Duhéron, Chevalier de Malauffane ; est mort le 25 Novembre dernier, au château de Malauffane, près Condom, âgé de 97 ans accomplis ; on n'a point trouvé son extrait baptistère, mais on fait très-positivement dans sa famille qu'il existoit au mois de Septembre 1688 ; il se donnoit lui-même un peu plus d'âge ; car il disoit assez souvent à ses amis, je galope ma centaine. Il est parvenu à cet âge sans avoir essuyé d'autres maladies que quelques-unes occasionnées par des chûtes ; il y a trois ans qu'il en fit une en voulant monter à cheval ; l'érier cassa, il tomba & son corps fut tout meurtri ; il ne voulut faire aucun remède, & guérit. Il étoit naturellement gros mangeur, & observoit cependant le jeûne avec une rigidité qui a peu d'exemples ; il ne buvoit jamais d'eau, mais il se bornoit à trois petits coups de vin à son dîner, autant à son souper & deux à son déjeuner.

Anne-Jeanne-Amable de Caulet de Gramont, veuve de Jean-Jacques de la Roche-Genfac-Lomagne, Vicomte de Lomagne, Marquis de Genfac, Comte de Corbarieu & autres lieux, ancien Capitaine du régiment de Marcieu, est morte le 3 du mois le dernier en son château du Claux près Monauban en Querci.

François Joseph Romain, Baron de Diefbach de Belleroche, Lieutenant général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre

royal & militaire de Saint-Louis, est mort en son château d'Achiet-le-petit en Artois le 10 Mars, âgé de 70 ans.

» C'est par méprise & prématurément  
 » qu'on a annoncé, dans la Feuille de  
 » *la Correspondance pour les Sciences & les*  
 » *Arts*, la retraite de M. du Prat, Secré-  
 » taire général pour l'Administration: cette  
 » retraite n'a eu lieu qu'avec celle des autres  
 » Membres de l'Administration de cet Eta-  
 » blissement, qui a été entièrement laissée à  
 » M. de la Blancherie le 5 du présent mois.

» Les motifs qui ont déterminé le Conseil  
 » d'Administration de *la Correspondance gé-*  
 » *nérale & gratuite pour les Sciences & les*  
 » *Arts* à se retirer, portent le Comité de cette  
 » Correspondance à ne plus participer, dans  
 » les circonstances actuelles, à ce qui con-  
 » cerne cet Etablissement ».

On a conté diversement une aventure très-malheureuse, arrivée à Beauvais. Voici le Fait.

» On jouoit la Comédie dans cette ville, un  
 » G. du C. . . avoit son chapeau sur la tête dans  
 » une loge, le Parterre composé d'ouvriers étran-  
 » gers, employés aux Manufactures de cette ville,  
 » crièrent avec beaucoup d'arrogance, *chapeau*  
 » *bas*; les cris empêchoient de jouer la Comé-  
 » die; ils crièrent encore en l'insultant. Alors  
 » un autre G. en colere se jeta l'épée à la main  
 » dans le Parterre, & fut suivi de plusieurs au-  
 » tres. Cette affaire dura environ quatre minutes;  
 » la Comédie continua, & on apprit après la

» Piece qu'il y avoit un homme tué. Le G. . qui  
 » a gardé son chapeau , & celui qui a sauté dans  
 » le Parterre ont été arrêtés & enfermés. Les  
 » coupables qu'on a pu découvrir , ont été ren-  
 » voïés du Corps. On ne connoît pas celui qui a  
 » eu le malheur de tuer l'ouvrier. Cette aventure  
 » cause un grand chagrin à tous les G...-du-C...  
 » qui passent pour une troupe aussi bien compo-  
 » sée que disciplinée.

Le Clerc, Chevalier de l'Ordre du Roi, & son fils, Officier au régiment de Durfort, dragons, viennent de faire paroître la seconde livraison de l'*Atlas du Commerce*, agréé par Sa Majesté : cette livraison consiste 1°. En une Carte générale de l'Empire de Russie ( 1 ), où l'on a désigné par des couleurs particulieres, l'étendue de cet Empire au commencement de ce siècle ; les conquêtes de Pierre-le Grand ; la cession que ce Prince fut obligé de faire par la paix du Prouth ; les pays recouvrés par la paix de Belgrade ; la partie de la Finlande conquise par Elisabeth ; les Contrées soumises à la Russie par Cathérine II ; les découvertes faites par les Voyageurs & les Navigateurs modernes.

2°. La Carte hydrographique de la Mer Caspienne, avec des sondes, &c.

3°. La Carte de la Mer-Noire, avec des Observations nautiques très-récents.

4°. Le Confluent du Bog & du Boristhene, depuis Kerson jusqu'au Cap Hadgi-hassan, Carte nouvelle très-intéressante.

5°. La Carte du Cours du Danube depuis

( 1 ) Se trouve à Paris, chez Froullé, Libraire, Quai des Augustins ; à Versailles, chez Blaisot, Libraire du Roi, &c.

Viennie jusqu'à ses embouchures dans la Mer-Noire.

La troisième & dernière livraison se fera dans trois mois, avec un Volume de texte, in-4<sup>o</sup>, imprimé en caractères neufs, sur papier Grand-Raisin.

P A Y S - B A S .

*DE BRUXELLES, le 8 Avril.*

D'après la résolution du 13 Janvier prise par les Etats de Hollande, d'offrir au Roi de France deux vaisseaux de guerre, on a choisi dans l'Amirauté de Frise deux vaisseaux de 74 can.; l'on payera à cette Amirauté une indemnité de 500 mille florins, & l'on chargera le Conseil d'Etat d'une pétition de 120 mille florins pour l'équipement de ces deux vaisseaux.

Sur le chemin de Metz à Treves, se trouve aux frontières une hôtellerie isolée. Un Officier François voyageant à cheval, suivi d'un seul domestique, fut dans le cas d'y descendre il y a quelque temps. Le Cavalier se fait donner une chambre, le valet conduit les chevaux à l'écurie. Revenu près de son maître, ils causoient ensemble sur l'air sombre & féroce de l'hôte, & la tristesse qu'inspiroit le désordre qui regnoit dans l'hôtellerie. Pendant qu'ils se faisoient mutuellement part de leurs conjectures à ce sujet, ils entendent un grand bruit dans l'écurie. Les chevaux ne s'y tenoient point tranquilles; leurs hennissements, les coups de pied réitérés, forcerent le domestique d'aller en chercher la cause. Il revint tout pâle raconter à son maître qu'un de leurs chevaux, à force de battre sur le pavé, avoit dérangé quelques pierres, & qu'il avoit cru apper-

cevoir dans la terre la main d'un cadavre.

Nous sommes prévenus, dit le maître, cela nous suffit. Nous sommes ici dans un lieu dangereux. Mais que peuvent craindre deux hommes bien armés? J'espère que tu me seconderas? Jusqu'à la mort, répondit le domestique.

Cependant une jeune fille entre dans leur chambre pour y mettre le couvert. L'Officier l'interroge, il n'en peut tirer aucune réponse; il voit seulement quelques larmes s'échapper de ses yeux. Mais ses prières ni ses menaces ne peuvent en arracher aucun éclaircissement. Le maître & le domestique redoublent leurs instances. Enfin l'infortunée leur fait entendre par ses signes qu'ils ne doivent point toucher aux mets qu'on leur présentera.

Un moment après entre l'hôte avec le souper qu'il place sur la table, en invitant les étrangers à manger. Ceux-ci s'en excusent, apportent divers prétextes; l'hôte insiste, ils tiennent bon. L'aubergiste sort & rentre accompagné de trois hommes aussi robustes, aussi farouches que lui, qui signifient en entrant à l'Officier qu'il doit se résoudre à manger; l'Officier & son fidèle domestique ne répondent à cette politesse d'un nouveau genre, qu'en brûtant la cervelle aux deux assassins qui se trouverent le plus près d'eux; les deux autres prennent aussitôt la fuite. Les vainqueurs les poursuivent, & les forcent de sortir de la maison, puis barricadant fortement les portes, ils reviennent auprès du feu pour attendre le jour, & tiennent leurs armes prêtes à soutenir un assaut en cas de besoin. La précaution ne fut pas inutile. Vers le milieu de la nuit ils distinguèrent les voix de plusieurs personnes qui travailloient à enfoncer la porte.

Les assiégés se rendent au lieu de l'attaque. Les ennemis avoient déjà fait breche : le plus hardi

vent entrer le premier. Il est aussitôt puni de sa témérité : il en restoit quatre, que la mort de leurs camarades rendoit plus circonspects ; pendant qu'ils délibèrent, l'Officier & son valet les fau-  
 luent de deux décharges répétées de leurs armes , en voyent encore tomber un , & les trois autres prendre la fuite , grièvement blessés , à ce qu'il parut par les traces de leur sang.

Les voyageurs furent tranquilles le reste de la nuit ; au point du jour ils remontent à cheval , en faisant un détour par précaution , viennent à la ville , & y déposent tout ce qui leur est arrivé. On est actuellement à la poursuite des brigands , qui ont échappé aux coups des deux intrépides voyageurs.

Les Etats de la Province d'Utrecht persistent dans leur opposition aux résolutions des habitans de la Capitale , & de la ville de *Wyk*, qui s'est aussi soustraite à l'autorité du Règlement de 1674. Les Etats ont résolu de refuser l'entrée dans leur Assemblée au Bourguemestre de cette Municipalité de *Wyk* qui a voix délibérative au Corps Souverain. Celui ci va se trouver aux prises avec la Province de Hollande, qui a défendu aux troupes à sa solde , de marcher à Utrecht sans un ordre exprès de sa part. Les Conseillers-Comités des Etats d'Utrecht fondent leur réclamation sur l'*Union d'Utrecht* ; mais d'autres Publicistes trouveront aisément qu'elle y est contraire.

Les Etats de Hollande ont décidé la réforme de toutes les troupes légères nouvellement levées , à l'exception de six Compagnies du Corps de Salm.

Le Corps des Nobles de la Province d'Overyffel vient de faire une démarche, dont une lettre de Deventer rend compte en ces termes :

Les Seigneurs du Corps Equestre de la province d'Overyffel ont fait à l'assemblée des États, du 24 de ce mois, la déclaration suivante, qu'ils ont remise par écrit, sur la proposition de MM. les Députés de la Ville de Deventer, du 15 Mars, & dont copie avoit été prise par tous les Membres :

« Les Seigneurs du Corps Equestre, présens, ayant examiné avec l'attention requise la proposition par écrit, avec toutes les pièces annexes, remises par MM. les Députés de la ville de Deventer, le 15 Mars 1786, à l'assemblée, ils jugent entièrement inutile d'entrer préalablement dans une recherche ou réponse sur le préambule de ladite proposition qui ne tend à rien autre qu'à annuler le Règlement de la Régence, & ainsi changer la constitution établie. Mais ils se trouvent obligés de déclarer par la présente, qu'à leur admission dans le Corps des Nobles de cette Province, ayant volontairement & de bonne foi, concurremment avec les autres membres de l'Etat, juré par serment solennel & promis à Dieu tout-puissant : qu'ils tiendront & observeront pour autant que cela dépend d'eux, & feront tenir & observer le Règlement de Régence de cette Province, arrêté le 19 Février 1675, inhérent, renouvelé & réimprimé par les Nobles & les Villes le 29 Mars 1748, & sur lequel S. A. S. le Seigneur Prince Stathouder-Héréditaire actuel a été élevé & établi comme une loi fondamentale & permanente pour la Régence de cette Province, & arrêté sans préjudicier aux Réglemens préalables de la Régence de la Province, pour autant qu'il n'y est point con-

traire : — En conséquence de ce, lesdits Seigneurs du Corps Equestre ne voulaent point se rendre coupables de parjure & de faux serment, se tiennent obligés de persister fidèlement dans leur serment primitif, & par ainsi de s'opposer à toute alération ou changement, soit proposé, soit résolu, sous quelque nom que cela puisse être, à l'égard dudit Règlement de Régence ; à moins toutefois que cela ne se fit d'une manière légitime & du consentement unanime, tant des Nobles & des Villes, que du Seigneur Prince Stathouder. »

» Lesdits Seigneurs du Corps Equestre jagent s'être suffisamment déclarés par la présente sur la proposition faite par MM. les Députés de la ville de Deventer : ils ajoutent que dans le cas où il seroit trouvé quelques points susceptibles de Changement ou annulation dans ledit Règlement de Régence, ils seront prêts à entrer à cet égard en besogne avec les autres membres de l'Etat, ainsi qu'à l'égard des plaintes des petites Villes : étant fort éloigné de vouloir en rien préjudicier à leurs loix & privilèges légitimement obtenus, mais tâchant au contraire de coopérer à leur maintien, & rétablissement. »

*Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

La réception très-gracieuse que l'Empereur a faite au Comte de Podewils, a fourni nouvelle matiere aux conjectures de nos devins politiques. A les en croire, cet Ambassadeur a apporté à Sa Maj. Imp. les assurances les plus positives de l'inclination qu'auroit le Roi son maître de coopérer efficacement à l'élection d'un Roi des Romains, en faveur de S. A. R. l'Archiduc François, Grand-Prince de Toscane ; ils ajoutent qu'en revanche S. M. Prussienne desire que la Cour I. R. observe la neutralité la plus exacte, au cas que les différends des Hollandois, persistans à ne point

vouloit s'arranger à l'amiable dans les affaires du Starhouder , le Roi employât des mesures plus énergiques. Cette demande passe ici pour un trait de la politique la plus consommée. Quoi qu'il en soit de ces conjectures , il est certain que le repos de l'Europe est fondé sur la bonne intelligence qui continue de subsister entre Joseph & Frédéric II. [ *Gaz. de la Haye* no. 48. ]

Les dernières lettres de Lisbonne , en date du 24 Février , annoncent l'arrivée de quatre vaisseaux Portugais , qui venoient des Indes-Orientales & avoient relâché au Cap de Bonne-Espérance. Un particulier qui s'est trouvé à bord de l'un de ces navires , a confirmé la nouvelle de l'émeute de la Légion de Luxembourg à Columbo en l'Isle de Ceylan ; mais il rapporte en même temps , que le Gouvernement Hollandois étant parvenu à se saisir des mutins , il y en avoit déjà eu 20 des plus coupables condamnés au dernier supplice. Les mêmes avis annoncent que l'escadre Hollandoise , aux ordres du Commandant van Braam , s'étoit rendue à Ceylan , pour y porter les secours nécessaires au rétablissement de l'ordre & de la tranquillité. Cette escadre étoit en fort bon état , quoique les équipages eussent beaucoup souffert par les maladies. Son retour en Europe ne paroissoit pas encore fort prochain , vu qu'un soulèvement des Malais , qui avoient repris la ville de Salangor , avoit rendu une nouvelle expédition nécessaire avec tous les vaisseaux de l'escadre à Rianw & sur la côte de Malacca. [ *Gaz. de Leyde* , n°. 27. ]

## GAZETTE ABREGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS.

*Tournelle Criminelle*

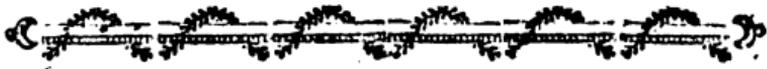
*Accusation d'assassinat prémédité, entre Pierre Barou, Menuisier, Benoit Barou, Cabaretier à Chazelles, le sieur Mosnier, Curé de Chazelles-sur-l'Advièu*

en Forez; ce dernier, appellant d'un décret de prise de corps décerné contre lui par les Officiers du Bailliage de Montbrison. — Et M. le Procureur-Général.

L'assassinat du Sr. Morel de la Combe, Juge Châteaain de l'Advieu, domicilié dans la Paroisse de S. Jean-Soleimieux, commis le 7 Janvier 1782, à 11 heures du soir, d'un coup de pistolet, chargé de deux balles, dont il fut tué, est le corps de délit qui a fait la matière du procès. Le sieur Morel étoit dans une chambre de sa maison, au premier étage, dans laquelle il ne couchoit que de la veille, attendu les réparations qu'il faisoit faire. Son lit étoit dans une alcove, celui de la dame son épouse n'en étoit séparé que par un espace d'environ deux pieds; un rideau commun fermoit l'alcove. La dame Morel, qui étoit couchée, ainsi que son mari, n'a pas été attaquée; elle a été réveillée par le bruit du pistolet, & dans le même moment, elle a aperçu le corps ensanglanté de son mari; elle appelle du secours, & déjà le meurtrier n'y étoit plus. — Le lendemain matin, la dame Morel sortit de Chazelles, avec son neveu & sa niece, quelques domestiques les suivirent, & il ne resta dans la maison que deux servantes. — Le Vice-régent de la Châtellenie, appelé pour dresser son Procès-verbal, se rendit dans la maison du sieur Morel, avec le Procureur-Fiscal & un Chirurgien. Le Juge interrogea les servantes sur les circonstances de l'assassinat; il monta ensuite dans la chambre où s'étoit commis le crime; il constata l'état du cadavre, sa blessure, en fit faire l'ouverture, & trouva deux balles d'étain dans la tête. — Le Procès-verbal qui fut dressé ne donnoit aucun indice sur le coupable; mais des bruits enfantés par la calomnie, firent parvenir au Juge quelques soupçons sur le compte de Pierre Barou, Menuisier, qui avoit travaillé aux

réparations de la maison du sieur *Morel*. On donna à entendre qu'il avoit dirigé les ouvrages faits aux portes & fenêtres de la chambre du Sr *Morel*, de manière à en rendre l'accès plus facile pour l'exécution du noir dessein qu'on osa lui supposer d'avoir assassiné le sieur *Morel*. C'en fut assez pour faire arrêter ce malheureux Menuisier, le 10 Janvier 1783. L'éclat de cet emprisonnement déterminâ quelques soupçons très-vagues de la part de quelques témoins de l'information. Parmi les témoins, il se présenta une fille, qui depuis longtemps nourrissoit contre le *Curé de Chazelles* une inimitié outrée, pour raison d'un mariage manqué, dont elle attribuoit la rupture à ce *Curé*; c'est une fille qui, dans une déposition très-longue, a accusé le *Curé* de complicité d'assassinat du sieur *Morel*, avec *Barou*. Elle a supposé que c'étoit le *Curé* qui en avoit inspiré le dessein au Menuisier, dans différentes conversations qu'elle prétendoit avoir entendues. Sa déposition étoit si absurde & si ridicule, qu'elle ne fit pas d'impression d'abord sur l'esprit du Juge; & ce ne fut que le 22 Décembre 1784, environ deux mois après la déposition de cette fille, que le *Curé de Chazelles* a été décrété de prise de corps; il a été arrêté dans le moment, où instruit du décret, il partoit pour Lyon, où il alloit réclamer la Justice de l'Official, son Juge naturel. Constitué prisonnier à Montbrison, il a interjetté appel en la Cour, du décret qui avoit été décerné contre lui. Un premier Arrêt, du 5 Janvier 1784, a reçu son appel, & ordonné l'apport de la procédure au Greffe de la Tournelle. Un deuxième Arrêt, du 18 Mars suivant, rendu sur le vu des charges, a ordonné son élargissement provisoire. — Le Défenseur du *Curé de Chazelles* a établi l'innocence de *Pierre Barou* sur un *ajibi*, & consé-

quëment celle du *Curé de Chazelles*, qui n'avoit pu conseiller un crime imaginaire, & dont il n'y avoit aucune preuve dans la procédure; il a discuté en suite la déposition de *Marie Salle*, témoin un que contre le *Curé*, & il en a démontré la fausseté; enfin, ayant mis dans le plus grand jour l'innocence des accusés, l'Arrêt que voici est intervenu le 28 Septembre 1785. — « *Notredite*  
 » *Cour* reçoit le *Curé de Chazelles* incidemment  
 » Appellant de la Sentence du Bailliage de Mont-  
 » brison, du 22 Décembre 1784; faisant droit  
 » sur icelui, met l'appellation & ladite Sentence  
 » au néant; émettant disjoint la procédure ex-  
 » traordinaire faite en la Justice de *Chazelles*,  
 » sur la plainte de *Pierre Morel & autres*, du 30  
 » Avril 1773, de celle commencée d'abord en  
 » la Châtellenie Royale de l'Advieu, à la requête  
 » du Substitut de notre Procureur-Général en  
 » ladite Châtellenie, & continuée au Bailliage  
 » de Montbrison; reçoit notre Procureur-Géné-  
 » ral Appellant pour le nommé *Benoit Barou*, de  
 » la procédure extraordinaire contre lui, com-  
 » mencée en la Châtellenie Royale d'Advieu,  
 » & continuée au Bailliage de Montbrison, fai-  
 » sant droit sur ledit appel, ensemble sur ceux  
 » interjetés des mêmes procédures par le *Curé*  
 » de *Chazelles* & *Pierre Barou*; met les appella-  
 » tions & ce au néant; évoquant le principal & y  
 » faisant droit, décharge lesdits *Curé de Chazelles*,  
 » *Pierre Barou* & *Benoit Barou*, des plaintes & ac-  
 » cusations contre eux intentées; en conséquen-  
 » ce, ordonne que ledit *Pierre & Benoit Barou*  
 » seront mis hors des prisons; comme aussi, que  
 » leurs écrous, ainsi que ceux du *Curé de Cha-*  
 » *zelles*, seront rayés & biffés de tous Registres.  
 » Leur permet de faire imprimer & afficher notre  
 » présent Arrêt, par-tout où bon leur verra.  
 » SI MARDONS, &c. »



# JOURNAL POLITIQUE

## DE BRUXELLES.

---

### ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG , le 8 Avril.

L'Opposition de la ville de Dantzick à la bonne intelligence avec le Roi de Prusse; opposition que M. de Hertzberg, dans sa dernière Dissertation, appelle les *tracasseries d'une ville inquiète*, paroît se renouveler. On prête aux Dantzickois de servir d'instrumens à d'autres Puissances; soupçon peu vraisemblable, si l'on considère que cette République, si tirillée depuis le dernier partage de la Pologne, n'est gueres en état de donner des embarras sérieux à S. M. Prussienne. Le Pavillon Prussien, à ce qu'on dit, a été insulté sur la Vistule; violence inconsidérée à laquelle on ne peut ajouter foi, sans des avis plus authentiques.

L'Elbe est de nouveau débarrassé de glaces, & la navigation en est ouverte. Plusieurs bâtimens venant de Londres, de Bor-

N°. 16, 22 Avril 1786.

g

deux font arrivés ici. La glace s'est également rompue dans le Sund qui charie actuellement beaucoup de glaçons.

On va établir incessamment à Copenhague une caisse royale de crédit, où les propriétaires de terre & les payfans trouveront des fonds & des secours pour l'amélioration de leurs possessions.

Le Roi de Danemarck, instruit du courage & de l'humanité d'un particulier de *Shagen*, qui a sauvé 13 personnes d'un bâtiment Anglois naufragé près de *Shagen*, lui a fait remettre une grande médaille d'argent avec l'inscription *pro meritis*, & une somme de 100 rixdalers.

### *Fin du Précis sur le Commerce du Danemarck.*

#### *Commerce des Danois avec la Hollande.*

##### *Marchandises d'exportation.*

Bœufs, bled, bois de construction, fers.

##### *Marchandises d'importation.*

#### *Epicerie & Drogues.*

Le bilan du commerce est en faveur des Danois ; mais comme l'Etat doit des sommes considérables aux Hollandois, & que ces derniers ont une grande part dans les actions de la Compagnie Asiatique, le bénéfice du commerce est absorbé par les intérêts à payer & par le dividende des actions qui revient aux Actionnaires Hollandois.

#### *Commerce des Danois avec l'Angleterre.*

Ce commerce se réduit à peu de choses ;

ependant le commerce interlope avec l'Angleterre est de conséquence.

Les Anglois reçoivent de la Norwege du bois de construction, des mâts, des poissons séchés, &c. Mais depuis que la Russie a permis l'exportation du bois, & que son bois est moins cher que celui de Norwege, cette branche de commerce est beaucoup diminuée.

Le bilan est en faveur des Danois.

*Commerce des Danois avec la France.*

*Marchandises d'exportation.*

Beurre, fromages, chevaux du Holstein, viande salée, poissons séchés, resure de cabelliau, goudron, voiles, & d'autres marchandises d'importation.

*Marchandises d'importation.*

Sel, vins, eaux-de-vie, fruits, marchandises de bijouterie & de modes, & par le commerce interlope des soieries & laineries des fabriques Françaises.

Le bilan est au désavantage des Danois.

*Commerce des Danois avec l'Espagne & le Portugal.*

*Marchandises d'exportation.*

Les mêmes qu'en France, excepté les chevaux.

*Marchandises d'importation.*

La navigation des Danois dans cette mer est considérable. Ils exportent en Italie, sur-tout des poissons séchés, & en importent de la soie. Mais ce qui rend cette navigation active, c'est le fret que gagnent les navigateurs Danois, allant de port en port dans cette mer. Les

Italiens sachant que la couronne de Danemark vit en paix avec toutes les Puissances Barbaresques, confient leurs marchandises aux bâtimens de cette nation, qui les transportent partout dans la Méditerranée. — Mais malgré cet avantage, la nation en général fait peu de bénéfice dans cette navigation, l'entretien de la bonne harmonie avec les Barbaresques lui coûte très-cher.

### *Commerce des Indes Orientales.*

Ce commerce est fait par le Compagnie Royale Asiatique, mais depuis 1777, époque à laquelle le roi a repris le gouvernement ou l'administration territoriale des possessions Danoises dans cette partie du monde, cette Compagnie ne se mêle que des affaires de commerce, & il est même permis aux autres sujets du Roi d'y aller commercer sous la protection de la Compagnie, & en lui payant une certaine rétribution.

L'octroi de la Compagnie est très-avantageux pour elle. Il lui est permis entre'autres choses de se procurer tout ce dont elle a besoin pour l'équipement de ses vaisseaux, sans en payer aucun droit de douane : Les artistes & artisans à son service ne sont point assujettis aux statuts des corps de métier : elle est dispensée de faire usage du papier timbré : elle fait seule les affaires commerciales sans que le Gouvernement puisse s'en mêler, & ne paie à la Couronne pour les marchandises de la Chine & des Indes Orientales que deux pour cent de celles qui restent dans les Etats du Roi, un pour cent de celles qui sont réexportées à l'étranger. — Le commerce d'exportation consiste en fer, armes, lainerie & argen; ; celui d'importation en thé,

sago, quinquina, rhubarbe, tuttanego, nankins, soierie, porcelaine, salpêtre, poivre, étain, coquillages, mouffelines, indiennes, perles, &c.

### *Commerce d'Afrique.*

Le commerce de Guinée est réuni à la Compagnie de la Baltique, dont le fonds est de trois millions de rixdalers. Les forts de Christianbourg & de Fridericsbourg détiennent les possessions danoises avantageusement situés à l'embouchure de la Riovolta. Le comptoir d'Avita est un de plus importants. Les negres, l'ivoire & la poussiere d'or sont les principaux objets de ce commerce [1].

### *Commerce des Isles de l'Amérique.*

Ce commerce qui occupe environ soixante-dix bâtimens par an, consiste en café, gingembre, bois, coton & sucre. Il seroit avantageux à la Nation en général, s'il n'y avoit pas dans ces isles un grand nombre de planteurs anglois & hollandois, dont beaucoup vivent dans leur patrie : & consomment chez eux le bénéfice net de leurs plantations, & si la Compagnie asiatique n'avoit pas la permission d'y vendre une grande partie de ses marchandises de Chine & des Indes Orientales.

### *Bilan général du commerce danois.*

On n'est point d'accord si la Nation gagne dans son commerce, ou si elle y perd. Il est vrai que plusieurs Provinces perdent considé-

[1] On a formé le projet de réunir dans une seule Compagnie les Compagnies de la Guinée, de la Baltique & des isles de l'Amérique. Le projet a été publié le 22 Octobre 1784. La pluralité des Actionnaires décidera de cette réunion.

ablement, & que le commerce interlope fait aussi un grand tort à l'Etat. Mais en considérant, d'un autre côté, le bénéfice que font annuellement la Norwege, la Jutlande, le Flessois, & le Holstein, & en y ajoutant le produit annuel des mines d'argent & de cuivre, & celui des droits du Sund [1], il est certain que le bilan général est en faveur du commerce danois. Le bénéfice cependant qui reste dans le pays n'est pas bien considérable, puisque les étrangers, qui ont des actions de la Compagnie Asiatique, & les étrangers planteurs en enlèvent une bonne part.

### *Droits de Douane.*

Les droits de douane ne sont pas établis également & sur le même pied par tous les Etats danois. Ils sont très-modérés dans les Duchés de Holstein & de Flessois; presque toutes les marchandises peuvent y entrer & en sortir. A Altona le commerce est absolument libre, & les droits d'entrée & de sortie sont peu de chose. Il n'en est pas de même en Danemarck & en Norwege. L'importation des marchandises étrangères de luxe, & celles des manufactures étrangères que l'on peut se procurer des fabriques du pays, y est défendue; il est aussi défendu d'en exporter des marchandises, brutes propres aux manufactures du pays. — Les marchandises importées sur des bâtimens étrangers paient plus de

[1] Ces droits fixés par un tarif sont levés à Helsingør, Vyborg & Fredericia en Norwege.

Les bâtimens Anglois, Hollandois, Suédois, François & Russes ne payent qu'un pour cent des marchandises qui n'y sont pas désignées, & s'ils sont munis de passeports, ils ne sont point assujettis à la visite, mais les bâtimens des autres nations sont visités, & payent en droits un quart pour cent en sus.

droits que celles importées sur des bâtimens nationaux. Mais pour ne pas trop gêner le commerce par des restrictions, il est permis aux Négocians d'importer toutes les marchandises quelconques destinées pour d'autres pays, moyennant un droit modique de transit.

Le Baron de Heiniz, Ministre d'Etat du Roi de Prusse, vient de faire paroître un Mémoire sur les bénéfices des Mines dans la Monarchie Prussienne. Leur exploitation, selon lui, forme un objet de 5 millions de rixdalers; elle occupe & entretient 88,024 familles qui payent aux diverses caisses publiques une somme annuelle de 77 000 rixd.

Le Roi, ajoute M. de Heiniz, n'avoit porté particulièrement ses vues sur cette branche de l'économie politique, qu'après la guerre de sept ans: jusqu'en 1778, Sa Majesté y avoit employé 470,000 rixdalers; mais en 1783, elle a assigné pour cet objet un nouveau fonds de 260,000 rixdalers. Les Etats du Roi paient encore actuellement aux Etrangers pour l'importation des productions brutes du règne minéral, la somme de 825,000 rixdalers par an; mais l'exportation de ses Etats des marchandises tirées du regne minéral forme un objet annuel de 1,048,803 rixdalers. Dans la Monarchie Prussienne, un seizieme de la population travaille à l'exploitation des mines. Dans les Etats Autrichiens, en Saxe & en Suede, cette branche d'industrie occupe trois huitiemes, & en Angleterre, un tiers de la population. Les mines dans les Etats Prussiens sont moins abondantes & moins lucratives que celles des pays que l'on vient de nommer. Un seul exemple prouvera cette assertion, savoir, 48,000 quintaux de minéral de fer des mines de Vierz dans la nouvelle

Marche, ne produisent que 9000 quintaux de grœufe, ou 5626 quintaux de fer en barres, ce qui fait 20 livres pesant & cinq sixiemes de bon fer sur un quintal de minéral.

*DE VIENNE, le 7 Avril.*

Il est question de transférer dans une autre ville de l'Archiduché le Lombard ou Mont-de Piété établi dans cette Capitale, & de réduire à quatre pour cent, l'intérêt des gages déposés, au lieu de douze pour cent qu'on paye actuellement. L'anecdote suivante a fait penser, dit on, à cette translocation.

L'Empereur s'étant rendu en personne ces jours derniers dans l'hôtel du Lombard, demanda à l'Inspecteur le nom du propriétaire des pierreries qui y avoient été mises en gage pour la somme de 80 mille flor. & qui avoient été estimées 130 mille. L'Inspecteur s'excusa en répondant qu'il ne pouvoit satisfaire à la demande de S. M., sans se rendre coupable d'un manque de foi qu'il avoit jurée au propriétaire de ces précieux bijoux, de ne point divulguer son nom. L'Empereur, après quelques momens de réflexion, se contenta de cette réponse, en faisant l'éloge de l'intégrité & de la fidélité de l'Inspecteur à garder sa foi. Cette visite de l'Empereur a été occasionnée, dit-on, par les demandes de sommes considérables qui avoient été faites précédemment par le Lombard à la Banque de la ville, pour pouvoir satisfaire le grand nombre d'emprunteurs qui y étoient venus porter des gages pendant le dernier carnaval. C'est aussi, comme on le présume, ce qui a donné lieu au nouveau Règlement qui va être publié, de ne

donner à l'avenir durant tout le tems du carnaval qu'un ou deux bals masqués au plus par mois, en ordonnant généralement de restreindre les divertissemens publics de la Capitale.

On s'entretient toujours ici d'un voyage prochain de l'Empereur, qu'on assure être fixé au commencement du mois de Mai. Selon toutes les apparences, S. M. Imp. se rendra dans la Hongrie où l'on doit assembler un camp près de Pest; & delà elle ira dans la Transylvanie & la Buckowine.

Il est décidé que les Carmes dans le fauxbourg de Léopoldstadt seront supprimés. Leur Couvent est destiné aux Récollets de la ville, & celui de ces derniers sera vendu.

Par un nouveau Décret de l'Empereur il est ordonné à tous les bâtimens marchands de ses sujets de porter le pavillon Autrichien à bandes rouges & blanches, au lieu du pavillon Impérial usité jusqu'à présent.

D'après un relevé des Registres publics, on a compté l'année dernière dans le Royaume de Bohême 23,464 mariages, 95,189 naissances & 94,846 morts. Le nombre des mariages dans cette ville étoit monté à 1252, celui des naissances à 7890, & celui des morts à 5558.

Afin de procurer à la Hongrie des débouchés de commerce, on dit qu'à la Diète prochaine il sera délibéré sur un plan pour conduire le Danube dans la mer Adriatique entre Buccari & Porto Ré, en joignant par des canaux le Danube, le lac de Neusiedel,

la Raub, la Mehr, la Drawe, la Sawe & la Kulpa.

*DE FRANCFORT, le 12 Avril.*

Depuis le mois dernier, il regne une grande fermentation à Nuremberg. Les contributions de cette ville Impériale à l'Empire, au cercle de Franconie & ses dépenses publiques ayant été calculées à l'époque où, par l'industrie de ses habitans & par sa position, Nuremberg étoit la première ville commerçante de l'Allemagne, les révolutions du négoce ont diminué la recette, les dépenses sont restées les mêmes, & on a contracté des dettes onéreuses. Pour en supporter le poids, la Régence s'est avisée au mois de Février d'établir une nouvelle capitation : cet impôt a trouvé beaucoup de contradictions ; à peine la vingtième partie des habitans a-t-elle adhéré à l'Ordonnance. Les négocians & les Députés de la ville ont fait des représentations au Magistrat : celui-ci a offert d'abandonner l'impôt, moyennant une contribution volontaire ; mais cette question incidentelle en a amené une beaucoup plus importante. La Bourgeoisie réclame contre l'oppression de ses anciens privilèges, d'après lesquels nulle loi importante & nulle taxe ne peuvent recevoir de sanction que du consentement de la Bourgeoisie. Celle-ci demande en conséquence que la Régence retire son Règlement fiscal sans condition, & qu'elle confirme tous les droits

& privilèges de la Communauté. Quelques notions sur l'Histoire de Nuremberg pourront jeter du jour sur ces dissensions.

La constitution de cette ville est aristocratique; mais c'est une aristocratie très-oppressive. Dix-neuf familles regardent la ville & son territoire comme une propriété; de ces dix-neuf familles on élit trente-quatre Sénateurs, dont la Police est composée. Dans certaines occasions, huit Bourgeois tirés des huit métiers privilégiés, sont Assesseurs de la Magistrature; mais ce n'est qu'une formalité. Aucun autre bourgeois ne peut espérer d'entrer dans le Gouvernement. Celui-ci s'appuie sur un privilège de l'Empereur Frédéric III, de 1476, selon lequel le Magistrat ne doit compte qu'à l'Empereur en personne. Tous les emplois un peu lucratifs sont occupés par des familles patriciennes. Les bourgeois ne sont comptés pour rien. Un voyageur nous assure qu'étant à Nuremberg, il revint à l'auberge avec un Négociant distingué, & que dans le salon il n'avoit jamais pu décider ce Négociant à s'asseoir, parce qu'un enfant de douze à treize ans, fils d'un Patricien, se trouvoit présent. Les jeunes Patriciens regardent les plus respectables de leurs concitoyens avec une hauteur insupportable. Il y a deux cents ans qu'on portoit les habitans de Nuremberg

soixante-dix mille ans; on en compte actuellement trente mille. Scalliger dit que, de son temps, la ville de Nuremberg avoit plus de revenus que l'Electeur de Saxe. Cette ville contribua & contribue encore autant à l'Empire que le Royaume de Bohême, & que les deux principautés réunies d'Anspach & de Beyreuth. Nuremberg paie pour le *Kammerzieler* (1) 2030 rixdalers; la

(1) *Matricule de l'Empire.*

Bohême 1416 ; tous les pays de Bourgogne ; 1014 ; les Principautés d'Anspach & de Bayreuth ensemble, 1690. En général, les villes libres furent imposées en 1521 plus que les autres Etats de l'Empire. Ces derniers ne furent taxés qu'à proportion de leurs domaines, les villes à proportion de leurs revenus. Par exemple, *Augsbourg* paie 1268 rixd. ; *Ulm*, 2487 ; *Hambourg*, 1098. Les revenus de Nuremberg sont évalués à six millions de florins ; mais il est vraisemblable qu'ils ne passent pas deux millions. Comme les Patriciens prétendent n'être obligés à rendre compte à personne qu'à l'Empereur, on leur reproche de partager entr'eux le produit des impôts. Malgré ces revenus considérables, cette Ville est chargée de beaucoup de dettes. On évalue l'avantage d'être né Patricien à la somme de cent mille florins. Le Magistrat de Nuremberg fait un grand secret de ses revenus. Depuis long-temps les gens sensés prévoient une révolution. Les impôts de la ville sont exorbitans.

La ville a conservé jusqu'ici beaucoup de crédit, à cause de la régularité avec laquelle on paie les arrérages des dettes de l'Etat. Indépendamment des impôts, le Citoyen est encore assujéti à beaucoup de dépenses dont il ne peut se dispenser, & qui sont très-onéreuses. Par exemple, l'enterrement d'un homme d'une fortune moyenne, coûte cinq à six cents florins ; une nocé, 8 à 1200 florins ; un baptême, 100 florins. Il y a des gens préposés à ces cérémonies qu'il faut payer, même quand on ne s'en sert point. Les présens de la nouvelle année montent, pour une maison d'une fortune moyenne, à 75 à 100 florins. Il faut payer encore une taxe assez considérable quand on fait un testament ou quelque autre disposition de ce genre. J'ai sous les yeux un compte

d'après lequel, si un particulier laisse 50000 fl. dont il a disposé en faveur de ses enfans, il y a près de 2000 florins de dépenses indispensables à faire, comme 1000 fl. pour l'enterrement & les habits de deuil, 250 fl. pour la taxe du testament, 450 fl. pour l'inventaire, &c. &c. Il faut que l'esprit d'industrie & de commerce ait poussé ses racines bien profondes dans cette ville pour n'être pas entièrement détruit par une pareille administration. Nuremberg cependant fait encore des affaires très étendues. L'industrie y fleurissoit déjà dès le treizieme & le quatorzieme siècle. On y trouve une industrie prodigieuse, & l'exactitude *nurembergeoise* est en réputation.

Un journalier qui n'avoit pas assez d'argent pour payer toutes les dépenses de l'enterrement de son enfant, résolut de l'enterrer lui-même; dès que la chose fut connue, on le condamna à une longue prison; on tira l'enfant de la fosse, & on l'enterra dans toutes les formes. — Une troupe de Comédiens représenta, en 1738, à Nuremberg, un traduction allemande des Plaideurs de Racine. Le Sénat s'imagina que c'étoit une satyre contre la Justice de Nuremberg, & on cita le chef de la troupe; cependant on le renvoya absous lorsqu'il eut déclaré que la Piece étoit traduite du françois. Tous les bourgeois sont obligés de donner le repas de nocce dans une auberge déterminée. Un habitant de la ville, qui n'est pas bourgeois, & qui n'est pas assez riche, peut bien se dispenser de donner un repas dans cette maison privilégiée; mais alots la nouvelle mariée n'ose pas porter une couronne comme les autres fiancées qui donnent un repas dans cette maison.

Sous l'Empereur Charles IV, la Bourgeoisie se révolta, déposa le Magistrat, & en élat un autre: huit Métiers resterent fideles à l'ancien

**Magistrat** : celui-ci étant rétabli, ces huit métiers obtinrent le privilège d'envoyer un membre des leurs au Sénat : on nomme ces huit bourgeois, *amis du Sénat*. Ils disent ordinairement, *oui*, à tout ce que le Sénat décide. -- Chaque bouteille de vin paie à Nuremberg 1 & demi kreutzers. L'impôt sur la bière est plus considérable, & monte à la moitié du prix.

Les nouvelles ultérieures de la haute Hongrie confirment que le 27 Février, entre 4 & 5 heures du matin, on a éprouvé une violente secousse de tremblement de terre qui a duré près d'une minute. On doit avoir senti le même jour & à la même heure, dans la partie de la Pologne voisine de ce comitat, des secousses encore plus violentes.

On apprend de Wertheim que la Princesse de Loevenstein-Wertheim y est accouchée, le 26 du mois dernier, d'un Prince, qui a été nommé au baptême Constantin-Louis Charles-François Henri.

Dernièrement la Gazette de Moscou renfermoit une annonce *philosophique* assez plaisante. » *Antoine le Maire*, de Luneville en France, arrivé depuis peu à Molcou, souhaite d'être employé ou dans une maison de particulier, ou dans une Ecole publique, pour enseigner ce qui suit : La Langue Française, la Grammaire & l'Orthographe des Langues Allemande, Italienne, Polonoise, Angloise, Suédoise, Espagnole, Latine, Grecque & Turque, la Géographie, l'Histoire, la Mythologie,

» l'Arithmétique, la Géométrie, la Trigo-  
 » nométrie, l'Algebre, les hautes Mathéma-  
 » tiques, la Fortification, l'Artillerie, la  
 » Chymie, la Logique, la Métaphysique,  
 » la Jurisprudence, la Navigation & l'Hy-  
 » draulique. A côté de cela il entend encore  
 » beaucoup d'Arts; par exemple, celui de  
 » faire la meilleure Porcelaine de la fayence  
 » cassée, & plusieurs autres choses qui ap-  
 » partiennent à la Chymie. Il peut encore  
 » donner des leçons de dessin, de clavecin,  
 » de chant, & enseigner à voltiger avec une  
 » facilité extrême. Il demeure dans le champ  
 » des Vierges, à côté de la fabrique de  
 » Thames, dans la maison du Fripier *An-*  
 » *dré Horeschtrow*, au N°. 95.

Un ordre du Roi de Prusse du 13 Mars  
 a enjoint aux Tribunaux d'être plus sévères  
 dans les affaires criminelles, & sur-tout dans  
 la punition du meurtre, des vols & des vio-  
 lences commises sur les grands chemins. Sa  
 Majesté ordonne que le meurtrier soit puni  
 de mort, & que ceux qui volent ou maltrai-  
 rent quelqu'un sur les grands chemins soient  
 condamnés à perpétuité aux travaux dans les  
 forteresses.

L'administration des pauvres dans la ville  
 de Breslau a entretenu pendant l'année 1785,  
 soit avec de l'argent, soit par le travail 3314  
 individus. Le nombre des malades reçus  
 dans les Hôpitaux est monté dans la même  
 année à 2322.

Le Docteur Busching a publié dans ses Feuilles  
 Hebdomadaires les observations suivantes sur les

naissances dans plusieurs villes de Saxe , pendant l'année 1785.

A Leipfick, dit il, le nombre des garçons a surpassé de beaucoup celui des filles; sur 14 enfans vivans, on a compté un mort-né, & sur 5 enfans légitimes, présentés au Baptême, un enfant illégitime.

A Freyberg, le 12e. enfant mort-né, & le 10e. enfant illégitime.

A Deifsch & aux villages y incorporés, le 21e. enfant mort-né, & le 12e. enfant illégitime.

A Bitterfeld, le 21e. enfant mort-né, & le 13e. enfant illégitime.

A Dieben & aux villages y incorporés, le 21e. enfant mort-né, & le 11e. enfant illégitime.

A Zoerbig, le 20e. enfant mort-né, & le 13e. enfant illégitime.

Depuis quelques années, le nombre des pauvres augmente beaucoup à Leipfick; l'année dernière, le Bureau de Charité en a soutenu 3,293. Il en est de même à Berlin, où le nombre des pauvres, pendant l'année dernière, a surpassé de 402 celui de l'année 1784.

Ce même Docteur a inséré dans son Journal hebdomadaire une lettre d'un de ses Correspondans où on lit que la Gallicie & la Lodomérie ont 1360 milles carrés de surface, & une population de 3,107,000 ames. Dans ce nombre sont compris 125,000 Juifs. La population de Limberg monte à 25,000 habitans. Les Protestans établis dans cette Ville ont acheté l'Eglise des Dominicains, dont la construction n'avoit pas été achevée, & qui, pour la finir, leur coûtera encore la somme de 10,000 florins. Le Correspondant ajoute que selon la proportion de surface entre les susdites deux Provinces & les Provinces qui composent actuellement la République de Pologne.

& le Duché de Lithuanie, ces Provinces doivent renfermer une population de 11 à 12 millions d'ames. — Jusqu'à présent il n'existe point de dénombrement exact de la Pologne, & tant que les dissensions dureront dans cet État, il n'en faut point espérer.

Quelques Papiers publics ont parlé des prétentions de la Maison de Hesse sur le Duché de Brabant, sans en indiquer l'origine. On lit à ce sujet le passage suivant dans un Mémoire publié, il y a bien des années, par le Professeur Hopp, vice-Chancelier de l'Université de Marbourg.

« *Henri II*, Landgrave de Hesse, qui possédoit le Duché de Brabant, eut deux fils, savoir : *Henri III* qui lui succéda dans ce Duché, & *Henri*, surnommé *l'Enfant*, duquel descendent les Maisons actuelles de Hesse. *Jean III*, arrière petit-fils de *Henri III*, mourut en 1355, sans laisser de descendans mâles. Après la mort de ce Prince, le Duché de Brabant auroit dû passer à *Henri*, surnommé *de Fer*, petit-fils de *Henri l'Enfant*; mais *Jean III* fit de son vivant assurer la succession au Duché aux Princesses ses filles, contre l'usage & les loix féodales des Peuples. La 3e. de ces Princesses, à laquelle échut la succession, avoit épousé *Louis*, Comte de Flandres, & de ce mariage, naquit la Princesse *Marguerite*, qui fut mariée à *Philippe-le-Hardi*, Duc de Bourgogne. Enfin, le Duché de Brabant passa dans la Maison d'Autriche par le mariage de l'Empereur *Maximilien I*, avec la Princesse *Marie*, fille unique de *Charles-le-Téméraire*, Duc de Bourgogne.

Le 27 Février, à 4 heures du matin, on ressentit à Cracovie & aux environs plusieurs fortes secousses de tremblement de terre,

qui durèrent pendant 2 secondes. Dans plusieurs endroits le terrain s'est crevassé, & dans d'autres il s'est enfoncé de plusieurs pieds. Le château de Glebow à 7 milles de Cracovie a été fortement endommagé. La commotion s'est étendue jusqu'à Radom. Les tremblemens de terre ne sont pas des événemens inconnus en Pologne. D'après les anciennes Chroniques de ce Royaume on en a éprouvé en 1000, 1016, 1260, 1257 & 1258, 1303 & 1348.

On lit dans le Mémoire sur le commerce des Etats Autrichiens, publié par M. Schwighser, les détails suivans. Les manufactures de toile, dans ces Etats, en fabriquoient par an pour 5 millions de florins; celles de draps, établies dans la Bohême & la Moravie, pour 15 millions. Les fabriques d'indiennes pour 3 millions, & celles de soierie pour environ 4 millions. Toutes les branches du commerce national occupent environ 800 000 personnes; ce qui prouve que l'activité dans ces Etats qui renferment une population de 22 millions d'ames, n'est pas encore portée au point où elle devoit l'être.

Pendant l'année dernière on a fabriqué à Goldberg, dans la Silésie, 13,323 pieces de draps fins, dont 10,591 ont passé à l'Etranger.

## I T A L I E.

*DE LIVOURNE, le 25 Mars.*

Un vent violent avoit amené ici un gros bâtiment destiné pour un autre port. En-

et autres personnes, ce navire portoit deux Chevaliers de Malthe François. Ils étoient descendus à terre, & pendant que le vaisseau restoit dans le port, ils firent la partie d'aller à Pise. Ils se promenoient sur les bords de l'Arno. Un coup de vent enleve le chapeau d'un des Cavaliers. Il veut le rattrapper en l'air, le pied lui manque & il tombe dans l'eau. Son camarade frappé de cette chute, cherche cependant à encourager son ami; il tire son mouchoir de sa poche, & lui fait signe de le saisir, ce que l'autre fit en effet; mais la toile n'étant pas assez forte, le mouchoir se rompit, & le malheureux Chevalier fut entraîné par les eaux qui étoient très rapides. On accourut au secours, mais on ne put sauver que celui qui étant resté d'abord sur terre s'étoit précipité dans le fleuve pour aider son ami. Le premier est noyé, & on n'a point encore retrouvé son corps. Cet infortuné avoit sur lui deux répétitions en or enrichies de diamans, & douze louis dans sa bourse.

Une lettre d'Alger du 26 Février porte ce qui suit :

La paix entre l'Espagne & cette Régence est enfin définitivement conclue, & la moitié des superbes présens, envoyés ici par S. M. Catholique, ont déjà été remis au Dey. Dans quelques mois, plus de 1000 Espagnols partiront de ce port pour retourner dans leur patrie, à qui leur liberté coûte d'autant plus cher, que tout l'or prodigué dans cette occasion, ne suffira pas long-tems pour

affouvir l'insatiable cupidité des Algériens. Nous avons eu un hiver très-doux. Dès la fin du mois dernier, les campagnes étoient couvertes de verdure & les arbres de fleurs. Quel beau pays que celui-ci ! Mais il le seroit encore infiniment davantage, s'il étoit occupé par un peuple industrieux, sous les mains duquel les buissons & les herbes grossières se métamorphoseroient en riches moissons.

La Personne envoyée ici par le Roi de Naples pour conclure pareillement un Traité de paix avec cette Régence, a eu plusieurs conférences avec le Bey. Mais il n'y a encore rien de terminé, & on doute fort que cette négociation réussisse, l'Envoyé de S. M. Sicilienne n'ayant répondu aux demandes du Dey que par un état des forces navales du Roi son Maître. Cette circonstance fait assez voir, que bien loin d'accorder les tributs énormes qu'exigent les Algériens, la Cour de Naples est déterminée à faire usage de ses forces, non-seulement pour se mettre à l'abri de leurs pirateries, mais encore à les châtier par des représailles terribles.

Il paroît que les Anglois ont pris de leur côté une résolution vigoureuse avec l'Empereur de Maroc.

Se trouvant offensée de n'avoir plus entendu parler de M. Payne, parti depuis sept mois, de n'avoir vu effectuer aucune de ses promesses, & même de n'avoir reçu aucune réponse à la lettre qu'elle a écrite au Roi d'Angleterre, dans le mois d'Avril, S. M. Maure a voulu en montrer publiquement son ressentiment. Le 6 Février, il arriva à Tanger une Ordonnance pour augmenter les droits à percevoir sur toutes les provisions que les Anglois voudront exporter, & cela, contre la te-

neur du Traité du 14 Juillet 1783 , signé par le Chevalier *Curtis*, au nom de la Grande Bretagne. Le Pro-Consul Anglois, *Duff*, a refusé nettement de payer l'augmentation, & par ordre du Gouverneur de Gibraltar, il a fait déclarer à l'Empereur qu'une façon d'agir de cette nature équivaloit à une rupture formelle, qui sans doute s'ensuivroit bientôt. Le Pacha a reçu des ordres de son Maître pour suspendre l'exécution de ceux qui lui avoient été envoyés, jusqu'à ce qu'il lui ait fait passer sa réponse à la déclaration du Vice-Consul d'Angleterre. C'est de ces derniers ordres qu'on conclut que l'Empereur voudroit se réconcilier avec les Anglois.

DE ROME, le 27 Mars.

Une troupe de bandits s'étant réfugiée dans le petit fort de *Montebello* en *Romagne*, on y a envoyé 30 Cavaliers & 20 fantassins. Ce château situé sur la pente d'une montagne, à quinze milles de *Rimini*, est un fief de la maison *Bagni de Mantoue*. Il est fortifié à la manière ancienne, mais dans une position qui permet à deux hommes de résister à cent; il est même pourvu d'une petite artillerie. Douze brigands l'occupent; animés par le désespoir. *Thomas Rimaldini* leur Chef est intrépide, & paroît fort tranquille dans sa retraite. Pendant le carnaval dernier, il envoyoit ses Associés dans les maisons d'alentour, inviter au nom du Marquis de *Montebello* les jeunes filles à venir au bal qu'il donnoit dans ce château, & elles

étoient forcées de s'y rendre. Il a promis une récompense de cent écus à quiconque lui apporteroit la tête du Capitaine Joseph del Pozzo , Barigel de Viteibe, & Chef des Archers. Ces brigands sortent de temps en temps du château, & il y a déjà eu quelques escarmouches entre eux & les Spires. Néanmoins pour éviter les rencontres , ils sortent du fort de l'autre côté de la montagne, où il n'y a point de gardes. Ils parcourent les différentes maisons & les font contribuer, à titre d'aumône, en argent, grain, riz & autres provisions.

L'aventure suivante a fait depuis peu le sujet des conversations de Ferrare.

Un artisan, veuf, & d'un âge avancé, avoit une fille unique, aussi belle que rusée, & amoureuse d'un jeune homme d'une belle figure, & âgé de 20 ans. Le pere découvrit cette intrigue, & fut transporté de colere, lorsqu'il fut que sa fille sortoit de la maison pendant la nuit pour aller courir les bals avec son amant pendant le carnaval dernier. Les plus fortes remontrances ne produisant aucun effet, il résolut d'avertir le Gouvernement & de demander que si sa fille étoit trouvée pendant la nuit dans la rue, seule, ou en compagnie, on s'en saisi & qu'on la conduisît dans la Maison de correction. On donna en conséquence les ordres convenables, & on fit dire à la Supérieure de la Maison de ne point refuser une jeune fille à telle heure qu'elle fût amenée par les archers. Le pere voulant inspirer plus de crainte à sa fille, l'instruisit des ordres qui avoient été donnés. Aussi-tôt, elle en avertit son amant. Celui-ci après s'être introduit un soir en secret, suivant l'usage,

chez sa maitresse , en prit les vètemens , & sortie de la maison , avec un masque sur le visage. Les archers le saisirent ; le jeune homme contrefaisant sa voix , montra la plus vive douleur , & malgré les instances les plus fortes , il fut conduit au lieu de sa destination. Au son de la cloche , la vieille Religieuse parut pour recevoir la prétendue fille , & elle la conduisit dans une chambre. Alors , le jeune homme déclara son sexe ; mais la Religieuse n'ajoutant point foi à cet aveu , le caressoit toujours , en lui disant : « Ma fille , prenez patience : » ce ne sera rien , & dans peu vous sortirez d'ici. » Après deux heures d'entretien avec les autres Religieuses , elles se retirèrent toutes dans leurs cellules. Le jeune homme renouvelant alors à la Supérieure les assurances qu'il lui avoit données , & commençant à hausser la voix , on prit le parti de l'expulser de la Maison où cette aventure répandit le plus grand désordre.

## GRANDE - BRETAGNE.

*DE LONDRES , le 11 Avril.*

La plupart des grandes motions étant renvoyées ou à des Comités , ou à des termes peu éloignés , il seroit prématuré de nous en occuper actuellement. Nous nous bornerons donc à un précis de ce que les dernières séances ont offert de plus important.

Il se trouve cette année un déficit de 30,000 liv. sterl. dans la Liste civile , & le Roi a adressé un Message aux deux Chambres , en leur demandant d'y pourvoir. Ce déficit , suivant les Ministres , a été princi-

palement occasionné par les dépenses de la paix dans le département de l'extérieur, & par la nomination de plusieurs Envois extraordinaires. La réquisition de S. M. a passé au Parlement, mais non sans débats : ils ont été même très-vifs dans la Chambre Haute, quoique personnels entre le Vicomte de Stormont, & le Marquis de Lansdown.

M. Powis, dans la Chambre des Communes a demandé à M. Pitt, pourquoi on faisoit des dépenses aussi extravagantes dans le département des affaires étrangères ? Pourquoi on nommoit à la fois deux Ministres auprès de la Cour de France, l'un avec le titre d'Ambassadeur, & l'autre avec celui de Ministre Plénipotentiaire, pourquoi enfin l'Etat avoit payé depuis la paix un Ambassadeur en Espagne, qui n'avoit pas mis les pieds sur les terres de ce Royaume ? M. Powis assura la Chambre que ces prodigalités & plusieurs autres dont il fit l'énumération, étoient cause des déficits que le Parlement ne pouvoit remplir qu'en grevant le peuple de nouveaux impôts.

M. Pitt répondit à M. Powis, que des raisons d'Etat avoient déterminé le Roi à nommer un Ambassadeur auprès du Roi d'Espagne ; mais qu'aussi tôt que l'on avoit appris l'intention de la Cour de Madrid, de n'en pas envoyer à cette époque auprès de S. M. B., on avoit rappelé le Comte de Chesterfield. A l'égard des deux Ministres à la Cour de France, M. Pitt observa que l'un d'eux, M. Eden, étoit chargé de négocier des affaires qui exigeoient une connoissance approfondie du commerce & de ses moindres détails ; connoissance  
que

que l'on ne pouvoit exiger de ceux que d'autres études & un nom illustre destinoient ordinairement aux Ambassades, auprès des grandes puissances. On a donc jugé nécessaire, ajouta M. Pitt, de nommer un second Ministre, & je suis persuadé que la Chambre approuve généralement le choix qui a été fait.

M. Fox ne s'est point opposé à la demande du Roi, mais les Ministres lui ont paru très-injustes de ne point songer à faire augmenter la pension du Prince de Galles. Il rappella que la liste civile de George I. n'étoit que de 700,000 liv. st. & que ce Monarque donnoit au Prince 100,000 liv. st. La liste civile de George III. est de 900,000 & le Prince de Galles ne reçoit que 50,000, dans un tems où tout est rencheri. M. Pitt garda le silence.

M. Burke, Accusateur de M. Hastings, a été forcé à la fin de sortir du cercle des personnalités & des griefs vagues, dont l'Accusé a été l'objet dans les séances précédentes. Le 4, M. Burke a produit formellement ses chefs d'accusation.

Il dit, que puisque la Chambre le desiroit, c'étoit dans la forme la plus solennelle, & au nom des Communes de la Grande-Bretagne, qu'il accusoit *Warren Hastings*, Ecuyer.

1°. De l'injustice, de la barbarie & de la trahison les plus atroces, contre le droit des gens, pour avoir soudoyé les Soldats Britanniques, dans le dessein de massacrer les innocens & infortunés habitans de Rohilland.

2°. D'avoir abusé de l'autorité qu'il tenoit de la Compagnie des Indes, pour traiter avec la plus grande cruauté le Roi *Shaw Allum*, actuellement dit le grand Mogol, en le dépouil-

*tant de territoires considérables, en le frustrant sans motif du tribut de 26 lacks de Roupies, que la Compagnie s'est engagée à payer tous les ans à ce Prince, pour le Dewance des riches & florissantes Provinces de Bengale, de Bahar & d'Orissa, qu'elle tient du grand Mogol & en son nom.*

3°. De différentes extorsions & autres actes de mauvaise administration contre le Rayah de Benarès.

Cet article est divisé en trois sections, dans chacune desquelles, M. Hastings est accusé des vexations & cruautés les plus inouïes. M. Burke y joignit les papiers concernant les droits du Rayah, son expulsion & les différentes révolutions opérées par l'influence Britannique, sous l'autorité de M. Hastings, dans ce Zemindary.

4°. Des nombreuses & insupportables calamités auxquelles toutes les personnes de la famille Royale d'Oude s'est vue en proie, par une suite de leurs liaisons avec le Conseil suprême de Bengale.

5°. D'avoir par six révolutions réduit les fertiles & superbes Provinces de Zurruckabad, à l'état le plus déplorable de misère & de ruine.

6°. D'avoir appauvri & dépeuplé tout le pays d'Oude, & d'avoir ainsi transformé en un désert inhabitable, une contrée qui n'étoit auparavant qu'un vaste & magnifique jardin.

7°. D'avoir exercé ses pouvoirs de la manière la plus extravagante, la plus injuste & la plus pernicieuse, d'avoir abusé de la confiance & du crédit imminent attachés à la place qu'il occupoit dans l'Inde, pour détruire tous les anciens établissemens du pays, & enfin de s'être procuré une influence illégale, en autorisant

par une concurrence criminelle des marchés dont les profits étoient extravagans , & en mettant dans le traitement des employés qui étoient de ses créatures une magnificence ou plutôt une profusion inouïes.

8°. D'avoir reçu de l'argent au mépris des ordres de la Compagnie , d'un acte du Parlement & des engagements qu'il avoit contractés , & d'avoir appliqué ces fonds à des objets auxquels ils n'étoient nullement destinés , & sans y avoir été autorisé d'une manière quelconque.

9°. D'avoir résigné par Procureur dans l'*intention évidente de garder sa place* ; & de nier le fait personnellement , en opposition directe de tous les pouvoirs en vertu desquels il a agi.

Tels sont en substance les différens chapitres des diatribes passées & à venir de M. Burke ; chapitres rendus dans un style plus conforme au ton d'un Régent de Rhétorique , qu'à celui d'un Orateur aussi éminent que M. Burke. Il est à remarquer , que non content de représenter l'Accusé comme le plus abominable des scélérats , l'Accusateur s'attaque encore à *ses intentions* , & qu'il demande dans le neuvième chef , qu'il soit jugé sur son *intention*. Nonobstant cet excès risible de l'emportement de l'esprit de parti , la Chambre a dû ordonner l'impression de ces différentes charges , & il a été arrêté qu'elles seroient prises en considération par un Comité de toute la Chambre , le 26 de ce mois.

L'état des vaisseaux en Ordinaire dans les différens Chantiers au premier Avril 1785 , a été envoyé au Bureau de l'A.

mirauté, & consiste dans le tableau suivant.

	V. de lig.	V. de 50.	Frég.	Sloops.
Dans la Tamise.	1	1	39	14.
Sheerness.	7	1	11	12.
Chitam.	24	4	28	8.
Portsmouth.	48	3	26	8.
Plymouth.	32	12	12	8.
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux	112	21	116	50.

Sur ce nombre, il y a 3 vaisseaux de ligne, 5 vaisseaux de cinquante canons, 60 frégates, & 34 sloops prêts à servir. Il y a dans ce moment-ci en radoub 16 vaisseaux de ligne, 2 de 50 & 12 autres vaisseaux. Il n'est point fait mention dans ce rapport des vaisseaux en construction, attendu qu'on ne les compte que lorsqu'ils sont à flot.

L'Expédition de 44 canons, le *Pegaze* de 28, & sept ou huit autres frégates & sloops ayant été mis dernièrement en commission, le nombre des vaisseaux en ordinaire s'est trouvé diminué en le comparant au rapport du 1<sup>er</sup> du mois dernier.

Il a été envoyé un ordre à plusieurs des anciens Capitaines de vaisseaux de la Marine Royale, de se rendre le 8 au Bureau de l'Amirauté. On doit mettre dans peu en commission plusieurs nouveaux vaisseaux de ligne.

L'*Imprenable* de 90 c. est le premier vaisseau qui sera construit sur le nouveau plan. Le principal but de cette construction est de mettre les vaisseaux en état de faire usage de leur première batterie dans les gros temps. On y est parvenu en élevant cette batterie de 16 pouces de plus.

L'*Hannibal*, de 74 canons, construit à Blackwall, sera lancé le 15 de ce mois. Il a été mâté & gréé sur la forme.

On lancera le mois prochain 9 vaisseaux de ligne, 3 frégates de 44 can., 5 frégates & 1 floop, & à la fin de l'Été deux autres vaisseaux de ligne. Quatre de ces vaisseaux sont construits dans les chantiers du Roi.

Le Prince Guillaume Henri ira, dit on, visiter cet Été les côtes du Labrador, à bord de la frégate le *Pégase*, pour reconnoître tous les ports & les havres de la Baie de Hudson. Il y restera autant que la saison le lui permettra. Du moins, paroît-il certain, que cet illustre Officier prendra le commandement du *Pégase* après les fêtes de Pâques, & mettra à la voile pour Terre-Neuve avec l'escadre du Commodore Elliot, à la fin d'Avril.

Un bâtiment François, dont on ignore le nom, s'est perdu dans les mers du Nord sur un banc de glace flottante, & l'équipage a été submergé. Le bâtiment le *Chevreuil*, porteur de cette nouvelle, a manqué lui-même d'avoir le même sort, par l'effet d'une de ces fausses vues ou brouillards de bancs si exactement décrits par le Docteur Hawkesworth, dans sa relation des voyages à l'hémisphère méridional.

On prétend que le Gouvernement va acheter l'île de *Lundi*, dans le canal de *Bristol*, pour y construire un Lazareth où se

prendront les vaisseaux venant du dehors , dont les équipages seront réellement attaqués de maladies contagieuses, ou soupçonnés de l'être.

Il est très-vrai , dit un papier public , qu'un jeune Officier de Marine , de la plus illustre naissance , a fait des propositions de mariage à la fille du Capitaine *La Forey* , Commissaire de la Marine à Portsmouth. Le pere de la jeune personne , après avoir vainement essayé de détourner l'Officier de sa résolution , est parti pour Londres , où il a eu ces jours derniers une conférence avec un grand personnage sur cette affaire embarrassante. La jeune personne est âgée de 17 ans , & joint beaucoup d'amabilité à beaucoup de graces & de beauté. Son pere jouit d'une réputation distinguée , tant par sa conduite irréprochable , que par les qualités de son cœur.

Le Roi se promenoit dernièrement à pied dans *Windfor* , avec le Prince son 4<sup>e</sup>. fils , lorsqu'il passa une petite fille , couverte d'habits très-grossiers , mais propres & soignés. Elle fixa l'attention du Roi qui lui demanda à qui elle appartenoit. L'enfant qui ne connoissoit point S. M. , lui montra un Savetier qui travailloit de l'autre côté de la rue dans sa boutique , & lui dit que c'étoit son pere. « *Et* » *combien avez vous de freres & de sœurs* , lui » demanda le Roi ? *Nous sommes 8, Monsieur* , » lui répondit-elle. *Tenez , mon enfant , prenez* » *cette guinée , donnez-la à votre pere , & con-* » *tinuez d'être toujours propre & soigneuse.* » L'enfant fit une révérence & s'en fut. Le len-

demain matin, au moment où le Roi passoit dans la même rue, la femme du Savetier qui l'aperçut, s'avança en le saluant, & lui dit: « Que Dieu bénisse V. M.; je vous remercie » bien humblement..... *Et de quoi donc, » bonne femme ? De la guinée que vous avez » donnée hier à mon enfant. Oh ! c'est très- » bien, dit le Roi. Tenez, en voici une autre ; » j'aime les gens reconnoissans. »*

Aucune partie du plan de M. Pitt., pour la réduction de la dette nationale, ne mérite autant la censure que celle qui rend les loteries perpétuelles.

Il fait de la loterie une de ses ressources capitales, & compte en tirer en quatre ans 560,000 liv. Ainsi il annonce au public qu'il paiera tous les ans, pour la loterie 140,000 l. sterlings plus qu'elle ne vaut, & que par conséquent, pour y parvenir, il sera obligé de tolérer les friponneries dont le public est journellement la dupe. Il sera obligé de permettre que ce jeu soit poussé aussi loin qu'il peut l'être, & deviendra coupable du désordre que cette fureur cause parmi le peuple. Il ne doit pas ignorer que la passion du jeu mène à l'oïveté, l'oïveté à la débauche, & celle-ci à la misère. Delà l'industrie se trouvera gênée, les arts & les manufactures resteront sans mouvement. La valeur des terres s'en trouvera affectée; & ce qu'il y a de pire, c'est que la débauche & le désespoir produiront le brigandage. En un mot, la loterie fera naître tous les ans un nombre considérable de malfaiteurs, qui seront la honte & le fléau de la société.

Il est arrivé à *Brodie-House*, près de *Forrest*

en Ecosse , un accident bien malheureux. *Lady Margaret Brodie*, sœur du Comte de *Fife*, après avoir passé avec sa famille une soirée fort tranquille, s'étoit retirée à onze heures du soir pour aller se coucher. L'un de ses enfans, une petite fille âgée de 9 ans, qui avoit coutume de coucher avec elle, étoit déjà au lit. On suppose que cette dame s'étant mise à lire auprès de la cheminée, le feu prit à ses habits. Elle courut au lit, vraisemblablement pour sauver son enfant; mais le feu prit au rideau. Alors, elle tomba & périt dans les flammes. Les cris de l'enfant alarmèrent les domestiques & *M. Brodie* lui-même, qui couchoit dans un appartement au-dessus de celui de sa femme. Les domestiques cependant parvinrent à sauver l'enfant en bon état; mais *M. Brodie* ayant voulu retirer des flammes le corps de sa malheureuse épouse, a été grièvement brûlé.

Un Officier d'un rang distingué dans le service de l'Inde, a rapporté de cette partie du Monde, entr'autres curiosités, un de ces petits Insectes rares, appelés . . . . . (the Animated stalk), qui ont la forme de plusieurs pailles attachées ensemble, & portent deux ailes écailleuses & imparfaites. Le col de ce petit Insecte n'est pas plus gros qu'une épingle, & cependant il est deux fois plus long que son corps. Sa tête ressemble à celle du Lievre, & ses yeux sont placés dans le sens vertical, & très-brillants. Il se nourrit de mouches qu'il attrape avec beaucoup d'adresse par ses pattes de devant qui sont placées près de sa tête. Lorsqu'il les retire, elles

sont pliées en trois, & lorsqu'il sent l'approche de la proie, alors il les déploie & les lance dessus. Ce petit Insecte est très-vorace, & tient sa proie de même que l'écureuil. Sur les jointures extérieures de ces pattes de devant, sont plusieurs crochets très-aigus, qui lui servent à saisir sa nourriture. Ses autres pattes, au nombre de quatre, n'offrent rien de particulier.

La Société de Charité, connue à Londres sous le nom de *London Dispensary*, & dont le Marquis de Lansdown est Président, a reçu, depuis le mois de Juin 1777, jusqu'au 9 Mars 1786, 26,639 malades,

## S A V O I R :

Malades guéris. . . . .	23,857.
Secourus. . . . .	1597.
Morts. . . . .	789.
Malades, actuellement soignés. . . . .	405.

---

26,639.

Sur ce nombre, on a traité chez eux 4,814 malades, & on en a admis 240, sans certificats, ni d'autres recommandations que leur état.

Le Colonel Sauvage, *Joseph Brandt*, se prépare à partir incessamment pour le Canada. Il compte emporter avec lui une quantité d'armes curieuses, tant antiques que modernes, pour en faire présent aux principaux Guerriers des six Nations Indiennes.

On raconte de la manière suivante une friponnerie, dont deux Demoiselles ont été dernièrement les victimes. L'aînée possédoit environ 2,500 liv., & qu'elle avoit placées dans les fonds

publics. Les deux sœurs vivoient d'une manière très-décente du produit de cette petite fortune. Un Filou très-adroit s'insinua dans leurs bonnes grâces, sous le nom du Marquis de *Carmarthen*, & parvint à gagner tellement la confiance de la sœur aînée, qu'elle lui confia tout son papier dans l'espérance qu'il trouveroit le moyen de les vendre & d'en placer le produit d'une manière plus avantageuse. La Demoiselle exaltée par ces idées d'une fortune subite, se livra aux plus belles chimères pendant quatre ou cinq jours, n'attribuant l'absence de son Marquis qu'aux grandes affaires d'administration qu'il avoit entre les mains, ou aux mouvemens extraordinaires qu'il se donnoit pour multiplier son papier à l'infini. Cependant l'inquiétude la força d'écrire au Marquis de *Carmarthen*, chez le Duc de *Leeds*, où elle apprit qu'il étoit pour le moment. Elle lui demandoit par sa lettre une audience qu'elle obtint aisément. On imagine bien que la fourberie du faux Marquis fut vite découverte. La pauvre Demoiselle en a perdu l'esprit, au point qu'on a été obligé de l'enfermer ces jours derniers. On a employé depuis tous les moyens pour découvrir le scélérat qui l'avoit si cruellement trompée, mais jusqu'ici les recherches ont été vaines. Ce qu'on a appris, c'est qu'il a effectivement vendu les papiers, & s'est habilement soustrait au bras de la Justice publique.

On montrait, il y a quelque temps, une paire de lunettes, fort bien travaillée, dans une maison où le Prince *Guillaume Henri* étoit à table. Le Prince l'ayant examinée, l'essaya, & voyant qu'elle grossissoit beaucoup les plats, il s'écria : « Oh ! combien j'aurois donné de ces lunettes là, lorsque je mangeois avec l'Amiral *Digby*. »

Il est arrivé dans la Paroisse de Saint-James un fait très-singulier. Un jeune homme de distinction avoit perdu une somme considérable au Pharaon. Ce revers l'affecta, au point que dans son désespoir, il résolut de mettre fin à son existence. Rempli de cette idée, il mit une paire de pistolets dans ses poches, & se rendit dans une maison publique fort connue du quartier Saint-James. Il demanda une chambre, & se fit apporter une bouteille de vin, de l'encre & du papier. Il écrivit aussi-tôt à un de ses amis intime une lettre, dans laquelle il lui peignoit sa situation, & lui déclaroit, que ne se sentant pas en état de la supporter, il prendroit le seul parti qui lui restât pour se dérober à jamais à sa misère. Il lui annonçoit que lorsqu'il recevrait cette lettre, il comptoit n'être plus de ce monde, & pour dernière preuve de son amitié, il lui recommandoit ses dernières volontés. Ayant expédié sa lettre, il mit ses pistolets sur la table. La soif violente qu'il éprouvoit l'engagea à boire un verre de vin. Le rafraichissement salutaire qui s'ensuivit l'engagea à répéter la dose. Il en avala un troisième, puis un quatrième; enfin, ses idées sombres se trouverent en peu de temps totalement changées, & firent place à la gaieté. Il étoit encore dans cette disposition d'esprit, lorsque son ami se précipita dans la chambre, comptant le trouver noyé dans son sang. Il fut fort étonné de le voir tranquillement assis le verre à la main. Il crut devoir cependant retirer les armes qui étoient sur la table, & finissant alors la bouteille avec son ami, il l'emmena chez lui, réconcilié avec cette vie, que peu de minutes auparavant, il regardoit comme le tourment le plus insupportable.

Une anecdote récente prouve l'avantage

qui résulteroit de l'application des Dividendes de la Banque non réclamés, au paiement de la dette nationale, jusqu'à ce qu'ils fussent revendiqués par leurs propriétaires respectifs ou leurs descendans. M. Gilbert Elliot avoit été nommé Exécuteur testamentaire d'un planteur des Isles, appelé *Sandal*. L'héritier du défunt ne se présentoit point. M. Gilbert fit insérer plusieurs avis dans les Papiers publics, & les répéta de temps à autre, mais inutilement. Dernièrement M. Gilbert étant à la promenade du côté de Greenwich, fut assailli d'une ondée qui l'obligea à se mettre à couvert sous une porte cochère où plusieurs personnes s'étoient réfugiées. Tandis qu'il étoit là, quelqu'un appella du nom de *Sandal* un pauvre Jardinier qui passoit. Ce nom frappa M. Gilbert, & il interrogea aussitôt cet homme sur sa famille. Il se trouva précisément être l'héritier véritable que l'on cherchoit. M. Gilbert l'emmena chez lui, & lui remit tous les papiers qui constatoient la propriété de ses biens aux Isles, qui rapportoient un revenu annuel de 6000 liv. sterlings, & dernièrement encore il a accompagné cet heureux héritier à la Banque, pour y recevoir les Dividendes d'un capital de 50,000 liv. sterl. qui y dormoit depuis plus de 20 ans.

Lorsque l'Acte du Timbre fut révoqué, Lord Cambden proposa d'ajouter au Bill de révocation, que l'Angleterre n'avoit pas le droit d'imposer l'Amérique; cinq Pairs feu-

lement appuyèrent cette motion ; & le Comte de Cornwallis fut du nombre.

## F R A N Ç E.

*DE VERSAILLES, le 12 Avril.*

Le Marquis de Mun, le Comte d'Esclignac & le Vicomte de Testu de Balincourt, qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi, ont eu, le 4 de ce mois, celui de monter dans les voitures de Sa Majesté & de la suivre à la chasse.

Le 9 de ce mois, Dimanche des Rameaux ; le Roi, accompagné de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Elisabeth de France, s'est rendu à la Chapelle du Château, où, après avoir assisté à la Bénédiction des Palmes & à la procession, il a entendu la grand'Messe, chantée par sa musique, & célébrée par l'Abbé de Ganderatz. Chapelain de sa grande Chapelle. Mesdames Adélaïde & Victoire de France ont aussi assisté, dans une des Chapelles collatérales, à la grand'Messe, à laquelle la Comtesse de Sainte-Aldegonde fit la quête.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé, le même jour, le contrat de mariage du Comte de Saulx-Tavannes, Sous-Lieutenant au Régiment d'Infanterie de la Reine, avec Demoiselle de Choiseul-Gouffier.

Ce jour, les Députés des Etats de Cambrai, du pais & Comté de Cambresis, furent admis à l'audience du Roi ; ils furent présentés à Sa Majesté par le Prince de Robecq, Commandant pour le Roi dans la Province, & par le Maréchal de Ségur, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la Guerre, ayant celui de la Flandre

La députation , conduite à l'audience de Roi par les sieurs de Nantouillet , Maitres des cérémonies , & par le Sieur de Watronville , Aide des Cérémonies , étoit composée , pour la Noblesse , du Marquis d'Avrincourt , Maréchal de Camp , qui porta la parole , à cause de l'indisposition du Prince Ferdinand de Rohan , Archevêque de Cambrai , qui étoit député pour le Clergé ; & pour le Tiers-Etat du sieur Lefevre , Avocat & Echevin de la ville de Cambrai

Le 10 , la Reine s'est rendue en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse Notre Dame , où elle a communié des mains de l'Evêque Duc de Laon , son Grand-Aumônier ; la Duchesse de Luxembourg & la Duchesse de Luynes , Dames du Palais , tenant la nappe.

Madame Comtesse d'Artois s'est aussi rendue en cérémonie , le même jour , à la même Eglise , où elle a communié des mains de l'Evêque de Bayeux , son Premier Aumonier ; la Duchesse de la Vauguyon , Dame d'honneur de Madame , & la Comtesse de la Tour d'Auvergne , Dame pour accompagner Madame , tenant la nappe.

Madame Adélaïde de France s'est également rendue en cérémonie à la même Eglise , où elle a communié des mains de l'Evêque de Pergame , son Premier Aumonier ; la Duchesse de Laval , sa Dame d'Atours , & la Duchesse de Beauvilliers , première douairière , Dame pour accompagner cette Princesse , tenant la nappe.

Madame Victoire de France s'y est aussi rendue & à communié des mains de l'Evêque d'Evreux , son Premier Aumonier ; la Princesse de Chimay , douairière , & la Princesse de Chiffelle , Dames pour accompagner cette Princesse , tenant la nappe.

Le sieur Jumentier , Maître de Musique de

l'Eglise de Saint-Quentin, & le fleur de la Place, Maître de Musique de l'Eglise Cathédrale de Beauvais, ont eu l'honneur de faire exécuter devant le Roi plusieurs *Mozets* de leur composition.

*DE PARIS, le 19 Avril.*

On vient d'arrêter à Grenoble, à ce qu'on dit, encore un des voleurs de la caisse de M.M. Finguerlin & Scherrer. Il étoit nanti de 200 louis d'or, & en a déclaré 300 cachés dans un lieu où l'on pré end qu'on les a retrouvés. le Chef de cette bande, nommé Thevenet, a écrit, à ce qu'on ajoute, à M. R. Assesseur de la Maréchaussée, une lettre de la teneur suivante, datée de Châlons-sur-Saône, le 26 Mars.

Monsieur, j'ai appris que la demoiselle Thevenet, ma sœur, étoit arrêtée, elle est cependant bien innocente ; si elle est coupable de quelque chose, c'est d'avoir eu trop de tendresse pour moi. Ne vous y méprenez pas, Monsieur ; elle est à tous égards innocente, je ne saurois trop vous le répéter, autant pour sa justification que pour vous mettre en garde contre toutes présomptions, contre toutes préventions, contre toutes accusations venant d'une source suspecte.

Il y a encore bien d'autres innocens arrêtés pour la même affaire, qui font gémir ma trop infatigable sœur. Si mon avertissement peut éclairer la Justice dans le Jugement qu'elle prononcera, mon vœu sera rempli. Je finis, parce que je n'ai point un instant à perdre pour partir & aller me mettre en

sûreté, & ce n'est pas à Dijon que je la trouverai cette sûreté, ni même dans bien des pays étrangers. Il y a contre moi une dénonciation trop complète, & d'un genre qui ne m'accorde que très-peu d'asyles. J'aviserais de mon mieux pour échapper. J'ai l'honneur d'être, &c.

Les Affiches de Limoges contiennent l'extrait d'une Lettre de Châteauneuf près Eymoutiers, du 20 Mars 1786, qui porte en substance :

Notre canton est désolé par les incursions fréquentes d'un nombre infini de chiens enragés.

La maladie a aussi gagné les loups. Hier, à onze heures du matin, pendant la Messe de Paroisse, un de ces animaux a passé dans un village où se trouvoit malheureusement une pauvre femme sur la porte de sa maison. La bête furieuse s'est jetée sur elle, & lui a déchiré le visage par les morsures. Le sort de cette infortunée est d'autant plus à plaindre, qu'elle nourrit un enfant, & ne peut recevoir aucun secours d'un mari dont l'esprit est aliéné depuis nombre d'années.

Je ne puis en même-tems me refuser au plaisir de vous faire part du trait courageux d'une jeune femme de vingt ans, qui lutta, il y a peu de jours, contre un de ces terribles animaux, & en triompha glorieusement. Elle gardoit des brebis dans la prairie de M. de Châteauneuf. Tout-à-coup un loup enragé paroît au milieu du troupeau, mord & déchire de toutes parts les brebis qu'il peut attraper. Cette généreuse femme ose lui en disputer une. Mais, ne pouvant lui faire lâcher prise, elle saisit fortement l'animal par le cou, le terrasse, & le tient sous elle pendant un demi-quart d'heure, jusqu'à ce que son

frere, attiré par ses cris, vole à son secours, armé d'une barre, dont il assomme le loup. Notre Héroïne n'a eu que deux doigts mordus assez légèrement. Elle a été conduite avec deux autres malades, par les soins de M. & de Mad. de Châteauneuf, chez M. de la Pivardiere, leur parent, possesseur d'un secret précieux, & éprouvé contre cette terrible maladie. Les morsures à la bouche qu'a reçues la malheureuse femme, dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre, n'ont pas permis de la lui adresser, parce qu'il n'entreprend aucun traitement quand on a sucé le sang.

Enfin dans la terre de Châteauneuf, il y a cinq personnes mordues, & beaucoup des bestiaux qu'on est obligé de tuer. Il est à craindre que ce fléau n'étende plus loin ses ravages; & il seroit à désirer qu'on prit des mesures pour les prévenir.

*Extrait d'une Lettre qui nous a été adressée de Lille, le 20 Mars dernier.*

» L'annonce à la gloire de Benjamin  
 » Franklin vivant, qui se trouve dans votre  
 » Mercure, N°. 12, du 25 Mars de cette  
 » année, m'a rappelé l'Épithaphe de son  
 » pere, Libraire & Imprimeur de Boston,  
 » composée par lui même. La prédiction  
 » que cette épithaphe contient, & que M.  
 » Franklin vivant a accomplie, me fait  
 » croire que vous la trouverez digne d'être  
 » publiée: elle semble d'ailleurs mériter d'être  
 » connue par sa singularité. La voici,  
 » telle qu'un Anglois l'a traduite.

» Ci gît. comme un livre usé, sans titre  
 » & sans dorure, le corps de Benjamin

» Franklin, Imprimeur. Les vers le man-  
 » geront ; cependant le livre sera conservé.  
 » Une nouvelle & magnifique édition, re-  
 » vue & corrigée par l'Auteur, va le faire  
 » paroître encore une fois ».

Jeudi dernier on a publié la déclaration du Roi, qui fait revivre l'Edit de 1723, par lequel les places d'Agens de change furent créées en titre d'office. Ces changes seront au nombre de soixante. Les pourvus de Commissions actuelles auront la préférence pour les lever sans frais aux parties casuelles dans le délai de deux mois. Après cette époque, les courtiers auront la préférence pour les lever sans frais aux parties casuelles ; & enfin après cette époque, les sujets capables qui se présenteront ensuite seront pourvus. La déclaration attribue à ces charges des gages à raison du denier 25 de la finance à laquelle elles seront fixées. Chaque Agent de change pourra avoir un Commis-courtier, qu'il présentera au Ministre des Finances, pour agir & négocier les effets Royaux en son nom.

M. Arnaud de Saint-Maurice nous prie de publier la lettre qu'il a écrite le 12 de Mars à l'Abbé de Caluso, Secrétaire-Perpétuel de l'Académie Royale des Sciences de Turin.

Mr. J'ai pensé que ce seroit entrer dans ce qui doit flatter votre goût pour les Arts & pour leurs progrès, que de vous donner connoissance de la nouvelle machine que vient d'imaginer M. Launoy, Naturaliste, rue Platrière aux eaux minérales à Paris, pour mettre promptement

en fusion les fragmens de différens minéraux, des pierres, ainsi que la platine.

Vous savez que la méthode chimique étoit de soumettre à la flamme, à l'aide du chalumeau, ces matieres toujours avec une sorte de difficulté & d'incertitude dans le résultat de l'opération. Comme dans chaque branche de science la marche du génie est pour l'ordinaire d'aller en avant, M. Launoy a rempli cette maxime d'une façon qui donne bonne opinion de son intelligence.

Cette machine, que l'Auteur m'a prié de nommer, & que j'ai appelé Fond-mine, est une pece de lampe portative, formant un petit carré long, porté sur deux petites colonnes, qui lui servent de pieds. Ce carré peut avoir un pied de hauteur sur six pouces de largeur, dans lequel il y a des tuyaux, des robinets, des soupapes, le tout disposé d'une manière si simple, qu'il semble que l'on auroit dû l'imaginer soi-même.

Le Physicien peut y introduire différens airs pour hâter la fusion du minéral, comme air inflammable, air déphlogistiqué, air nitreux, &c. Tous ces différens airs viennent frapper la flamme du Fond-mine dans un point où l'on dépose les fragmens pour être fondus. On peut diriger à volonté le courant d'air, & lui rendre sa marche plus vive ou plus lente, il est à remarquer que le cunanisme de ce Fond-mine est d'autant plus commode pour faire des essais, que dès qu'il est une fois disposé pour opérer, le courant d'air agit sur la flamme pendant une heure, sans le secours de l'homme, ni sans avoir besoin d'une nouvelle puissance.

Sans doute que les papiers publics, ainsi que le Journal de physique, ne tarderont pas à vous

annoncer la découverte & l'usage de ce Fond-  
mine. Les Minéralogistes de l'Europe seront à  
même de comparer les effets avec ceux du Cha-  
lumeau de MM. Schéele (1), Bergman, Enges-  
tœm, Cronstiel, André-Swab, & de Saussure.

Ce Fond-mine a été présenté samedi, 12 de ce  
mois, à l'Académie Royale des Sciences de cette  
ville, par M. Launoy. L'Académie a nommé des  
Commissaires pour en examiner l'effet, constater  
l'utilité, & assurer à son Auteur la date légitime  
de son invention. Je puis vous certifier, Monsieur,  
que me trouvant le soir même chez M. Launoy,  
comme il revenoit de l'Académie, il se louoit  
beaucoup de l'accueil gracieux que ces M.M. dai-  
gnerent lui faire pour, (disoit-il), cette chétive  
production.

ARNAUD DE ST.-M.

» On prévient le Public que la souscrip-  
» tion de l'Encyclopédie par ordre de ma-  
» tieres sera fermée irrévocablement, &  
» pour toujours, le 31 Mai prochain. La  
» différence du prix pour ceux qui n'auront  
» pas souscrit, sera de 221 liv., en suppo-  
» sant qu'il y ait 20 volumes excédants le  
» nombre de ceux annoncés dans le Pro-  
» spectus, & l'on est maintenant assuré que  
» ce nombre de volumes excédant a un  
» lieu.

Les Numéros sortis au Tirage de la  
Loterie Royale de France, le 15 de ce  
mois, sont : 48, 78, 12, 37, & 64.

(1) Voyez le Journal de Physique de 1781, page  
207, tom. 18, partie 2, & le cahier de Juin  
1785, tom. 26, page 412.

## P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 15 Avril.

Sur le bruit du licenciement prochain des troupes nouvellement levées en Hollande, le Prince de Hesse-Darmstadt a présenté une Requête à LL. HH. PP., où il témoigne sa surprise de voir son Corps compris dans la réforme, & demande qu'on en conserve au moins une partie.

Le Stathouder & sa famille doivent quitter le Château de Loo, pour habiter celui de Dieren, également situé en Gueldres.

On répand le bruit que l'Impératrice de Russie, pour s'assurer irrévocablement son nouveau Royaume de Tauride, a résolu de conquérir toutes les Hordes Tartares des environs du Caucase, dans le cours du printemps prochain, & de forcer ces peuplades à se soumettre à son Empire, ou de lui abandonner leurs plaines & leurs habitations. L'armée Russe a été beaucoup augmentée dans ces quartiers-là. La Russie paroît ne se croire assurée de la possession de la Crimée & du Cuban, qu'autant qu'elle aura réduit à son obéissance, la plus grande partie de la Tartarie, qui avoisine la Mer-Caspienne.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX (1).

*Entre le sieur S. . . . accusé, & M. C. . . .*

## INSCRIPTION DE FAUX.

En traitant un sujet, même aride, inspirer l'in-

(1) On souscrit à toute époque pour l'Ouvrage entier, dont le prix est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat au Parlement, rue & hôtel Serpente.

térêt le plus vif , & se rendre maître , pour ainsi dire , de l'attention de ses Lecteurs , c'est sans doute le vœu que tout Ecrivain doit former. Ceux qui liront le Mémoire pour le sieur S . . . . seront convaincus que M. de la Croix a parfaitement rempli son objet : voici son exorde. « Quel

» Citoyen ne frémissa pas sur le sort d'un ancien

» Officier public , qui , rempli du sentiment de

» son innocence , s'est constitué volontairement

» prisonnier , & gemit depuis près de trois ans

» dans les fers , pour avoir demandé à la Justice

» le paiement d'une somme de 1000 liv. qu'il a

» prêtée , & dont il produit le titre. —

» De quelles expressions nous servirons-nous

» pour pénétrer les Magistrats de divers senti-

» mens qui nous animent ! Nous avons à dé-

» montrer que l'Accusé dont l'honneur nous est

» confié , est innocent ; que son Accusateur est

» le plus criminel des hommes : cette tâche est

» facile à remplir : mais ce qui coûte à notre cœur ,

» ce qui exige de nous autant de courage que

» de ménagement , c'est de prouver que des Mi-

» nistres de la Justice se sont rendus coupables

» d'une contravention manifeste aux Ordonnan-

» ces , d'une prévarication punissable. Nous ne

» pouvons pas , sans trahir notre ministère ,

» passer sous silence cette partie de l'affaire que

» nous sommes chargés de défendre ; & il existe

» dans ce procès une inscription de faux contre

» quatre pièces déposées au Greffe , & un Arrêt

» qui joint la demande au fonds. — La Cour a

» donc à juger non-seulement si notre malheu-

» reux Client est coupable de faux , mais encore

» si les Juges qu'il en accuse ont porté la préva-

» rication jusqu'à en commettre pour le con-

» damner avec plus de célérité. — Malheureuse-

» ment l'éloquence a trop de fois cherché à fa-

» téresser la sensibilité des Magistrats pour des  
 » coupables ; trop souvent elle s'est animée d'un  
 » dangereux zèle contre les Juges qui , par leurs  
 » fonctions , méritent des égards. Nous n'avons  
 » pas à craindre qu'on nous accuse de cet excès.  
 » Armés d'une juste défiance contre les plaintes  
 » des Accusés, ce n'est qu'après nous être assurés  
 » de la vérité de leurs paroles , que nous leur  
 » avons prêté notre ministère. Jamais nous  
 » n'avons eu une conviction plus forte que celle  
 » qui nous anime aujourd'hui. Si l'Accusé que  
 » nous défendons est coupable du faux pour le-  
 » quel il est dans les fers , nous ne pouvons plus  
 » croire à l'innocence. — Si les pièces contre  
 » lesquelles il s'est inscrit en faux ne portent pas  
 » une date fautive , & n'ont pas été substituées à  
 » une pièce soustraite du procès , il n'existe plus  
 » pour nous de caractères auxquels il nous sera  
 » possible de reconnoître la fausseté. — Magis-  
 » trats, dont le plus beau titre est celui de pro-  
 » tecteurs de l'opprimé, soutenez la foiblesse de  
 » notre Ministère , & donnez votre attention à  
 » celui qui ne vous la demande que pour tirer  
 » du sein du malheur de l'oppression un créan-  
 » cier légitime , retenu dans les fers par son dé-  
 » biteur ».

Nous n'entrerons pas dans ce moment dans un  
 détail plus étendu , l'affaire n'étant pas défini-  
 tivement jugée ; nous observerons seulement  
 qu'un Arrêt du 24 Mars dernier vient de prouver  
 combien le Parlement est attentif à accueillir la  
 dénonciation des abus qui peuvent se commettre  
 dans les Juridictions inférieures. — Le sieur  
 S... , ancien Greffier d'une Jurisdiction de V... ,  
 après avoir languï des années dans les prisons  
 de V... , d'où il a été transféré à celle de la  
 Conciergerie , vient d'établir sa justification par

Le Mémoire ci-dessus indiqué, & dans lequel il dénonce une prévarication qu'il soutient avoir été commise par les principaux Juges du Tribunal où il a été condamné. Cette prévarication paroit consister dans la soustraction d'une Requête répondue le 30 Octobre 1780, & à laquelle on prétend qu'on a substitué, en 1783, une nouvelle Requête répondue d'une nouvelle Ordonnance, & suivie des conclusions du Ministère-Public, que l'on dit être antidatée de trois ans. « Siles Magistrats, disoit M. de la » Croix, Défenseur de l'Accuté, auxquels une » pareille prévarication est dénoncée, ne donnent » pas un exemple de sévérité imposante pour les » Juridictions inférieures, ils doivent s'attendre » à être induits dans les plus funestes erreurs. — » Lorsque le malheureux S... est venu se rendre » dans les prisons de V..., il donnoit aux Juges » qui l'avoit condamné si rapidement à la peine » prononcée contre les faussaires, la preuve la » plus éclatante de sa confiance dans leur équité. » Pouvoit-il prévoir que le prix de cet hommage » seroit une captivité de près de trois ans, une » condamnation flétrissante, la perte de sa for- » tune, & la ruine d'un frere qui, n'écoutant » que la voix de la nature & de l'honneur, a » abandonné le Tribunal où il siége en qualité » de Juge, s'est séparé de sa femme & de ses en- » fans, pour venir au secours de son frere qu'il » suit de prisons en prisons, dont il adoucit le » sort, dont il soutient le courage ». — L'Ar- » rêt a ordonné la liberté provisoire de l'Accuté, & avant faire droit, que les piéces arguées de faux seront apportés en minute du Greffe de V... dans celui de la Cour. Nous rendrons compte du Jugement définitif lorsqu'il aura été rendu.

---

*JOURNAL POLITIQUE*  
*DE BRUXELLES.*

---

*A L L E M A G N E.*

*DE HAMBOURG, le 15 Avril.*

**L**E voyage de l'Impératrice de Russie à Cherlon est incontestablement abandonné, & renvoyé en Janvier 1787. Les Gazettes ont déjà tracé la marche de cette Souveraine, & décrit les préparatifs; nous aurons assez de temps pour revenir sur ces détails jusqu'à l'instant où ce voyage se réalisera.

Le Docteur Busching a présenté dans ses Feuilles hebdomadaires les détails suivans sur le commerce maritime de Pétersbourg pendant 1785. Le nombre des bâtimens arrivés dans le port de cette ville a été de 679, dont 549 Anglois & 7 Américains. Ces derniers y ont chargé du fer, du chanvre fin, des cordages, des toiles pour voile & autres, du suif, du savon, du goudron & de l'huile.

N°. 17, 29 Avril 1786.

i

On apprend de Copenhague que la cherté des vivres & les Réglemens somptuaires forcent un grand nombre d'Artistes & d'ouvriers à quitter le Royaume. On compte plus de mille ouvriers, qui depuis peu se sont expatriés, faute de travail & de subsistances. Plusieurs d'entre eux sont allés s'établir à Cherson.

On compte actuellement à Hambourg 971 Négocians, dont 510 font le commerce de la Banque. Les Agens de change ou courtiers sont au nombre de 348, dont 12 de la Nation Juive.

Indépendamment des vaisseaux dont on avoit ordonné l'armement à Cronstadt, on a mis les suivans en commission, savoir; l'*Elisabeth* de 76 can.; le *Schulenburg* de 66; la *Sophie* de 50; le *Ruffaroi* de 34; l'*Atlas* de 26 & le *Groenlande* de 20.

### DE VIENNE, le 14 Avril.

Relativement aux Abbaies dans l'Autriche, l'Empereur a résolu qu'à mesure que les Abbés actuels viendroient à mourir, ils seront remplacés par des Prieurs que l'on élira tous les trois ans, en présence d'un Commissaire de l'Evêque diocésain; en même temps il sera nommé des Abbés, Commendataires que les Evêques diocésains proposeront & présenteront aux Abbayes, après que ces Abbés proposés auront été confirmés par la Cour. Les Prieurs veilleront à la discipline dans leurs maisons, & les Abbés Commendataires, qui ne pourront plus posséder en

même temps aucun autre bénéfice , seront chargés de l'administration du temporel & du soin que les Paroisses dépendantes des Abbayes soient bien desservies. Dans cette vue , ils feront connoître aux Evêques , qui au lieu des Abbés actuels exerceront les droits de patronage , les Religieux les plus propres à remplir les fonctions curiales. Les Abbés Commendataires demeureront dans les Abbayes qui leur feront un traitement proportionné aux revenus. Le Clergé sera représenté à l'avenir aux Etats provinciaux par les Archevêques, les Evêques, les Dignitaires des Chapitres & les Abbés Commendataires. Conformément à cette nouvelle disposition , il vient d'être nommé des Abbés Commendataires aux Abbayes de Zvettel , de Lilienfeld , de Melk & de Geras.

*DE FRANCFORT, le 19 Avril.*

Le Comte O'kelli , Ministre plénipotentiaire de l'Empereur auprès de la Cour Electorale de Saxe , eut , le 26 Mars , sa première audience de l'Electeur , auquel il remit ses lettres de créance. Le même jour , le Baron de Metzbourg , chargé des affaires de la Cour de Vienne , prit congé de l'Electeur & de toute la Cour Electorale.

On écrit de Sturgardt que les Etats du Wirtemberg ayant offert au Duc & à la Duchesse le présent d'usage , lors du mariage du Souverain , cette offre a été acceptée , à condition que le don destiné au Duc seroit remis à l'Ecole Militaire de Ludwigsbourg , & celui de la Duchesse distribué en partie aux pauvres ha-

bitans de Liebenzell , de Vayhingeu, de Neuenbourg & de Guetstien.

Le Landgrave de Hesse a fait remettre 1400 rixdalers au Séminaire pour former des Maîtres d'Ecole, & mille à la Maison de travail établie à Cassel.

Le Consistoire de Munich vient de révoquer les Réglemens dont le but étoit de restreindre les processions & le pèlerinage.

Suivant les lettres de Lemberg, dans le mois de Janvier & de Février il y est arrivé 1150 étrangers, qui tous se proposent de s'établir soit dans la ville, soit dans la province.

L'Empereur, écrit on de Vienne, a fait venir un Cultivateur Italien pour continuer & perfectionner les plantations de riz dans le Bannat, dont le climat & le terrain sont, dit-on, très-propres à cette production. Sa Maj. Imp. lui a fait présent de 500 arpens de terre, & elle a ajouté à ce don une avance de 20,000 florins sans intérêts pendant 10 ans.

Une Feuille Allemande rapporte ce qui suit :

Plusieurs Minéralogistes ont soutenu que les montagnes de granit n'avoient point de gangues, du moins point de minéraux, & encore moins de métaux parfaits. Cette opinion est erronée & contraire à l'expérience. Le sieur Frédéric Kapf assure, dans un Traité qu'il a publié nouvellement sur l'exploitation des mines dans la vallée de Kinzig, Principauté de Furstenberg, que les mon-

tagnes de ce district sont de granit, qui offre un mélange de feld-spath, de quartz & de mica; que depuis 25 ans on y avoit trouvé une trentaine de gangues, dont la plupart étoient abondantes, & que les gangues contenoient de l'argent natif, toutes les espèces de minerai d'argent, du plomb, du cuivre, un peu de fer & de pierre brune, du cobalt, du bismuth, du soufre & de l'antimoine. M. Kapf ajoute que l'on a retiré de la mine de Wenzel dans le canton de Schappach des morceaux d'argent natif du poids d'un à deux quintaux, que depuis 1767 jusqu'en 1780 cette mine a fourni pour 500,000 florins d'argent; & que la recette de l'exploitation de la mine de Sophie depuis 1758 jusqu'en 1784, étoit montée à la somme de 300,000 florins, &c.

Jamais opinion ne fut plus conforme à l'expérience, que celle des Naturalistes dont le sieur Kapf parle si légèrement. Si son observation étoit juste, ce que nous ne croyons pas du tout, elle seroit contraire à une règle générale, parfaitement reconnue, en vertu de laquelle les mines métalliques se rencontrent ordinairement entre les montagnes primitives & les secondaires.

## I T A L I E.

DE MILAN, le 6 Avril.

Il a été publié ici un Edit de S. M. I., par lequel l'Empereur donne cours dans la Lombardie Autrichienne aux Billets de la Banque de Vienne; en voici les dispositions.

1°. Au premier du mois de Mai prochain, il

sera établi à Milan une Caisse, sous la dénomination de Caisse Impériale des Billets de Banque de Vienne, pour la Lombardie Autrichienne; cette Caisse sera chargée d'échanger à la présentation des deniers comptans en billets, & des billets en argent. 2°. Chaque florin devant être réduit en livre Milanoise, pour l'utilité générale, il est établi pour règle constante, que 57 sols & demi de Milan seront l'équivalent d'un florin. Ainsi un Billet de cinq florins vaudra exactement 16 liv. 17 sols 6 den. 3°. Dans les paiemens entre particuliers, & même à la bourse des marchands, personne ne pourra être contraint de recevoir des Billets de banque, mais tous les caissiers royaux & leurs préposés ne pourront les refuser. 4°. Dans le cas qu'il s'élevât quelque doute sur la falsification des billets offerts en paiemens, on devra recourir au Directeur de la Caisse, qui vérifiera l'altération ou la supposition, conformément aux instructions qu'il aura reçues. 5°. Quiconque altérera les Billets de Banque, ou qui participera à l'altération ou supposition, encourra les peines établies contre les faussaires par l'art. 12 de la sanction Impériale du premier Novembre 1785, & le dénonciateur d'une pareille fraude recevra la récompense ordonnée par la même loi. 6°. Les Billets de Banque seront de 5, 10, 25, 50, 100, 500 & mille florins-chacun, & formeront ensemble une somme de 20 millions de florins. Ils sont tous datés du premier Novembre 1785, & désignés par un Numéro; enfin ils sont signés de la main d'un Magistrat de Vienne.

Le rapport de la Banque de Vienne avec les Finances publiques étant en général très-peu connu en France, nous présenterons ici quelques fragmens de recherches sur cet objet.

Pour payer les dettes de l'Etat, on établit à Vienne, en 1703, une Banque à laquelle l'Empereur Léopold assigna quatre millions de ses revenus annuels. On pensa au commencement que sous les paiemens des lettres-de-change devoient passer par cette Banque, sous peine d'une amende de dix pour cent; mais ce règlement fut trouvé trop dangereux, & il fut aboli en 1704. Dans la même année l'Empereur assigna pour cinq millions & demi annuellement de ses revenus; il se trouvoit cependant dans ce fonds prétendu plusieurs objets presque imaginaires. On croyoit mettre, au moyen de cette Banque, quarante millions en *giro*, qui devoient se rembourser en douze ans. En 1705, on fixa les intérêts de la Banque à cinq pour cent, & la Ville de Vienne fut déclarée garante du crédit de l'Etat; la Banque devint aussi Banque de la Ville; mais au fond c'étoit toujours une caisse de crédit pour l'Etat. En 1714, Charles VI fit encore quelques changemens à cette Banque, & lui assigna de nouveaux revenus. En 1753, on fit des changemens considérables. Voici l'extrait d'une lettre écrite à ce sujet en 1755 : « La Banque de Vienne fut établie par le Magistrat de la Ville, il y a environ quarante ans. La Ville y prête encore actuellement son nom. — Les assignations très-valables ne sont signées que par les Receveurs & les Contrôleurs de la Banque, tous deux subordonnés au Magistrat. — La Cour de Vienne étoit bien aise de trouver, par le crédit de cette Banque, les sommes dont elle avoit besoin. Mais il falloit naturellement assigner aussi à la Banque autant de fonds qu'il en falloit pour payer les intérêts des sommes levées par cette voie. De là vint qu'une grande partie des revenus de la Souveraine fut engagée à

» la Banque, & qu'ils le font encore. La-Cour  
 » trouva que l'importance de l'affaire exigeoit  
 » qu'elle-même eût l'œil sur la régie de tous ces  
 » revenus, le maniement de la Banque devenant  
 » un objet toujours plus digne d'attention. A  
 » cet effet, la Cour établit une commission sous  
 » le nom de *Ministerial Banco-Hof Deputation*.  
 » Cette Commission s'est peu-à-peu emparée de  
 » toute la Direction de la Banque, & le Magis-  
 » trat de la Ville de Vienne ne fait plus qu'y pré-  
 » ter son nom. Le Comte Rodolphe de Chotek  
 » est Président de cette Commission, & par-là il  
 » est en même tems chef du département de  
 » tous les importans revenus assignés à la Banque,  
 » dont je vais vous faire bientôt le dénombre-  
 » ment. Il a quatre Conseillers dans son Conseil,  
 » une infinité de subalternes à Vienne & dans les  
 » Provinces, pour la régie de ces revenus. Il est  
 » entièrement indépendant, avec tous ses su-  
 » balternes, en tout ce qui a rapport à ce dé-  
 » partement de la Banque, soit du Directoire à  
 » Vienne, soit de tous les autres dicasteres dans  
 » les Provinces. Comme il est en même-tems  
 » Président du Directoire de Commerce, son  
 » pouvoir s'étend fort loin. . . . On m'a assuré  
 » qu'à la fin de l'année 1748 l'état passif montoit  
 » à quarante-neuf millions de florins, outre  
 » beaucoup d'arrérages d'intérêts; qu'à la fin de  
 » l'an 1751, non-seulement tous les arrérages  
 » d'intérêts étoient acquittés, mais qu'on avoit  
 » aussi payé cinq millions de florins de capital  
 » dans ces trois ans. C'est donc là-dessus que j'ai  
 » fondé le calcul de 44 millions de dettes à la fin de  
 » l'an 1751. Ces dettes & les billets de Banque dé-  
 » livrés là-dessus sont de différentes sortes : 1°. il y  
 » a des emprunts que la Banque a faits elle-même,  
 » & sur lesquels elle a donné des obligations en

» forme , toujours payables à la requisition du  
 » créancier , avec les intérêts à cinq pour cent ,  
 » payables par an ; 2°. Il y a des sommes placées  
 » dans la Banque , conformément aux loix , & qui  
 » y doivent rester ou un certain tems , ou à perpé-  
 » tuité , contre un intérêt de quatre à cinq pour  
 » cent ; tels sont les fidéicommiss en argent comp-  
 » tant , les fonds des fondations pieuses , des  
 » Eglises , d'Hôpitaux & d'autres , les dépôts ,  
 » l'argent des pupilles , sur lesquels la Banque  
 » donne des certificats ; 3°. il y a des dettes con-  
 » tractées & assignées pour le Souverain , & ac-  
 » ceptées par la Banque , sur lesquelles elle a  
 » donné des billets payables à un certain terme ,  
 » avec les intérêts à cinq pour cent , payables  
 » par an . 4°. Il y a d'autres sortes de dettes sur  
 » lesquelles la Banque de Giro combinée à pré-  
 » sent avec la grande Banque de Vienne , a dé-  
 » livré des billets , & qui ne sont jamais payables ;  
 » mais dont on tire annuellement l'intérêt à cinq  
 » pour cent , & dont on peut se servir en forme  
 » de paiement par la cession . Quant aux dettes  
 » de la première classe , on a mis les intérêts à  
 » quatre pour cent , & l'on a offert de payer le  
 » capital à qui n'a pas voulu laisser l'argent pour  
 » cet intérêt baissé . La plupart ont mieux aimé  
 » ne point reprendre leur argent , & la Banque a  
 » fait non-seulement par là un gain très-considéra-  
 » ble , mais elle a augmenté son crédit . Pour mieux  
 » l'établir , on a commencé à s'acquitter des plus  
 » anciennes dettes , & on en est déjà venu jusqu'à  
 » celles de l'an 1731 & 1732 . On a publié dans  
 » les gazettes de Vienne tout le courant de l'an-  
 » née 1755 , — que les dettes de ces deux an-  
 » nées de cette première classe [ *die anticipations-*  
 » *und sculdens capitalia* ] . devoient être payées jus-

20 qu'à la fin du mois d'Août 1755, & que qui ne  
 20 reprendroit point son argent dans ce terme per-  
 20 droit les intérêts pour l'avenir. On a gagné  
 20 par-là pareillement, que la plupart ont laissé  
 20 leur argent sur de nouvelles obligations à quatre  
 20 pour cent. Quant à la seconde classe, les dé-  
 20 pôts & l'argent des pupilles ne restent à la vé-  
 20 rité à la Banque qu'autant que le procès ou la  
 20 minorité dure; mais au moins il n'est pas per-  
 20 mis de l'en tirer pendant ce tems. L'argent, au  
 20 contraire, qui appartient aux fidéicommiss, &  
 20 Eglises, Hôpitaux, & d'autres fondations  
 20 pieuses, ne sort jamais de la Banque, & les inté-  
 20 resses n'en tirent que les intérêts, avec cette  
 20 différence, que plusieurs de ces fondations ti-  
 20 rent encore, par privilège ou convention ex-  
 20 presse, cinq pour cent; & d'autres où l'on n'a  
 20 pas eu la même prévoyance, sont obligés de  
 20 se contenter de quatre pour cent. Quant à la  
 20 troisième classe, on s'est servi presque du même  
 20 moyen qu'à l'égard des dettes de la première,  
 20 & on a offert, par l'Edit du 30 Novembre  
 20 1752, le paiement de toutes ces dettes jus-  
 20 qu'au 15 Mars 1753, quoique leur terme ne  
 20 fût pas encore échu, sous peine de perdre les  
 20 intérêts ultérieurs. Beaucoup ont retiré, mais  
 20 beaucoup y ont aussi laissé leur argent à quatre  
 20 pour cent. Quant à la quatrième classe, il n'y a  
 20 aucun moyen de mettre plus bas l'intérêt de  
 20 cinq pour cent, puisque déjà ces billets de  
 20 Giro portent le désavantage, que comme ils  
 20 n'en puis jamais demander le paiement de la  
 20 Banque, leur valeur monte & baisse plus que  
 20 les autres billets, selon les circonstances, &  
 20 que souvent il y a de la perte en les voulant  
 20 réaliser par des cessions. Je crois pouvoir tirer de

« là la conclusion que les deux tiers des dettes de  
 « la Banque ne sont plus à présent qu'à quatre  
 « pr. 100 , & qu'on paie encore pr. 100 de l'autre  
 « tiers ». L'Auteur de cette Lettre compte les reve-  
 nus assignés à la Banque dans le tems qu'il écrivoit ;  
 à 17,0930,000 fl. Les obligations de la Banque  
 de Vienne peuvent être comparées aux rentes  
 sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. La Cour administre  
 la Banque par ses Ministres & Conseillers , & la  
 Ville de Vienne en fait la garantie. Comme le  
 capital de ces obligations n'est sujet à aucun im-  
 pôt , on recherche ces obligations. Dans l'an-  
 née 1778 , on mit une taxe extraordinaire , sous  
 le titre *subsidium præsentaneum* , sur tous les reve-  
 nus quelconques , mais les obligations de Banque  
 furent épargnées. D'ailleurs on ne donne point  
 des obligations nouvelles à la Banque , ce qui fait  
 encore rechercher davantage ces fonds-là.  
 Après la guerre de 1756 , on fit encore , sur le  
 crédit de la Banque , pour 10,000,000 florins de  
 billets de Banque , depuis 5 jusqu'à 5000 florins.  
 Ces billets étoient acceptés dans toutes les caisses  
 impériales comme de l'argent comptant. On  
 avoit même exigé , pour leur donner plus de  
 cours , que le paiement de certains revenus de-  
 voit se faire moitié en argent , & moitié en bil-  
 lets de Banque. Il y avoit d'ailleurs dans les Pro-  
 vinces des caisses particulières où on donnoit de  
 l'argent sur le champ à ceux qui présentotent des  
 billets. — Indépendamment de la Banque , la  
 Maison d'Autriche a encore des dettes sur le cré-  
 dit des Etats , & d'autres sur le crédit de la  
 Chambre des Finances. Par le crédit des obliga-  
 tions de Banque qui est fermée , c'est-à-dire ,  
 qui ne reçoit plus d'argent , on soutient adroitement  
 le crédit des autres papiers. La Cour , pour  
 soutenir ces crédits , retire même de tems en

tems une partie des obligations. On évalua, en 1783, les dettes de l'Etat à deux cents millions. Cette somme ne seroit pas trop forte, s'il étoit vrai, comme on l'a imprimé dans le Journal de Schloezer, que la Cour de Vienne paie annuellement quinze millions de florins pour intérêts, & pour éteindre une partie du capital. Le Comte de Haukwitz a fait beaucoup de réformes utiles dans les finances de l'Autriche sous Marie-Thérèse. L'Auteur de la Lettre ci dessus évalue dans une autre Lettre également écrite en 1745, les revenus de l'Autriche à 40 millions de florins. — Il y a une défense en Autriche de donner des capitaux à intérêts dans les pays étrangers, & une Ordonnance du 27 Mars 1783, d'après laquelle tout l'argent appartenant à des Eglises ou à des fondations, doit être placé *in fundis publicis*, avec défense de le prêter à des particuliers.

### DE NABLES, le 29 Mars.

Le Roi avoit commandé un magnifique service de porcelaine à la Manufacture de cette ville, & l'on apprend que S. M. va l'envoyer au Roi d'Angleterre, qui lui avoit fait présent d'un grand nombre de *Caronades*, canons fabriqués à Caron en Ecosse.

La femme d'un Orfevre de cette ville, mariée depuis long-temps sans avoir eu d'enfans, accoucha d'un fils dernièrement; cet événement répandit la joie dans toute la famille. Le pere en particulier desirant donner un témoignage public de son a. égresse, voulut que le nouveau né fût présenté au Baptême avec les ornemens les plus riches; en conséquence il le para non seulement de tous

les joyaux & bijoux d'or qu'il possédoit ; mais encore de tous ceux que lui furent prêtés par les confreres & par les amis. Un fiou, témoin de toute cette magnificence, résolut d'en faire son profit. Dans ce dessein, il alla se placer à la porte de l'Orfèvre, au moment où la cérémonie terminée, on ramenoit l'enfant à la maison. Prenant un air radieux, il vole au-devant de la sage-femme qui portoit dans ses bras l'objet convoité. Il se dit le frere du pere, met une piece d'or dans la main de la matrone, prend l'enfant dans ses bras & descend aussi-tôt l'escalier avec une précipitation que cette bonne femme attribua aux transports de joie dont il paroissoit enivré ; mais cet escalier avoit une issue sur une autre rue, que le voleur enfila sans être apperçu. La sage-femme étant montée dans l'appartement de l'accouchée, & avec la compagnie ne voyant ni le prétendu oncle, ni le neveu, elle fut obligée de raconter le fait. A cette nouvelle affreuse, la mere fut attaquée de convulsions si terribles qu'elle en mourut deux jours après. Quant au voleur, les recherches les plus exactes n'ont pu encore faire découvrir sa retraite.

## GRANDE-BRETAGNE.

*DE LONDRES, le 18 Avril.*

Le Roi a nommé Sir Guy Carleton, Chevalier de l'Ordre du Bain, à la place de Capitaine Général & de Gouverneur en Chef du Canada, qu'occupoit Sir Frédéric Haldimand. Le Chevalier Guy Carleton est également Capitaine Général & Commandant en chef des provinces de la

Nouvelle-Ecosse , de New-Brunswick , & généralement de toutes les Colonies Britanniques dans cette partie du Nouveau-Monde.

Mylord Cornwallis a pris congé de S. M. & de ses amis , & il est parti pour Portsmouth où il doit s'embarquer , ainsi que le Commodore Elliot , Commandant de l'Escadre de Terre-Neuve.

Samedi 15 , on a lancé à Deptford l'*Impregnable* de 90 can. Le temps étoit superbe , & la foule prodigieuse. La Famille Royale ne s'est pas trouvée , comme l'on s'y attendoit , à ce spectacle qui avoit attiré le beau monde de la Capitale , & une foule d'étrangers de distinction.

M. *Pulteney* demanda le 10 à la Chambre des Communes , permission de présenter un bill sur les moyens de composer à l'avenir , & en temps de guerre , plus avantageusement que par la presse , les équipages de la Marine Royale. Quoique M. *Hopkins* , l'un des Lords de l'Amirauté , ait combattu cette demande , comme faite pour semer des alarmes sur les dispositions pacifiques de la Grande-Bretagne , M. *Pitt* adopta & soutint la motion qui fut admise sans aller aux voix.

Le lendemain 11 , la Chambre fut occupée d'un objet de la première importance , sur lequel M. *Jenkinson* fixa l'attention de l'Assemblée par un discours qui entraîna tous les suffrages. Aucune harangue parlementaire ne mérita mieux ce succès par l'étendue & la

netteté de la déduction , par la solidité des principes & par la nature des faits dont ils furent appuyés. La Chambre étant assemblée en grand Comité pour prendre en considération les loix du commerce maritime & de la navigation , l'Orateur annonça qu'il alloit présenter un systême de réglemens nouveaux sur cet objet.

D'abord , il présenta rapidement la progression du commerce de l'Angleterre , depuis 1558 , jusqu'à l'année 1784. En 1558 , les Anglois n'employoient à leur commerce que 300 voiles. Depuis le tems du Protectorat , époque du fameux acte donné par *Cromwell* , jusqu'à la restauration , leur navigation fut portée à 169,260 tonneaux. Ce nombre doubla dans l'intervalle de la révolution , sous Guillaume III , jusqu'au regne de Georges I<sup>er</sup>. Il doubla encore pendant la vie de ce Prince ; & de cette époque , jusqu'à nos jours , il s'est accru dans la même proportion. Ainsi , la Marine marchande de la Grande-Bretagne est sept fois plus considérable qu'elle ne l'étoit à l'instant où l'on adopta l'acte de navigation.

M. *Jenkinson* , développant ensuite l'état comparatif de la Marine Angloise , en 1774 & en 1784 , exposa en détail le nombre de navires employés au commerce étranger , à celui des Indes occidentales , aux pêcheries , au cabotage , & démontra qu'en 1774 , le tonnage général n'étoit que de 699,818 ton-

neaux, & qu'en 1784, il s'étoit élevé à 889,814. De cet accroissement, dont les preuves ne sont pas susceptibles de réplique, M. *Jenkinson* conclut que la révolution de l'Amérique septentrionale avoit très-évidemment favorisé les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne, & que, si l'on avoit perdu une souveraineté, cette perte étoit amplement rachetée par l'avantage que la Nation en retiroit journellement.

Un système qui procuroit des avantages si précieux à la nation, observa M. *Jenkinson*, devoit être maintenu avec soin. Il falloit introduire de nouveaux réglemens, lorsqu'il existoit des fraudes & des abus, qui pouvoient en arrêter ou diminuer les effets salutaires. Or les loix actuelles donnoient lieu à des supercheries & à des abus. Tous les navires étoient obligés de prendre avec eux un certificat pour passer dans la Méditerranée; & il arrivoit fréquemment qu'après en avoir fait usage, ils vendoient ce certificat en mer à d'autres navires qui n'y ont aucun droit. Ainsi un navire produisoit quelquefois un certificat, dont la date étoit plus ancienne que le navire qui le portoit; ce qui prouvoit évidemment qu'il y avoit de la fraude. Souvent les certificats différoient essentiellement du tonnage des navires pour la protection de quels ils étoient produits. Enfin il se commettoit tous les jours une infinité d'autres abus, aux quels il étoit nécessaire de remédier.

L'Orateur présenta ensuite les réglemens qu'il avoit en vue.

1<sup>o</sup>. Qu'à l'avenir aucun vaisseau ne puisse être réparé de construction Britannique qu'il n'ait été réellement construit dans la Grande-Bretagne ou

dans les possessions Britanniques; 1°. que tout vaisseau soit enregistré dans le port auquel il appartient & les prises dans celui où elles auront d'abord été conduites ; 3°. que tout vaisseau y compris même les bâtimens côtiers , à un seul pont , & dont le port n'excede pas quinze tonneaux , soient obligés de prendre comme les autres une déclaration ; 4°. qu'il soit fait une révision générale des déclarations actuelles & qu'on en donne d'autres dans une forme plus propre à prévenir la fraude. Ces déclarations seront renouvelées en payant un droit de timbre le plus modique qu'il sera possible. Il sera aussi fixé un certain temps pour le retour des vaisseaux partis du port avec ces déclarations. Ce terme sera d'un an pour les vaisseaux faisant le commerce d'Europe ; ceux qui sont aux Isles de l'Amérique auront dix-huit mois , & on accordera deux ans aux bâtimens qui trafiquent dans l'Inde. A l'expiration de ces termes respectifs , tous les navires non-pourvus d'une déclaration dans la nouvelle forme ne seront point réputés de construction Britannique. Il faudra aussi augmenter le droit d'Etranger , & le rendre plus général en l'étendant aux *Etats-Unis* qui , certainement , n'ont plus aucun droit d'en être exempts. Lorsqu'on mit pour la première fois sur les étrangers un droit d'un demi pour cent , c'étoit sans contredit une précaution suffisante contre l'abus , parce que le droit payé par les sujets Britanniques n'étoit que de cinq pour cent ; mais à présent que cette imposition s'est élevée à 25 & même à 28 pour cent , un droit d'Etranger d'un & demi pour cent , en face d'un autre de 28 , ne peut avoir aucune efficacité.

En finissant , M. *Jenkinson* assura que les réglemens proposés avoient été soumis à

l'examen des Bureaux de la Marine & du Commerce, & des principaux Négocians du Royaume; qu'ils étoient le résultat de leurs conférences, & qu'ils en avoient obtenu une entière approbation. La motion fut admise à l'unanimité; le bill sera imprimé & publié, afin que chaque Citoyen intéressé puisse proposer les observations qu'il jugera nécessaires.

Le même jour M. Pitt informa la Chambre des Communes, que l'appât des gratifications & des remises de droits accordées à l'exportation de plusieurs marchandises, engageoit beaucoup de gens à feindre d'exporter des cargaisons qu'ils déchargeoient ensuite clandestinement sur la côte: il annonça qu'il soumettroit incessamment à la Chambre un Bill pour prévenir cette fraude.

Ce Ministre avertit également l'assemblée qu'après les vacances de Pâques, il fixeroit son attention sur une autre affaire de la plus grande importance; savoir, sur un changement dans la perception des droits sur les vins. Les fraudes qui se commettent dans cette branche d'importation sont énormes, & font le plus grand tort aux revenus de l'Etat. M. Pitt assura que l'importation des vins avoit diminué pendant quinze ans dans la proportion de six à sept mille tonneaux par an, & cependant tout le monde sait que, dans aucun temps, la consommation du vin n'a été aussi étendue qu'aujourd'hui. Selon M. Pitt, il entre frauduleusement plus de 7000 tonneaux de vins; mais en supposant qu'il n'en entre de la sorte que 7000 tonneaux, l'Etat

perd 3 à 400,000 liv. st. par an sur cette branche d'importation. On attribue cette fraude à deux causes : à l'importation frauduleuse des vins étrangers , & à la composition chimique d'une liqueur malfaisante fabriquée en Angleterre sous le nom de *vin*. Ces deux causes peuvent contribuer à la diminution des revenus de l'État ; mais , selon M. Pitt , la première est la plus forte. Il n'est pas encore décidé sur les moyens qu'il emploiera à cet effet ; mais il a insinué que si la Chambre vouloit y consentir , la voie la plus courte & la plus sûre étoit de mettre une partie des droits sur le vin sous l'administration de l'Accise. M. Pitt ne cacha pas que le même plan avoit été rejeté il y a quelques années ; mais il observa que les circonstances avoient changé , & qu'aujourd'hui l'intérêt du Fisc & l'intérêt du commerce devoient déterminer la Chambre à l'envisager sous un autre point de vue. M. Pitt crut cependant devoir répéter qu'il n'avoit pris encore aucune résolution fixe à cet égard , mais qu'il desiroit que les membres de la Chambre se préparassent à la discussion prochaine de cet objet. ( Le plan de M. Pitt seroit de supprimer les droits d'entrée , & de les rejeter sur les débitans soumis à l'Excise ).

Dans la même Séance , Mr. *Jenkinson* signala de nouveau ses profondes connoissances & son zèle laborieux , dans l'examen des réglemens concernant la pêche de la baleine , soumis , selon l'ordre du jour , au grand Comité de la Chambre.

M. *Jenkinson* dit que cette pêche , soit qu'on la considérât comme un objet de commerce , ou comme un levier capable d'augmenter les forces navales de l'Angleterre , méritoit toute

l'attention de la Chambre. Il ajouta qu'il avoit le malheur de différer d'opinion, tant avec les Commissaires des Douanes, qu'avec les Marchands intéressés dans cette pêche. Selon les Commissaires, la pêche de la Baleine étoit actuellement dans un état si florissant, qu'elle n'avoit pas besoin d'être encouragée par des gratifications. S'il en falloit croire les Marchands, au contraire, ce commerce se trouveroit totalement ruiné dès l'instant où l'on retireroit la gratification. Dans cette opposition de sentimens, il lui sembloit à propos de prendre un parti moyen. Il observa que les gratifications payées aux vaisseaux de l'Angleterre proprement dite, étoient montées l'année dernière à 84,122 livres sterling, c'est-à-dire, à environ 600 liv. st. par vaisseau l'un portant l'autre. Si l'on ajoute à cette somme les gratifications payées en Ecosse, on aura pour l'année dernière un total de 94,858 l. Enfin, le total des gratifications payées depuis le commencement de cette pêche, monte à 1,265,461 livres sterl. J'ai pris des informations exactes, dit M. Jenkinson, sur l'état des bâtimens qu'on a me actuellement pour la pêche prochaine; ils sont au nombre de 190. Les gratifications qui leur seront payées, en les estimant également sur le pied de 600 livres par bâtiment, monteront donc à 114,000 liv. sterl. L'accroissement considérable de cette pêcherie a fait, comme on voit, des gratifications un objet très-dispendieux. En conséquence, je proposois de les limiter de manière que, sans porter atteinte à la pêche, cette diminution put produire quelque économie dans les dépenses publiques. M. Jenkinson s'arrêta long-temps sur cette idée, & chercha à prouver que le public n'avoit point d'équivalent pour cette

dépense, d'autant que selon lui, les gratifications n'étoient point essentielles pour maintenir cette pêche. La réduction qu'il proposoit pouvoit tout au plus empêcher ses progrès; mais en aucune manière gêner ses opérations actuelles. Il parla ensuite du peu de secours que la Marine tiroit en tems de guerre de cette branche de nos pêcheries. Il observa qu'il y avoit plusieurs classes de matelots tellement essentielles pour le maintien du commerce, que les Loix les mettoient à l'abri de la presse. Quant aux autres matelots, ils étoient, dit-il, pour la plupart hors d'état de servir à bord des vaisseaux du Roi. Il finit par insister sur ce que les gratifications pouvoient tout au plus encore favoriser le commerce d'exportation, objet qui méritoit que l'encouragement du Gouvernement qui devoit plutôt s'occuper des moyens d'augmenter la consommation intérieure de la Grande-Bretagne. En conséquence, il fit une motion pour que la gratification de 40 liv. sterl. par tonneau accordée à la pêche de la Baleine fût réduite à 30 seulement.

M. Dempster s'éleva contre cette motion, qui lui présageoit, dit-il, l'anéantissement de la pêche de la Baleine, cette branche de commerce importante à plus d'un égard. Un grand nombre de particuliers y sont intéressés, & les risques auxquels ils exposent leur fortune sont incroyables. Il blâma M. Jenkinson d'avoir regretté les sommes que ces gratifications avoient coûté à la Nation, & dit qu'elles avoient été amplement rachetées par les avantages sans nombre que ce commerce avoit procuré à l'Angleterre. Combien de millions ne prodigue-t-on pas en tems de guerre? Cependant la Nation supporte tranquillement ces charges, parce qu'on les lui fait

envisager comme nécessaires. L'objet qui occupe la Chambre en ce moment ne mérite-t-il pas les plus grands encouragemens par son importance & son utilité ? Sans doute le public doit voir avec satisfaction les économies que les Ministres opèrent dans les finances ; mais en cette occasion , je crains bien que celle qu'on nous propose , loin de produire aucune égarne n'ait un effet tout contraire. — On doit s'étonner au reste que cet objet n'ait point été traité avec toute la prudence qu'il demandoit. Les personnes instruites dans cette partie n'auroient-elles pas dû être consultées à la barre ? Enfin , les propriétaires intéressés dans les pêcheries auroient dû avoir la liberté de défendre leur propriété & de discuter cette affaire , qui n'est point à la portée d'un Comité du Conseil privé , dont les décisions se rapportent toujours aux idées reçues dans le Ministère. M. Dempster finit par voter contre la motion.

M. Jenkinson observa que tout ce qu'il avoit avancé sur la pêche de la Baleine étoit puisé dans les papiers qu'il avoit mis sur le Bureau.

M. Wilberforce dit que quoiqu'il fût l'ami le plus zélé de M. Jenkinson , il se trouvoit contraint de différer de sentiment avec lui sur l'objet des gratifications. Il s'attacha , de même que M. Dempster , à prouver l'importance de la pêche , & proposa de continuer encore pour quelque tems les gratifications sous certaines restrictions qu'il développa. Il observa d'ailleurs que même dans l'état actuel des choses la pêche étoit un véritable jeu , & que si l'on ôtoit la gratification de 40 liv. sterl. par tonneau , elle deviendrait une lotterie sans lots.

M. Hussey développa les mêmes principes

& prouva qu'aucune dépense n'étoit plus utile ni mieux employée que celle appliquée aux gratifications.

Le Chancelier de l'Echiquier répondit à la plupart des objections qui avoient été faites contre la motion, & fit un résumé des principes suivans : L'exportation ne doit point être encouragée par les gratifications accordées à la pêche ; la pêche de la Baleine ne fournit point de matelots à la Marine Royale, elle ne fait que perfectionner ceux qui ont le bonheur de passer par cet apprentissage ; la diminution de 10 liv. sterl. sur la gratification, proposée par M. Jenkinson produira une épargne qui n'est point à mépriser dans l'état actuel d'épuisement où se trouvent les finances ; l'époque actuelle où nous jouissons des avantages de la paix est le moment le plus favorable pour faire réussir la mesure projetée ; enfin la diminution de la gratification ne portera point atteinte à la pêche de la Baleine, & la rendra seulement stationnaire, ce qui est précisément l'objet que l'auteur de la motion s'est proposé en la faisant.

Le Comité étant allé aux voix, la motion passa par une majorité de 26 voix sur 15.

A la rentrée, après les vacances de Pâques M. Pitt doit proposer de nouveaux Réglemens pour l'aménagement & le repeuplement des forêts. Cet objet est intimement lié avec le projet qu'il a d'encourager la construction des vaisseaux en Angleterre.

L'examen ultérieur du Bill pour l'encouragement de la pêche du carbor, a été remis à l'autre session. M. Beaufoy, Auteur du Bill, y a consenti, la saison étant trop

avancée pour que son plan puisse être exécuté cette année.

Suivant une lettre de la Dominique, en date du 3 Février, la rébellion des Negres marons étoit alors sur le point d'être apaisée, & on s'attendoit d'un jour à l'autre à voir venir le Phoreel leur Chef, avec cent soixante de ces malheureux, qui étoient en pourparler avec le Gouverneur, pour se rendre, à condition qu'on leur feroit grace de la vie.

Mercredi dernier, deux Officiers de l'Excise s'étant avisés de suivre un panier de vins ou de liqueurs, chez un particulier, dans la maison duquel ils entrèrent, au mépris de la loi; celui-ci appella les *Constables*, & fit arrêter les Employés qui furent conduits par-devant l'Alderman *Hammett*. Ce Magistrat lut aux coupables l'Acte du Parlement, & les envoya en prison, pour avoir osé violer les privilèges des Citoyens, sous prétexte d'obéir au devoir de leur mission.

Un Capitaine au service de la Compagnie des Indes a, dit on, préservé son équipage du scorbut depuis plusieurs années, au moyen d'une ample provision de groseilles à maquereaux, encore vertes, & conservées dans des bouteilles, fermées avec soin. Une petite quantité de ces groseilles, mêlée aux alimens ordinaires, a produit des effets plus avantageux que ceux du fourkraut, du moût de bière, ou de tout autre antiscorbutique connu.

Mardi dernier, veille de l'exécution de plusieurs

seurs criminels , le Major Arabin alla à Newgate voir un de ces malheureux nommé Burdett , & lui demanda s'il avoit connoissance d'un vol considérable d'argenterie qui avoit été fait chez lui. Burdett lui dit qu'oui. Alors le Major le pressa pour savoir s'il avoit des complices , & s'ils étoient encore en liberté. *Major* , répondit *Burdett* , *vous dites homme d'honneur ?* Oui. ——— *Eh bien , je le suis aussi.* ——— *Mais avez-vous quelque espérance de pardon ?* ——— *Non , & jamais je ne vous dirai pour l'obtenir , ce que vous desirez savoir.* Puis il ajouta : « J'ai long-tems » vécu comme un méchant , comme un scélérat. » Je mérite la peine que je vais subir , & j'y suis » parfaitement résigné ».

On cite une chasse au renard , faite ces jours passés dans le Gloucester Shire , & remarquable par la circonstance suivante.

Le renard avoit pris chasse depuis fort long-tems , lorsque traversant une jachere , il donna sur un lievre qui étoit à l'entrée de son gîte. Le lievre voulut s'enfuir ; mais le renard le rattrapa bientôt ; & le tua. Des chasseurs étant survenus , eurent beaucoup de peine à lui faire lâcher prise à coups de fouet. Le renard à l'instant traversa un village où un pauvre coq se trouva sur son chemin ; il essaya de l'attraper ; mais étant vivement serré par les chiens' , le coq parvint à s'échapper. On a dû cette singularité à ce que le renard avoit été gardé deux jours sans nourriture , ce qui l'avoit tellement affimé , que , même dans le danger le plus pressant , il s'abandonnoit aux besoins de la nature.

Un de nos Ouvrages périodiques a fait en ces termes un éloge vrai du célèbre Docteur *Jebb* , mort , il y a deux mois.

Le Docteur Jebb étoit à-la-fois un savant distingué, un homme très-sensible & un excellent patriote. Bien loin, comme tant d'autres, de refuser aux pauvres ses secours par avarice & par orgueil, il sembloit choisir de préférence ces malheureux comme les objets les plus chers de ses attentions. Ange tutélaire de l'humanité, il écartoit d'elle tous les fléaux sur lesquels ses talents & sa bienfaisance avoient quelque empire ; & s'il n'étoit pas assez heureux pour faire disparaître l'indigence, il en adoucissoit au moins l'amertume.

Mais le Docteur Jebb qui avoit dans ses mœurs la douceur d'un enfant, déployoit dans sa conduite politique, le courage & la fierté d'un lion ; le désintéressement qui formoit la base inaltérable de son caractère lui a fait soutenir constamment toutes les mesures qui tendoient à maintenir la liberté, ou à donner une nouvelle énergie à la Constitution. Une ame aussi ardente que la sienne ne pouvoit s'assujettir long temps aux entraves pédantesques d'une Université ; il quitta sa robe par des raisons qui font honneur à son caractère. Dans sa nouvelle carrière on ne le vit jamais ni faire sa cour à aucun Ministre, ni accepter aucune faveur, tant il craignoit tout ce qui auroit pu porter la moindre atteinte à son indépendance.

Un des objets qu'il avoit principalement à cœur étoit une représentation plus égale de la nation dans la Chambre des Communes, & il a souvent inséré dans les papiers publics différens écrits pour prévenir ses compatriotes que les droits d'élection ne doivent point être sacrifiés à Kor des corrupteurs ou au crédit des familles puissantes. Il desiroit aussi beaucoup qu'il fût fait une loi, si digne d'ailleurs de la haute idée que

l'on doit avoir de la liberté Britannique, pour empêcher un créancier de faire enfermer pour la vie son débiteur, si par quelque fatalité, presque toujours étrangère à l'honneur & à la probité, celui-ci se trouve hors d'état de payer une dette. Le Docteur Jebb avoit consacré sa plume au service de la patrie, & il ne rougissoit point d'avouer qu'il avoit souvent envoyé des paragraphes aux papiers publics, qu'il respectoit comme les sentinelles de la liberté nationale.

Dans ses liaisons politiques, il savoit allier la douceur & les égards à la fermeté que l'on doit à ses principes. Il avoit été un des plus zélés partisans de M. Fox; mais on ne put jamais l'engager à pardonner la coalition qu'il regardoit comme une alliance dictée par l'intérêt personnel. Il répondoit à ceux qui cherchoient à ébranler sa résolution à ce sujet, que si une telle conduite étoit excusable envers un individu, tous les autres auroient droit à la même indulgence, & qu'alors la nation ne sauroit plus sur qui compter.

Une ame dont toute l'activité, tous les vœux avoient pour objet la prospérité du mérite, la récompense des honnêtes gens, & l'exécution des bonnes mesures, ne pouvoit manquer d'être fréquemment déchirée. Des chagrins altérèrent la santé de cet homme trop sensible, & les vains efforts qu'il fit pour arrêter certains désordres, achevèrent de briser son cœur, & d'enlever à la nation britannique & à l'humanité en général leur meilleur ami & leur plus digne ornement.

## FRANCE.

*DE VERSAILLES, le 19 Avril.*

Le Roi a nommé à l'Evêché de Toulon l'Ab-

bé de Castellane , l'un de ses Aumôniers, Vicaire-Général de Soissons ; à l'Abbaye de Sully , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Tours , l'Abbé de Madame , sur la nomination & présentation de Monsieur , en vertu de son apanage ; & à l'Abbaye régulière de Beaulieu , Ordre de Prémontré , Diocèse de Troyes , le sieur Pierre de Villefrey , Religieux-profès du même Ordre.

La Députation des États de Cambrai , du pays & comté du Cambresis , composée pour la Noblesse du Marquis d'Havrincourt , Maréchal-de-Camp ; & pour le Tiers-Etat du sieur Lefebvre , Avocat au Parlement , & Echevin de la Ville & Cité de Cambrai , après avoir été admise , le 9 de ce mois , à l'audience du Roi , eut également l'honneur de présenter le même jour ses respects à la Reine & à la Famille Royale.

Le 11 , Madame s'est rendue en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse Notre-Dame , où elle a communié des mains de l'Abbé de Mostuejoul , son premier Aumônier ; la Duchesse de la Vauguyon , sa Dame d'honneur , & la Duchesse de Caylus douairière , Dame pour accompagner cette Princesse , tenant la nappe.

Le même jour , Madame Elisabeth de France s'y est également rendue , & a communié des mains de l'Evêque de Senlis , premier Aumônier du Roi ; la Duchesse de Duras , Dame du Palais , & la Comtesse Diane de Polignac , Dame d'honneur de cette Princesse , tenant la nappe.

Le lendemain , Monsieur s'est rendu en cérémonie à la même Eglise , & y a communié des mains de l'Evêque de Séz , son premier Aumônier ; le Maréchal Duc de Lévis , Capitaine des Gardes-du-Corps de ce Prince , & le Duc de Maille , Premier Gentilhomme de la Chambre de Monseigneur Comte d'Artois , tenant la nappe.

Le Comte George-Constantin Commène ; le Comte de Champagné-Giffart , le Comte de Renaud d'Alien , le Comte de Flotte d'Argençon , le Comte de Valori , le Marquis de Villers-la-Faye , le Marquis de Chevigné , le Baron de Malet , le Chevalier de Biencourt & le Chevalier de Monchenu , qui avoient précédemment eu l'honneur d'être présentés au Roi , ont eu , le 11 , celui de monter dans les voitures de Sa Majesté , & de la suivre à la chasse.

Le Jeudi Saint , après l'Absoute faite par l'Evêque de Saint Flour , & le Sermon prononcé par l'Abbé de la Boissière , le Roi lava les pieds à douze Pauvres , & les servit à table. Le Prince de Condé , Grand Maître de la Maison du Roi , étoit à la tête des Maîtres d'Hôtel de Sa Majesté , & précéda le service , dont les plats furent portés par Monsieur , Monseigneur Comte d'Artois , le Duc d'Orléans , le Duc de Bourbon , le Duc d'Enghien , le Prince de Conti & le Duc de Penthièvre , & par les principaux Officiers de Sa Majesté. Le Roi , accompagné de Monsieur , de Madame , de Monseigneur Comte d'Artois , de Madame Comtesse d'Artois & de Madame Elisabeth de France , se rendit ensuite à la Chapelle où il entendit la Grand'Messe , qui fut chantée par sa Musique , & à laquelle l'Abbé de Ganderatz , Chapelain de la grande Chapelle , officia. Mesdames Adélaïde & Victoire de France assistèrent aussi à la Grand'Messe , à laquelle la Comtesse de Saisseval , Dame pour accompagner Madame Victoire de France , fit la quête.

Le Comte de Bonneval , qui avoit précédemment eu l'honneur d'être présenté au Roi , a eu , le 15 de ce mois , celui de monter dans les voitures de Sa Majesté , & de la suivre à la chasse.

La Cour assista , le même jour , dans la Cha-

pelle du château, à l'*O-Filii*, de la composition du sieur Girouft, Maître de musique de la Chapelle du Roi, & exécuté par la musique de Sa Majesté.

Le lendemain, jour de Pâques, le Roi, accompagné de Monsieur, de Madame, de Monseigneur Comte d'Artois, de Madame Comtesse d'Artois, & de Madame Elisabeth de France, assista, dans la Chapelle du château, à la Grand'Messe, qui fut chantée par sa musique. L'Evêque de S. Flour y officia pontificalement, & la Marquise de Moustiers, Dame pour accompagner Madame Elisabeth de France, fit la quête.

L'après-midi, le Roi, accompagné comme le matin, après avoir entendu le Sermon, assista aux Vêpres. Mesdames Adélaïde & Victoire de France assistèrent, ce jour, à l'Office dans une des travées.

Le lendemain, le Roi se rendit en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse Notre-Dame, où il communia des mains de l'Evêque de Senlis, son premier Aumônier; le Duc de Coigny & le Duc de Brissac tenant la nappe du côté du Roi, & les deux Aumôniers de quartier, du côté de l'Autel.

Le 16, Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Comte de la Roque-Menillet, Sous-Lieutenant au Régiment du Roi, Infanterie, avec demoiselle Bochart de Champigny.

Le sieur de Bonneville a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés un Ouvrage intitulé : *Essais*, choix de petits Romans imités de l'allemand, suivis de quelques essais de Poésies lyriques, dédiés à la Reine.

*DE PARIS, le 26 Avril.*

Le 13 de ce mois, le feu se manifesta au

village d'Hardivilliers. 21 maisons, les bâtimens en dépendans, les meubles, effets, vêtemens & bestiaux qui y étoient renfermés furent la proie des flammes. M. de Barrentin, Premier Président de la Cour des Aides, Seigneur du lieu est parvenu par ses soins & par des travaux sagement ordonnés, à arrêter le progrès du mal. Il a pourvu dans le moment à tous les besoins de ces malheureux que sa présence a ranimé. M. d'Agay, Intendant de Picardie, s'est empressé de leur faire délivrer les secours que leur position rendoit nécessaires.

Le Vendredi Saint, les Assemblées de Charité furent terminées par une délivrance de prisonniers pour dettes de mois de Nourrices, qui se fit dans la salle du Conseil du Châtelet. Mad. la Princesse de Léon, après avoir fait la quête, se rendit dans cette salle, où il se trouva un grand nombre de personnes de la première distinction, pour contribuer à cette bonne œuvre : on y délivra 87 Prisonniers, dont un avoit 10 enfans, reste de 26 ; quelques autres 9, 8 & plusieurs 6. La totalité des dettes de nourritures d'enfans de ces 87 Prisonniers, a monté à 7475 liv. 16 sols 3 den., & en outre, chacun a reçu un petit secours en argent, proportionné à ses charges, pour subvenir, en rentrant dans sa maison, aux besoins les plus pressans de sa famille.

On écrit de Saint-Quentin que le 10 du mois dernier, jour du tirage de la milice du fauxbourg

Saint Jean, entre midi & une heure, un jeune homme de quinze à seize ans, glissant sur la glace qui couvroit le grand abreuvoir de ce fauxbourg, tomba dans l'eau, qui dans cet endroit avoit au moins huit pieds de profondeur : il poussa un cri perçant qui fit accourir la femme d'un Maçon, dont la maison étoit voisine : elle apperçut le jeune homme enfoncé dans l'eau jusqu'au cou, & quoiqu'elle fût dans un tems critique, elle n'hésita pas à voler à son secours, elle saisit la main du jeune homme ; le poids de son corps fit rompre de nouveau la glace sur laquelle elle étoit, elle tomba elle-même dans l'eau, & disparut à l'instant. Une jeune fille, âgée de dix-huit ans, témoin de ce qui se passoit, courut aux deux infortunés ; s'accrochant d'une main au garde-fou qui entoure l'abreuvoir, elle saisit de l'autre les jupons de la femme, qui flottoient sur l'eau, & après bien des efforts, elle parvint à la sauver, ainsi que le jeune homme, dont celle-ci tenoit toujours la main, qu'elle n'avoit point lâchée. L'un & l'autre étoient sans connoissance ; on leur donna les secours les plus prompts, qui les rappellèrent à la vie ; mais la femme a fait une maladie dont elle est à peine remise, & elle boite encore d'une blessure qu'elle s'est faite au genou en tombant. Cette femme, dont on ne peut qu'admirer le courage & l'humanité, a donné de cette dernière vertu d'autres preuves qui la rendent encore plus intéressante. Elle a secouru jusqu'à la mort, tant de sa bourse que de ses soins, une pauvre vieille femme abandonnée de tout le monde, qu'elle n'avoit connue que par hasard ; & elle ne l'avoit soignée que parce qu'elle la voyoit seule & dans la dernière misère. Le Subdélégué de l'Intendant à Saint Quentin, qui rend compte de ces faits, ajoute qu'ils sont parvenus à sa connois-

fance un peu tard , par l'indifférence où la modestie de leurs auteurs , qui croient n'avoir fait que ce que toute autre personne auroit fait à leur place.

M. M\*\*\* nous adresse les observations suivantes sur les inconvéniens des cheminées actuelles, & sur les moyens d'y remédier.

Entre tant d'absurdités que la routine a consacrées, & qui cedent si lentement au poids de la raison, il me semble que la construction de nos Cheminées mérite une attention particulière, sur-tout en ce moment, où la disette du bois de chauffage sollicite la vigilance du Gouvernement, & éveille l'industrie des Citoyens.

La forme de nos Cheminées paroît, de toutes celles qu'on eût pu adopter, la moins propre à remplir son objet. Cette vérité depuis long-tems a été sentie par un ordre de Religieux, plus particulièrement dévoués aux économies de la pauvreté, dont nous rapprochons incessamment l'ivresse de notre luxe; & par les simples & précieux Cultivateurs d'Allemagne, qui usent du moyen que nous proposons.

Dans nos Cheminées telles qu'elles sont en ce moment, le feu concentré entre trois parois, ne communique qu'à la longue, très peu, ou point de chaleur à l'appartement; & n'est accessible, sur une ouverture de trois pieds, & demi, qu'à trois ou quatre personnes; & qu'à huit ou dix dans la plus grande proportion de ces Cheminées.

Dans ces deux cas, il y a double inconvénient: celui d'être trop près du brasier, qui incommode alors; & celui d'en être trop loin, si l'on forme le demi-cercle.

Il n'est pas ici question des Hôtels, & des

Palais où de grands feux dans plusieurs antichambres, & des poëles jusques sur les escaliers, & sous des parquets de marbre, suppléent à grands frais les vices de nos Cheminées, en augmentant la disette du bois. Il faut indiquer au plus grand nombre le moyen de se chauffer mieux avec moins de dépense.

Ce moyen est de placer les Cheminées, si-non au milieu de l'appartement, du moins à l'une de ses extrémités sur la longueur, de maniere qu'on puisse avoir des sièges entre le mur & le foyer.

Les gens de l'art verront bien mieux que moi le parti qu'on peut tirer de cette construction, & les détails où je n'entre point, parce qu'ils sont de leur ressort.

En adoptant cette construction, on y devoit avoir égard dans les bâtimens nouveaux où l'on donneroit plus de longueur aux pieces. Mais dès ce moment, les Cheminées que je propose peuvent être construites dans plusieurs salles, fallons, & grands cabinets oblongs, tels qu'ils sont.

Le point essentiel est d'élever de 4 ou 5 pouc. un foyer absolument circulaire, à rebords assez hauts pour contenir le bois, & la braise. Ce foyer aura pour fonds une forte grille de fer; & sous elle un recueiloir pour recevoir ses cendres. Si l'on objectoit que la grille consomme trop de bois, on peut la suppléer par un fonds plein, ou percé d'un seul trou.

Le tuyau qui commencera à 3 ou 4 pieds de ce foyer, sera posé sur trois légères colonnes de fer, ou de bronze décorées à volonté. Ce tuyau, bien entendu, devra être incliné par une pente douce, pour rejoindre celui d'ancienne construction; & sera formé de barres de fer, recouvertes de tôle, ou de briques, &c. &c.

Par rapport à la fumée dont les détracteurs de toute nouveauté qui ne vient pas d'eux, ne manqueront pas d'exagérer les inconvéniens, il ne paroît point qu'elle soit plus à craindre avec un brasier qui raréfie l'air en raison de sa grandeur, & de son activité. D'ailleurs on découvre & l'on publie chaque jour des moyens de se garantir de la fumée.

De telles Cheminées susceptibles d'embellissemens nouveaux, exciteront l'industrie si féconde de nos Artistes, & présentent divers avantages que la comparaison rend sensibles.

On voit d'abord que toute la chaleur du foyer sera à profit ; tandis qu'elle est absorbée dans l'âtre, dans le contre cœur, & dans les côtés de nos absurdes Cheminées. Les hommes, tout à leur aise, pourront tourner le dos au feu, sans le masquer aux femmes.

Au lieu d'un demi-cercle, où chacun se chauffe trop, ou trop peu, l'on formera, en proportion du diamètre du foyer, un cercle de 10 ou 20 personnes jouissant toutes également d'un brasier qui inspire la gaieté : & ce coup-d'œil nouveau aura un autre mérite, soit qu'il offre une famille réunie autour de ce brasier, ou bien une assemblée dans tout l'éclat de la parure.

à-D., le 29 Mars 1786.

par M. M\*\*\*.

On peut se rappeler la contestation qui s'est élevée entre M. Gardanne & M. Brulé, sur la Colique des gens de mer. Le premier nous a priés de donner cours à sa réponse sur cet objet; en voici la teneur.

Je dois, Messieurs, depuis long-tems, une réponse à M. Brulé, Médecin de la Marine à Brest; il faut enfin que je m'en acquitte. Il

m'accuse, dans son Mémoire, d'avoir été cause, par une méprise à laquelle il prétend que j'ai donné lieu, de la mort d'une Dame, et d'accidens fâcheux arrivés à des Matelots, à l'occasion de leur colique particulière : selon lui, j'ai indiqué la fausse application de la méthode de la charité contre la colique des Peintres : tout ceci pourtant n'est qu'une erreur de M. Brulé, dont je vais donner la démonstration.

Il est bien étonnant que les gens de l'art, exerçant la Médecine dans nos vaisseaux, aient pu prendre le change sur une inculpation fautive & malhonnête, faite par M. Brulé, sur-tout quand il s'agit de la réputation d'un Médecin, accusé d'avoir donné des conseils dangereux de Médecine-Pratique. Jamais aucun ne s'est soumis aux lumières de ses confrères, & si j'avois eu une opinion erronée, confondu la colique des Peintres avec celle des Matelots, & faussement appliqué le traitement de cette dernière à la précédente, les Médecins & les Chirurgiens de la Marine, maîtres de leur choix, auroient commis une faute énorme en adoptant cette omission ; mais, Messieurs, il n'est rien de tout cela ; l'erreur que M. Brulé me reproche est un fantôme, un être de raison dont je vais démontrer la nullité, pour mettre ma réputation en garde contre une imputation aussi grave que celle d'accuser un Médecin d'avoir pris le change sur le choix d'une méthode, & d'avoir induit en erreur des personnes qui, par l'expérience, auroient dû s'en garantir, en supposant toujours que j'eusse pu me tromper.

On ne conçoit pas comment M. Brulé a pu prétendre que j'aie constamment fait mention, dans mon Mémoire sur la colique des gens de mer,

de celle des Matelots : il n'y a jamais été mentionné de celle des Officiers, comparée avec celle des Peintres : c'est après ce parallèle, établi par M. Desperriers, qu'a du suivre l'application du traitement fort de la colique des Peintres, contre une maladie qui vient des molécules saturnines, comme cette dernière, ainsi que M. Desperriers paroît en convenir. Il n'a pas été question, ni dans mon Mémoire, ni dans mes lettres, de la colique des Matelots, & l'on peut voir, par celle du Journal Encyclopédique, qu'il a toujours été question de la colique des Peintres & des Officiers qui sont les mêmes.

Voilà, Messieurs, la réponse que je devois à M. Brulé, qui en m'accusant, dans mon Mémoire, d'avoir commis l'erreur d'appliquer mal-à propos à une colique particulière aux Matelots, un traitement qui lui est tout-à-fait contraire, a injustement attaqué ma réputation. Vous voyez pourtant qu'il n'est rien de ce qu'il a dit de mon mémoire & de mes lettres, & que sa réverie ne mérite aucune considération

Ainsi se détruisent ces idées sur la mort d'une dame atteinte, de son aveu, de la colique nerveuse, qu'il a trouvée telle dans son principe. Il a pris le change sur la maladie, & l'a traitée non comme la colique des Matelots, mais comme celle des Peintres. Encore en administrant le traitement à une maladie opposée à celle des Plombiers, & que ce traitement ne réussît point dans le début, on ne s'obstineroit pas comme on l'a fait sur la maladie dont il s'agit, à victimiser son estomac par la continuation habituelle de l'émétique. Cette femme est morte pourtant d'un ulcère cancéreux, comme on devoit le prévoir, & cette mort s'est passée sous les yeux de M. Brulé.

Plusieurs Matelots ayant leur colique, &

traités par la méthode opposée, ont éprouvé à leur tour des accidents, M. Brulé les a eus sous les yeux ; & cette erreur a continué pendant trois ans sans qu'il ait cherché à la réformer.

C'est ainsi que par des méprises & des conséquences impardonnables, au-lieu d'accuser ses confrères d'erreurs qu'ils n'ont point connues, il tombe lui-même dans ces erreurs : je ne le suivrai pas davantage dans les détails de son mémoire, où je pourrais trouver des fautes, des contresens & des inadvertences. Il me suffit de m'être justifié des torts que m'a fait ce Médecin peu expérimenté, qui préfère de s'attacher à son art, que d'engager des disputes polémiques.

## P A Y S - B A S.

*DE BRUXELLES, le 22 Avril.*

Le 12, l'Archi-Duchesse Marie-Christine & le Duc de Saxe-Teschén, nos Gouverneurs Généraux, sont arrivés en cette ville, où ils ont été reçus avec l'allégresse générale.

Les Etats d'Utrecht ont exécuté le 12 la résolution que nous avons annoncée, d'écrire aux Etats de Hollande, pour se plaindre de leur refus de laisser expédier par le Stathouder dans la province d'Utrecht, des troupes à la répartition de celle de Hollande. Voici la substance de cette lettre, qui constate un conflit sérieux entre les deux Provinces sur l'une des bases capitales de l'Union d'Utrecht.

« Les Etats parlent d'abord de l'affaire d'A-

» mersfort, arrivée l'année dernière. La Pro-  
 » vince de Frise ne fit pas difficulté de consentir  
 » à ce que S. A. S. y envoyât des troupes à la solde  
 » de cette Province, & offrit aux Etats d'Utrecht  
 » tous les services qu'ils étoient en droit d'atten-  
 » dre d'un bon confédéré, conformément au  
 » traité d'union de 1579. — Les Etats de Hol-  
 » lande, en s'offrant, le 9 Décembre dernier,  
 » comme médiateurs, déclaroient que les af-  
 » faires de la Ville d'Utrecht regardoient la sou-  
 » veraineté dans les Etats de la Province; en ad-  
 » mettant la vérité de cette assertion, les Etats  
 » d'Utrecht repliquent qu'elle est applicable éga-  
 » lement à la Province de Hollande, qui en con-  
 » séquence n'a pas manqué de se servir des  
 » troupes dans les dissensions qui la divisent, ils  
 » ont donc été fort étonnés, quand ils ont appris  
 » le contenu de la lettre de L. N. & G. P. au  
 » Capitaine-Général. Ils ne peuvent s'empêcher  
 » de regarder cette démarche comme contraire à  
 » l'Union de 1579, & à tout ce qui s'est prati-  
 » qué jusqu'à ce jour. L'Union oblige les confé-  
 » dérés à reconnoître leur souveraineté récipro-  
 » que, & à se donner toute l'assistance possible;  
 » quelle idée nous formerons-nous par-là, disent les  
 » Etats d'Utrecht, de la défense générale de la Ré-  
 » publique, &c. si un des confédérés refuse à l'autre  
 » des troupes, pour maintenir le bon ordre & la léga-  
 » lité de la Régence, tandis que ce même confédéré  
 » n'hésite pas d'en faire usage chez lui pour le même  
 » objet » ?

Les Etats Généraux ont congédié irrévocablement le 11 de ce mois, la Légion de Maillebois, le Corps du Prince de Hesse-Darmstadt, ceux du Colonel Matha & du Colonel Sternbach.

La Gazette d'Utrecht, du 9 Avril, rapporte l'anecdote suivante.

« Il vient de mourir à la Haie une Fruitiere ;  
 » âgée de 81 ans, qui auroit pu fournir à *Moliere*  
 » de nouveaux traits pour son *Avare*. Cette fem-  
 » me, depuis 40 ans, ne vivoit que de café & de  
 » beurrées. Ses parens n'avoient la permission  
 » d'entrer que jusques dans sa boutique : le reste  
 » de son logement leur étoit interdit, tant elle  
 » se méfioit de leur prétendue avidité ! Pendant  
 » un violent orage, la grêle avoit brisé tous les  
 » carreaux de sa maison ; elle a mieux aimé  
 » souffrir les froids les plus rigoureux, que de  
 » déboursier un sol pour leur réparation ; & ce  
 » qui ajoute encore à ce trait de léfinerie, c'est  
 » que jamais, pendant l'hiver, on ne trouvoit  
 » de feu chez elle. Quand elle en avoit besoin  
 » pour faire bouillir son café, elle se conten-  
 » toit d'en envoyer acheter chez les gens qui  
 » en vendent ; mais comme elle n'avoit per-  
 » sonne pour la servir, elle chargeoit ordina-  
 » rement de cette commission le premier petit  
 » garçon qu'elle voyoit passer, en le détermi-  
 » nant par l'appât de quelques fruits gâtés,  
 » qu'elle ne pouvoit plus mettre en vente. Après  
 » sa mort, la Justice, accompagnée de ses Col-  
 » latéraux, ( car elle n'avoit point d'enfans )  
 » fit une descente dans sa maison. Quoique les  
 » Héritiers s'attendissent à y trouver quelques  
 » épargnes, on ne peut pas se faire une idée  
 » de leur extase à la vue de la quantité d'ar-  
 » gent qu'on y découvrit : chaque panier de  
 » fruits contenoit des monnoies de différentes  
 » espèces. On assure que sa succession se monte  
 » à 35 mille florins, outre deux maisons qu'elle  
 » avoit en ville. »

*Extrait d'une Lettre de Cadix, du 28 Mars.*

« Il y a 15 jours, qu'environ 12 Commerçans

» étrangers de cette ville reçurent ordre de  
 » l'Administrateur-Général des Revenus Royaux  
 » de se rendre sur le champ à Séville, sans  
 » qu'on leur dît le motif d'un pareil ordre ;  
 » mais ils sçurent seulement que c'étoit pour  
 » répondre juridiquement à certaines demandes  
 » qui leur seroient faites. Ces Commerçans tin-  
 » rent une Assemblée avec d'autres Négocians  
 » Espagnols, & obtinrent la permission, avant  
 » d'obéir, d'envoyer deux Couriers extraordi-  
 » naires, l'un à Madrid, & l'autre à Versailles.  
 » Au retour de celui de Madrid, les ordres de  
 » leur départ pour Séville furent contremandés ;  
 » cependant, le bruit se répandit qu'ils avoient  
 » fait passer 3 millions de piastres à Lisbonne,  
 » & ce fut, dit-on, le motif de la rigueur pro-  
 » jectée contre eux par l'Administrateur des  
 » Deniers Royaux.

» Le calme s'étoit rétabli dans cette Place,  
 » lorsque ce matin, deux Maisons Françoises  
 » & une Maison Espagnole ont suspendus leurs  
 » paiemens ; la première manque de 1,200,000  
 » piastres ; la seconde, de 800,000 ; & la troi-  
 » sième, de 600,000 ; au total, environ de  
 » 11,000,000 liv. de liv. tournois.

» On attribue ces catastrophes au long délai  
 » de l'arrivée du vaisseau le *S. Pierre d'Alcan-*  
 » *tara*, & au malheur de son naufrage ; cepen-  
 » dant, les frégates qui passent continuellement  
 » du Péniche dans ce Port, ont déjà rapporté  
 » 4 millions, cinq cents mille piastres fortes  
 » qui ont été retirées du fond de la mer ; &  
 » on espere que le succès des plongeurs sera  
 » complet ; mais on craint qu'il ne soit diffi-  
 » cile de retirer également les piastres non-en-  
 » registrées, & qui s'élevent à une somme très-  
 » considérable. »

Une Lettre de Dantzick, du 4 Avril, parle en ces termes d'une inondation causée par la débacle des glaces.

Depuis le premier de ce mois, les glaces de la Vistule se sont détachées, & ont commencé à descendre; mais comme les eaux entre Dirschew & Move étoient gelées jusqu'au fond, elles ont interrompu l'écoulement des glaces supérieures, & occasionné la rupture des digues du Marienburger, district Prussien, qui a été presque entièrement inondé. Cet événement a causé une perte immense aux habitans, dont les maisons ont été en partie détruites & les bestiaux noyés. Hier enfin les glaces se sont entièrement dégagées, & ont passé avec force pardevant cette ville, emportant avec elles des débris de maisons, effets, &c. Au dessus de Move, les digues s'étant aussi rompues, tout le bas pays a été submergé depuis Thorn jusqu'à Birschaw, plusieurs personnes y ont perdu la vie. La digue élevée à l'endroit où la Vistule se partage en deux branches, dont l'une conserve le nom de Vistule & passe vers Dantzick, & l'autre sous le nom de Nogat passe à Marienburg & Elbing, a beaucoup souffert, & auroit occasionné la submersion totale d'Elbing, si elle se fût rompue. On attribue les malheurs de ce genre, qui arrivent presque tous les ans dans la Prusse occidentale, aux changemens de mesures adoptées par les Prussiens depuis qu'ils sont en possession de ce territoire. Le desir de favoriser le commerce d'Elbing a fait négliger les diverses réparations du lit de l'autre bras de la Vistule bien moins fourni d'eaux: de sorte que la majeure partie du fleuve se portant sur l'autre canal, il résulte lors des débacles de grands inconvéniens de cette inégalité de partage. Autrefois les habitans eux-mêmes étoient chargés de

l'inspection de ces digues : mais depuis qu'elle a été remise à des Inspecteurs royaux, moins au fait sans doute du local, le pays est sujet à beaucoup plus d'accidens. Il est probable que le funeste exemple de cette année fera prendre d'autres arrangements.

Un bâtiment vient d'arriver de Thorn : ce qui annonce que le fleuve est dégarni de glaces, & que la navigation va reprendre son cours.

On écrit de Saint-Quentin une anecdote assez singulière, quoique peut-être apocryphe. Deux Anglois arrivés dans cette Ville, après y avoir resté quelque tems, emprunterent mille écus sur des lettres-de-change qu'ils donnerent sur Londres ; le prêteur leur demanda de se faire connoître, & ils indiquèrent l'Ambassadeur de leur Nation à Paris. L'Ambassadeur répondit qu'il ne les connoissoit pas : cependant ils partirent, & leurs lettres-d-change revinrent protestées de Londres. On se moqua du prêteur trop facile, & quelqu'un paria cinquante louis contre lui qu'il ne seroit jamais remboursé. Le pari fut accepté, & les deux parties consignerent chacun leur mise. Dans ces entrefaites, un incendie aux environs de Saint-Quentin, ruina un petit village. Les parieurs destinèrent le gain à secourir les infortunés qui avoient été brûlés, & on leur envoya cinquante louis. Le même jour le prêteur reçut de Londres le remboursement de ses mille écus, & fut ainsi doublement satisfait d'avoir fait deux bonnes actions.

#### *Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Le 28 Mars, le Courier ordinaire de Constantinople arriva à Vienne avec des dépêches en date du 4 du même mois. Quoique les nou-

Une Lettre de Dantzick, du 4 Avril, parle en ces termes d'une inondation causée par la débacle des glaces.

Depuis le premier de ce mois, les glaces de la Vistule se sont détachées, & ont commencé à descendre; mais comme les eaux entre Dirschew & Move étoient gelées jusqu'au fond, elles ont interrompu l'écoulement des glaces supérieures, & occasionné la rupture des digues du Marienburger, district Prussien, qui a été presque entièrement inondé. Cet événement a causé une perte immense aux habitans, dont les maisons ont été en partie détruites & les bestiaux noyés. Hier enfin les glaces se sont entièrement dégagées, & ont passé avec force pardevant cette ville, emportant avec elles des débris de maisons, effets, &c. Au dessus de Move, les digues s'étant aussi rompues, tout le bas pays a été submergé depuis Thorn jusqu'à Birschaw, plusieurs personnes y ont perdu la vie. La digue élevée à l'endroit où la Vistule se partage en deux branches, dont l'une conserve le nom de Vistule & passe vers Dantzick, & l'autre sous le nom de Nogat passe à Marienburg & Elbing, a beaucoup souffert, & auroit occasionné la submersion totale d'Elbing, si elle se fût rompue. On attribue les malheurs de ce genre, qui arrivent presque tous les ans dans la Prusse occidentale, aux changemens de mesures adoptées par les Prussiens depuis qu'ils sont en possession de ce territoire. Le desir de favoriser le commerce d'Elbing a fait négliger les diverses réparations du lit de l'autre bras de la Vistule bien moins fourni d'eaux: de sorte que la majeure partie du fleuve se portant sur l'autre canal, il résulte lors des débacles de grands inconvéniens de cette inégalité de partage. Autrefois les habitans eux-mêmes étoient chargés de

l'inspection de ces digues : mais depuis qu'elle a été remise à des Inspecteurs royaux, moins au fait sans doute du local, le pays est sujet à beaucoup plus d'accidens. Il est probable que le funeste exemple de cette année fera prendre d'autres arrangemens.

Un bâtiment vient d'arriver de Thorn : ce qui annonce que le fleuve est dégarni de glaces, & que la navigation va reprendre son cours.

On écrit de Saint-Quentin une anecdote assez singulière, quoique peut-être apocryphe. Deux Anglois arrivés dans cette Ville, après y avoir resté quelque tems, emprunterent mille écus sur des lettres-de-change qu'ils donnerent sur Londres ; le prêteur leur demanda de se faire connoître, & ils indiquèrent l'Ambassadeur de leur Nation à Paris. L'Ambassadeur répondit qu'il ne les connoissoit pas : cependant ils partirent, & leurs lettres-d-change revinrent protestées de Londres. On se moqua du prêteur trop facile, & quelqu'un paria cinquante louis contre lui qu'il ne seroit jamais remboursé. Le pari fut accepté, & les deux parties consignerent chacun leur mise. Dans ces entrefaites, un incendie aux environs de Saint-Quentin, ruina un petit village. Les parieurs destinerent le gain à secourir les infortunés qui avoient été brûlés, & on leur envoya cinquante louis. Le même jour le prêteur reçut de Londres le remboursement de ses mille écus, & fut ainsi doublement satisfait d'avoir fait deux bonnes actions.

#### *Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.*

« Le 28 Mars, le Courier ordinaire de Constantinople arriva à Vienne avec des dépêches en date du 4 du même mois. Quoique les nou-

velles particulieres ne contiennent rien de fort remarquable : on apprend cependant de bonne part , que la Chancellerie d'Etat a reçu des avis importans sur la fermentation extraordinaire qui regne & qui s'accroît de plus en plus parmi le peuple de Constantinople. Au départ du courier il étoit question de la déposition du Grand-Seigneur, & de l'élévation du Prince Sélim au Trône. L'alarme étoit générale ; chacun se tenoit sur ses gardes , & les Ministres des Cours étrangères restoient enfermés dans leurs demeures à Péra. Il faut en effet que l'orage soit bien près d'éclater , puisque plusieurs personnes de distinction de notre Cour sont revenues ici , pour ne pas se trouver à Constantinople dans les circonstances actuelles ». [ *Courier du Bas-Rhin* , n°. 30 ].

« L'escadre Hollandoise aux ordres du Contre-Amiral van Kinsbergen , a mouillé le 11 dans le port de Malaga , composée des vaisseaux de guerre le *Jupiter* & la *Nord-Hollande* , des frégates le *Tigre* & la *Médée* , & des corvettes la *Gulpe* & le *Lion*. L'*Oud-Hoerlem* , navire de la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales , est entré le 4 Janvier à Sainte-Croix de Ténériffe. Parti de Flessingue au mois d'Octobre 1785 , ce bâtiment eut une navigation si malheureuse , qu'au nouvel an il n'étoit encore parvenu qu'à la hauteur des Canaries. Comme il avoit cinq pieds d'eau à fond de cale , ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il atteignit le port de Sainte-Croix , absolument hors d'état de continuer le trajet. L'équipage étant épuisé de fatigue & rongé de scorbut , le Capitaine demanda au Gouverneur la permission de le mettre à terre ; mais celui-ci s'y refusa : & , quoique l'Officier Hollandois offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'on voudroit prescrire au débarquement de son monde , soit

de le désarmer, de le renfermer dans un endroit clos, ou de le mettre sous garde, le Commandant Espagnol persista dans son refus & continua de traiter ce malheureux équipage comme des vagabonds dont il avoit tout à craindre, apparemment parce que le nombre des Hollandois monte à une centaine d'hommes, & que sa garnison n'est que de deux cents soldats. Le Capitaine a envoyé ici des plaintes au Ministre de sa Nation ; mais, renfermé avec ses gens sur son navire, ils peuvent tous être morts du scorbut, avant que M. l'Ambassadeur Comte de Rechteren ait pu leur faire parvenir la permission que l'humanité de S. M. Catholique la portera sans doute à lui accorder. » [ *Gaz. de Leyde* ].

## GAZETTE ABREGÉE DES TRIBUNAUX.

### PARLEMENT DE NORMANDIE.

*Billets faits par un Normand majeur, âgé de 21 ans & demi, fils de famille, ne jouissant d'au un pécule, sont-ils nuls de plein droit ?*

Cette question, infiniment intéressante, puisqu'elle touche à la tranquillité des familles, souvent à leur honneur, a été jugée pour l'affirmative en faveur du sieur de L'Hôpital de la Cunette, contre le sieur Gros-Jean. — En 1779, le sieur de L'Hôpital de la Cunette, fils de famille Normande, étoit Cadet-Gentilhomme dans un Régiment François, en garnison à Neuf-Brisach, en Alsace, alors âgé de 20 ans & demi : il trouvoit la pension que lui faisoit son pere au-dessous de ses besoins. Le Juif Scrops lui offroit des secours qu'il accepta ; il commença par exiger de ce jeune homme deux billets de 9,000 l. chacun, dont l'un

avoit 9 mois à courir, l'autre, un an, au bénéfice du sieur Gros-Jean, Négociant à Schelestat. Quelques jours après, le Juif lui apporta des marchandises de toutes especes, comme draps, toiles, chapeaux, gâzes, &c. Il y joignit la facture du sieur Gros-Jean. Le sieur L'Hôpital revendit ces marchandises pour 1,900 & quelques l. — Le billet de 9 mois étant sur le point d'écheoir, le Sr Gros-Jean chercha les moyens de s'en procurer le paiement. — Le sieur L'Hôpital pere, qui demouroit en Normandie, fut averti de la dissipation de son fils; il écrivit aux Chefs du Corps où il servoit, pour avoir des éclaircissemens. Le sieur Gros-Jean fut entendu, & se restreignit à 9,000 l. pour solde des deux billets. A cette époque, le sieur L'Hôpital pere mourut; alors, le sieur Gros-Jean fit assigner le sieur L'Hôpital fils, devant le Vicomte d'Evreux, pour être payé du montant des deux billets. Le sieur L'Hôpital invoqua le *Senatus-Consulte-Macédonien*, & soutint la nullité des billets, aux offres de remettre au sieur Gros-Jean le produit de la vente des marchandises mentionnées dans la facture. Le Vicomte donna acte au sieur L'Hôpital de ses offres, & déclara les billets nuls. — Sur l'Appel du sieur Gros Jean en la Cour, Arrêt du 13 Janvier 1786, qui a mis l'appellation au néant, avec amende & dépens.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Allodialité de la Coutume du Bourbonnois, confirmée.*

QUESTION DE DROIT PUBLIC.

Il est peu d'affaires plus importantes que celle dont nous allons rendre compte. — L'Administrateur des Domaines du Roi a prétendu, en vertu

de droit de Suzéraneté du Monarque, assujettie tous les héritages du Bourbonnois à la mouvance universelle envers Sa Majesté. L'effet de ce système étoit d'imposer un Cens & d'exiger des droits de directe Seigneurie, tels que lods & ventes sur tous les héritages qui ne sont pas érigés en Fiefs, ou qui ne relevent d'aucun Seigneur. Ainsi, l'Administrateur rejettoit la maxime : *nul Seigneur sans titre*, qui, jusqu'à présent, a fait la base du régime féodal en Bourbonnois, & il vou'oit substituer la maxime contraire : *nulle Terre sans Seigneur*, qui régna dans les Coutumes censuelles. Voici les circonstances de l'affaire. — En 1774, le sieur *Audifret* avoit acquis la Métairie des *Gâteaux*, située en Bourbonnois, Châtellenie de Moulins; partie de cette Métairie relève du Roi, les lods en ont été payés, le surplus a été soutenu *Allodial*, & conséquemment, l'acquéreur en a refusé les lods. — L'Administrateur ayant prétendu que le Roi avoit la Seigneurie universelle de toutes les Terres de son Royaume, & que les droits de cette Seigneurie étoient dûs à Sa Majesté, par-tout où il n'y avoit point de Seigneur particulier; il a fait assigner le sieur *Audifret* devant les Officiers du Bureau des Finances de Moulins, Juges du Domaine du Roi en cette Province, en paiement de lods & ventes de la totalité du prix de son acquisition; & par Sentence de ce Tribunal, du 7 Avril 1775, il a été ordonné, qu'avant faire droit, l'Administrateur seroit tenu de rapporter les titres envers lesquels il prétendoit que tout ou partie des héritages en question étoient dans la Censive du Roi. — Sur l'Appel de cette Sentence interjetté par l'Administrateur, les Officiers Municipaux de la ville de Moulins ont pris le parti d'intervenir pour le général des habitans de la Province, & en adhérant aux Conclusions du sieur *Audifret*, ils se sont réunis pour demander la confirmation de la Sen-

tence du Bureau des Finances ; ainsi , l'affaire s'est engagée entre l'Administrateur du Domaine & les habitans du Bourbonnois , & on a traité à fond la question de savoir : Si la Coutume de cette Province étoit allodiale , ou censuelle ; si les héritages y étoient présumés francs ; s'il n'y avoit titre contraire , & par conséquent , si c'étoit la maxime : nul Seigneur sans titre qui devoit être la règle du régime féodal ; ou au contraire si la servitude étoit la condition naturelle des fonds , & s'ils étoient gouvernés par la règle : nulle Terre sans Seigneur , ou nul franc-aleu sans titres.

— L'Administrateur a fait imprimer deux Mémoires , & a soutenu que la règle : nulle Terre sans Seigneur formoit le droit commun du pays coutumier , & qu'elle devoit être suivie dans toutes celles où la maxime contraire n'étoit pas écrite : il a appuyé ce système par le grand nombre des Coutumes censuelles , comparées avec le petit nombre des Coutumes allodiales. Comme la Coutume du Bourbonnois n'a point d'article précis qui prononce littéralement la franchise naturelle des héritages , il en a conclu qu'elle ne l'admettoit pas. — Les habitans du Bourbonnois , dans un Mémoire & une Consultation , ont soutenu que leur Province , érigée en Duché en 1327 , étoit autrefois un patrimoine héréditaire. Le Bourbonnois n'a été empreint du titre de Domaine de la Couronne que par la substitution faite en 1400 par le Duc de Bourbon , en faveur de la Couronne , au défaut d'hoirs mâles. La donation du Bourbonnois à la Couronne , au défaut d'hoirs , & la réunion qui s'en est suivie , n'ont transmis au Roi que les droits qu'avoient les anciens Ducs , & n'ont opéré aucun changement dans les Us & Coutumes des lieux. — Les moyens des habitans du Bourbonnois ont prévalu , & l'Arrêt du 27 Mars 1786 , a confirmé la Sentence du Bureau des Finances de Moulins , avec amende & dépens.











